



Rapport d'engagement sociétal 2021



**Caisse
des Dépôts**
GROUPE

Sommaire

Faits marquants 2021	5
Faits marquants de l'année en matière de durabilité	6
1. Notre modèle	9
1.1 Un groupe au service de l'intérêt général	10
1.2 Un modèle unique	12
1.3 Des mandats spécifiques	16
2. Notre stratégie durable	17
2.1 Notre stratégie durable	18
2.1.1 Un engagement de longue date en faveur du développement durable	18
2.1.2 Un engagement fort pour la transformation vers une économie plus durable	19
2.1.3 La durabilité ancrée dans les processus de décision	20
2.1.4 Favoriser l'engagement des collaborateurs	24
2.2 Un pilotage intégré de la durabilité	27
2.2.1 Une gestion des risques intégrant le principe de double matérialité	27
2.2.2 Des objectifs ODD intégrés à la stratégie du Groupe	30
2.3 Des performances reconnues	32
2.3.1 Notations extra-financières	32
2.3.2 Certifications	33
2.4 Une pratique responsable de la finance	35
2.4.1 Une politique d'investissement responsable	35
2.4.2 Des financements encadrés par des principes d'intervention	37
2.4.3 Une gestion responsable des filiales et des participations stratégiques	40
2.5 Des relations externes nourries	41
2.5.1 Un dialogue soutenu avec les parties prenantes	41
2.5.2 Le suivi des remontées des clients et parties prenantes	45
2.5.3 Des relations institutionnelles fortes et structurées	46
2.5.4 De nombreux partenariats et adhésions	50
2.6 Une participation active à la recherche	54
2.6.1 Institut CDC pour la Recherche	54
2.6.2 Institut de l'économie pour le climat (I4CE)	54
2.6.3 CDC Biodiversité et la Mission Economie de la Biodiversité	55
2.6.4 Novethic	56
3. Nos axes stratégiques	57
3.1 Transformation écologique	58
3.1.1 Accélérer la transition vers une économie neutre en carbone	58
3.1.2 Préserver la biodiversité	72
3.1.3 Favoriser l'économie circulaire et protéger la ressource en eau	75
3.1.4 Synthèse des principaux produits et services en faveur de la transformation écologique	77
3.2 Cohésion territoriale et habitat	83
3.2.1 Soutenir le logement abordable pour tous	83
3.2.2 Soutenir tous les territoires, en particulier les plus fragiles	87
3.2.3 Agir pour l'accès aux services publics	92
3.2.4 Synthèse des principaux produits et services en faveur de la cohésion territoriale et de l'habitat	94
3.3 Développement économique inclusif	96
3.3.1 Soutenir toutes les entreprises, en particulier les PME et TPE	96
3.3.2 Soutenir et renforcer les filières clés sur les territoires	98
3.3.3 Développer les infrastructures durables essentielles sur tous les territoires	101
3.3.4 Soutenir l'économie sociale et solidaire	106
3.3.5 Synthèse des principaux produits et services en faveur du développement économique inclusif	108

3.4 Cohésion sociale	110
3.4.1 Accompagner les parcours de vie par des mandats de confiance	110
3.4.2 Développer la formation professionnelle et soutenir le secteur éducatif	113
3.4.3 Se mobiliser en faveur de la santé et du bien vieillir	114
3.4.4 Agir pour l'inclusion et l'accessibilité financière	118
3.4.5 Agir pour l'inclusion numérique	119
3.4.6 Synthèse des principaux produits et services en faveur de la cohésion sociale	121
4. Nos leviers et atouts	123
4.1 Un modèle de gouvernance unique	124
4.1.1 Gouvernance de l'organisation	124
4.1.2 Suivi et contrôle des instances de gouvernance	132
4.1.3 Rémunération des membres des instances de gouvernance	134
4.2 Des pratiques éthiques et transparentes	138
4.2.1 Déontologie et lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	138
4.2.2 Conformité et contrôle interne	148
4.2.3 Responsabilité fiscale	150
4.2.4 Respect des règles de concurrence	153
4.2.5 Sécurité des données et protection de la vie privée	154
4.2.6 Protection et relation client	158
4.2.7 Respect des droits humains	164
4.2.8 Médiation du Groupe	166
4.3 Un employeur responsable.....	169
4.3.1 Effectifs	169
4.3.2 Qualité du dialogue social	173
4.3.3 Diversité et égalité des chances	175
4.3.4 Santé et qualité de vie au travail	185
4.3.5 Développement et renouvellement des compétences	192
4.3.6 Rémunérations	197
4.4 Un impact maîtrisé des opérations	199
4.4.1 Impact environnemental des opérations	199
4.4.2 Achats responsables	213
4.5 De multiples actions de mécénat.....	218
4.5.1 Mécénat et sponsoring	218
4.5.2 Mécénat de compétences	220
4.5.3 Actions de solidarité internationale	221
5. Annexes	223
5.1 Note méthodologique du reporting de durabilité	224
5.1.1 Périmètre et période de reporting	224
5.1.2 Méthodes de collecte et de consolidation	228
5.2 Note sur le reporting taxonomie 2021	230
5.2.1 Rappel du contexte réglementaire	230
5.2.2 Modalités d'application pour la Caisse des Dépôts	231
5.2.3 Résultats d'éligibilité 2021	233
5.2.4 Commentaires et perspectives	234
5.3 Note sur la Déclaration de performance extra-financière (DPEF).....	235
5.3.1 Méthodologie	235
5.3.2 Synthèse des risques DPEF	237
5.3.3 Table de concordance DPEF	242
5.3.4 Rapport d'un des commissaires aux comptes	244
5.4 Table de concordance Pacte mondial	250
5.5 Suivi du plan d'action ODD	252

ERRATUM : Dans le rapport publié en juin 2022, des erreurs figuraient dans le tableau de la page 65 et le paragraphe associé. Cette version de novembre 2022 est corrigée.

Faits marquants 2021

Faits marquants de l'année en matière de durabilité

L'année 2021 a été marquée par le **déploiement du plan de relance**. En septembre 2020, le Groupe s'est engagé à investir plus de 26 Md€ en fonds propres d'ici à 2024 pour soutenir l'économie et agir sur quatre grands axes qui impactent le quotidien de tous les Français :

- financer la transformation écologique et énergétique,
- soutenir les entreprises et l'économie,
- renforcer la cohésion sociale,
- agir pour le logement et les territoires.

À ces 26 Md€ de fonds propres s'ajoutent 10 Md€ de fonds de tiers levés auprès de différents institutionnels et 70 Md€ de prêts sur Fonds d'épargne également mobilisables au bénéfice du logement social et du secteur public local.

À fin 2021, **15 Md€ étaient déjà engagés en fonds propres, soit 59% du plan**, ainsi que 26,3 Md€ de prêts mobilisés sur Fonds d'épargne.

Au-delà de la poursuite de la mise en œuvre du plan de relance, l'année 2021 a vu le renforcement des engagements par le Groupe en matière de biodiversité et de climat ainsi que son implication dans la finance durable s'intensifier, au travers notamment de la **mise à jour de la politique climat** et d'un **nouveau plan d'action sur la biodiversité**.

En particulier, en mars 2021, la Caisse des Dépôts a pris l'engagement **de réduire de 20 % supplémentaires d'ici à 2025 l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'actifs financiers**, conformément aux engagements pris dans le cadre de la « *UN Convened Net-Zero Asset Owner Alliance* » qu'elle a contribué à créer en 2019. Elle a également lancé des travaux qui ont abouti début 2022, pour appliquer ses engagements d'alignement 1,5°C à ses activités - financements et opérations - dans le secteur des transports.

Au niveau de la Place de Paris, l'initiative « Objectif Climat », à laquelle la Caisse des Dépôts participe activement avec 12 investisseurs, a permis de lancer, début 2021, 3 fonds cumulant 615 M€ d'investissements pour tester des méthodes avancées de prise en compte du réchauffement climatique dans la gestion d'actifs cotés.

2021 aura enfin été l'occasion d'initier une réflexion pour, d'une part **mieux articuler les questions sociales et environnementales**, et d'autre part être en mesure de **mieux évaluer l'impact de nos activités** pour mieux piloter nos engagements et notre contribution aux politiques publiques.

Faits marquants de l'année en matière de durabilité


- 
- **11 janvier**
La Caisse des Dépôts adopte son premier plan d'action biodiversité
 - **1^{er} mars**
La Caisse des Dépôts publie un score de 92/100 à l'index Egalité Femmes – Hommes
 - **8 mars**
La Caisse des Dépôts transforme son activité retraites et solidarité pour devenir un opérateur global des politiques sociales
 - **25 mars**
Engagement de 20 % de réduction supplémentaire d'ici 2025 de l'empreinte carbone des portefeuilles de placements
 - **25 mai**
La Caisse des Dépôts lance sa 4^{ème} Obligation Durable
 - **1^{er} juin**
La Caisse des Dépôts est reconnue comme « entreprise engagée pour la nature »
 - **1^{er} juillet**
La Caisse des Dépôts participe à la création de la coalition des investisseurs pour une transition juste, avec notamment La Banque Postale Asset Management et CNP Assurances. Les membres fondateurs de la coalition (3 600 Md€ d'actifs) s'engagent à mener des actions auprès des entreprises pour les encourager à intégrer la transition juste dans leurs stratégies.
 - **7 septembre**
Organisation de la Journée de la Nature
 - **13 septembre**
La GRI accueille le soutien de la Caisse des Dépôts pour sa contribution aux travaux techniques de l'EFRAG
 - **21 septembre**
Un an après son lancement, la Caisse des Dépôts a déjà investi 40% de son plan de relance
 - **Octobre**
Mise à jour de la politique climat des métiers financiers
 - **1^{er} au 13 novembre**
Participation à la COP 26, dans le cadre de la *Net Zero Asset Owner Alliance*
 - **17 novembre**
La Fondation des Petits Frères des Pauvres, le groupe Caisse des Dépôts et le réseau de l'habitat partagé et accompagné lancent l'association « H@PI » qui proposera une plateforme destinée à faciliter et structurer le déploiement de l'offre d'habitat inclusif dans les territoires
 - **Décembre**
Adhésion à l'initiative FAIRR (plateforme ESG et d'engagement collaboratif sur la chaîne de valeur des protéines)

Illustration des principales contributions nations et impacts du Groupe 2021



Transition écologique



17,3 Mds€ mobilisés en faveur de la Transition Ecologique et Energétique
Soit 19% des besoins chiffrés par l'ACE pour le financement de la SNBC



71 350 bénéficiaires de logements sociaux rénovés thermiquement
¼ de l'objectif de rénovation SNBC ramené au parc de logement social



+ de 324 000 foyers approvisionnés par les ENR financés
26% de l'objectif PPE pour 2021



55 790 bornes de recharge électrique financées
50% de l'objectif public de 100 000 pour 2021



6,7 millions de bénéficiaires des programmes d'eau et d'assainissement financés
1 Français sur 10 bénéficiaire

Développement économique inclusif



79 244 PME, TPE, ETI et structures d'ESS accompagnées (financement, investissement, garantie, accompagnement, partenariat)



1 706 projets de programmes territoriaux accompagnés (dont 735 Action cœur de ville)



12 860 entreprises industrielles et 73 nouveaux projets industriels financés

Cohésion territoriale et habitat



169 500 personnes logées dans les logements sociaux financés par la CDC
12 180 personnes dans les logements intermédiaires
78% des encours de la dette des OLS



34 653 points d'accès à des services de proximité en France



4,3 millions de passagers transportés par an en France par Transdev



2,9 M locaux raccordables « Fiber To The Home » financés

Cohésion sociale



5,9 Mds€ mobilisés dans le secteur de la santé et du vieillissement (financement et investissement)



1 retraité sur 5 reçoit une pension versée par la CDC



463 930 personnes accompagnées dans leur usage du numérique



30 % des formations réalisées par des demandeurs d'emplois, sur un total de 2 millions de formations



107 établissements de santé et 212 établissements pour personnes âgées financés

1** prêteur aux hôpitaux

Partie 1

Notre modèle

10

Un groupe au
service de
l'intérêt
général

12

Un modèle
unique

16

Des mandats
spécifiques

Un groupe au service de l'intérêt général

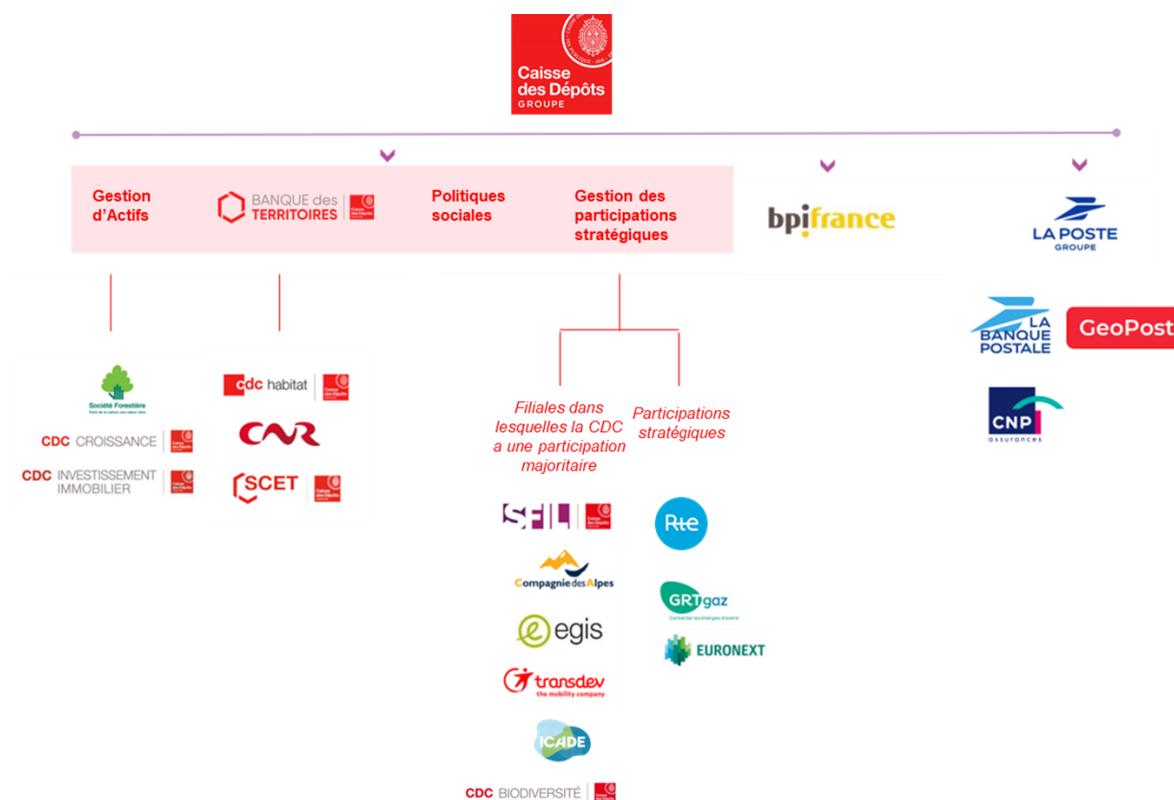
1.1

La Caisse des Dépôts est une institution financière publique, créée par la loi du 28 avril 1816 et régie par le Code monétaire et financier. Elle constitue le **premier pôle financier public au service des Français**.

S'appuyant sur un modèle unique qui garantit stabilité et continuité, la Caisse des Dépôts œuvre depuis 205 ans au service de l'intérêt

général et du développement économique, durable et inclusif du pays.

Pour décliner ses missions, directement ou en appui des politiques publiques, la Caisse des Dépôts est organisée autour de quatre métiers et de deux partenaires stratégiques co-détenus avec l'État : Bpifrance et le groupe La Poste.



En deux ans, la taille du Groupe a doublé. Pour partager les ambitions du Groupe élargi et renforcer les synergies autour d'objectifs phares partagés, un vaste projet a vu le jour, baptisé « Vision Groupe ».

Après plus de 20 000 contributions, ce projet a abouti à la définition de la raison d'être du Groupe adoptée en janvier 2022, reflet de son rôle dans l'économie et de ses engagements au service de l'intérêt général :

La raison d'être
du groupe Caisse
des Dépôts

Alliance unique d'acteurs économiques publics et privés, nous nous engageons au cœur des territoires, pour accélérer la transformation écologique et pour contribuer à offrir une vie meilleure pour toutes et tous.

Cette raison d'être sera assortie de 14 engagements et 20 indicateurs qui seront dévoilés à la fin du premier semestre 2022.

Plusieurs entités du Groupe ont également adopté une raison d'être dans leurs statuts ou

leur objet social : Icade, Transdev, SFIL, Bpifrance, groupe La Poste.

Ce dernier est également devenu une société à mission en juin 2021.

Les quatre métiers et deux partenaires stratégiques de la Caisse des Dépôts

L'Établissement public de la Caisse des Dépôts, ci-après nommé Établissement public, comprend les quatre métiers : Banque des Territoires, Direction des politiques sociales, Gestions d'actifs et Gestion des participations stratégiques.

■ La Banque des Territoires

Conseille, finance, opère auprès des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. La Banque des Territoires a pour ambition d'agir pour des territoires plus inclusifs, plus durables, plus attractifs et plus connectés.

■ Direction des politiques sociales

Gère différents mandats dont les retraites des fonctions publiques, les pensions de solidarité ainsi que le nouveau compte personnel de formation. La direction des politiques sociales vise à faire de la Caisse des Dépôts un opérateur de référence de la cohésion sociale.

■ Gestions d'actifs

Gèrent les actifs financiers, obligations et actions principalement, de la Caisse des Dépôts. Investisseur institutionnel de référence orienté vers le long terme, la Caisse des Dépôts contribue au financement de l'économie française avec une prise en compte toujours plus forte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

■ Gestion des participations stratégiques

A en charge les opérations d'acquisition et de cession ainsi que le pilotage actionnarial d'une vingtaine de sociétés dont la Caisse des Dépôts est souvent actionnaire de référence et dont les missions contribuent au développement des territoires.

■ Bpifrance

Accompagne les entreprises à chaque étape de leur développement, en crédit, en garantie et en fonds propres, et par une offre de conseil, de formation et de mise en réseau, ainsi qu'un programme d'accélération. Bpifrance est une banque publique d'investissement détenue par la Caisse des Dépôts et l'État.

■ Le groupe La Poste

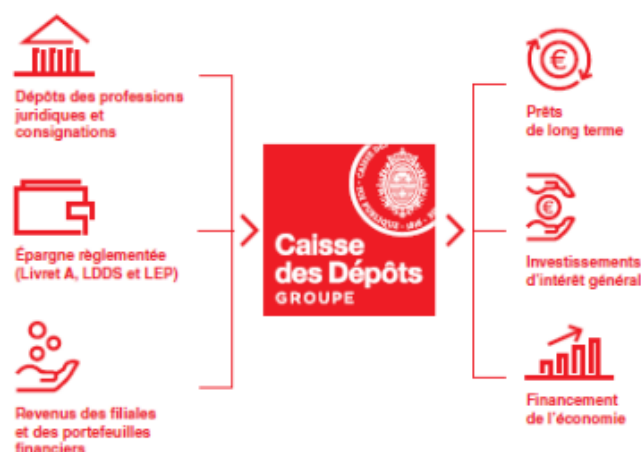
Accompagne tous les Français en offrant des services utiles et adaptés à leurs besoins. Acteurs de proximité, Le Groupe La Poste est détenu à 66% par la Caisse des Dépôts.

Un modèle unique

1.2

La Caisse des Dépôts est dotée d'un statut et d'un mode de gouvernance uniques en France. Ce statut vise à assurer son autonomie, afin qu'elle puisse gérer des fonds privés nécessitant une protection particulière.

Le modèle de la Caisse des Dépôts se caractérise par sa **solidité** et sa **pérennité** : elle n'a en effet pas d'actionnaires et elle finance elle-même l'ensemble de ses activités, sans aucune contribution du budget de l'État.



Dépositaire d'environ 60 % de l'épargne réglementée des Français (Livret A, Livret de développement durable et solidaire – LDDS – et Livret d'épargne populaire – LEP), le groupe Caisse des Dépôts transforme cette épargne en prêts à très long terme – jusqu'à 80 ans – pour financer des programmes d'intérêt général en faveur de l'économie responsable et de la transformation écologique désignés comme prioritaires par l'État.

La Caisse des Dépôts intervient également sur ses fonds propres, grâce aux résultats issus

des gestions d'actifs financiers gérés de manière responsable et aux résultats de ses participations stratégiques. Avec SFIL et la Banque Postale, le Groupe forme le premier pôle financier public.

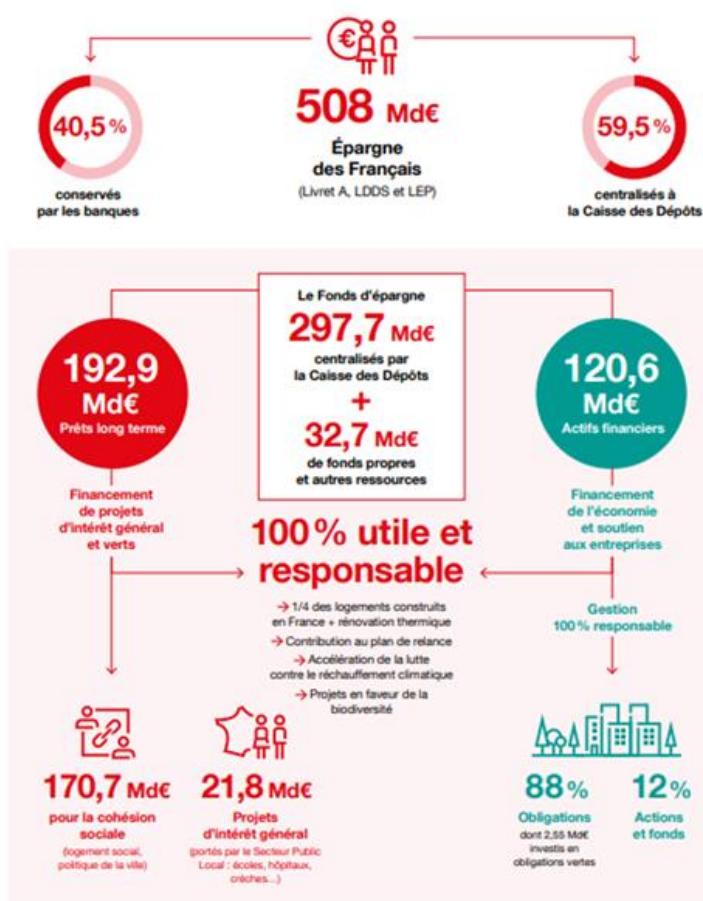
Avec plus de **1 300 Md€ de bilan agrégé**, ce grand pôle financier 100% public dispose d'une capacité de financement sans comparaison pour accélérer la transformation de notre économie vers un modèle plus durable et solidaire.

Une utilisation 100 % utile et responsable de l'épargne

Au cœur des missions confiées par la loi à la Caisse des Dépôts, le Fonds d'épargne transforme une partie de l'épargne réglementée (Livret A, Livret de développement durable et solidaire et Livret d'épargne populaire) en prêts à très long terme, jusqu'à 80 ans.

100 % de ces prêts vont à des projets d'intérêt général désignés comme prioritaires par l'État : logement social, politique de la ville, projets des collectivités locales... en 2021, sur les 12,8 Md€ de prêts nouveaux, 11,8 Md€ sont allés aux logements sociaux et à la politique de la ville et 1,04 Md€ aux projets d'intérêt général des collectivités. Parmi ces prêts, la part des financements en faveur de la transformation énergétique et écologique est croissante et atteint 4,29 Md€ en 2021.

Le reste des ressources est intégralement investi de manière responsable en actifs financiers, afin de contribuer à la rémunération de l'épargne et d'assurer sa liquidité tout en finançant l'économie. Sa gestion respecte ainsi la charte d'investissement responsable du Groupe, en intégrant des enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) dans la sélection et le suivi des investissements, et en respectant les différentes politiques sectorielles (notamment sur les énergies fossiles), sa stratégie de décarbonation complète d'ici à 2050 et sa stratégie biodiversité. Dans ces portefeuilles financiers, la part des *green bonds* a en outre augmenté de 84,3% entre 2020 et 2021 (encours à 2,55 Md€ en 2021).



Enfin, cet engagement responsable est renforcé en ce qui concerne les emplois du livret de développement durable et solidaire, pour lequel l'engagement a été pris en 2017 **qu'un euro collecté et centralisé à la Caisse des Dépôts correspond à un euro finançant la TEE.**

En 2021, cet engagement est **largement tenu**, avec près de **5,49 Md€ d'emplois verts (prêts et *green bonds* confondus)** engagés dans la période, pour environ **2,34 Md€ de collecte LDDS centralisée.**

[Pour plus d'informations, se reporter au [Rapport annuel Fonds d'épargne 2021](#)]

Notre modèle d'affaires

Enjeux

Économie et compétitivité

Inflation, hausse des taux d'intérêt, création d'emplois, innovation

Écologie et énergie

Objectif de neutralité carbone 2050, indépendance énergétique, préservation de la biodiversité

Ressources

Capital humain

- Plus de 370 000 collaborateurs dans le monde (avec le groupe La Poste), dont 6 880 à l'Établissement public en France
- Mixité des statuts publics et privés

Capital financier

- 62 Md€ de fonds propres
- 297 Md€ d'épargne centralisée
- 95 Md€ de dépôts réglementés
- 717 Md€ d'actifs financiers

Capital relationnel

- Établissement public placé sous le contrôle et la garantie du Parlement (« foi publique »)
- Une présence dans plus de 100 pays
- 16 directions régionales, 37 implantations territoriales
- Un réseau de 17 000 points de contact avec le groupe La Poste
- 20 filiales et participations stratégiques

Capital immatériel

- Plus de 200 ans d'engagement au service du développement économique et de la cohésion sociale des territoires
- Tiers de confiance avec plus de 65 mandats gérés dans le domaine de la protection sociale
- 4 entités dédiées à la recherche économique, sociale et environnementale

Modèle

Raison d'être

Alliance unique d'acteurs économiques publics et privés, le groupe Caisse des Dépôts s'engage, au cœur des territoires, pour accélérer la transformation écologique et contribuer à offrir une vie meilleure pour toutes et tous.

Moyens d'action diversifiés

Financer – garantir – conseiller – opérer et gérer
Missions de service public et d'intérêt général
Gestion de mandats pour le compte de l'État et des opérateurs publics
Animation d'écosystèmes et création de plateformes

Atouts clés

Nos valeurs

Intérêt général – long terme – confiance

Modèle unique

Acteur contracyclique
Recherche d'effet d'entraînement

Solidité financière

Revenus diversifiés
Capacité élevée d'investissement et de financement

Durabilité

Utilité environnementale et sociale
Intégration du risque ESG

Clients

Secteur public local et bailleurs sociaux
Professions juridiques réglementées
PME, TPE, ETI et structures de l'ESS
Particuliers, actifs et retraités

Créée par la loi du 28 avril 1816 et définie à l'article L. 518-2 du Code monétaire et financier, « la Caisse des dépôts et consignations et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce Groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités locales, et peut exercer des activités concurrentielles. »

Territoires

Accès aux logements et aux services essentiels de proximité, accès et usage du numérique pour le plus grand nombre, développement de l'industrie et des infrastructures

Démographie et compétences

Santé et bien-vieillir des populations, éducation et formation

4 priorités stratégiques (Mobilisations 2021)

Transition écologique

Accélérer la transition vers une économie neutre pour le climat et la biodiversité



- Flux TEE (toutes priorités confondues) : 17,3 Md€
- Fonds propres : 1,3 Md€
- Financements et garanties : 4,7 Md€

Développement économique

Favoriser la croissance économique et un développement inclusif



- Fonds propres : 3,7 Md€
- Financements et garanties : 55,5 Md€

Cohésion territoriale et habitat

Favoriser le développement équilibré des territoires et œuvrer pour le logement pour tous



- Fonds propres : 2,6 Md€
- Financements et garanties : 23,2 Md€

Cohésion sociale

Accélérer et moderniser la mise en œuvre des politiques sociales



- Fonds propres : 0,1 Md€
- Financements et garanties : 1,7 Md€

Montants répartis par priorité stratégique, sans double compte entre elles (sauf pour les flux en faveur de la transition écologique (flux TEE) calculés : tous secteurs d'activité confondus, y compris ceux relevant des autres priorités). Fonds propres : investissements nets de cession en quote-part CDC, conformément au modèle prudentiel. Financements et garanties : signatures de prêts (y compris les prêts sur ressource de la Section générale), garanties et investissements nets du Fonds d'épargne.

Impacts

(Chiffres 2021)

Transition écologique et énergétique

- 324 000 nouveaux foyers alimentés en énergies renouvelables
- 71 000 ménages bénéficiaires du financement de la rénovation thermique des logements sociaux
- 3140 ha d'espaces renaturés

Développement économique

- 85 000 PME, TPE, ETI et structures de l'ESS soutenues financièrement
- 1 700 projets territoriaux accompagnés
- 2,9 millions de locaux raccordables à la fibre financés

Cohésion territoriale et habitat

- 169 500 personnes logées grâce au financement de 88 000 nouveaux logements sociaux
- 212 000 personnes bénéficiaires du financement de la rénovation de 95 000 logements sociaux
- 1^{er} financeur du logement social
- 1^{er} financeur du secteur de la santé

Cohésion sociale

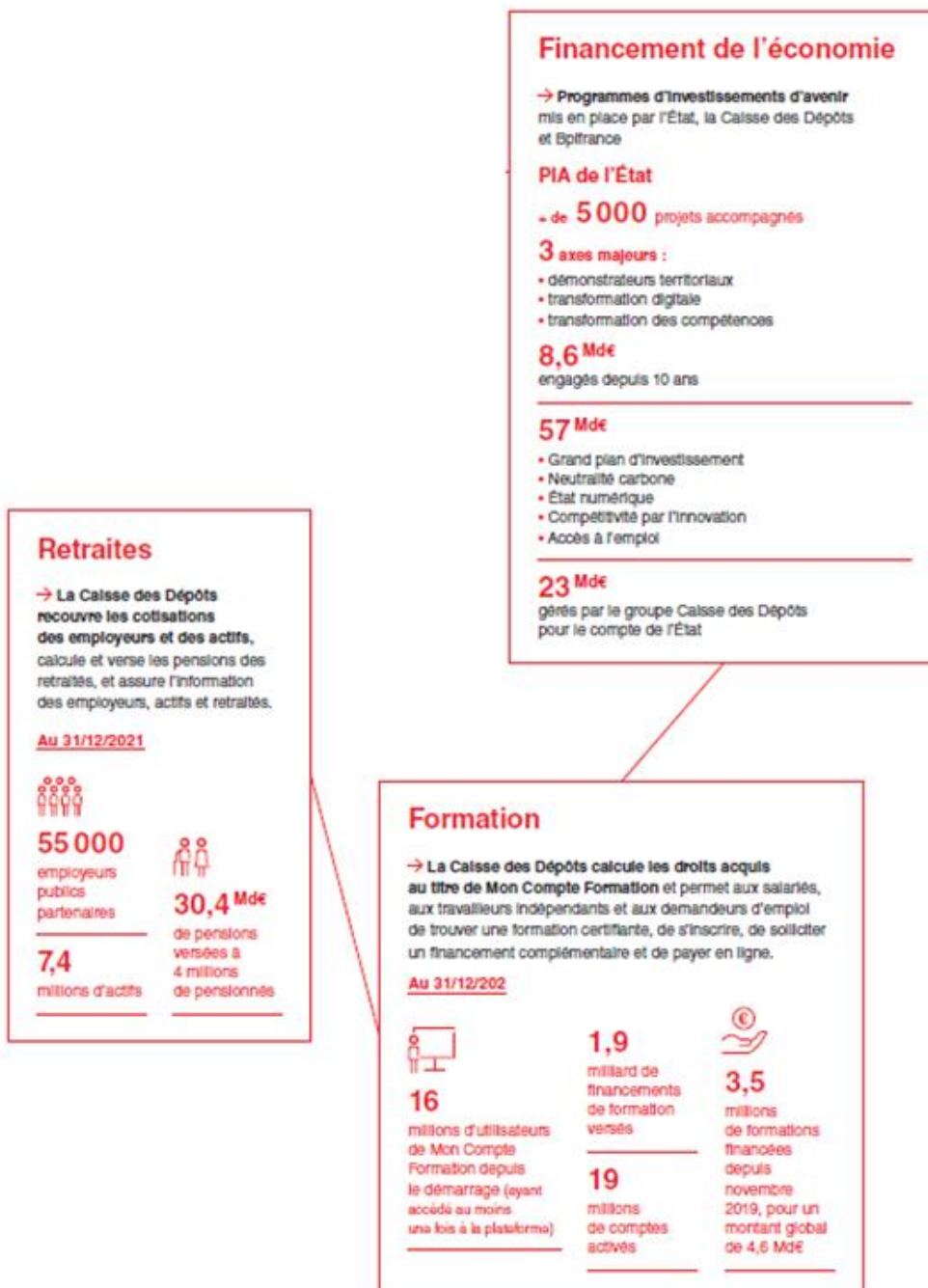
- Plus de 2 millions de formations professionnelles financées
- Plus de 11 300 places nouvelles dans les établissements pour personnes âgées financés
- Plus de 69 000 nouveaux lits dans des établissements de santé financés
- 1 retraite sur 5 gérée

Des mandats spécifiques

1.3

La Caisse des Dépôts intervient également au travers de mandats spécifiques réalisés pour le compte de tiers, de l'État et des autorités de tutelle. Ces mandats stratégiques, qui n'apparaissent pas dans son bilan financier,

concernent les retraites, le handicap, la formation professionnelle ainsi que le Programme d'investissements d'avenir (PIA) et le Grand plan d'investissement (GPI).



Partie 2

Notre stratégie durable

18

Notre stratégie durable

27

Un pilotage intégré de la durabilité

33

Des performances reconnues

36

Une pratique responsable de la finance

42

Des relations externes nourries

55

Une participation active à la recherche

Notre stratégie durable

2.1

2.1.1 Un engagement de longue date en faveur du développement durable

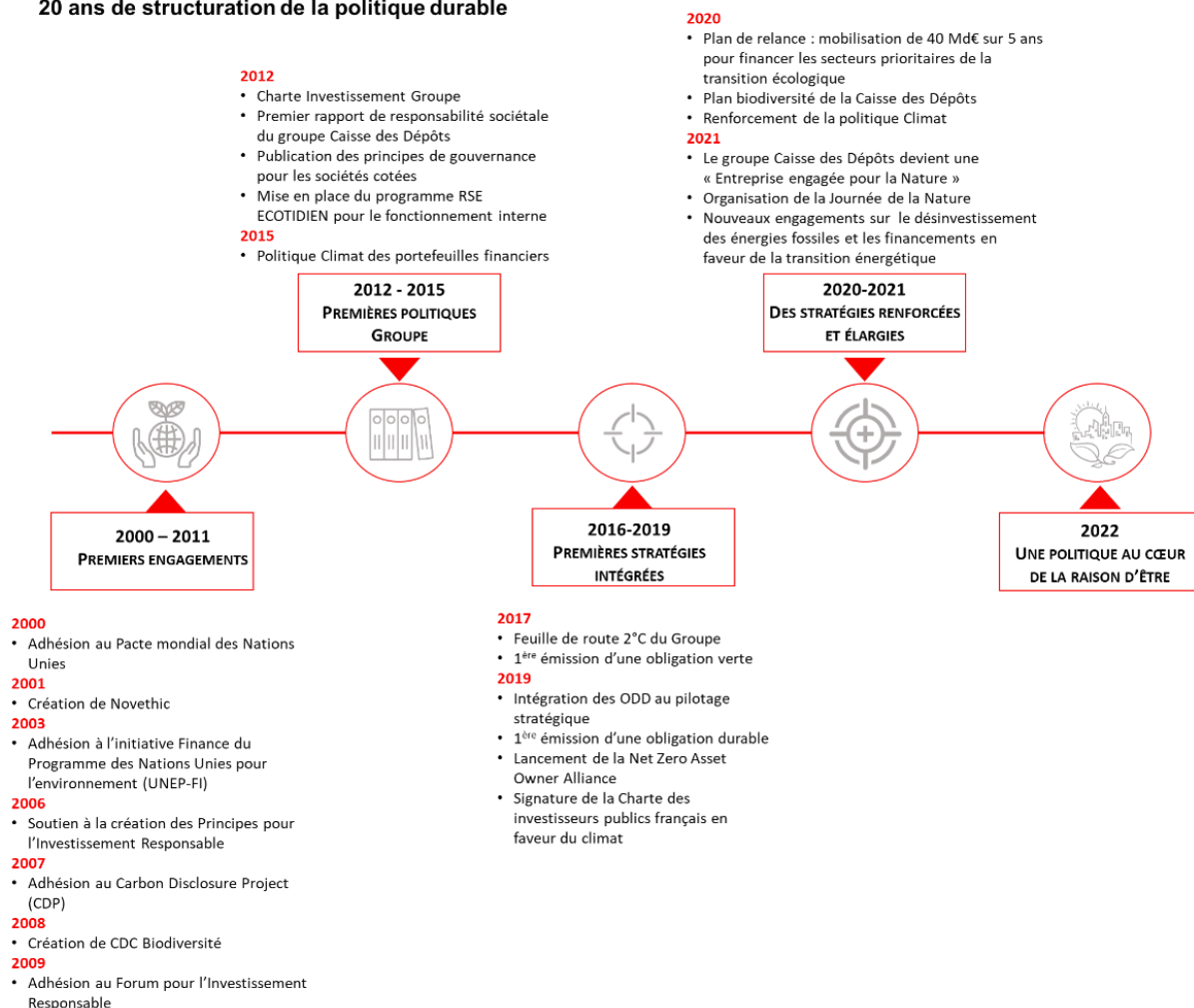
Pionnier de l'engagement responsable, la Caisse des Dépôts est signataire du **Pacte mondial des Nations Unies** et des **Principes pour l'investissement responsable (PRI)** depuis leur création respectivement en 2000 et en 2006. Elle est également membre fondateur de **l'Alliance Net zero Asset Owner** en 2019.

Son engagement continu s'est concrétisé au cours de ces 20 dernières années, par des

politiques transversales de plus en plus structurées et intégrées à la stratégie du Groupe.

En lien avec les ambitions du Groupe, l'année 2022 verra s'ouvrir une nouvelle étape avec une politique durable au cœur de la raison d'être du Groupe.

20 ans de structuration de la politique durable



2.1.2 Un engagement fort pour la transformation vers une économie plus durable

Placée au centre de sa raison d'être, la politique durable du groupe Caisse des Dépôts vise à :

- **accélérer la transformation écologique** des territoires et des entreprises en accompagnant la mise en place d'un développement économique, compatible avec les objectifs nationaux et internationaux en matière de climat et de biodiversité, et **contribuer à la cohésion sociale** en soutien aux politiques sociales publiques. Le groupe Caisse des Dépôts se positionne ainsi comme un acteur majeur pour la transition juste en France.
- **positionner la Caisse des Dépôts comme un Groupe exemplaire** – et même **leader** – en alignant l'ensemble de ses activités sur des objectifs compatibles avec les limites planétaires, et le respect des meilleures pratiques en matière de droits sociaux, droits humains, de bonne gouvernance et d'éthique.

Pour cela, la politique durable s'appuie sur l'intégration des Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) au pilotage stratégique, sur la gestion des risques extra-financiers ainsi que sur des politiques thématiques et sectorielles couvrant l'ensemble des activités du Groupe, des métiers d'investissement et financement jusqu'aux fonctions supports.

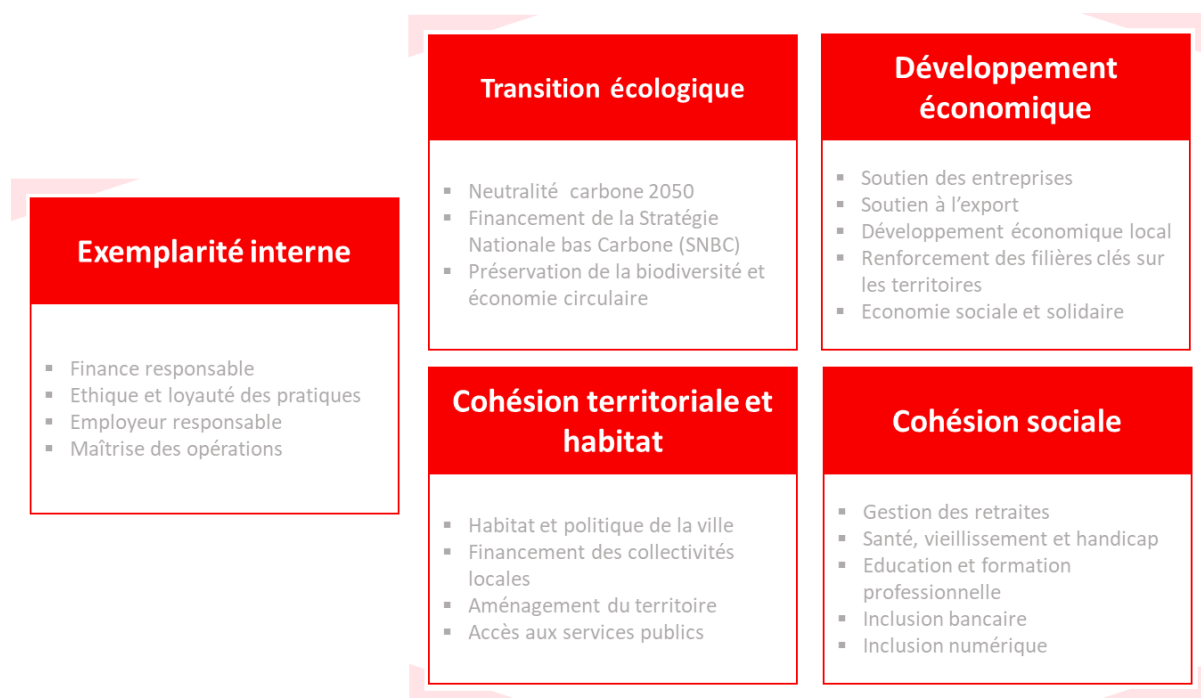
L'objectif recherché est d'assurer à terme que l'ensemble des activités et financements du Groupe respectent les limites planétaires, en particulier la contribution à la neutralité carbone globale d'ici à 2050, et justifient de leur utilité environnementale ou sociale, en particulier :

- **climat** : aligner 100 % des activités du Groupe sur une trajectoire permettant le maintien de la hausse des températures globales à 1,5°C et être un acteur majeur de la transformation écologique de la France ;
- **biodiversité** : limiter l'impact des activités sur la biodiversité et être un acteur pionnier de la préservation de la biodiversité en apportant des solutions pour les territoires et les entreprises ;
- **social** : assurer les meilleures pratiques en interne vis-à-vis des collaborateurs, mais aussi promouvoir les sujets sur toute la chaîne de valeur, auprès des entreprises investies et des sous-traitants et fournisseurs.

Cette politique durable se décline en cinq axes :

- **quatre axes conjoints avec sa planification stratégique** pour assurer l'alignement de ses activités et de sa programmation financière sur les objectifs de développement durable :
 1. accélérer la transition vers une économie neutre pour le climat et la biodiversité,
 2. favoriser un développement local inclusif,
 3. favoriser le développement équilibré des territoires et œuvrer pour le logement pour tous,
 4. accélérer et moderniser la mise en œuvre des politiques sociales ;
- **un axe transversal** pour assurer que les activités internes soient menées de manière responsable et exemplaire.

Les 5 axes de la politique développement durable du groupe Caisse des Dépôts



2.1.3 La durabilité ancrée dans les processus de décision

La politique durable irrigue l'ensemble des processus de pilotage du Groupe, des plus opérationnels aux plus stratégiques. Elle est impulsée directement par les instances de gouvernance du Groupe – le comité exécutif et

la Commission de surveillance, et se décline à tous les niveaux.

[Confer la section 4.1 Un modèle de gouvernance unique du présent document pour une description détaillée].

2.1.3.1 Contrôle et évaluation par la Commission de surveillance

La Commission de surveillance veille à la bonne gestion du Groupe et à la mise en œuvre de ses missions d'intérêt général. Elle est composée de parlementaires et personnalités qualifiées, dont certains sont experts des enjeux de transformation écologique et finance durable.

Elle supervise notamment les enjeux liés à la politique durable et recommande les actions à mettre en place pour orienter le Groupe vers les meilleures pratiques de place, à travers plusieurs comités, en particulier :

- **le comité stratégique**, qui contrôle la bonne réalisation du plan stratégique et du plan d'action en faveur des Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD). Jusqu'en 2021, ce comité

supervise également les engagements de politique durable. Cette fonction est désormais dévolue au nouveau **Comité RSE & éthique**, créé début 2022, qui s'intéressera plus spécifiquement aux engagements en matière d'éthique et de politique durable ;

- **le comité d'investissement** : toute décision d'investissement relative aux filiales ou à des opérations de fusion-acquisition ayant un impact significatif sur les équilibres du Groupe, fait l'objet d'une décision en comité des engagements Groupe, dans le cadre duquel une analyse approfondie des enjeux ESG est réalisée en amont de la

prise de décision. Cette analyse permet de formuler un avis sur les impacts en matière de développement durable pris en considération au même titre que les avis financiers, juridiques et des risques. Les investissements stratégiques ou d'un montant supérieur ou égal à 150 millions d'euros, intégrant ces analyses, sont présentés, pour avis, par le directeur général de la Caisse des Dépôts au comité des investissements de la Commission de surveillance ;

- **le comité d'audit et des risques**, qui veille au respect des indicateurs d'appétit au risque, et recommande des actions à mettre en place en matière

d'intégration des risques extra-financiers.

Composée de 16 membres, la Commission de surveillance intègre des expériences reconnues en matière d'enjeux extra-financiers. Trois personnalités qualifiées disposent en particulier d'une longue expérience professionnelle dans le domaine du développement durable (présidence du *think tank* I4CE, ex-directrice du développement durable d'un grand groupe du secteur de l'énergie, ex-présidente de l'ADEME et directrice de cabinet du Ministre de la transition écologique). L'une des commissaires surveillantes dirige en outre le comité du label ISR.

2.1.3.2 Pilotage par la direction générale

Les membres du Comité exécutif supervisent la mise en œuvre de la stratégie durable du Groupe, valident les nouveaux engagements, arbitrent sur les potentiels impacts stratégiques et sont tenus informés des travaux sur les risques financiers climatiques.

Compte-tenu de la mission d'intérêt général et de la priorité donnée à la transformation écologique dans la stratégie du groupe Caisse des Dépôts, les membres du comité exécutif (directeur de la Banque des territoires, directeur de la gestion d'actifs, directeur du pilotage des filiales et participations stratégiques, directrice des risques, directrice de la communication, directeur des affaires juridiques, secrétaire général, directrice des finance et directeur des ressources humaines) ont tous intégré dans la feuille de route de leur direction les enjeux de développement durable.

Le département politique durable diffuse en outre auprès des membres du comité exécutif une veille continue sur les enjeux nationaux et internationaux relatifs au climat et à la biodiversité. La directrice des finances porte au sein du comité exécutif les enjeux de développement durable et y fait valider la mise en œuvre de la politique durable de manière régulière.

Enfin, le directeur général et les membres du comité exécutif participent au comité de parties prenantes dans le cadre duquel des experts de haut niveau sur le climat, la biodiversité, sur les enjeux de cohésion sociale interviennent régulièrement [*Confer la section 2.5.1 Un dialogue soutenu avec les parties prenantes du présent document*].

2.1.3.3 Une politique durable incarnée dans un département dédié qui travaille en étroite coordination avec les autres entités du Groupe

Dans l'ensemble des entités, plus de 260 contributeurs veillent à intégrer les sujets de durabilité au sein du Groupe :

- chaque **fonction support** dispose aujourd'hui de référents sur les enjeux extra-financiers qui deviennent ainsi totalement transverses (Direction juridique, comptable, achats, système d'information, etc.). Chacun de ces référents est chargé de soutenir son équipe métier dans l'intégration des enjeux liés à la durabilité dans les

activités et de coordonner la contribution de leurs structures respectives aux objectifs de la politique durable du Groupe ;

- chaque **métier et filiale du Groupe** dispose en outre de sa propre gouvernance de développement durable, avec une équipe responsable des sujets qui en assure le pilotage pour les instances de gouvernance de l'entité.

Le département politique durable du Groupe assure l'impulsion et la bonne coordination des sujets pour l'ensemble des entités du Groupe. Dirigé par la directrice de la politique durable, il est composé de sept experts permanents qui coordonnent les politiques de développement durable du Groupe dans le cadre de groupes de travail transversaux réunissant l'ensemble des entités du Groupe.

Le département est ainsi notamment chargé de :

- diffuser auprès des membres du Comité exécutif une veille continue sur les enjeux nationaux et internationaux relatifs au climat, à la biodiversité et aux sujets de durabilité de manière générale,
- coordonner les activités du Groupe en matière de climat, biodiversité, ODD, investissement responsable, reporting extra-financier,
- renforcer les engagements du Groupe en matière de durabilité,
- suivre les évolutions réglementaires en matière de reporting extra-financier et intégrer les nouvelles réglementations qui en découlent,
- soutenir les équipes métiers en matière de trajectoire bas carbone ou d'adaptation, de prise en compte des enjeux sociaux, et de manière plus générale, assurer l'atteinte des engagements du Groupe en matière de durabilité.

Les membres du département politique durable travaillent ainsi en étroite coopération avec un réseau de correspondants RSE et IR quadrillant l'ensemble des entités du Groupe.

L'intégration du département au sein de la direction des finances lui permet de bénéficier d'un fort appui pour lier la durabilité aux sujets financiers et d'assurer une parfaite articulation entre pilotage stratégique et financier d'une part et pilotage extra-financier d'autre part.

En 2021, le département politique durable a également coordonné plusieurs groupes de travail sur le climat, la biodiversité, la taxonomie, ou encore l'adaptation. Il participe en parallèle à plusieurs comités et ateliers avec l'ensemble des filiales et participations stratégiques et les fonctions supports.

Un comité de pilotage développement durable, présidé par la directrice des finances, et piloté par le département politique durable, rassemble des responsables du

développement durable de l'ensemble des entités du Groupe et se réunit quatre fois par an pour fixer les orientations du Groupe en matière de durabilité.

Il permet de :

- présenter ou rappeler les ambitions du Groupe en matière de développement durable qui sont communiquées par la gouvernance,
- examiner les actions du Groupe en matière de développement durable, en particulier pour lutter contre le changement climatique,
- renforcer les engagements du Groupe dans l'ensemble des domaines de développement durable et appeler les filiales et participations stratégiques à intégrer différents groupes de travail du Groupe ou d'organismes externes,
- évaluer l'ensemble des politiques et des stratégies du Groupe,
- effectuer un contrôle sur la remontée des indicateurs de collecte et procéder à un examen régulier du processus d'identification et d'évaluation des risques ESG.

La direction des risques du Groupe est responsable de l'analyse et de la mesure des risques ESG, en coordination avec le département politique durable et la direction du contrôle permanent qui veille au bon suivi et à la maîtrise des risques opérationnels, et en coordination avec les directions de l'Établissement et les filiales. Elle rend compte de ces risques à la direction générale et à la Commission de surveillance.

Un comité de pilotage des risques ESG assure la mise en place de la feuille de route des risques ESG visant à intégrer ces facteurs de risques au sein du cadre conventionnel de gestion des risques. Il est codirigé par le département politique durable et la direction des risques du Groupe. Réuni tous les mois, il est chargé de :

- renforcer l'intégration des risques ESG dans les pratiques du Groupe,
- procéder à un examen régulier du processus d'identification et d'évaluation des risques ESG, en particulier climatiques, et des hypothèses méthodologiques sous-jacentes,
- évaluer l'ensemble des risques ESG significatifs et des politiques de gestion à adopter que ce soit en termes de

Notre stratégie durable

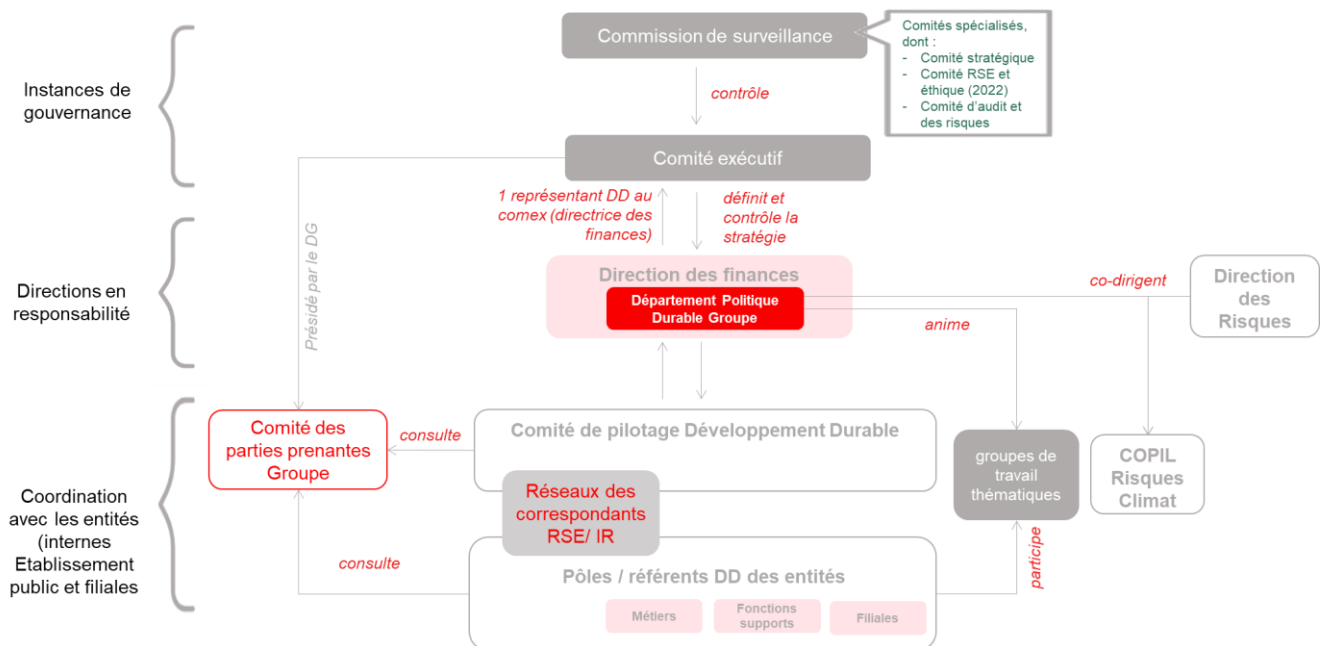
politiques risques de gestion et de réduction,

- surveiller les indicateurs de remontée dans le cadre de l'appétit aux risques,
- apprécier les politiques des filiales en matière d'intégration des risques ESG.

En 2022, quatre groupes de travail seront mobilisés pour renforcer la feuille de route existante en matière de risques ESG, avec une volonté forte de transversalité pour mieux intégrer les risques ESG dans l'ensemble du cadre conventionnel de gestion des risques.

Toujours en matière de risques, la direction des risques coordonne un **réseau risques climatiques Groupe**, en co-pilotage avec le département politique durable, afin de partager les travaux menés par chaque entité en termes de bonnes pratiques, méthodologies, sources de données ou encore trouver des solutions face aux défis de modélisation à relever. Afin de privilégier les échanges et le partage d'informations, ce réseau se réunit tous les mois autour de thématiques ou de classes d'actifs spécifiques avec les interlocuteurs risques concernés.

Organigramme de la gouvernance durable du groupe Caisse des Dépôts



2.1.4 Favoriser l'engagement des collaborateurs

2.2.4.1 Des efforts de formation et de sensibilisation des collaborateurs aux enjeux de durabilité qui s'intensifient

Groupe

La plupart des entités du Groupe mènent des actions de sensibilisation et/ou de formation aux enjeux du développement durable, sous un angle global ou orienté vers leurs activités et enjeux respectifs. Il peut s'agir *a minima* de formations métiers sur ces sujets dans le catalogue de formations disponibles pour leurs collaborateurs, ou de dispositifs transversaux spécifiques de sensibilisation à travers l'organisation de manifestations et de campagnes de communication multi-supports.

En 2021, dans le cadre du plan d'action ODD, l'ensemble des entités du Groupe se sont engagés à mettre en place un dispositif de sensibilisation formalisé à l'intention de l'ensemble des collaborateurs de leurs filiales de rang 1 pour assurer une culture de la durabilité et des enjeux ESG et une large diffusion de la feuille de route ODD.

	Périmètre	2019	2020	2021	Cible
Part des entités ayant déployé un dispositif de sensibilisation aux ODD / à la RSE (en %) ¹	Groupe	38 %	38 %	79 %	100 % d'ici à fin 2022

¹ Sont comptabilisées toutes les entités ayant mis en place un dispositif de sensibilisation / formation transversale sur les sujets RSE / ODD ciblant *a minima* l'ensemble des collaborateurs de la filiale de premier rang.

Caisse des Dépôts

En 2021, des sessions de formation se sont déroulées en présentiel et à distance. Elles concernent les transitions écologique et démographique, le bilan des émissions de gaz à effet de serre, la construction d'une stratégie finance verte, l'ingénierie financière et l'analyse des risques, la pratique de l'achat responsable, l'immobilier (efficacité énergétique des bâtiments, structuration d'un projet d'énergie renouvelable), la mobilité (éco-conduite, incitation aux mobilités douces) et les sujets sociétaux RH tels que recruter sans discriminer, la qualité de vie au travail (travail hybride, déconnexion, aide aux aidants), le handicap (semaine du handicap / handicap invisible, déconstruction des stéréotypes sur le handicap).

Pour une diffusion transversale plus large de ces sujets, l'Établissement public a construit en 2021, **une formation en e-learning dédiée aux ODD**, qui sera largement déployée en 2022.

L'ensemble des collaborateurs de l'Établissement public est en outre concerné par les actions de sensibilisation aux enjeux du développement durable menées tout au long de l'année dans le cadre du programme « Ecotidien, ensemble plus responsables » : articles publiés sur l'intranet, chroniques, lettres du secrétariat général et articles dans la communication mensuelle du Groupe, communautés sur l'intranet, affichages d'écogestes dans les locaux, rencontres RSE, animations sur les sites, ateliers d'auto-réparation de vélo, portes ouvertes des potagers sur les toitures...

Fin 2021, des travaux sont engagés afin de déployer en 2022 une formation via la **Fresque du Climat**, une nouvelle offre e-learning Finance durable et la poursuite de l'offre des modules déjà disponibles, portant ainsi la nouvelle offre à 12 modules dès janvier 2022.

Filiales et participations stratégiques

Plusieurs entités – SFIL, Bpifrance, CDC Habitat, Icade, Société Forestière, La Poste et STOA – proposent des formations couvrant les notions de développement durable et de RSE, en mixant différentes modalités pédagogiques : présentiel, e-learning, fresque du climat.

CDC Informatique a déployé à l'attention de ses collaborateurs un MOOC sur le numérique responsable.

D'autres entités, comme Egis, Compagnie des Alpes ou Transdev, n'ont pas de cursus installé de formation sur le développement durable. Ils ont cependant mis en œuvre des formations thématiques ponctuelles ou des actions de sensibilisation au bénéfice de leurs collaborateurs.

Zoom sur les actions de SFIL

- Un module de e-learning consacré au développement durable et à la RSE a été mis à disposition en libre accès sur la plateforme interne de formation pour l'ensemble des collaborateurs.
- Cet e-learning inclut une partie dédiée aux grands enjeux planétaires actuels (changement climatique, raréfaction des ressources, disparition de la biodiversité, pollution et inégalités) et une partie sur les principaux engagements et réalisations de SFIL en matière de RSE et de Développement Durable.

2.2.4.2 La prise en compte de critères ESG dans l'intéressement et la rémunération

Groupe

La rémunération variable des membres du **comité exécutif du Groupe** dépend de l'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés chaque année via la lettre-contrat d'objectifs avec le directeur général. Il y a, dans ces objectifs, un volet managérial (le référentiel *Grandissons ensemble*) et un volet lié au plan stratégique dans lequel figure l'atteinte

d'objectifs ODD. En 2021, pour répondre aux exigences de l'article 29 de la Loi énergie-climat, un plan d'action a été acté pour mieux intégrer les critères ESG au sein des rémunérations variables des membres du comité exécutif et des cadres dirigeants, notamment ceux pouvant être considérés comme « porteurs de risque ».

Caisse des Dépôts

En juin 2021, un nouvel accord d'intéressement a été signé pour 2021-2023. Cet accord, qui couvre 100% des collaborateurs de l'Établissement public, inclut des objectifs transversaux à l'ensemble des unités de travail et des objectifs propres aux unités de travail et fonctions des grands métiers de la Caisse des Dépôts. Les objectifs transversaux incluent :

- objectif 1 : performance opérationnelle,
- objectif 2 : égalité professionnelle,
- objectif 3 : développement durable,
- objectif 4 : mobilisation face à la crise sanitaire et économique par la réussite du plan de relance.

Les objectifs stratégiques annuels des entités en matière d'investissement responsable sont

en outre traduits dans les objectifs des managers et, le cas échéant, des équipes. **La Caisse des Dépôts définit ainsi des objectifs collectifs et individuels à la majorité de ses gérants**, se traduisant dans la part variable de leur rémunération.

En 2021, pour répondre aux exigences de l'article 29 de la Loi énergie-climat, un plan d'action a été acté pour mieux intégrer les critères ESG au sein des rémunérations variables des membres du comité exécutif et des cadres dirigeants, notamment ceux pouvant être considérés comme « porteurs de risque ».

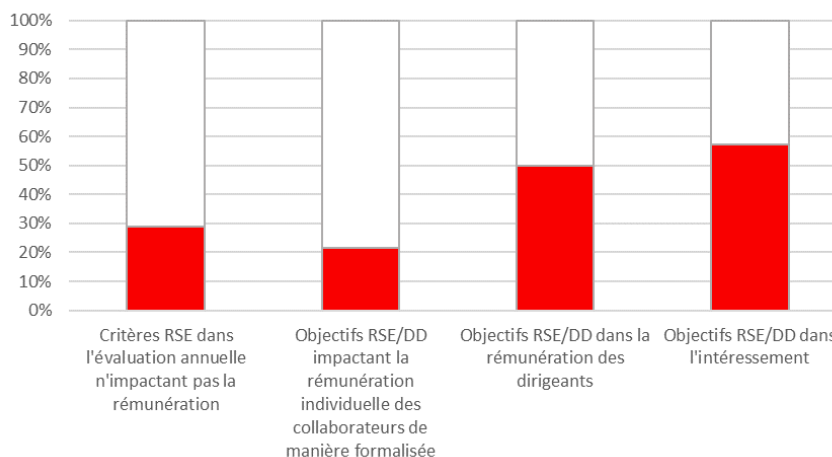
Filiales et participations stratégiques

Une majorité des entités du périmètre intègre désormais des critères extra-financiers dans leur système de rémunération, individuelle et/ou collective.

Les dispositifs en place peuvent consister en :

- la prise en compte de critères extra-financiers dans la rémunération des dirigeants dans les entités (Icade, STOA, Société Forestière, SFIL, groupe La Poste et Compagnie des Alpes) ;
- l'intégration de critères extra-financiers dans la rémunération individuelle de tout ou partie des collaborateurs (CDC Biodiversité, Bpifrance, Société Forestière et groupe La Poste) ;
- l'intégration de critères extra-financiers dans les dispositifs d'intéressement des collaborateurs (CDC Biodiversité, Icade, Société Forestière, SFIL, CDC Habitat, groupe La Poste, et CDC Informatique).

Part d'entités prenant en compte des critères extra-financiers dans la rémunération
(certaines entités peuvent cumuler plusieurs dispositifs)



Un pilotage intégré de la durabilité

2.2

La politique durable du Groupe s'appuie sur l'intégration des objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) au pilotage

stratégique, et des risques extra-financiers à la gestion globale des risques.

2.2.1 Une gestion des risques intégrant le principe de double matérialité

Groupe

Pour identifier les principaux risques que le contexte environnemental et social fait peser sur son activité et les maîtriser, le Groupe a élaboré et suit une cartographie des risques extra-financiers selon un **principe de double matérialité** : le groupe Caisse des Dépôts intègre donc à la fois les risques extra-financiers que le contexte fait porter sur son activité mais également les externalités extra-financières négatives ou positives que lui-même génère.

Initiée en 2018 dans le cadre de l'application volontaire de la Déclaration de performance extra-financière (DPEF), cette cartographie repose sur une appréciation réalisée par chacune des entités du Groupe (métiers et filiales sous contrôle opérationnel) sur la base d'une méthodologie commune :

- identification des risques à partir d'un univers générique pertinent pour les métiers ;

- cotation de ces risques par chaque entité selon deux critères : le niveau de gravité (financier, réputationnel, environnemental ou social) et la probabilité d'occurrence ;
- consolidation en familles de risques à l'échelle de l'ensemble du Groupe.

Opérationnellement, cette cartographie permet de vérifier l'existence de dispositifs de maîtrise de risques et d'en évaluer la performance, au travers d'indicateurs suivis dans le temps.

Au titre de 2021, 27 risques significatifs sont identifiés. Tous font l'objet d'un reporting, dont les 15 principaux au titre de la DPEF.

[Confer en annexe la section « Note sur la Déclaration de performance extra-financière (DPEF)»]

Cartographie des risques extra-financiers significatifs pour le Groupe⁽¹⁾

Gravité de l'impact Fréquence d'occurrence	Modérée	Forte	Très forte
Modérée	<ul style="list-style-type: none"> ■ Eau ■ Matières premières ■ Biodiversité ■ Déchets et pollution 	<ul style="list-style-type: none"> ■ ESG dans la chaîne d'approvisionnement ■ Rémunération ■ Gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Droits de l'Homme ■ Partenariats ■ Principes d'intervention
Forte		<ul style="list-style-type: none"> ■ Impacts environnementaux du fonctionnement interne ■ Transformation numérique 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Transition écologique ■ Développement économique inclusif ■ Cohésion territoriale ■ Cohésion sociale ■ Intégration ESG ■ Engagement actionnarial ■ Qualité de vie au travail ■ Capital humain ■ Dialogue social ■ Diversité et égalité des chances ■ Ethique des affaires ■ Gestion des filiales et des participations ■ Sécurité des données
Très forte			<ul style="list-style-type: none"> ■ Satisfaction des parties prenantes ■ Qualité de l'offre et satisfaction clients

■ Sélection des risques DPEF

(1) La présente cartographie reflète la perception par les entités opérationnelles (métiers et filiales) des risques extra-financiers auxquels elles sont confrontées, au travers d'un classement selon leur fréquence et la gravité des leurs impacts potentiels. Il ne s'agit pas d'une mesure objective des expositions du Groupe aux risques à plus long terme.

Deux niveaux de pilotage se complètent :

1. Une intégration des risques extra-financiers dans la gestion globale des risques du Groupe.

Les principaux risques extra-financiers précédents se retrouvent dans le pilotage global des risques du Groupe. En effet, au titre de leur impact sur les risques opérationnels et financiers, la direction des risques du Groupe intègre des risques ESG dans la cartographie globale des risques du Groupe d'une part, et dans le cadre d'appétit au risque d'autre part.

Des indicateurs, incluant des seuils d'alerte au niveau Groupe, sont mis en place afin de surveiller ces risques et d'anticiper leur évolution, par exemple la notation extra-financière de l'Établissement public et de ses

filiales, l'atteinte des cibles climatiques (volume de financement et d'investissement dédiés à la transition environnementale) ou encore l'atteinte des objectifs de la politique d'investissement responsable (respect des seuils d'exclusion sur le charbon, le pétrole et le gaz, indicateur de réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles de titres, consommation énergétique et de performance énergétique du portefeuille immobilier).

En complément, certaines thématiques font l'objet de travaux d'évaluation plus détaillés pour quantifier l'exposition effective du Groupe, en particulier sur le climat, la corruption et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB-FT).

[Confer la section 4.2.1.4 Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) du présent document].

2. Une prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'échelle des projets et décisions d'investissement.

Parce que l'utilité sociale ou la rentabilité économique d'un projet ne sont pas des critères suffisants pour juger de son impact environnemental et social, des analyses de risques extra-financiers sont réalisées à l'échelle des actifs et des projets.

En particulier, conformément à la charte d'investissement responsable du Groupe, les métiers financiers intègrent systématiquement des critères ESG à leur décision d'investissement, soit en recueillant des données d'agences de notation extra-financières, soit en intégrant les sujets de durabilité au cahier des charges de l'instruction.

[Pour plus d'informations, se reporter au Bilan Investissement Responsable du groupe Caisse des Dépôts].

Les comités d'engagement (CDE) du Groupe – qui examinent les dossiers les plus

importants ou stratégiques pour le Groupe – intègrent également des avis développement durable.

Début 2022, le Groupe s'est doté d'une **feuille de route sur les risques de durabilité**, qui a notamment pour objectifs :

- le renforcement de l'intégration des risques de durabilité dans la cartographie internes des risques, pour mieux les piloter ;
- la mise à jour de la grille d'analyse ESG pour analyser sous l'angle de la double matérialité les dossiers présentés au comité des engagements Groupe ;
- l'analyse des risques physiques sur les actifs immobiliers et les infrastructures du groupe et proposer des mesures d'adaptation ;
- des estimations quantitatives du risque de transition sur le portefeuille d'actions ;
- une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance à l'échelle des projets et décisions d'investissement, avec le lancement d'une réflexion pour préciser la grille d'analyse utilisée pour ces CDE avec l'intention d'objectiver les avis mais aussi d'outiller les équipes qui instruisent les dossiers.

Filiales et participations stratégiques

Outre les dispositifs de maîtrise des risques mis en place au niveau du Groupe, les filiales disposent également de leur propre suivi, qui est ensuite intégré dans la gestion globale des risques de l'entité pour la majorité d'entre elles.

Pour les filiales concernées – notamment le groupe La Poste, Transdev et Compagnie des Alpes – cet exercice de gestion des risques extra-financiers est explicitement liée aux obligations de publication d'une DPEF propre.

Les entités réalisent également des analyses extra-financières pour les dossiers présentés dans leurs propres comités de décision

d'investissement. C'est en particulier le cas pour La Poste, Bpifrance, Icade, STOA, Transdev, Société Forestière, Egis.



des entités affichent un dispositif de gestion des risques extra-financiers intégré dans la gestion globale des risques

2.2.2 Des objectifs ODD intégrés à la stratégie du Groupe

Pour mieux piloter sa contribution aux objectifs de politiques publiques et objectiver son impact, le Groupe a choisi, depuis fin 2019, d'intégrer les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) au pilotage stratégique de chacun de ses métiers et de ses filiales.

Avec 17 objectifs et plus de 167 cibles, les ODD forment un référentiel universel traçant le chemin vers un monde plus durable et meilleur pour tous d'ici à 2030.



2.2.2.1 Des ODD intégrés à la planification stratégique du Groupe

Pour chacun des 8 objectifs identifiés comme prioritaires, une dynamique d'amélioration stratégique a été impulsée, avec la définition de plans d'action opérationnels, assortis d'engagements portant sur des indicateurs de résultat, et dès que possible d'impact, suivis dans le temps.

Au total, plus de 40 cibles quantitatives ont été validées par le comité exécutif **et la moitié d'entre elles a été intégrée au plan stratégique du Groupe**, articulé autour des 4 axes **du plan de relance** de l'Établissement public :

- **la transition écologique** pour les ODD 7, 13 et 15 : dont la mobilisation de 60 Md€ en faveur de la TEE entre 2020 et 2024, pour financer notamment 8,8 GW de nouvelles capacités d'énergies renouvelables et la rénovation énergétique de 200 000 logements sociaux ;
- **le développement économique inclusif** pour les ODD 8 et 9 : dont par exemple la mobilisation de 8 Md€/an en faveur du secteur industriel français (« *French fab* ») d'ici à 2024, l'accompagnement de 520 projets industriels dans les territoires d'ici à 2025 ;
- **la cohésion sociale** pour les ODD 10 et 4, dont la mobilisation de 16 Md€ entre 2021 et 2025 en faveur de la santé et du grand âge, ou encore le financement de 3 millions de formations Mon compte formation entre 2020 et 2022 ;
- **la cohésion territoriale** à travers principalement l'ODD 11 : dont par exemple le financement de 500 000 nouveaux logements sociaux entre 2020 et 2024, ou le soutien à 5 000 projets Action cœur de ville pour la redynamisation des centre-bourgs d'ici à 2025.

2.2.2.2 Un déploiement dans les outils de pilotage opérationnel

Pour en assurer le bon pilotage, les ODD sont inclus dans les différents outils de pilotage :

- **les outils de planification stratégique** : le plan d'action sur les ODD prioritaires du Groupe est intégré au pilotage stratégique du Groupe et de ses entités (Plan Stratégique à Moyen Terme – Programmation financière pluriannuelle). Cette intégration permet de piloter conjointement les enveloppes financières à mobiliser, les projets effectivement réalisés et les bénéfiques, afin à terme de mettre en place un pilotage par l'impact ;
- **les avis ESG sur les projets** : pour s'assurer de leur bonne prise en compte pour toute nouvelle décision significative, les ODD sont également inclus dans les avis développement durable des comités d'engagement du Groupe, qui concernent tous les projets du Groupe au-delà d'un certain seuil. Au sein de la Banque des Territoires, ils sont également intégrés dans les grilles extra-financières de cotation servant à analyser tous les projets financés. Dans les deux cas, l'enjeu est double : développer une approche systémique multidimensionnelle des enjeux environnementaux et sociaux, rechercher l'impact et les co-bénéfices entre ODD ;
- **la sélection des projets éligibles aux émissions durables de l'Établissement public** : tous les projets adossés aux émissions vertes, sociales ou durables émises par la Caisse des Dépôts répondent directement à au moins deux des ODD prioritaires ou significatifs ;
- **l'engagement actionnarial** : référentiel universel permettant de dialoguer objectivement avec les entreprises investies, les ODD sont également aux thématiques d'engagement, avec des cibles sur le nombre d'entreprises engagées chaque année ;
- **les lettres d'orientation des filiales et participations stratégiques** : une sélection des cibles de contribution au plan d'action ODD Groupe les plus pertinentes pour l'entité est intégrée aux lettres d'orientation envoyées chaque année par le directeur général à chacune des filiales et participations stratégiques.

Par ailleurs, l'atteinte du plan d'action ODD fait partie de l'intéressement des collaborateurs de l'Établissement public depuis deux ans.

[Pour en savoir plus, se reporter au suivi du plan d'action ODD présenté en annexe du présent document]

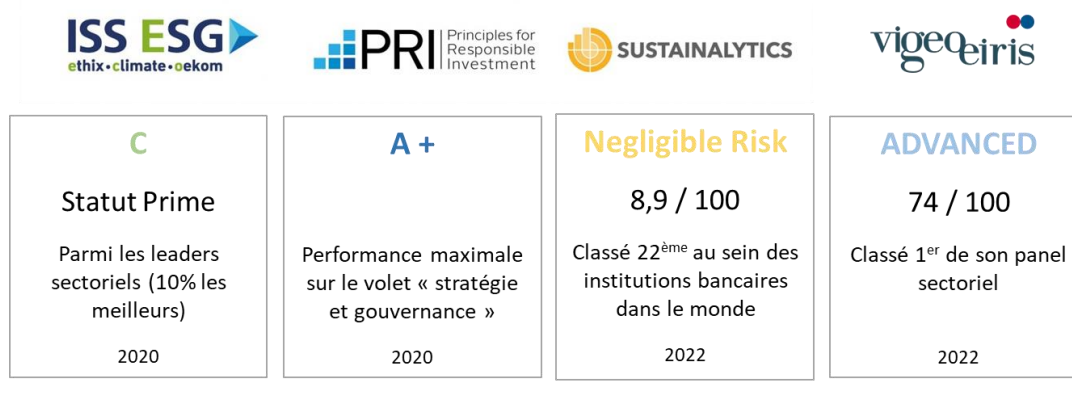
Des performances reconnues 2.3

2.3.1 Notations extra-financières

Depuis plusieurs années, la performance extra-financière du groupe Caisse des dépôts est

reconnue par les agences de notations extra-financières :

Principales notations extra-financières de la Caisse des Dépôts



Plusieurs filiales du groupe Caisse des Dépôts ont également des notations à leur niveau qui démontrent leur exemplarité :

Principales notations extra-financières des entités du Groupe

	ISS ESG	PRI	vigeoEiris	SUSTAINALYTICS	MSCI	AUTRES NOTATIONS
bpi france	Prime C- (2019)	A+ (Strategy & Governance) (2021)	63/100 (2021)			
Compagnie des Alpes					« A » (2020)	GAIA Ethifinance 83/100 (2021)
ICADE	B- (2021)		64/100 (2021)	7,7/100 (2021)	« AA » (2021)	GRESB 83/100 (2021) CDP A- (2021)
CAFFIL	Prime C+ (CAFFIL) (2020)			6.6/100 Risk Negligible (2021)		
LA POSTE GROUPE	B- prime (2021)		77/100 (2021)	13/100 Low Risk (2021)		Ecovadis 75/100 (2021) CDP A (2021)
transdev						Ecovadis Silver 55/100 (2021) Indice positivité 43,3% (2021)

2.3.2 Certifications

Groupe

Pour piloter dans une logique d'amélioration continue et faire vérifier par un tiers leurs pratiques, la moitié des entités du Groupe (hors groupe La Poste), dont **toutes celles ayant des activités opérationnelles autres que de services (conseil ou finance)**, a recours à une ou plusieurs certifications tierces reconnues.



Les types de pratiques certifiées (qualité, environnement, santé/sécurité) et les certifications choisies varient selon les entités, entre :

- **des certifications basées sur les normes ISO** (ISO 50001 pour le management de l'énergie, ISO 14001 pour le management environnemental, ISO 9001 pour le management de la qualité, ou encore ISO 45001, ex OHSAS 18001, pour la santé et la sécurité),
- **des certifications métiers spécifiques**, comme la certification HQE pour les développements ou l'exploitation immobilière, la certification Green Globes pour les activités touristiques ou encore les certifications FSC ou PEFC pour l'exploitation forestière.

Part des effectifs couverts par une certification	Périmètre	2021
ISO 9001	Groupe*	20 %
ISO 14001	Groupe*	14 %

* Hors groupe La Poste

Caisse des Dépôts

L'Établissement public a recours à différents types de certification pour piloter ses processus et faire reconnaître la qualité de ce pilotage :

- certification ISO 14001 de l'établissement de Bordeaux,
- certification HQE Exploitation du site Austerlitz3,
- certification ISO 9001 de différents processus de la direction des politiques sociales.

Part des effectifs couverts par une certification	Périmètre	2021
ISO 9001	Caisse des Dépôts	10 %
ISO 14001	Caisse des Dépôts	17 %
HQE Exploitation	Caisse des Dépôts	4 %

Des performances reconnues

Filiales et participations stratégiques

Principales certifications en vigueur pour 2021 :

Activités	Périmètre	Certifications
Transport	Transdev	<ul style="list-style-type: none"> ■ 21,5 % des entités certifiées ISO 14001 (<i>versus</i> 16 % en 2020) ■ 31 % des entités certifiées ISO 9001 (<i>versus</i> 30 % en 2020) ■ 18,5 % des entités certifiées ISO 45001 (<i>versus</i> 8 % en 2020) ■ 5 % des entités certifiées ISO 26000
Immobilier	Icade (Promotion)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place d'un système de management responsable (SMR) certifié par Cerqual Qualitel pour l'ensemble des typologies d'immeubles (logement et tertiaire) et des implantations géographiques d'Icade Promotion ■ 99 % des opérations de logements ont obtenu une certification qualité NF, et 41 % ont obtenu une certification ou un label environnemental (NF HQE et/ou Bâtiment Durable)
	Icade (Foncière tertiaire)	<ul style="list-style-type: none"> ■ 68 % du patrimoine certifié HQE et/ou BREEAM (construction et/ou exploitation), soit 554 921 m² certifiés construction et 546 182 m² certifiés exploitation ■ 100 % des parcs d'affaires d'Icade sont certifiés ISO 14001 <p><i>[Pour plus d'informations, confer la section « 2.4. Intégrer les meilleurs standards de certification et labellisation » du document d'enregistrement universel 2021 d'Icade]</i></p>
Tourisme et loisirs	Compagnie des Alpes	<ul style="list-style-type: none"> ■ 5 sites certifiés ISO 9001, soit 37 % des ETP du Groupe ■ 2 sites certifiés ISO 50001, soit près de la moitié (45 %) des journées-visiteur des Parcs de loisirs du Groupe, et 39 % des ETP du groupe. <p><i>[Pour plus d'informations, confer la section « 4.3.1 Organisation et démarche dans les sites du Groupe » du document d'enregistrement universel 2020-2021 de Compagnie des Alpes]</i></p>
Ingénierie et conseil	Egis	<ul style="list-style-type: none"> ■ 46 % du chiffre d'affaires couvert par la certification ISO 14001 ■ 60 % du chiffre d'affaires couvert par la certification ISO 45001 ■ 78 % du chiffre d'affaires certifié ISO 9001
Gestion d'espaces naturels	Société Forestière	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gestion forestière durable pour 74 % des effectifs
Financement	Bpifrance	<ul style="list-style-type: none"> ■ La certification « HQE bâtiment tertiaire en exploitation » du siège social « Le Vaisseau », obtenue en 2014, est reconduite chaque année, au niveau excellent sur l'axe Bâtiment Durable et Gestion Durable ■ Un deuxième site, dans Paris, a obtenu en 2018 la même certification HQE « excellent » de bâtiment tertiaire en exploitation, et un autre est certifié HQE tertiaire en exploitation pour les parties communes. Par ailleurs, plusieurs implantations en région sont situées dans des immeubles certifiés (BREEAM pour Marseille et Bordeaux ; B positif pour Nancy ; RT 2020 pour Brest, BREEAM pour le site pris en location en région parisienne à Fontenay)
	SFIL	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'immeuble du siège social à Paris bénéficie d'une certification « HQE Bâtiments tertiaires en exploitation » sur les axes bâtiments et gestion durables, renouvelée en mars 2019 avec un très bon niveau. ■ Le site lyonnais bénéficie quant à lui de certifications BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Method, méthode d'évaluation du comportement environnemental des bâtiments développée par le Building Research Establishment, organisme privé britannique de recherche en bâtiment) et HQE Bâtiments durables

Une pratique responsable de la finance

2.4

Le Groupe adopte des pratiques financières responsables, dans la gestion de ses

investissements, ses financements et ses participations, et les promeut en externe.

2.4.1 Une politique d'investissement responsable

Groupe

Politiques

En cohérence avec son ambition, le Groupe s'emploie, comme investisseur de long terme, à appréhender les opportunités et risques caractérisant ses investissements potentiels et réalisés, pour que **100 % de ses investissements demeurent sous analyse ESG**.

Dès 2012, le groupe Caisse des Dépôts s'est doté d'une **charte d'investissement responsable** reposant sur trois principes :

- **intégration ESG** avec l'analyse et la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans toutes les décisions d'investissement ;
- **engagement actionnarial** par un dialogue continu avec les entreprises investies, au travers d'échange avec le management et du vote en assemblée générale pour promouvoir la prise en compte des enjeux ESG ;
- **exclusions normatives et sectorielles**, dont l'exclusion de tout investissement dans le tabac, les mines anti-personnel et les bombes à sous-munitions, dans les États et territoires fiscalement non coopératifs et les juridictions à haut risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, ainsi que l'exclusion de tout investissement ne respectant pas les principes d'exclusion énoncés dans des politiques sectorielles (charbon, pétrole & gaz, immobilier).

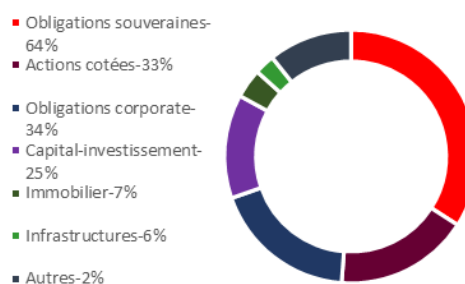
Cette charte est complétée de politiques thématiques régulièrement renforcées, sur le vote et la gouvernance des entreprises cotées,

l'exclusion des activités dans les pays contribuant à la fraude financière, et le climat.

Portefeuilles d'investissement des métiers du groupe Caisse des Dépôts

Les métiers investissent dans des actifs diversifiés, gérés à 96 % en direct, et à plus de 99% placés sur les marchés développés. Les gestions d'actifs présentent un taux global de rotation de 5,9% et n'investissent dans aucun *hedge fund* ou produits dérivés à des fins autres que de couverture.

Encours d'investissement du Groupe à fin 2021 ¹



¹Les encours comptabilisés par classes d'actifs couvrent ceux de la Caisse des Dépôts, de Bpifrance, STOA, et du groupe La Poste. La catégorie « autres » représentent principalement des placements de trésorerie.

Une pratique responsable de la finance

Cette charte et ces politiques s'appliquent à l'ensemble des métiers et filiales d'investissement, qui la déclinent selon leur objet social et leur stratégie financière. Courant 2022, cette charte devrait être mise à jour pour s'étendre aux activités de financement et pour renforcer la formalisation des engagements sur le volet social.

100 % des investissements du Groupe sous intégration ESG

Année après année, le Groupe évalue le déploiement de sa politique d'investissement responsable grâce à des indicateurs permettant d'en suivre la mise en œuvre par les différentes équipes opérationnelles, au travers d'une note sur 100. **En 2021, la note globale du groupe Caisse des Dépôts est de 83/100 (contre 79/100 en 2020).**

[Pour plus d'informations, se reporter au Bilan Investissement Responsable du groupe Caisse des Dépôts].

Suivi des pratiques

Indicateurs	Périmètre	2019	2020	2021	Cibles
Note de déploiement de la charte d'investissement responsable (IR) du Groupe (en %) ¹	Groupe	73 %	79 %	83 %	90 % d'ici à 2024
<input checked="" type="checkbox"/> Taux de déploiement de la charte IR concernant la prise en compte documentée de l'analyse ESG dans la décision d'investissement (en %)	Groupe	70 %	89 %	91 %	Critères intégrés dans la cible sur le déploiement de la charte IR
<input checked="" type="checkbox"/> Taux de déploiement de la charte IR sur les items liés au niveau et à la qualité de l'analyse ESG (en %)	Groupe	70 %	72 %	74 %	
<input checked="" type="checkbox"/> Taux de déploiement de la charte IR concernant le dialogue actionnarial sur des enjeux ESG (en %)	Groupe	63 %	65 %	67 %	
Part des sociétés en portefeuille ayant fait l'objet d'un dialogue actionnarial (toutes thématiques ESG confondues) (en %) ³	GDA		80 %	88 %	Engagement systématique des entreprises à enjeu

Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

(1) Le déploiement de la charte IR est évalué pour chaque entité à partir de critères prédéfinis sur trois domaines : les engagements, leur mise en œuvre et la mobilisation des équipes, qui sont notés puis agrégés. Une note globale de 100 % signifie ainsi que les différentes équipes assurent une intégration complète des bonnes pratiques de la politique IR.

2.4.2 Des financements encadrés par des principes d'intervention

Groupe

Les financements du Groupe sont encadrés par différentes doctrines et dispositifs qui en délimitent l'objectif et les cibles :

- **les bailleurs sociaux et les collectivités locales** pour la Banque des Territoires,
- **le soutien des entreprises** en croissance ou en difficulté, en particulier des PME / TPE pour Bpifrance,
- **le secteur public local** (collectivités locales et établissements publics de santé) pour le dispositif SFIL/La Banque Postale.

Parmi les principes énoncés dans les doctrines de la Banque des Territoires et de Bpifrance, figurent notamment :

- **la prise en compte des enjeux sociétaux dans l'ensemble des processus,**
- **la recherche d'un effet d'entraînement auprès des clients et partenaires,**
- **les types de contreparties éligibles au financement.**

En outre, **les financements du Groupe doivent respecter les critères d'exclusion du Groupe et les politiques sectorielles sur les énergies fossiles, l'immobilier et les transports.**

Enfin, les activités de financement sont couvertes dans les analyses de risques climatiques pilotées par la direction des risques du Groupe.

Caisse des Dépôts

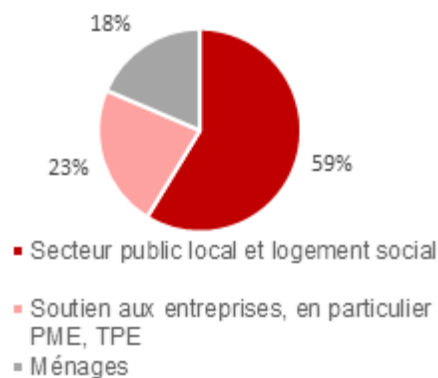
Les conditions d'intervention de la Banque des Territoires sont précisées dans sa **doctrine d'intervention**, qui comprend un important volet extra-financier :

- lorsqu'elle intervient en tant que prêteur sur Fonds d'épargne, ses financements doivent apporter aux emprunteurs « un bénéfice particulier que le marché n'est pas en mesure de leur apporter », bénéfice dont la nature peut être variable ;

Portefeuilles de financements des métiers du groupe Caisse des Dépôts

Les activités de financement des métiers du Groupe sont entièrement dédiées au logement, à la politique de la ville, au financement du secteur public local et au soutien des entreprises.

Encours de prêts à fin 2021 du Groupe ¹



¹ Données consolidées sans quote-part intégrant la Caisse des Dépôts, La Banque Postale, Bpifrance et SFIL. Une partie des prêts au secteur public et aux bailleurs sociaux est comptabilisée dans soutien aux entreprises

Pour mieux formaliser dans un document unique et continuer à renforcer les engagements s'appliquant aux prêts, un travail a été lancé début 2022 pour étendre la charte d'investissement responsable du Groupe aux activités de financement.

- elle applique un principe d'équité et de non-discrimination quant à la situation géographique ou la qualité de crédit de l'emprunteur, matérialisé par un taux unique ;
- les taux d'intérêt pratiqués sont modulés en fonction du caractère social ou environnemental du projet financé. La tarification participe ainsi à l'équilibre économique du projet.

[Pour en savoir plus : consulter la doctrine d'intervention de la Banque des Territoires.]

Une pratique responsable de la finance

En pratique, les prêts de la Banque des Territoires dépendent de conditions d'éligibilité directement fixées par le ministère de l'économie et des finances.

En matière de développement durable, l'action des prêts de la Banque des Territoires est 100 % exemplaire.

- **100 % des clients des prêts de la Banque des Territoires sont des acteurs publics,**
- **100 % des emplois sont d'intérêt général (logements sociaux, politique de la ville, secteur public local),** et à ce titre, sont en accord avec les **enjeux ESG.**

100 % des prêts de la Banque des Territoires au service de l'intérêt général (logement social, politique de la ville, secteur public local)

En outre, la Banque des Territoires développe de plus en plus des **gammes de prêts thématiques dédiées à des projets à forte utilité sociale et / ou environnementale**, dont les critères d'octroi sont souvent fixés par l'État (exemples : Prêt relance verte, Eco-prêts pour la rénovation des logements sociaux, GPI Ambre pour la rénovation des bâtiments publics, Edu Prêt pour les établissements éducatifs, Aqua Prêt pour la gestion de l'eau des collectivités, etc.). La liste des prêts par thématiques est disponible sur internet.

Les prêts accordés au secteur public local font l'objet d'une analyse selon six critères liés à la TEE afin de mieux identifier notre contribution

sur chacun des domaines suivants : rénovation énergétique des bâtiments, production, stockage et distribution des énergies renouvelables, mobilité douce et décarbonée, préservation de la biodiversité et adaptation au changement climatique, préservation de l'environnement et lutte contre la pollution, favorisation des circuits courts et de la transition alimentaire. La contribution à au moins un de ces critères permet de bénéficier d'un financement à taux fixe sur ressource de la Banque Européenne d'investissement (BEI) et peut faire varier la quotité de financement à la hausse sur certains projets.

En 2021, les encours de prêts s'élèvent à 193 Md€ dont :

- 170,8 Md€ pour le logement social et la politique de la ville,
- 21,8 Md€ de prêts au secteur public local et de prêts croissance verte.

En flux annuel, sur les 12,8 Md€ de nouveaux prêts 2021, dont 11,8 Md€ pour le logement social et la politique de la ville, et 1,04 Md€ pour les projets d'intérêt général du secteur public local, **4,29 Md€, soit un tiers, contribuent directement à la transformation écologique** (construction de logements sociaux avec labels ou certifications plus exigeants que la réglementation en vigueur et rénovation thermique de logements ; des bâtiments publics, préservation des ressources en eau, mobilités propres...).

[Pour en savoir plus :

- *Liste des prêts proposés par la Banque des Territoires,*
- *Rapport annuel Fonds d'épargne 2021.]*

Filiales et participations stratégiques

Bpifrance

Comme précisé dans sa doctrine d'intervention, Bpifrance cible l'accompagnement et le soutien aux entreprises. En particulier :

- dans le respect des acteurs privés et des règles de droit de la concurrence, Bpifrance apporte des financements aux entreprises dans leurs phases les plus risquées comme la création d'entreprise ou la transmission, l'innovation, l'international mais aussi dans le cadre d'investissements de capacité ;

- sa mission d'intérêt général impose à Bpifrance d'intervenir au plus près des territoires.

[Pour en savoir plus, consulter la doctrine d'intervention de Bpifrance.]

Dans ses métiers Financement / Innovation, Bpifrance réalise **une évaluation extra-financière qualitative des entreprises financées**, obligatoire pour tous les dossiers de crédit ou d'accompagnement à l'innovation au-delà de certains seuils. Cette évaluation est intégrée à l'outil opérationnel de prise de décision.

Cette analyse repose sur une **grille ESG en onze questions**, qui inclut :

- les sujets environnementaux : la consommation énergétique, les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation des ressources naturelles et la mise en œuvre de l'écoconception, la pollution et les déchets ;
- les sujets sociaux : l'évolution du nombre d'emplois (dont l'emploi des jeunes), la qualité des emplois, la santé et la sécurité au travail, le dialogue et le climat social et la gestion des ressources humaines ;
- les sujets sociétaux : la transparence et la loyauté des pratiques, l'insertion dans les territoires ;
- la gouvernance de l'entreprise.

Lorsque ces sujets s'avèrent pertinents, les pratiques fiscales ainsi que le respect des droits humains sont examinés dans le cadre normal d'une étude de financement.

En dehors de ce processus, les chargés d'affaires et les investisseurs, s'assurent globalement du respect des dispositions réglementaires applicables et de l'absence de risques liés à une gouvernance ou des processus défaillants.

Les aspects environnementaux et sociaux font également partie des critères pris en compte par Bpifrance Assurance Export pour tous les projets d'assurance-crédit de plus de 10 M€ ou situés dans une zone sensible, ou les projets d'assurance investissement.

La Banque Postale

La Banque Postale intervient auprès du secteur public local, des entreprises et des ménages. Elle est le **premier prêteur bancaire des collectivités locales** avec le prêt vert qui soutient la transition écologique des collectivités territoriales dans le cadre du dispositif SFIL/LBP, et le **partenaire historique des bailleurs sociaux**. Huit bailleurs sociaux HLM sur dix sont accompagnés par la Banque, soutenant ainsi le développement du logement social, la rénovation et la réhabilitation du bâti. Le financement des entreprises, notamment les PME et le tissu associatif, par La Banque Postale lui permet d'accompagner **quelques 11 000 clients PME/ETI**. La Banque Postale soutient également **l'économie collaborative et plus particulièrement le financement participatif**, dans lequel elle est fortement impliquée, en particulier avec sa filiale KissKissBankBank & Co.

La Banque Postale veille à ce que les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) soient systématiquement pris en compte dans la conception de son offre de produits et services, et ce depuis juin 2009. Elle a officialisé l'inscription d'une **checklist ESG en annexe du dossier de présentation produit** au Comité d'Examen des Produits, garantissant ainsi que tous les nouveaux produits soient soumis à un examen ESG. Dans le cadre de son nouveau plan stratégique, La Banque Postale a effectué une révision de la checklist en 2021.

En 2021, tous les nouveaux produits ou ceux ayant subi une transformation significative ont été passés au crible de critères extra-financiers.

La Banque Postale s'appuie également sur une **charte de financement et d'investissement responsable** pour encadrer ses activités d'octroi de crédits aux personnes morales et de financement. Lancée en 2016 après validation du Comité exécutif, cette charte stipule qu'un certain nombre de secteurs jugés trop risqués d'un point de vue extra-financier, ainsi que les organisations et entreprises qui ont violé la législation, les codes de conduite ou les conventions de manière sérieuse et répétée (violation de la législation sur l'environnement, violation des codes et conventions internationaux, violation des droits fondamentaux relatifs au travail) se verront refuser leurs demandes de crédits.

Enfin, La Banque Postale souhaite matérialiser l'impact de ses décisions de financement et d'investissement par le **développement en cours d'un Indice d'Impact Global qui permettra d'avoir une analyse ESG formalisé pour le suivi des prêts**.

[Pour en savoir plus, confer l'URD 2021 de La Banque Postale.]

SFIL

Dans le cadre de sa politique de risque en matière d'octroi de crédit, SFIL applique les principes suivants :

- l'exclusion de certaines activités pour ses financements : exclusion des secteurs exposés aux énergies fossiles telle que décrite dans la politique climatique du groupe Caisse des Dépôts, exclusion de l'industrie de la fourrure, du tabac, de l'industrie pornographique, et de l'industrie des armes controversées et non conventionnelles ;
- la prise en compte de manière positive des objectifs de production de prêts

- verts au niveau du schéma délégataire et des décisions de crédit ;
- la prise en compte de certains risques physiques dans la notation des collectivités locales ;
- l'intégration de critères ESG contraignants pour les placements de trésorerie ;
- le suivi sectoriel des risques de transition et le suivi géographique pour les risques physiques aigus sur le portefeuille de collectivités locales.

2.4.3 Une gestion responsable des filiales et des participations stratégiques

Groupe

Les filiales sont suivies activement sur les sujets financiers et extra-financiers, conformément à la doctrine d'actionnaire stratégique de la Caisse des Dépôts. Ceci passe notamment par :

- **la Charte Groupe sur les relations entre l'Établissement public et ses filiales** présentant les engagements mutuels,
- **les administrateurs représentant la Caisse des Dépôts aux conseils d'administration des entités** et leurs délibérations sur leurs stratégies ESG,
- **le pilotage par une équipe dédiée du métier gestion des participations stratégiques**, qui dialogue au quotidien avec les filiales et les participations stratégiques en amont des instances de gouvernance et dans le cadre du pilotage de leurs projets stratégiques,
- **les lettres d'orientation** adressées aux administrateurs représentant la Caisse des Dépôts dans les instances de gouvernance des filiales et participations,
- **le suivi et la mobilisation transversale Groupe par les différentes fonctions supports**, incluant en particulier le département politique durable, la direction des risques, la direction de la conformité et du contrôle permanent.

L'année 2021 voit se poursuivre la montée en puissance dans le suivi des sujets de développement durable des filiales et participations stratégiques, avec le renforcement des éléments extra-financiers dans les **lettres d'orientation** adressées à chacune des filiales, notamment à travers l'intégration de cibles extra-financières spécifiques en lien avec les plans d'action ODD, directement dans ces lettres d'objectifs.

<input checked="" type="checkbox"/> Taux de participation moyen des administrateurs de la Caisse des Dépôts aux conseils d'administration	2018	2019	2020	2021	Cibles
Filiales et participations cotées	86 %	89 %	92 %	87 %	Maintenir un taux élevé
Filiales et participations non cotées		87 %	89 %	90 %	
Total	86 %	87 %	90 %	89 %	

Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

Les filiales et participations ici analysées sont celles du périmètre de consolidation financière, i.e. les entités sous contrôle opérationnel.

Méthode de calcul : moyenne du taux de présence des administrateurs Caisse des Dépôts à chacun des CA de l'année pour chaque entité, puis moyenne des entités ; un taux de présence distinct de 100% ne veut pas dire que la Caisse des Dépôts n'est pas représentée au CA. Lorsqu'ils sont absents, les administrateurs se font en effet systématiquement représenter par un autre administrateur Caisse des Dépôts présent. Pour les administrateurs ayant démissionné avant la clôture de l'exercice, la donnée a été calculée au prorata du temps de présence.

Donnée 2020, hors Société Forestière.

Des relations externes nourries

2.5

2.5.1 Un dialogue soutenu avec les parties prenantes

[Les aspects relatifs au dialogue avec les clients et les collaborateurs ainsi qu'avec les fournisseurs et sous-traitants sont développés

dans des sections dédiées « 4.2.6 Protection et relation client » et « 4.4.2 Achats responsables »)]

Groupe

Les principales parties prenantes du groupe Caisse des Dépôts peuvent être classées en cinq catégories : **les collaborateurs** qui en réalisent au quotidien les missions, **les clients et bénéficiaires**, qui du fait de la grande diversité des activités du Groupe sont eux-

mêmes très variés, **les partenaires** avec lesquels il mène ses projets, **l'État et les institutions publiques** auprès desquels il se met au service des politiques publiques, sans oublier les membres de la **société civile** avec lesquels il interagit.



Le groupe Caisse des Dépôts a construit, depuis de longues années, un dialogue étroit, régulier et constructif avec ses principales parties prenantes. L'enjeu de ce dialogue est la **création de valeur partagée bénéficiant à la société tout entière comme au Groupe.**

Au-delà des échanges bilatéraux propres à chaque type de parties prenantes, un dialogue transversal est organisé au sein d'un **comité des parties prenantes**, créé en 2020.

Ce comité vise, à la fois, à :

- aiguillonner les choix du Groupe en matière de développement durable,
- apporter une expertise de haut niveau sur les sujets liés au climat, à la transformation écologique, à la biodiversité, à l'économie circulaire, ainsi qu'à la cohésion sociale.

Il réunit des ONG environnementales, think tanks, centres de recherche (WWF, I4CE, Finance Watch, Novethic), associations de collectivités locales (AMF RdF), associations d'épargnants (Cercle des Epargnants),

représentants d'entreprises (EPE, PME du secteur des énergies renouvelables), des experts et académiques ainsi que des banques publiques de développement (KfW, AFD) et le président du Forum de l'Investissement Responsable.

Il se réunit 2 fois par an en présence du directeur général et de membres du comité exécutif du Groupe, afin que ses recommandations soient directement relayées au plus haut niveau.

Depuis 2020, les réunions ont notamment porté sur :

- la politique climat du Groupe (18 juin 2020),
- la politique biodiversité (2 décembre 2020),
- les ODD, la transition juste et la « raison d'être » du Groupe (8 sept 2021),
- la future Stratégie Française Energie Climat et besoin de financements pour atteindre les objectifs climat (10 février 2022).

Caisse des Dépôts

En parallèle des dialogues menés à l'échelle du Groupe, les différentes entités de la Caisse des Dépôts mettent en place des dialogues avec leurs parties prenantes à leur niveau.

Côté Banque des Territoires, un Comité d'orientation développement durable composé d'experts internes et externes sur les enjeux développement durable des territoires a pour objectif de challenger les actions menées par la Banque des Territoires et d'être un lieu de partage d'expérience. Le dialogue est notamment organisé avec les contreparties, principalement à l'occasion de l'initialisation des

projets lors des comités d'engagements ou avec Bercy autour de l'offre et des objectifs de prêts.

Côté direction des politiques sociales, un dialogue est notamment mené dans le cadre des ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement par le Service « Logistique, environnement et sécurité », avec des administrations telles que la DREAL et les DASS. Des enquêtes satisfaction client et le dialogue ISR très actif par le fonds Ircantec constituent d'autres occasions de dialoguer. Filiales et participations stratégiques

Entité	Modalités du dialogue
Bpifrance	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le dialogue avec les parties prenantes s'exerce notamment au sein du comité national d'orientation (CNO) et des comités régionaux d'orientation (CRO) ■ Le CNO n'a pas été convoqué par son président en 2021, comme en 2020 et 2019 ■ Enquête annuelle réalisée auprès des clients et partenaires (régions, banques notamment) ■ Nombreuses rencontres organisées avec les clients et leur écosystème dans le cadre d'événements, comme Bpifrance Inno Génération, French Fab tour, Deeptech tour, réseau Excellence <p><i>Pour plus d'informations, se reporter à la Déclaration de performance extra-financière 2021 de Bpifrance p.17 « Un dialogue soutenu ».</i></p>
CDC Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comité scientifique qui établit un dialogue notamment sur les orientations stratégiques ■ Dialogue avec les parties prenantes établi dans le cadre des projets menés par CDC Biodiversité : réunion d'un comité de pilotage trimestriel dans le cadre du programme Nature 2050, réunion trimestrielle du comité de pilotage de la Mission Economie de la Biodiversité et réunions régulières avec les entreprises adhérentes au sein du Club B4B+
CDC Habitat	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dialogue avec les représentants des locataires via les conseils de concertation locale ■ Consultation des parties prenantes en 2021 dans le cadre de l'actualisation de la politique RSE du groupe CDC Habitat ; un retour sur leurs attentes a été effectué auprès du Conseil de surveillance
Compagnie des Alpes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Echange bilatéral régulier avec les parties prenantes des domaines skiabiles, par exemple FNE, Parc national de la Vanoise, CEN Savoie, et dans le cadre des projets au niveau local. ■ Enquêtes réalisées auprès des Domaines skiabiles sur les sujets environnementaux en 2020, et prolongées en 2022 sur les sujets globaux/sociétaux. <p><i>Pour plus d'informations, se reporter au document d'enregistrement universel 2020-2021, sections « Interactions avec les écosystèmes » et « Organisation des responsabilités des relations avec les parties prenantes ».</i></p>

Entité	Modalités du dialogue
Egis	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dispositif pérenne de dialogue avec les parties prenantes via le Comité d’Orientation Développement Durable (CODD), réunissant des membres du comité exécutif d’Egis, des représentants de la Caisse des Dépôts, ainsi que des personnalités extérieures au Groupe reconnues dans leur expertise RSE/DD. Ce comité se réunit en moyenne 2 fois par an et a pour vocation à challenger des innovations, mais aussi les actions de fond d’Egis en matière de développement durable et de transition écologique. En 2021, 4 thématiques ont été partagées : une innovation relative à la renaturation terrestre (Landboost), une solution de valorisation des déchets dans les projets de bâtiments (sur l’ensemble du cycle de vie du projet), les indicateurs climat du groupe et la refonte de la Fondation Egis. ■ Dispositif innovation « New bees team », un groupe de 27 jeunes collaborateurs des différentes géographies du Groupe qui donnent leur avis sur la stratégie de transformation du Groupe.
Icade	<ul style="list-style-type: none"> ■ En 2021, le comité d’orientation stratégique RSE et son <i>advisory board</i> ont été remplacés par une nouvelle instance réunissant des experts RSE reconnus mondialement, l’ensemble du comité exécutif et des groupes de collaborateurs représentant tous les métiers d’Icade. ■ Cette nouvelle instance « <i>Committed</i> », est axée sur trois thématiques pour recueillir la vision des experts, analyser la stratégie d’Icade et l’enrichir de nouvelles pistes d’action : <ul style="list-style-type: none"> ○ le climat avec Jean Jouzel, paléo-climatologue, ○ la biodiversité avec Gilles Bœuf, biologiste ○ les transitions sociétales avec Brice Teinturier, directeur général délégué d’Ipsos ■ Par ailleurs, neuf catégories de parties prenantes clés identifiées du fait de leur niveau d’influence et de leur impact sur sa stratégie RSE et son activité. Des partenariats sont mis en place pour favoriser la prise en compte de leurs attentes au travers d’échanges réguliers. <p data-bbox="432 1144 1353 1200"><i>Voir la partie 1.3. « Une démarche à l’écoute des parties prenantes » dans la Déclaration de performance extra-financière 2021 d’Icade.</i></p>
La Poste	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ecosystème riche et complexe de parties prenantes comme fondement de l’engagement sociétal du Groupe avec un dialogue régulier nourri à tous niveaux de l’entreprise. ■ Intégration des contributions issues d’une consultation menée en 2020 de toutes les parties prenantes de La Poste (140 000 personnes - postiers, clients, partenaires, élus, citoyens, fournisseurs - ont participé à ce dispositif) dans l’élaboration du nouveau plan stratégique « La Poste 2030, engagée pour vous », lancé en février 2021. ■ Intégration des attentes des parties prenantes dans une mise à jour régulière de la matrice de matérialité (dernière mise à jour en 2019) ■ Devenue société à mission en juin 2021, La Poste a mis en place un Comité des Parties Prenantes, assurant le rôle de Comité de Mission au sens de la loi PACTE, dont la majorité des membres sont des personnalités qualifiées externes à l’entreprise. ■ Ouverture, en 2021, d’un vaste chantier d’analyse d’impact dont l’objectif est de mettre en perspective la notion d’impact positif et de mesurer et valoriser cet impact sur la base d’indicateurs reflétant les engagements pris dans le cadre du nouveau statut de société à mission du Groupe. <p data-bbox="472 1756 1353 1845"><i>Pour plus d’informations, se reporter à la section 3.1.2 « Les enjeux et la gouvernance RSE » du document d’enregistrement universel 2021 du groupe La Poste.</i></p>
SCET	<ul style="list-style-type: none"> ■ Journées d’échanges avec les EPL et les OLS. Des collaborateurs de la SCET participent à des réunions thématiques régulièrement organisées par la Fédération des EPL. ■ Partenariats avec le monde de la recherche, notamment Cycle Urba de Sciences Po et des Universités. ■ Participations aux initiatives et travaux de place.

Entité	Modalités du dialogue
SFIL	<ul style="list-style-type: none"> ■ Association des administrateurs à la définition du nouveau plan stratégique #Objectif2026 et implication des collaborateurs dans la transformation de l'entreprise. ■ Réalisation d'une enquête de satisfaction auprès de ses emprunteurs, collectivités locales et établissements publics de santé, afin de mieux cerner leurs attentes.
Société Forestière	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dialogue avec ses actionnaires, ses clients, ses fournisseurs, les autorités administratives dont elle dépend et ses collaborateurs, notamment dans le cadre de la certification AFAQ ISO 9001 ■ Effort de concertation fixé en 2021, suspendu à l'annonce des assises de la forêt qui visait, entre autres, justement à discuter des modalités de concertation avec les parties prenantes. La consultation à l'échelle nationale est prévue en 2022, avec deux objectifs majeurs : établir une matrice de matérialité des enjeux RSE et mise en conformité vis-à-vis de la certification FSC (qui requiert l'information partagée et active de notre politique de gestion sylvicole telle que préconisée par l'écocertification)
STOA	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dialogue établi entre les équipes STOA et leurs contreparties dès le début de la création ■ Participations aux initiatives et travaux de place (Finance for Tomorrow, Finance for Biodiversity Pledge, UNPRI, Climate Action in Financial Institutions) ■ En 2021, consultation des parties prenantes externes dans le cadre de l'élaboration de la raison d'être
Transdev	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dialogue permanent avec les collectivités locales grâce aux partenariats conclus avec certaines associations nationales d'élus – notamment Régions de France, Assemblée des Communautés de France, association France Urbaine – pour partager les réflexions, analyser les actualités, échanger sur les bonnes pratiques et mener des travaux communs. ■ Dialogue avec les fournisseurs afin de couvrir plus adéquatement la notion de durabilité, de mobiliser les fournisseurs et les autres parties prenantes en fonction des risques et des possibilités pour veiller à ce que les répercussions sur la durabilité soient évaluées et traitées de façon appropriée. ■ Consultation des parties prenantes (internes et externes) lors de l'actualisation de la matrice de matérialité. ■ Mise en place des conditions d'un dialogue accéléré et intensifié avec l'ensemble de ses parties prenantes. Aux Pays-Bas par exemple, signature d'une convention nationale sur la sûreté dans le secteur des transports publics qui organise une collaboration complète et transparente entre les institutions (ministère de la Sécurité et de la Justice, ministère des Infrastructures et de la Gestion de l'eau, police) et les parties prenantes (12 autorités organisatrices de mobilité, 3 métropoles régionales et 11 entreprises de transport public). <p data-bbox="475 1581 1353 1659"><i>Pour plus d'informations, se reporter à la section « Le dialogue avec nos parties prenantes » de la Déclaration de performance extra-financière 2021 de Transdev.</i></p>

2.5.2 Le suivi des remontées des clients et parties prenantes

2.5.2.1 Grievs et plaintes déposés contre l'entité sur ses impacts extra-financiers

Les clients et parties prenantes du Groupe peuvent adresser leurs griefs au travers de différents mécanismes, dont la médiatrice du Groupe [Confer la section 4.2.8 Médiation du Groupe du présent document]. En cas de litiges, les sujets sont directement suivis par la

direction juridique du Groupe et les directions juridiques respectives des différentes entités.

En cas de litiges, les sujets sont directement suivis par la direction juridique du Groupe et les directions juridiques respectives des différentes entités.

☑ Litiges et contentieux contre une entité du Groupe concernant ses impacts extra-financiers (en nombre)	2018T	2019	2020	Total	2021			
	Total	Total	Total		- dont sur l'environnement	- dont sur la société	- dont sur les droits de l'homme	- dont corruption
Caisse des Dépôts	1	1	1	1	0	1	0	0
Reste du Groupe	4	2	2	7	1	6	0	0
Total Groupe	5	3	3	8	1	7	0	0

☑ Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

Définition : tous contentieux juridiques directement déposés contre l'une ou l'autre des entités dont la direction juridique du Groupe aurait connaissance, soit a minima tout contentieux supérieur à 10 M€. Les données du groupe La Poste ne sont pas consolidées.

Le contentieux concernant l'Établissement public concerne, comme en 2020, l'effondrement de deux immeubles situés rue d'Aubagne à Marseille appartement à la SEM Marseille Habitat dont la Caisse des Dépôts est actionnaire à 33,37 %. Marseille Habitat est mise en examen du chef d'homicides et blessures involontaires et de mise en danger délibérée de la vie d'autrui.

S'agissant des filiales, les contentieux remontés via reporting des risques contentieux à la direction juridique du Groupe incluent notamment :

- un contentieux ayant un impact sur l'environnement : du risque de

dépollution du site Connex Rhodalia (Transdev)

- six contentieux ayant un impact sur la société : il s'agit d'un contentieux impliquant la SCET (cas d'homicide involontaire d'un compagnon sur un chantier dont la SCET est assistant à maîtrise d'ouvrage) et de cinq contentieux impliquant Transdev (accidents de la circulation).

À noter que les contentieux en matière RH sont désormais également suivis dans le reporting effectué par la direction juridique et fiscale du Groupe. Pour 2021, celle-ci a connaissance de 17 contentieux en lien avec des sujets sociaux, en plus des 8 suscités.

2.5.2.2 Montants des amendes relatives à des sujets extra-financiers

Montant des amendes relatives à des sujets extra-financiers	2019	2020	2021			
	Total	Total	Droit des affaires-	Mise à disposition et utilisation des produits et services	Santé - Sécurité	Environnement
Caisse des Dépôts	0	0	0	0	0	0
Reste du Groupe	0	0	0	0	0	0
Total Groupe	0	0	0	0	0	0

Définition : Tous montants d'amendes relatives au non-respect de la réglementation en matière d'environnement, de santé /sécurité, du droit des affaires, et de la mise à disposition et de l'utilisation des produits et services, dont les directions juridiques des entités et la direction du Groupe auraient connaissance.

En 2021, la direction juridique du Groupe n'a connaissance d'aucune sanction de ce type.

2.5.2.3 Suivi des controverses

Les analyses ESG effectuées dans le cadre de la comitologie d'engagement de chaque métier de l'Etablissement public et du comité des engagements Groupe inclut une revue des controverses – actives ou passées – sur le projet et / ou la contrepartie.

Cette revue peut donner lieu à des actions de vote, d'engagement actionnarial, des allègements de positions voire des exclusions.

2.5.3 Des relations institutionnelles fortes et structurées

2.5.3.1 Enjeux et organisation des relations institutionnelles

Le code monétaire et financier définit le groupe Caisse des Dépôts comme « un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités territoriales et peut exercer des activités concurrentielles. »

Compte tenu de son statut, de sa gouvernance et de ses missions, la Caisse des Dépôts entretient un **dialogue étroit et régulier avec les acteurs des politiques publiques aux niveaux local, national, européen et international.**

Elle développe une stratégie d'influence qui vise à :

- améliorer sa visibilité,

- promouvoir son modèle et ses expertises
- accroître sa participation aux politiques publiques nationales et communautaires en faveur des territoires.

La direction des relations institutionnelles, internationales et européennes (DRIIE) de la Caisse des Dépôts est composée d'une équipe d'une vingtaine de personnes, déclinée en trois départements intervenant au niveau national, européen et international, dont :

- une équipe de quatre personnes, en appui des métiers auprès des pouvoirs publics français, notamment pour préparer les auditions par les chambres parlementaires. Cette

Des relations externes nourries

cellule représente une charge inférieure à 0,5 M€.

- **une représentation à Bruxelles**, composée de quatre collaborateurs, d'un budget de fonctionnement inférieur à 0,8 M€.

La DRIIE a pour mission de renforcer la parole et l'image des métiers de la Caisse des Dépôts auprès des responsables nationaux et de porter la position du Groupe auprès des institutions

communautaires. Sur ce second volet, elle intervient pour le compte de ses filiales et participations stratégiques ou en coordination avec celles-ci, selon qu'elles disposent ou non de leurs propres moyens de représentation institutionnelle.

La DRIIE a enfin une mission de promotion du modèle de la Caisse des Dépôts et de valorisation des savoir-faire et expertises du Groupe à l'international.

2.5.3.2 Contribution à l'élaboration de textes nationaux

Au niveau national

La Caisse des Dépôts suit les travaux parlementaires dès lors qu'ils peuvent avoir un impact sur son activité, et apporte son expertise d'acteur des politiques publiques dans le cadre des **demandes formulées par le Parlement**. Cette démarche s'appuie sur un service de veille législative, assuré par le département institutionnel de la DRIIE.

Les dirigeants et experts de la Caisse des Dépôts – ainsi que ceux de ses filiales et participations stratégiques – sont

Au niveau local

Compte-tenu de son expertise en matière d'ingénierie technique et financière, la Caisse des Dépôts joue un rôle essentiel auprès des pouvoirs publics et de leurs instances de coordination, avec lesquelles elle a noué des partenariats qui lui permettent d'identifier les besoins des collectivités et d'apporter son expertise à leurs champs de réflexion. Axées sur des thématiques communes, les nombreuses actions partenariales ont abouti à

régulièrement auditionnés dans le cadre des travaux parlementaires. L'ensemble des auditions intéressant les métiers de l'Établissement public est accompagné par le département institutionnel de la DRIIE.

La Caisse des Dépôts assure également la présentation de ses orientations stratégiques à la demande des commissions parlementaires permanentes dont le champ de compétences recoupe son périmètre d'action.

l'organisation de congrès, à l'élaboration de plans stratégiques ou à la publication d'études.

La Caisse des Dépôts accompagne également l'internationalisation des territoires et des collectivités françaises, dans une double démarche d'aide à l'émergence de leurs projets de coopération décentralisée et de mise en valeur de leur expertise territoriale à l'étranger.

2.4.3.3 Contribution à l'élaboration de textes communautaires

La stratégie d'influence de la Caisse des Dépôts au niveau européen est élaborée et mise en œuvre par le département Europe de la DRIIE, constitué d'une dizaine de personnes réparties entre Paris (6 personnes) et les locaux de la représentation permanente de Bruxelles (4 personnes).

L'intervention de la Caisse des Dépôts peut se traduire par des **réponses aux consultations publiques** de la Commission européenne, ou par des **prises de position publiques**, le plus souvent dans le cadre de l'Association

européenne des investisseurs de long terme (ELTI), dont la Caisse des Dépôts assure la présidence depuis 2016 et qui vise à favoriser l'investissement de long terme au profit de la croissance européenne.

La Caisse des Dépôts est enregistrée dans le registre des représentants d'intérêt (ou registre de transparence) de la Commission européenne. A ce titre, elle adhère au code de conduite adopté par cette dernière. Les moyens mobilisés dans le cadre de la stratégie d'influence de la Caisse des Dépôts au niveau

Des relations externes nourries

communautaire, qui sont déclarés au registre de la transparence, se situent dans la tranche 700 000€ à 800 000€.

[Pour en savoir plus, consulter le registre de transparence de la Commission européenne.]

La DRIIE produit par ailleurs une veille sur les travaux, les projets de texte et les initiatives européennes dans les domaines d'intérêt du Groupe ; cette veille est envoyée chaque semaine à plus de 700 collaborateurs.

Elle anime enfin des travaux internes pour favoriser l'articulation des financements européens avec les capacités d'intervention de la Caisse des Dépôts, au service des projets de

territoire. C'est ainsi que la Caisse des Dépôts, tout comme Bpifrance, se préparent, en tant que partenaires de mise œuvre de la Commission européenne, à opérer le déploiement en France du nouveau programme d'investissement européen « InvestEU » à l'élaboration duquel ils ont participé. La Caisse des Dépôts intervient également au service du déploiement en France d'une composante innovante du mécanisme d'interconnexion en Europe, qui contribue au verdissement des infrastructures de transport. Le Groupe se mobilise aussi pour diffuser l'information au plus près des territoires sur l'action européenne en matière d'investissement durable.

2.5.3.3 Partenariats institutionnels européens et internationaux

La Caisse des Dépôts inscrit aussi son action dans un cadre partenarial, notamment par le biais de **l'Association européenne des investisseurs de long terme (ELTI)**, qui porte la voix de cette catégorie d'acteurs auprès des institutions européennes à travers des papiers de positions, des ateliers et rencontres.

Au cours de l'année 2021, l'ELTI a pris position, avec divers niveaux de formalisme, dans le contexte des débats sur le règlement financier, sur InvestEU, sur le règlement général d'exemption par catégorie (RGEC). L'association a aussi plaidé pour une déclinaison, au service des secteurs pénalisés par des niveaux insuffisants d'investissement, des programmes permettant un couplage de subventions européennes avec des investissements effectués par une NPBl (*National promotional banks and institutions*, correspondant principalement aux banques de développement), tel que cela se pratique avec succès au titre de la poche transport du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe.

ELTI a par ailleurs produit des communications, sur le financement des initiatives du Paquet législatif « Fit for 55 », sur l'implication des NPBl dans le contexte de la crise Covid et de la relance de l'économie, sur le soutien des NPBl à l'Ukraine envahie par la Russie.

Au niveau européen et international, les relations de la Caisse des Dépôts avec les grandes institutions financières, au-delà de leur dimension institutionnelle, visent à l'inscrire dans le paysage international de l'investissement de long terme et à répondre à

des enjeux opérationnels (coopération dans des fonds pan-européens par exemple).

La Caisse des Dépôts est ainsi membre fondateur, avec ses homologues de la *Cassa Depositi e Prestiti* italienne, de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la *Kreditanstalt für Wiederaufbau* (KfW) allemande, **du Club des investisseurs de long terme (CILT)**. Créé en 2009 et comptant dix-huit membres, ce dernier a pour objet de promouvoir les investissements de long terme dans l'économie réelle. En juillet 2013, ces quatre acteurs ont également impulsé la création de l'ELTI (voir précédemment).

La Caisse des Dépôts a par ailleurs développé un **réseau de partenariats bilatéral et multilatéral avec les caisses de dépôts (CDC) africaines** afin de contribuer à la consolidation de son modèle et au rayonnement de l'expertise du Groupe sur le continent. En Afrique, elle a ainsi noué un partenariat actif avec la Caisse de Dépôt et de Gestion du Maroc (CDG – créée en 1959), la CDC du Sénégal (créée en 2006), celle du Gabon (créée en 2010), celle de Mauritanie (créée en 2011) et celle de Tunisie (créée en 2011). La Caisse des Dépôts intervient également en appui à la création de nouvelles CDC au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire, sous la forme de conseils méthodologiques et stratégiques, en synergie avec l'Agence Française de Développement. Elle développe aussi des coopérations techniques avec les banques nationales de développement des pays émergents, comme en Indonésie.

Des relations externes nourries

Enfin, la Caisse des Dépôts est membre **du Forum mondial des Caisses de Dépôts**, plateforme d'échange et de coopération regroupant l'ensemble des institutions de ce type, toutes issues de l'Union européenne, du Maghreb et d'Afrique subsaharienne. Celle-ci a pour objet de promouvoir le rôle des Caisses au service d'une croissance durable et inclusive, partager les meilleures pratiques de gestion et d'investissement de long terme et construire des synergies avec les banques et agences de développement internationales.

Ces partenariats internationaux sont suivis par le département des relations internationales qui anime également, de manière transversale, l'alliance stratégique de la Caisse des Dépôts

avec l'Agence française de développement (AFD). La charte d'alliance, signée en décembre 2016, vise à créer des synergies entre ces deux institutions qui sont toutes deux engagées dans la lutte contre les inégalités et les fractures territoriales, respectivement en France et à l'international. L'une des réalisations concrètes de ce partenariat consiste en la création du fonds STOA, véhicule d'investissement commun qui accompagne l'émergence d'infrastructures d'accès aux services essentiels dans les pays en développement – et prioritairement en Afrique – avec une forte prise en compte des questions environnementales (notamment climatiques), sociales et de gouvernance (ESG) dans les projets financés.

Liste des principales prises de position en 2021

Texte	Actions
InvestEU	Echanges avec la Commission européenne, avec les autorités françaises, avec les partenaires de l'ELTI
Paquet LCB-FT	Echanges avec des acteurs du débat européen. Position paper de l'association ELTI
CRR 3-CRD 6 (Finalisation Bâle III)	Echanges avec les acteurs du débat européen.
Révision ciblée du règlement financier de l'UE (adaptation au nouveau cadre financier pluriannuel de l'UE)	Position paper de l'association ELTI
Paiement instantané	Réponse à la consultation
CSRD	Réponse à la consultation
Obligation verte en lien avec la Taxonomie	Réponse à la consultation

2.4.3.4 Soutien aux partis politiques

Le groupe Caisse des Dépôts ne finance pas de partis ou de personnalités politiques.

En vertu du code de déontologie propre à chaque entité du Groupe, aucune entité n'a pratiqué une quelconque contribution ou don aux partis politiques, aux personnalités politiques et aux institutions connexes en France.

En ce qui concerne la Caisse des Dépôts, plus précisément, les décisions d'engagement de subvention relèvent de comités d'engagement. Elles font notamment l'objet d'une recherche des personnes politiquement exposées au titre des diligences de lutte contre le blanchiment d'argent et d'une escalade de la prise de décision en cas de risque identifié.

2.5.4 De nombreux partenariats et adhésions

La Caisse des Dépôts est active au travers de diverses associations et organisations dans lesquelles elle est adhérente ou avec lesquelles elle a noué un partenariat.

Elle soutient financièrement divers *think tanks* au travers de subventions et de cotisations. Ces *think tanks* doivent répondre à certains critères ; ils doivent notamment être reconnus d'utilité publique et travailler sur des thèmes

économiques et sociétaux intéressant directement les activités du Groupe.

Par ailleurs, par le biais de l'Institut CDC pour la Recherche, la Caisse des Dépôts a noué de nombreux partenariats académiques et est impliquée dans des projets de recherche doctorale avec différentes universités.

[Voir aussi la section 2.6.1 Institut CDC pour la Recherche du présent document.]

2.5.4.1 Adhésions à des organisations professionnelles

Caisse des Dépôts

	Adhésions à des organisations professionnelles	Stratégie d'influence
Gestions d'Actifs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Centre des professions financières ■ Société française des analystes financiers (SFAF) ■ Paris Europlace ■ International Capital Market Association (ICMA) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sur les métiers d'investissement, la Caisse des Dépôts s'efforce de promouvoir une pratique responsable de la finance.
Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> ■ Organismes représentatifs des professions juridiques (Fondation pour le droit continental, conseil supérieur des notaires, chambre nationale des Commissaires de justice, Conseil National des Administrateurs et Mandataires Judiciaires etc. ...) ■ Associations / organismes professionnels sur des acteurs publics locaux : Fédération des entreprises publiques locales, Club ville aménagement, Open tourisme lab, Association des maires de France (AMF), Association nationale des élus des territoires (baromètre ANETT), Atout France (agence française de développement touristique) ■ Organismes professionnels des bailleurs sociaux : Union sociale pour l'habitat, Conseil national des centres commerciaux ■ Organismes professionnels des métiers supports : Société Française de l'Évaluation, UNIMEV (fédération des métiers de l'évènementiel), CFA Institute (Cotisations professionnelle en Analyse Financière), GIP ACYMA (GIP pour le dispositif national d'assistance aux victimes d'actes de cyber malveillance) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Représentation dans les instances de gouvernance, participations aux projets et/ou aux comités, apports de financements

	Adhésions à des organisations professionnelles	Stratégie d'influence
Autres	<ul style="list-style-type: none"> ■ Organismes professionnels / <i>thinks tanks</i> pour les métiers financiers MEDEF International, EUROFI, ACI France AFTB sur les marchés monétaires et financiers. ■ Organismes professionnels / <i>thinks tanks</i> pour les études économiques : Observatoire de l'Épargne Européenne, club du centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) ■ Organismes professionnels / <i>thinks tanks</i> européens et internationaux : Association européenne des banques publiques (EAPB), Centre européen des entreprises à participation publique (CEEP), Athenora Consulting, Association Europe - Finances – Régulations, Institut Jacques Delors, Cercle des délégués permanents français, Bruegel, Confrontations Europe, Fédération française des maisons de l'Europe, Association européenne des investisseurs de long terme (ELTI), Club des investisseurs de long terme (CILT), Cités unies France ■ <i>Thinks tanks</i> nationaux : Institut Montaigne, Fondapol (Fondation pour l'innovation politique), Fondation Jean Jaurès, Gracques (arrêté en 2022), Institut Paul Delouvrier sur les services publics ■ Autres : Club informatique des grandes entreprises françaises (CIGREF) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pour ses prévisions internes, la Caisse des Dépôts est membre d'organisation d'études économiques. ■ Pour échange de bonnes pratiques entre pairs ■ Soutien à des think tanks promouvant

Filiales et participations stratégiques

Voir directement les sites et publications des entités.

2.5.4.2 Partenariats dédiés au développement durable

Caisse des Dépôts

	Associations, chaires et autres organisations	Engagements
Organisations transversales RSE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Collège des Directeurs du Développement Durable (C3D) ■ Observatoire de la RSE (ORSE) ■ Club « Développement durable » des établissements publics ■ Comité 21 ■ Entreprises pour l'environnement (EPE) ■ Les transitionneurs ■ The shift project ■ Association OREE ■ Fondation pour la Nature et l'Homme ■ Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI) ■ La Fabrique écologique ■ Teragir 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pacte mondial des Nations unies ■ Charte des investisseurs publics français en faveur du climat et des ODD ■ Déclaration de soutien au développement de la finance à impact

	Associations, chaires et autres organisations	Engagements
Investissement responsables / Finance durable	<ul style="list-style-type: none"> ■ Forum Investissement Responsable (FIR) ■ Initiative Finance du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-FI) ■ Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) ■ France Invest (association des investisseurs pour la croissance) dont Commission Sustainability ■ Finance for Tomorrow (Paris Europlace) ■ Novethic ■ FAIR ■ I4CE ■ Chaire « Finance durable et investissement responsable » Ecole Polytechnique/AFG/IDEI ■ Convention GRI/EFrag pour le développement des standards de durabilité 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Principes for Responsible Investment (PRI) ■ Coalition des investisseurs pour une transition juste
Immobilier durable / Villes et territoires durables	<ul style="list-style-type: none"> ■ Collectif Effnergie ■ Institut des Hautes Etudes d'Aménagement des Territoires ■ Observatoire de l'immobilier durable (OID) ■ France Ville Durable ■ International Urban Development Association (INTA) ■ Chaire « Transitions démographiques, transitions économique » Fondation du Risque ■ Programme « Territoires apprenants contributifs », Institut de Recherche et d'innovation du Centre Pompidou (IRI) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Protocole en faveur de la relance de la production de logements sociaux en 2021 et 2022
Energie climat et	<ul style="list-style-type: none"> ■ Carbon Disclosure Project ■ I4CE ■ Assessing low-Carbon Transition (ACT) ■ CLER - Comité liaison énergies renouvelables ■ Syndicat des Énergies Renouvelables ■ Comité Interprofessionnel du bois énergie ■ ENERPLAN ■ Obser'Ve ■ France Energie Eolienne ■ France hydro-électricité ■ Chaire « Energie et prospérité » ENS/Polytechnique/ENSAE/Institut Louis Bachelier ■ Chaire « Economie du climat » Université Paris Dauphine 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mainstreaming Climate Action in Financial Institutions ■ Climate Action 100+ ■ Montréal Carbon Pledge ■ Charte Paris action climat ■ Net zero Asset Owner Alliance
Economie circulaire Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Institut national de l'économie circulaire ■ Joint Initiative on Circular Economy ■ Amorce ■ Partenariat français pour l'eau ■ Fédération des entreprises du recyclage (Federec) ■ Programme Nature 2050 ■ Club B4B+ de CDC Biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Entreprise engagée pour la nature / Act4Nature ■ Initiative Finance for Biodiversity ■ Initiative FAIRR
Innovation et prospective	<ul style="list-style-type: none"> ■ Institut Louis Bachelier ■ Ateliers de Cergy ■ Réseau des territoires innovants ■ France data center ■ Designers éthiques 	

	Associations, chaires et autres organisations	Engagements
Cohésion sociale et insertion	<ul style="list-style-type: none">■ Association ARPAVIE■ France silver éco (anime au côté du gouvernement français la réflexion concernant le vieillissement)■ Association h@api pour l'habitat inclusif■ Association assist (innovation en santé dans les territoires)■ Chambre française de l'économie sociale et solidaire■ Cercle Vulnérabilités & Société■ Inclusion/Handicap : Hand'IGS, Tremplin, Handeco, Les chiens guides de Paris, Club Être (réseau des entreprises mobilisées en faveur de l'inclusion, des politiques handicap et de la prévention), ClubHouse (Association pour personnes atteintes de troubles psychiques)■ Diversité/égalité des chances : Nos quartiers ont du talent, Association française des managers de la diversité (AFMD), MOZAIK RH, les Entretiens de l'Excellence.	<ul style="list-style-type: none">■ Charte de la diversité■ Nos Quartier ont du Talent (NQT)

Filiales et participations stratégiques

Voir directement les sites et publications des entités.

Une participation active à la recherche

2.6

Le Groupe dispose de plusieurs centres d'expertise ayant une activité dédiée à la recherche et l'innovation sur les sujets de

l'environnement, du développement durable et de l'économie responsable.

2.6.1 Institut CDC pour la Recherche

L'Institut pour la Recherche est un programme de la Caisse des Dépôts qui a pour objet le soutien à des travaux de recherche dans les champs d'intervention stratégiques pour les métiers du groupe Caisse des Dépôts. Pour nourrir ses travaux, l'Institut soutient, finance et échange avec de nombreuses universités, centres de recherche et *think tanks*.

Parmi les principaux travaux soutenus en 2021 :

- « Observatoire des impacts territoriaux de la crise », sous la direction d'Olivier Portier et Vincent Pacini (CNAM)
- Lancement du soutien à la chaire de l'Université Savoie Mont Blanc « Tourisme durable » et du partenariat Green Cross sur l'adaptation de la montagne au réchauffement climatique
- IDDRI : travaux sur la rénovation énergétique et la transition alimentaire
- Cycle adaptation au changement climatique dans les territoires avec les *think tanks* : chaleur en ville, assureurs

face au changement climatique, circuits courts, littoral, inondations, moyenne montagne

- « Etude sur les dispositifs de formation des soignants dans les Ehpad », par la Chaire « Transitions démographiques, transitions économiques », Fondation du Risque
- Les ateliers de Cergy « Choisir la ville ? pour une ville vivable, habitable, désirable »
- Chaire « Energie et Prospérité », Fondation du Risque, sous la direction de Jean-Pierre Ponsard
- Chaire « Finance durable et Investissement responsable » (IEF) sous la direction de Patricia Crifo, Catherine Casamatta et Sébastien Pouget.

L'ensemble des publications et rapports des recherches soutenues sont disponibles sur : <https://www.caissedesdepots.fr/institut-pour-la-recherche/>.

2.6.2 Institut de l'économie pour le climat (I4CE)

L'Institut de l'économie pour le climat (I4CE – *Institute for climate economics*) est une association experte de l'économie et de la finance, fondée par la Caisse des Dépôts et l'Agence Française de Développement, dont la mission est de faire avancer l'action contre le changement climatique.

Grâce à ses recherches appliquées, l'Institut contribue aux débats sur un grand nombre de politiques publiques qui s'avèrent déterminantes pour lutter contre le réchauffement climatique, à l'image du budget

de l'État, du budget des collectivités locales ou encore de la réglementation financière.

Il développe également des outils et des clubs d'échange pour aider, en France et à l'international, les institutions financières, les collectivités ou encore les filières agricoles et forestières à intégrer concrètement les enjeux climatiques dans leurs activités.

En 2021 et début 2022, l'Institut s'est mobilisé afin d'aider les candidats à l'élection présidentielle à préciser leurs propositions pour financer la lutte contre les changements climatiques et pour accompagner les ménages,

les collectivités et les entreprises dans la transition. Au-delà des échanges avec les équipes des candidats, lors desquels I4CE a présenté les conclusions de *l'ensemble de ses publications ayant trait au financement de la transition*, l'Institut a publié un *décryptage de leurs programmes*.

Les 12 derniers mois ont aussi été marqués par plusieurs publications à destination des institutions financières publiques, pour les aider à *relever le défi de l'adaptation* aux conséquences du dérèglement climatique, ou à utiliser « *les stratégies de long terme* » des pays dans lesquels interviennent pour mieux prioriser leurs investissements. Enfin, l'Institut a

poursuivi son développement à l'échelle européenne : il s'est fortement impliqué dans les réformes de la réglementation financière visant à mieux prendre en compte les enjeux climatiques, en particulier l'adoption par les banques de « *plans de transition* », et a *formé une vingtaine de pays européens à la « budgétisation verte »*, un *outil* permettant aux ministères des finances de commencer à évaluer l'alignement de leurs budgets avec leur ambition climatique et à élaborer de véritables plans de financement de la transition.

[Pour en savoir plus : <https://www.i4ce.org/publications/>]

2.6.3 CDC Biodiversité et la Mission Economie de la Biodiversité

CDC Biodiversité imagine et développe des solutions écologiques, économiques et financières pour mettre en œuvre des actions concrètes de restauration et préservation de la biodiversité, dont elle peut assurer la gestion sur le long terme.

Filiale de la Caisse des Dépôts, créée en 2008, elle a pour mission de concilier biodiversité et développement économique au service de l'intérêt général. Pour cela, elle développe des innovations en matière de biodiversité qui privilégient les solutions fondées sur la nature et sont adaptées aux besoins des acteurs publics et privés.

Pionnière en matière de compensation écologique, CDC Biodiversité a créé *Cossure, le 1er Site naturel de compensation d'Europe* situé en Provence. Il répond aux besoins des aménageurs en matière d'actions positives pour la biodiversité, au titre des mesures de compensation des impacts résiduels de leurs projets, après avoir préalablement évité et réduit. CDC Biodiversité réalise et gère également des opérations de compensation à la demande, dont la plus importante d'Europe, l'autoroute Langon - Pau sur une durée de soixante ans.

CDC Biodiversité propose une offre globale de *Nature en ville* qui intègre la biodiversité au cœur des territoires et des projets urbains. L'objectif est de construire des projets durables qui répondent aux attentes des citoyens, respectent la réglementation et anticipent les évolutions des territoires.

Elle construit des projets collectifs pour l'adaptation des territoires au changement climatique, qui favorisent la cohérence écologique et impliquent les acteurs locaux. CDC Biodiversité a ainsi créé en 2016, le *programme Nature 2050*, qui soutient des projets volontaires d'actions concrètes fondées sur la nature.

CDC Biodiversité pilote la *Mission Économie de la Biodiversité* confiée par la Caisse des Dépôts, qui contribue activement à innover sur les enjeux liés à la biodiversité en France et à l'international. Pour cela, elle mène des travaux de recherche qu'elle publie dans des revues et diffuse via des supports de communication. Avec l'appui du Club B4B+ qu'elle a initié et qui regroupe une quarantaine de grandes entreprises, CDC Biodiversité a développé puis lancé en 2020 le *Global Biodiversity Score*, un outil de mesure d'empreinte biodiversité des entreprises et des institutions financières, et bientôt adapté aux collectivités territoriales. Ses axes de développement, porte désormais sur des démonstrateurs dans les domaines qui nécessitent des transitions, comme la désartificialisation des sols ou encore l'agroécologie.

[Pour en savoir plus : <https://www.cdc-biodiversite.fr/>]



2.6.4 Novethic

L'année 2021 a marqué les 20 ans de Novethic, accélérateur de transformation durable. Une année particulière, soulignée par le lancement de sa première revue papier, L'Eclaircie, tirée à 8 000 exemplaires et diffusée en kiosque, sur internet et dans des événements de place.

Chiffres clés 2021

- + 23 millions de pages vues pour les articles de la rédaction
- + 2 000 fonds durables européens passés au crible
- +5 000 professionnels formés à la finance durable (x5 par rapport à 2020)

Les 20 ans de Novethic ont également été synonyme d'une accélération du développement de ses activités – média, recherche, audit et formation – et d'une prise de

place indéniable auprès des acteurs économiques et financiers dans leur transformation durable.

En 2021, Novethic a élargi ses travaux de recherche sur les pratiques d'investissement responsable, avec notamment sa première étude sur les investissements à vocation sociale. Cette ouverture vers de nouveaux sujets d'analyse s'est accompagnée d'une multiplication des prises de parole des experts de Novethic dans les médias et les événements de place.

La très forte croissance du nombre de professionnels formés par Novethic est un autre témoignage de la grande utilité sociale de son expertise, qui s'efforce d'accompagner les professionnels, à tous niveaux d'organisations, et dans des secteurs de plus en plus variés, au pilotage de la transformation durable.

[Pour en savoir plus : <https://www.novethic.fr/>]

Partie 3

Nos axes

stratégiques

58

Transformation
écologique

83

Cohésion
territoriale et
habitat

95

Développement
économique
inclusif

109

Cohésion
sociale

Transformation écologique

La politique environnementale du Groupe Caisse des Dépôts vise l'accélération de la transformation écologique et repose sur trois priorités : la lutte contre les dérèglements climatiques, la préservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles. Ainsi, le Groupe s'engage à mobiliser

l'ensemble de ses leviers d'action et d'influence en faveur d'une transformation écologique juste et résiliente vers une économie neutre pour le climat et la biodiversité, incluant la protection des ressources en eau et la recherche d'une économie plus circulaire.

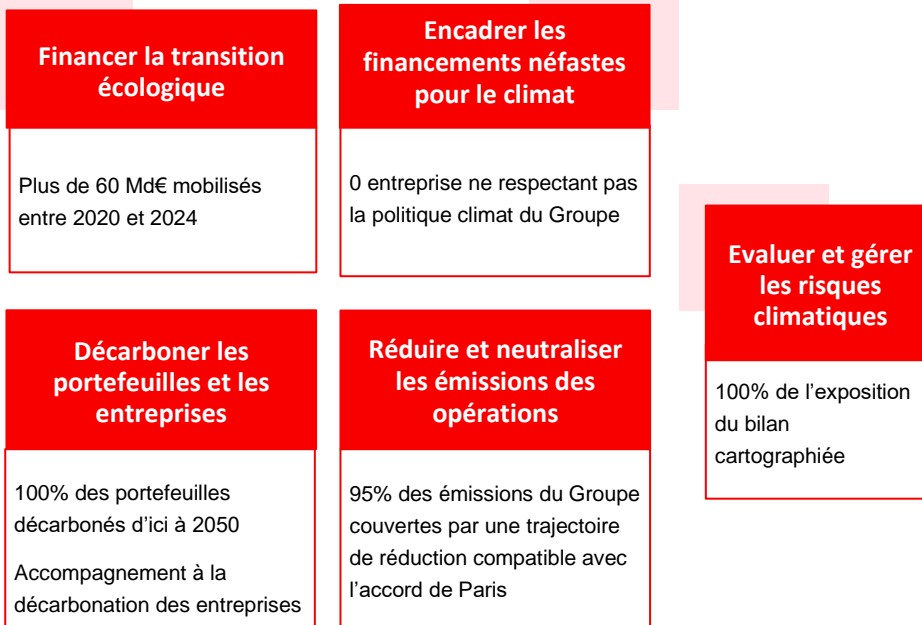
3.1.1 Accélérer la transformation vers une économie neutre en carbone

Les recommandations du GIEC, encore renforcées dans son 6^{ème} rapport d'évaluation, sont sans appel. Au-delà d'un réchauffement à 1,5°C, les impacts sur les événements météorologiques, la santé humaine et les grands équilibres écologiques s'aggraveront. Pour éviter l'emballement, les scientifiques préconisent de viser la **neutralité carbone**

mondiale d'ici à 2050, un objectif désormais adopté par la France et l'Union européenne.

Pleinement conscient de l'urgence climatique, le groupe Caisse des Dépôts s'est engagé à **inscrire l'ensemble de ses activités vers la neutralité carbone globale d'ici à 2050**, se mettant ainsi au service de l'accord de Paris dans son objectif le plus ambitieux.

Les 5 piliers de la politique Climat du groupe Caisse des Dépôts



En particulier, le Groupe s'est doté d'une **politique climat** mise à jour chaque année pour guider l'alignement des activités et en particulier des portefeuilles financiers sur une trajectoire 1,5°C, et en particulier celui des portefeuilles financiers. Elle repose sur **5 piliers** : le financement de la transformation

écologique et énergétique, la décarbonation des portefeuilles et des entreprises incluant l'engagement actionnarial, l'encadrement des financements néfastes pour le climat notamment les énergies fossiles, la réduction et la neutralisation des émissions des opérations, et la gestion des risques climatiques.

Cette politique inclut l'exclusion progressive du **charbon thermique** (depuis 2015) et **l'encadrement du financement du pétrole et du gaz** notamment non conventionnels (depuis 2020).

Des déclinaisons sectorielles ont également été élaborées dans l'immobilier (mai 2021) et les **transports** (avril 2022) pour application à l'ensemble des activités y compris les

financements et les activités opérationnelles des filiales.

Pour mettre en œuvre ses politiques de décarbonation, le Groupe se base sur des **méthodologies reconnues et des scénarios de référence** comme ceux du GIEC et de l'AIE ou encore de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), au niveau national.

[Pour en savoir plus, se reporter à la Politique climat 2021].

Les défis de la mesure et de l'alignement de l'empreinte carbone du groupe Caisse des Dépôts

Dans le cadre de l'ambition climatique du Groupe, l'ensemble des métiers et filiales doit chercher à aligner ses émissions opérationnelles et ses émissions financées sur une trajectoire de maintien de la hausse des températures en dessous de 1,5°C.

- **Les émissions opérationnelles** concernent les émissions liées au fonctionnement interne des métiers financiers et aux activités des filiales opérationnelles. Elles se décomposent conventionnellement en 3 scopes. Le premier scope concerne les émissions directes issues des combustibles utilisés pour l'activité, comme ceux des flottes de véhicules des entités. Le deuxième concerne les émissions liées à la consommation d'électricité et de chaleur par l'activité, par exemple la consommation d'énergie dans les bureaux des entités. Le troisième scope concerne les émissions indirectes liées à la chaîne de valeur comme les achats de produits et services en amont, l'utilisation des produits et services non financiers en aval ou encore les déplacements des collaborateurs, visiteurs et clients. Au sein de ce troisième périmètre, on nomme « pilotables » les émissions pour lesquelles il existe des leviers directs de réduction.

Chaque entité du Groupe doit se doter de cibles de réduction de ces émissions : couvrant a minima les deux premiers scopes, et dès que possible sur le troisième. Ces cibles sont progressivement renforcées pour être alignées avec un scénario 1,5°C.

Voir la partie « 3.1.1.4 Réduire et neutraliser les émissions des opérations ».

- **Les émissions financées** correspondent aux émissions des activités financées, dans les « portefeuilles » des investisseurs, prêteurs, garants etc. Pour les institutions financières, elles sont intégrées au scope 3 du bilan de gaz à effet de serre de l'entité et sont toujours très supérieures aux émissions opérationnelles (scopes 1, 2 et reste du scope 3). Les émissions de chaque classe d'actifs sont calculées selon des méthodes différentes, il est difficile d'ajouter les empreintes carbone des diverses classes d'actifs sans faire de doubles comptes. Selon ses métiers, une institution financière disposera de différents leviers pour réduire ses émissions, par exemple en sélectionnant des investissements moins émetteurs, en engageant un dialogue avec la contrepartie, voire en désinvestissant des activités jugées incompatibles avec les objectifs climatiques. Au final, l'alignement sur un scénario 1,5°C est atteint soit parce que le portefeuille fait l'objet de cibles de décarbonation alignées, soit parce que les actifs sous-jacents sont eux-mêmes alignés (exemple : énergie renouvelable, mobilité bas carbone...).

Chaque métier financier du Groupe doit mesurer les émissions qu'il finance selon une méthodologie adaptée aux actifs financés, et aligner son portefeuille sur un objectif de contribution à la neutralité carbone globale d'ici à 2050.

Voir partie «3.1.1.3 Décarboner les portefeuilles et les entreprises ».

3.1.1.1 Financer la transformation écologique

Financer massivement la transformation écologique et plus particulièrement la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) est au cœur des missions stratégiques du groupe Caisse des Dépôts et de sa raison d'être adoptée début 2022.

Depuis 2014, le Groupe se mobilise et suit sa contribution en faveur de la transformation écologique. Dernier engagement en date, le Groupe s'est ainsi donné l'objectif de financer la transformation écologique à hauteur de plus de 60 Md€ entre 2020 et 2024, correspondant à environ 15 % des besoins de la SNBC.

Engagement de 60 Md€ mobilisés en faveur de la transformation écologique entre 2020 et 2024, représentant :

- 19 % des flux de financement et d'investissement du Groupe sur la période,
- 14 % des besoins pour mettre en œuvre la Stratégie Nationale Bas Carbone (selon les besoins chiffrés par I4CE).

Pour y contribuer, la Banque des Territoires et Bpifrance se sont également dotés d'un plan climat de 40 Md€ entre 2020 et 2024 en faveur des secteurs prioritaires de la transformation écologique, avec l'objectif d'atteindre 40 % de leurs financements dédiés à la transformation écologique d'ici à la fin de la période.

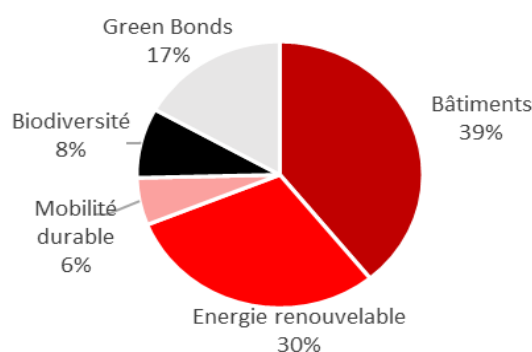
Ces financements visent à :

- réduire la consommation d'énergie des bâtiments, en investissant dans des bâtiments à haute performance écologique et en finançant la rénovation thermique,
- déployer des mobilités durables, avec l'installation de bornes de recharge et l'acquisition de véhicules à basses émissions pour les entreprises et les collectivités,
- développer les énergies renouvelables (éolien, solaire, hydraulique, biomasse),
- préserver la biodiversité (assainissement de l'eau, traitement des déchets, lutte contre l'artificialisation des sols, renaturation de friches industrielles...),

- soutenir l'innovation.

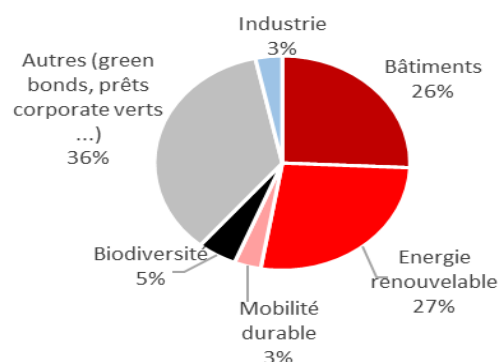
À l'échelle de la Caisse des Dépôts seule, cette mobilisation annuelle atteint 7,6 Md€, en 2021, en hausse de 36% par rapport à 2020.

Mobilisation 2021 Caisse des Dépôts 7,6 Md€

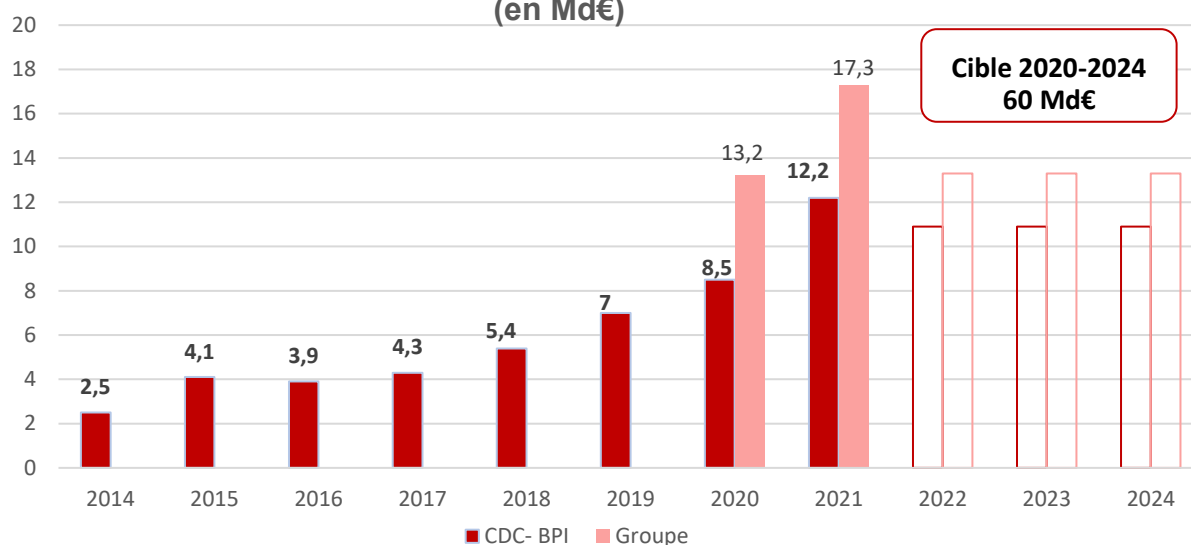


À l'échelle du Groupe, incluant également Bpifrance, SFIL et le groupe La Poste, les montants mobilisés pour la transformation écologique en 2021 atteignent 17,3 Md€, en hausse par rapport à 2020. Les montants de l'année en hausse continue traduisent une accélération dans l'acquisition de *green bonds* par les gestions d'actifs, et la poursuite de la mobilisation dans des projets territoriaux.

Mobilisation 2021 Groupe 17,3 Md€



Mobilisations annuelles en faveur de la transition écologique (en Md€)



Indicateurs	Périmètre	2019	2020	2021	Cumulé 2020-21	Cibles
Montant annuel des financements en faveur de la TEE (en Md€) <input checked="" type="checkbox"/>	CDC	4,8	7,6	7,6	15,2	40 Md€ (2020-2024) 60 Md€ (2020-2024)
	Plan climat BDT BPI	-	4,9	10,5	15,4	
	Groupe	-	13,5	17,3	30,8	
Puissance d'énergie renouvelable financée (en GW)¹	BDT - BPI	2,2	1,4	0,9	2,3	8,8 GW (2020-2024)
Nombre de logements sociaux rénovés thermiquement	BDT	35 745	29 958	31 981	61 939	200 000 (2020-2024)
Surfaces de bâtiments tertiaires publics et privés rénovés thermiquement (en m²)	BDT	270 000	231 727	653 125	884 852	1,5 millions de m ² (2020-2024)
Nombre de nouvelles places dans des véhicules propres	BDT Transdev	-	64 980	170 790	23 5770	138 000 (2021-2025)
Nombre de bornes de recharge financées	BDT	0	2 028	55 793	57 821	50 000 (2020 -2024)

Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

Abréviation : BPI Bpifrance ; BDT Banque des Territoires

¹ Donnée BDT sans quote-part.

² Il s'agit du nombre de logements sociaux rénovés avec une ambition énergétique forte. Le nombre total de logements sociaux rénovés en 2020 dépasse 88 250.

La taxonomie européenne des activités vertes

Introduite par règlement européen en juin 2020, la taxonomie est une classification harmonisée des activités pouvant être considérées comme durables.

Au titre de sa Déclaration de performance extra-financière, le Groupe publie pour la première année sa part d'éligibilité taxonomique à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Cette part d'éligibilité couvre les activités à enjeu pour décarboner l'économie sur laquelle sera ensuite calculée la part d'activités durables au sens de l'alignement taxonomique.

En 2021, la part d'éligibilité du Groupe s'élève à plus de **49 %* à fin 2021**. Elle est principalement liée aux prêts au logement social du Fonds d'épargne et aux prêts immobiliers aux ménages de La Banque Postale, puis à l'estimation de la part d'éligibilité du portefeuille d'investissement dans les grandes entreprises européennes et, enfin aux projets financés dans les territoires. Cette analyse a permis d'établir le périmètre à fort enjeu sur lequel sera analysé l'alignement taxonomique les prochaines années.

Pour aller plus loin, depuis avril 2022, le groupe Caisse des Dépôts a ainsi lancé un vaste chantier transversal allant de l'analyse des projets, jusqu'aux systèmes d'information et à ses outils de pilotage afin de faire levier sur cette nouvelle référence de place que constitue la taxonomie pour accélérer sa contribution à la transformation écologique de l'économie.

* Ratio volontaire groupe CDC consolidé (en normes IFRS) + Fonds d'épargne (en normes françaises)

[Pour en savoir plus sur le détail du calcul, se reporter à la « Note sur le reporting taxonomie » présentée en annexe du présent document.]

3.1.1.2 Éliminer les financements néfastes pour le climat

Dans tous les scénarios du GIEC ou de l'Agence internationale de l'énergie compatibles avec l'objectif 1,5°C, la production d'électricité à partir de charbon doit être ramenée à près de zéro et la consommation de pétrole et de gaz drastiquement réduite d'ici à 2050 pour contenir la hausse globale des températures.

Dès 2015, le Groupe s'est doté **d'une politique limitant son exposition au charbon thermique**. En 2021, le Groupe s'est doté d'un plan de **sortie totale du charbon thermique**. Cette politique est complétée depuis 2020 par **l'encadrement des financements d'actifs exposés au pétrole et au gaz non**

conventionnels (pétrole issu de sables bitumineux ou de l'Arctique, gaz et pétrole de schiste), et excluant le financement des nouveaux projets pétroliers.

Fin 2021, la Caisse des Dépôts a accéléré l'application de sa politique avec l'annonce de **l'exclusion des entreprises du secteur pétrole et gaz n'ayant pas de stratégie climat crédible** de ses portefeuilles d'actions et obligations d'entreprises cotées, sur la base de critères objectifs partagés.

[Retrouver la totalité des engagements concernant l'encadrement des énergies fossiles dans la Politique climat 2021.]

Secteur	Principaux engagements
Charbon	<ul style="list-style-type: none"> ■ Objectif de sortie du charbon ; atteindre une exposition au charbon thermique de ses portefeuilles d'investissements nulle d'ici 2030 dans les pays l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde. La Caisse des Dépôts, la Banque Postale, La Banque Postale AM et Bpifrance appliquent cet engagement depuis le 1^{er} janvier 2022 en excluant les entreprises n'ayant pas d'engagement de sortie du charbon thermique alignée sur ces échéances. ■ Exclusion des investissements et des financements et refinancements du Groupe des entreprises dont l'activité est exposée à plus de 10 % du chiffre d'affaires au charbon thermique, dans les sociétés développant des centrales au charbon, à partir de 2021 (nouvelles supérieures à 300 MW) et dans les sociétés minières dont la production annuelle à base de charbon dépasse 10 Mt et les fournisseurs d'énergie dont la capacité de production dépasse 10 GW¹. ■ Pour les sociétés présentant une exposition résiduelle au charbon, exclusion depuis 2022 des sociétés n'ayant pas d'engagement de sortie du charbon thermique d'ici 2030 en OCDE et 2040 pour le reste du monde (Caisse des Dépôts, La Banque Postale, Bpifrance).² ■ Exclusion des financements ou refinancements des projets dédiés à de nouvelles capacités de production d'énergie à base de charbon, au prolongement de centrales existantes ou encore à des infrastructures dédiées au transport de charbon thermique.
Pétrole et Gaz	<ul style="list-style-type: none"> ■ Exclusion des investissements et prêts du Groupe aux entreprises générant plus de 10% de leur chiffre d'affaires à partir des énergies fossiles non conventionnelles (sables bitumineux, pétrole issu de l'Arctique, gaz et pétrole de schiste) et aux projets dédiés à ces énergies. ■ Exclusion des nouveaux financements de projets greenfield d'infrastructures pétrolières³. ■ Engagement auprès des entreprises du secteur « pétrole et gaz » pour qu'elles développent des stratégies robustes de transition vers la neutralité carbone d'ici à 2050 respectant le principe « éviter d'abord, réduire ensuite, compenser en dernier recours » , formalisent une stratégie de moyen terme ambitieuse pour atteindre cet objectif, publient des informations régulières, détaillées, circonstanciées et auditées quant à sa mise en œuvre, définissent dans ce cadre un ou des objectif(s) quantitatif(s) intermédiaire(s) de réduction des émissions de GES sur les scopes 1, 2 et 3 et diversifient leurs activités vers les énergies renouvelables.

¹ Concernant l'activité de refinancement export, SFIL pourra continuer à refinancer des projets bas-carbone ou améliorant le mix énergétique ou les infrastructures de transmission et distribution électrique actuel du pays d'implantation du projet ou cohérent avec la stratégie de transition bas carbone du pays ou de l'entreprise concernée.

² A l'exception d'une part résiduelle dans un pays en développement d'une entreprise, qui, compte tenu de spécificités locales, ne peut annoncer de plan de sortie à ce stade et fait l'objet d'un dialogue actionnarial spécifique pour cette situation.

³ SFIL appliquera la politique de l'Etat en matière d'assurance-crédit prévoyant en 2025 un arrêt du soutien aux activités d'exploration / production de nouveaux actifs pétroliers. Cette exclusion ne porte pas pour SFIL sur les infrastructures dédiées à la pétrochimie.

En 2021, en application de sa politique climat :

- la part d'exposition de la Caisse des Dépôts au charbon thermique s'élève à 0,02% de ses portefeuilles de gestions d'actifs en valeur bilan, et à 0% dans le reste de ses participations et financements.
- la part d'exposition au pétrole et au gaz est de 3,23% dans les portefeuilles des gestions d'actifs de la Caisse des Dépôts en valeur bilan (extraction, production d'électricité, transport, distribution et services liés), 0% dans les portefeuilles de prêts, les participations stratégiques et les

participations dans des projets territoriaux (extraction et production d'électricité).

Au sein du Groupe (incluant également Bpifrance, La Banque Postale dont La Banque postale AM), la part d'exposition en investissement au charbon est de 0,1% et au pétrole et gaz est de 3 %. En outre, La Banque Postale a évalué son exposition nette aux secteurs du charbon, du pétrole et du gaz. Celle-ci représente 0,1 % de son portefeuille « entreprises » au 31 décembre 2021.

Ces parts correspondent à une exposition résiduelle dans des entreprises engagées sur

leur transition compatible avec notre politique sur les énergies fossiles.

[Pour plus d'informations, voir le Bilan investissement responsable du groupe Caisse des Dépôts.]

3.1.1.3 Décarboner les portefeuilles et les entreprises

Le groupe Caisse des Dépôts agit pour la décarbonation des entreprises au travers de deux principaux leviers :

- **la décarbonation de ses portefeuilles**, avec un objectif de contribution à la neutralité carbone mondiale d'ici à 2050 ;

- **l'accompagnement des entreprises et des tiers pour la décarbonation de leurs activités**, avec différents outils de diagnostic et d'appui, ainsi que la décarbonation de services intervenant dans la *supply chain* (ex. services de transport, de livraison et de logistique urbaine du Groupe La Poste)

Décarbonation des portefeuilles

Le groupe Caisse des Dépôts vise la **neutralité de ses portefeuilles financiers d'ici à 2050** selon une méthodologie reconnue, et joue systématiquement un rôle d'actionnaire engagé auprès des entreprises en portefeuille pour les inciter à faire évoluer leur modèle. Il s'inscrit dans un objectif de transition juste pour en minimiser les retombées sociales négatives.

La Caisse des Dépôts est ainsi membre de la **Net Zero Asset Owner Alliance**, une alliance internationale lancée sous l'égide des Nations Unies en 2019 pour la décarbonation des portefeuilles, et a participé à la première

coalition d'investisseurs pour la transition juste lancé par *Finance for Tomorrow* en juin 2021.

Après des premières cibles de -20 % entre 2014 et 2020 très largement dépassées, la Caisse des Dépôts s'est engagée en 2021 sur la réduction supplémentaire de 20 % de l'empreinte carbone de ses portefeuilles actions et obligations d'entreprises, et de 15 % de l'intensité carbone de son immobilier de placement entre 2019 et 2025, conforme à la méthodologie de la *Net Zero Asset Owner Alliance*.

Début 2022, cet engagement a été renforcé et prolongé par une **nouvelle cible de réduction** de 55 % entre 2020 et 2030 sur le périmètre des actions cotées et des obligations d'entreprises et une nouvelle cible de réduction de 50 % entre 2020 et 2030 sur son immobilier de placement.

Alignement 1,5°C des portefeuilles d'investissement de la Caisse des Dépôts avec cible à 5 ans selon la méthodologie *Net Zero Asset Owner Alliance*

Principaux engagements et résultats pour la décarbonation des portefeuilles financiers de la Caisse des Dépôts

Portefeuilles des Gestions d'actifs (GDA)	Émissions en absolu à fin 2021	Intensité carbone à fin 2021	Evolution des résultats			
			Cible 2020-2025 de réduction de l'intensité carbone ¹	Cible 2020-2030 de réduction de l'intensité carbone ¹	Réduction réalisée entre 2014 et 2021	Réduction réalisée entre 2020 et fin 2021
Actions cotées direct	6,19 MtCO ₂	0,216 tCO ₂ /k€	-20 %	-55 %	-61 %	-24 %
Obligations d'entreprise	1,404 MtCO ₂	0,101 tCO ₂ /k€	-20 %	-55 %	-62 %	-15 %
Immobilier de placement²	27 500 tCO ₂	28 kCO ₂ e/m ² .an	-15 %	-50 %	-21 %	-12,5 %

Dans le rapport publié en juin 2022, des erreurs figuraient dans le tableau de cette page. Cette version de novembre 2022 est corrigée.

Donnée au 31/12/ N-1 ; Le point de départ des engagements 2020-2025 est au 31/12/2019.

¹ *Scopes 1 et 2 pour les portefeuilles actions et des obligations d'entreprise. Pour le portefeuille immobilier, les émissions liées aux consommations énergétiques tous usages des parties communes et privatives (soit scopes 1, 2 et une partie significative du scope 3).*

² *Pour l'immobilier de placement, la méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre change en 2020. Pour la nouvelle cible 2020-2025, et se basera désormais sur les consommations énergétiques réelles tous usages des factures. Les données ne sont pas encore disponibles.*

En matière d'engagement actionnarial, la Caisse des Dépôts attend notamment des sociétés cotées qu'elles :

- s'engagent à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 ;
- formalisent une stratégie ambitieuse de réduction des émissions sur les scopes 1, 2 et 3, et en dernier recours, de compensation ;
- définissent dans ce cadre des objectifs quantitatifs réalistes sur un périmètre significatif de leur activité ;
- publient des informations auditées de mise en œuvre, conformément aux recommandations de la TCFD ;
- mettent en place une gouvernance associée, favorisant le dialogue avec leurs parties-prenantes et l'intégration de ces objectifs dans les critères de rémunération de ses dirigeants ;
- tiennent compte des enjeux de transition juste au travers notamment de la mise en place de plan de gestion

de compétences (GPEC) et formations adaptées.

[Retrouver le détail des politiques et des résultats en matière de décarbonation des portefeuilles et d'engagement actionnarial dans le Bilan investissement responsable du groupe Caisse des Dépôts].

Les métiers prêteurs du Groupe font face à des défis spécifiques dans la mesure où les actifs en portefeuille peuvent rarement être décarbonés pendant la détention et doivent donc adapter leurs politiques de sélection pour leurs prêts. Au sein du Groupe, La Banque Postale est la **première banque en Europe et l'une des premières au monde à voir ses trajectoires de décarbonation et d'alignement sur l'accord de Paris validées par la Science Based Targets initiative**. Elle s'est en particulier engagée à atteindre des objectifs déterminés scientifiquement sur 85 % de ses actifs couverts par des méthodologies développées par la SBTi d'ici à 2030.

Principaux engagements des autres métiers financiers du Groupe

Entité	Engagement
Bpifrance	Engagement de mesurer de manière régulière l'intensité carbone de ses activités (Financement, Investissement et Assurance-export) depuis 2021.
CNP Assurances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réduction de 25 % de l'empreinte carbone du portefeuille actions cotées et obligations d'entreprises entre 2019 et 2024 ■ Objectif de réduction de 10% supplémentaires de l'intensité carbone (en kg eq CO₂/m²) du portefeuille immobilier en direct de CNP Assurances entre 2019 et 2024
La Banque Postale	<p>Validation par la SBTi de ses trajectoires de décarbonation et d'alignement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Réduction de 46 % des émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et 2) par m² financés du portefeuille de crédits immobiliers aux particuliers sur la période 2020-2030 ■ Réduction de 36 % des émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et 2) par m² financés du portefeuille de crédits immobiliers aux personnes morales sur la période 2020-2030 ■ Alignement de la température de son portefeuille d'actions et d'obligation de + 3,1°C en 2019 à 2,2 °C en 2025 (scopes 1 et 2) et de 3,2 °C en 2019 à 1,9 °C en 2025 (Scopes 1, 2 et 3). ■ Alignement de la température de son portefeuille de prêt long terme aux entreprises de 3,1 °C en 2019 à 2,3 °C en 2025 (Scopes 1 et 2) et de 3,1 °C en 2019 à 2,1 °C en 2025 (Scope 1, 2 et 3). ■ Financement de projet : continuer à ne financer que des projets énergétiques basés sur les énergies renouvelables

Accompagnement des entreprises

Le Groupe agit également au travers d'outils d'accompagnement pour soutenir les démarches de décarbonation des entreprises (Bpifrance), des collectivités et opérateurs du secteur public local (Banque des Territoires, la SCET) et plus largement au travers de missions d'ingénierie conseil (Egis, la SCET) ou de produits et services dédiés (groupe La Poste).

En particulier, Bpifrance propose un continuum de solutions d'accompagnement pour **initier une démarche de transformation écologique** qui se sont encore accélérées en 2021 :

- 560 autodiagnostic – Impactomètre et Climatomètre, et 660 Diag Ecoflux proposés en partenariat avec l'ADEME avec un expert identifiant les leviers d'action pour réaliser des économies d'énergie, de matières, d'eau et de déchets,
- une centaine de VTE embauchés, soit le recrutement d'un jeune talent dédié à la

mise en œuvre d'un programme de transition,

- lancement de l'accélérateur « Décarbonation » en partenariat avec l'ADEME, qui complète deux autres accélérateurs, « Transition Énergétique » et « Valorisation des déchets »,
- poursuite de la Communauté du Coq Vert qui propose à ses membres un ensemble d'outils concrets pour favoriser les échanges de bonnes pratiques, les mettre en visibilité et accélérer leur transformation environnementale et énergétique. Elle rassemble plus de 700 membres à fin 2021.

[Voir la section 3.1.4 Synthèse des principaux produits et services en faveur de la transformation écologique du présent document].

Indicateurs	Périmètre	2019	2020	2021
Nombre d'entreprises accompagnées sur des sujets liés à la transition écologique	Bpifrance	861	874	860

3.1.1.4 Réduire et neutraliser les émissions des opérations

Groupe

L'engagement du Groupe d'alignement sur des scénarios à 1,5°C est progressivement appliqué à toutes les activités du Groupe.

92 % des émissions des opérations du Groupe couvertes par des cibles de réduction compatibles avec l'accord de Paris

La première étape a été franchie en 2020 avec la première mesure de l'empreinte carbone opérationnelle à l'échelle du Groupe (hors émissions financées). La seconde étape, lancée fin 2021 consiste à coordonner d'ici à fin 2023 la définition de cibles de réduction à l'horizon de 2030 devant faire l'objet de validations par des méthodologies reconnues et adaptés aux métiers concernés. De nombreuses entités du Groupe se sont déjà fixé leur propre objectif de réduction, dont certains sont validés 1,5°C ou 2°C.

*[Retrouver le détail dans la section **Bilan des émissions de gaz à effet de serre du Groupe** du présent document.]*

En outre, les politiques sectorielles climat pour l'**immobilier** et les **transports** (validées respectivement en mai 2021 et avril 2022) établissent des déclinaisons de l'ambition 1,5°C en engagements concrets qui s'appliquent tant aux métiers financiers qu'aux entités opérationnelles.

Pour l'immobilier, les principaux engagements pris par le Groupe (portant sur toutes les entités ayant des activités immobilières) sont ainsi :

- 100 % des actifs immobiliers sous contrôle opérationnel couverts par une cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre compatibles avec un

alignement 1,5°C pour le tertiaire, 2°C pour le résidentiel,

- 100 % des nouveaux développements de bureaux et d'établissements de santé de plus de 5000 m² à partir de 2021 et 50 % des nouveaux développements résidentiels à partir de 2022 faisant l'objet d'une certification ou d'un label environnemental,
- 100 % des nouveaux développements de bureaux (neufs) de plus de 5000 m² atteignant le niveau à RT 2012 -20 % à compter de 2022.

[Retrouver la [Politique climat Immobilier du Groupe](#)]

Pour les transports, les engagements concernent les métiers financiers, ainsi que La Poste, Transdev et Egis :

- promouvoir auprès des contreparties les solutions de transports bas carbone, les modes actifs, la motorisation électrique, les transports collectifs du quotidien ou ferroviaires ;
- faire un usage accru des scénarios et trajectoires de décarbonation des transports pour éclairer la gestion des portefeuilles et définir des objectifs d'alignement, et éviter les actifs échoués ou le verrouillage des émissions ;
- exclure les infrastructures et services de transport dédiés, majoritairement, au charbon, aux hydrocarbures non conventionnels, et aux nouveaux projets pétroliers.

[Retrouver la [Politique climat Transport du Groupe](#).]

Par ailleurs, le Groupe veille au respect, par toutes ses entités, des réglementations environnementales en vigueur et s'attache à réduire les impacts environnementaux négatifs de ses activités ou des activités qu'il finance.

Principaux engagements des entités opérationnelles du Groupe

Activités	Périmètre	Principaux plans d'actions
Finance (fonctionnement interne ¹)	Caisse des Dépôts	■ 46 % de réduction entre 2019 et 2030 sur les scopes 1 et 2 et la partie pilotable du scope 3 (périmètre Établissement public intégrant CDC Informatique)
	Bpifrance	■ 25 % de réduction sur les scopes 1 et 2 d'ici 2025 par rapport à 2019 ■ 55 % de réduction sur les scopes 1 et 2 d'ici 2030 par rapport à 2019
	SFIL	■ 15 % de réduction sur les émissions de gaz à effet de serre (scopes 1,2 et 3 hors portefeuilles d'investissement et de financement) entre 2018 et 2021
Transport et logistique	Groupe La Poste	Aligner progressivement la trajectoire des activités du Groupe sur l' objectif 1,5°C , dont : ■ Neutralité carbone depuis 2019 (100 % des émissions résiduelles compensées) ■ La Poste (maison-mère) : 30 % de réduction des émissions d'ici à 2025 par rapport à 2013 (-51 % sur les scopes 1 et 2, conforme au scénario 1,5 °C et - 14 % sur le scope 3, conforme au scénario 2 °C) (cible validée SBTi) ■ GeoPost : 30 % de réduction des émissions par colis d'ici à 2025
	Transdev	■ 30 % de réduction de l'intensité carbone de la flotte opérée d'ici à 2030 par rapport à 2017
Immobilier	CDC Habitat	■ 45 % de réduction des émissions du parc de logement entre 2008 et 2030
	Icade	■ 45 % de réduction de l'intensité carbone de la Foncière Tertiaire entre 2015 et 2025 ■ 37 % de réduction de l'intensité carbone de la Foncière Santé entre 2019 et 2030 ■ 100 % des bureaux de plus de 5 000 m ² et 50 % des logements en 2022 de la Promotion labellisés E2 C1
	Poste Immo	■ 35 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre du parc patrimonial d'ici 2030 par rapport à 2017
Tourisme et loisirs	Compagnie des Alpes	■ Réduire jusqu'à 50 % les émissions de GES entre 2018 et 2030 et compenser le solde pour atteindre la neutralité carbone (scopes 1 et 2) d'ici à 2030
Ingénierie et conseil	Egis	■ 30 % de réduction sur les émissions directes de GES entre 2016 et 2030 (scopes 1,2 et 3) sur le périmètre des filiales ayant leur siège en France

¹Pour les cibles sur les émissions financées voir section *Décarboner les portefeuilles et les entreprises*

[Pour le détail des émissions opérationnelles et des actions en matière d'efficacité énergétique et d'alimentation renouvelable, voir la Section **Impacts environnementaux des opérations.**]

3.1.1.5 Évaluer et gérer les risques climatiques

Le groupe Caisse des Dépôts met en œuvre les recommandations de la *Task-Force on Climate-related Disclosure* et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) pour la gestion des risques climatiques.

Il suit à la fois les impacts de ses activités sur le changement climatique (empreinte carbone des portefeuilles, mesure d'émissions de gaz à effet de serre des activités) et les impacts du changement climatique sur ses activités (évaluation des risques climatiques du bilan, stress test climatique, ...).

Principaux risques et opportunités en matière de changement climatique

Activité (Entités)	Risques de transition	Risques physiques
Finance (Établissement public, Bpifrance, STOA, SFIL, La Banque Postale, CNP Assurances) <i>[Pour plus d'informations, se reporter au Bilan Investissement Responsable du groupe].</i>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Risque réputationnel en cas de non-atteinte des objectifs fixés en termes de financement de la transition ■ Risque de perte de valeur des actifs financiers, d'accroissement des défauts de paiement et des dépenses liées à la mise aux normes environnementales ■ Opportunités liées à la hausse des demandes de services financiers (exemples : prêts et investissements pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la décarbonation des activités...) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Perte de valeur des actifs et dépenses accrues pour augmenter la résilience des actifs situés dans des zones exposées à la montée des eaux, à des vagues de chaleur prolongées, à des risques d'inondation... ■ Augmentation des dommages sur les actifs situés dans des zones exposées ■ Opportunités liées à la hausse des demandes de services financiers pour adapter les activités au changement climatique
Transport (Transdev, activité d'exploitation d'Egis)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Hausse des charges opérationnelles liée à une hausse des coûts de l'énergie, et des coûts de mise aux normes des véhicules et infrastructures ■ Opportunités pour des modes de transport alternatifs moins carbonés 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmentation des dommages sur les infrastructures situées dans des zones exposées
Immobilier (Icade, CDC Habitat, investissements immobiliers des autres entités)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Hausse des charges liées à une hausse du prix de l'énergie et des coûts de construction (nouveaux matériaux, équipements et modes constructifs, restructuration des marchés des ressources naturelles) ■ Obsolescence et risques de perte de valeur (locative et de marché) des actifs immobiliers ne répondant pas aux dernières normes, augmentation des dépenses d'investissement associées ■ Evolution des attentes des clients et des investisseurs ■ Dégradation de l'image liée au non-respect des engagements bas-carbone 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Baisse d'attractivité des actifs situés dans des zones exposées aux conséquences du changement climatique (inondations, montée des eaux, vagues de chaleur, tempêtes, retrait des argiles, ...) ■ Dommages sur un actif exposé pouvant aller jusqu'à l'interruption opérationnelle ■ Augmentation des dommages sur les actifs situés dans les zones exposées ■ Vagues de chaleur et de sécheresse particulièrement sensibles en cas d'état particulier de fragilité des occupants (foncière santé, foncière médico-social)
Tourisme et loisirs (Compagnie des Alpes)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dégradation de l'acceptabilité de loisirs à forte empreinte environnementale ■ Surcoûts d'exploitation pour les sites et surcoûts d'utilisation pour les clients ■ Augmentation des dépenses d'investissement liées à des mises aux normes environnementales des sites ou à la maintenance additionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pression sur les ressources en eau ■ Réduction de la période d'exploitation du ski sur glacier (été, automne, et débuts d'hiver) ■ Opportunités liées à la diversification des stations de montagne (hiver et été), au développement de nouvelles formes de loisirs, et à la prolongation des périodes d'exploitation des parcs de loisirs

Activité (Entités)	Risques de transition	Risques physiques
Ingénierie et conseil (Egis, CDC Informatique, SCET)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Risques de manque de compétences / ressources sur les sujets ■ Opportunités liées à la hausse de demandes pour accompagner la transition écologique des clients ■ Opportunités de développer de nouvelles offres en lien avec la décarbonation des secteurs de la construction et des infrastructures de transport et nouvelles offres sur le champ de l'adaptation au changement climatique et résilience 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Risques de manque de compétences / ressources sur les sujets ■ Opportunités liées à la hausse de demandes pour des solutions et services pour accompagner l'adaptation au changement climatique des clients
Gestion d'espaces naturels (Société Forestière, CDC Biodiversité)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Opportunités de meilleure valorisation des externalités positives liées à la contribution des activités à la lutte contre le changement climatique (puits carbone) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Risques de dommages sur les espaces naturels gérés du fait de l'accroissement d'événements climatiques (tempêtes, incendies, sécheresse, inondation...) ■ Opportunités de meilleure valorisation des services écosystémiques des espaces naturels

Groupe

Le Groupe intègre les risques climatiques physiques et de transition dans sa gestion des risques au travers de quatre axes :

- **intégration des enjeux climatiques dans les outils de gouvernance des risques** : plusieurs indicateurs de pilotage du risque de transition s'appliquant à différentes classes d'actifs figurent désormais dans le cadre d'appétit aux risques du Groupe, permettant leur suivi et leur pilotage par les instances de gouvernance. Il s'agit en particulier du volume de financement et d'investissement dédiés à la transformation environnementale, du respect des seuils d'exclusion sur le charbon, le pétrole et le gaz fossile, de la réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles de titres, ou encore de la performance énergétique du portefeuille immobilier ;
- **intégration des risques climatiques dans les notations internes des contreparties par la direction des risques**, soit au cas par cas à dire d'expert (exemple : évaluation qualitative du risque de transition et/ou des risques physiques sur les obligations souveraines et *corporate*), soit par utilisation d'un sous-score spécifique produit par un module *ad hoc* ;

- **cartographie de l'exposition de l'ensemble du bilan** aux risques climatiques pour identifier les canaux de transmission par type d'actifs et de contreparties ;
- **évaluation de l'impact de scénarios globaux** avec notamment la réalisation d'un stress test climatique, centré sur le risque de crédit, organisé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en 2020.

En 2022, le groupe s'est doté d'une **feuille de route sur les risques de durabilité articulés autour des quatre piliers de la TCFD** (gouvernance, stratégie, gestion des risques, indicateurs et métriques). Cette feuille de route comporte plusieurs volets visant à mieux identifier et quantifier les risques climatiques, à les intégrer à la prise de décision, à réaliser des stress-tests réguliers et à renforcer la transparence du Groupe sur le sujet.

Parallèlement, le Groupe mène depuis 2022 des travaux pour une feuille de route sur l'adaptation avec deux axes :

- **développer des offres d'adaptation** pour les territoires.
- **adapter de manière systématique les activités du Groupe** (activités opérationnelles et activités financées), en se basant sur l'identification des risques

physiques puis la mise en œuvre de plans d'adaptation par classe d'actifs.

Filiales et participations stratégiques

Outre la gestion des risques réalisées au niveau du Groupe, les filiales et les participations déploient leurs propres projets d'analyse et d'intégration des risques climatiques.

Pour les métiers financiers, les risques climatiques sont progressivement intégrés aux analyses ESG des investissements et des financements. En particulier, pour les infrastructures, l'évaluation de la résilience au changement climatique est particulièrement considérée. Depuis 2020, **SFIL** a amorcé une démarche globale d'évaluation des risques liés au climat, mis en place une gouvernance dédiée, défini une feuille de route, intégré les enjeux climatiques dans ses politiques d'octroi de crédit et d'investissement et réalisé des études sur les risques physiques aigus et de transition pour les collectivités locales françaises. En 2021, **Bpifrance** a développé des travaux de quantification du risque de transition et du risque physique.

Pour les entités opérationnelles, des diagnostics et plans d'actions sont menés pour améliorer la résilience des sites au changement climatique, en complément des stratégies de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

- **Icade** a réalisé une évaluation de la vulnérabilité aux risques physiques (vagues de chaleur, sécheresse, augmentation des températures moyennes, inondations) des patrimoines de sa Foncière Santé et de sa Foncière Tertiaire à l'aide de l'outil Bat-ADAPT de l'Observatoire de l'immobilier durable (OID). Les actions déjà mises en œuvre ont été répertoriées pour en déduire les risques nets et identifier de nouvelles solutions d'adaptation ;
- **le groupe CDC Habitat** met en œuvre une stratégie d'adaptation de son parc de logements aux aléas climatiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre de ses activités de construction et d'exploitation ;
- depuis sa première analyse des risques physiques et des risques de transition en 2017 avec l'aide du *think tank* I4CE, **Compagnie des Alpes** a continué à affiner sa modélisation des impacts

physiques possibles du changement climatique pour ses domaines skiables (enneigement, ressource en eau, permafrost, temps de froid disponible, phénomènes extrêmes, etc.) à différents horizons de temps (2030, 2050 et fin de siècle) sur différents scénarios du GIEC (RCP 4.5 et 8.5). Grâce au soutien de l'ADEME Haut de France, le Parc Astérix est le premier parc de loisirs français à démarrer fin 2020, une étude d'adaptation au changement climatique selon le référentiel ISO 14090.

- **Le groupe La Poste** appuie la définition de ses ambitions et feuille de route sur les recommandations de la TCFD (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*) dont il est supporter depuis juillet 2019. En termes de gouvernance, un comité risque climat/TCFD, sous le pilotage de la direction de l'engagement sociétal du groupe, mène les travaux d'identification et d'évaluation des risques climat et de construction des scénarios climatiques en s'appuyant sur des bureaux d'études spécialisés (EcoAct et I4C). En termes de gestion des risques et des opportunités, le Groupe a établi sa cartographie des risques et opportunités climat. À partir d'une analyse d'impact et de probabilité, le comité risque climat/TCFD a priorisé deux risques de transition, trois risques d'adaptation et une opportunité. Les trois risques d'adaptation sont intégrés à trois scénarios stratégiques climat afin de faire varier leur impact et intensité en fonction des conditions de réalisation des risques et basés sur deux scénarios extrêmes : RCP 8.5 GIEC, le scénario du *statu quo* où aucun effort significatif n'est fait pour limiter les émissions de gaz à effet de serre ; RCP 2.6 GIEC, le scénario de forte atténuation des gaz à effet de serre, représentatif d'une limitation du réchauffement climatique en dessous de 2 C.

Pour les métiers de l'ingénierie et du conseil, les risques climatiques sont des opportunités d'intervention. **Egis** a ainsi cartographié ses savoir-faire, méthodes et

outils développés, ainsi que les références significatives en matière de contribution à la lutte contre le changement climatique. En 2021, Egis s'est engagé à réduire les émissions des projets de ses clients, à développer une offre de séquestration carbone, à intégrer le risque climat en conception et exploitation, et à faire évoluer le portefeuille d'activités.

Pour la gestion forestière, le changement climatique implique un accroissement de la fréquence des événements climatiques

extrêmes. La Société Forestière intègre ces changements en amont dans le choix des essences installées, en continu par l'itinéraire sylvicole conseillé, pendant la crise avec des actions permettant de limiter la dégradation des patrimoines et après la survenue d'événements extrêmes avec des recommandations adaptées sur la conduite des travaux à mener et les types d'essences à installer. Depuis 2021, une évaluation des risques physiques est intégrée dans les nouveaux plans simples de gestion pour les propriétaires qui en font la demande.

3.1.2 Préserver la biodiversité

Groupe

Le constat des scientifiques est incontestable : pour assurer un développement économique soutenable, préserver le vivant et lutter contre l'effondrement de la biodiversité sera clé.

Avec la création de sa filiale dédiée CDC Biodiversité dès 2007, la Caisse des Dépôts a joué un **rôle pionnier** pour développer des solutions pour préserver la biodiversité et continue à se mobiliser activement pour réduire ses impacts et être porteur de solutions sur la place.

Exemple de solution, en 2020, CDC Biodiversité a officiellement lancé le **Global Biodiversity Score**, une méthode pour mesurer l'empreinte biodiversité d'une entreprise, puis en 2021 la base de données **BIA-GBS** avec Carbon4 Finance pour mesurer l'empreinte biodiversité d'un portefeuille d'actifs cotés. La Caisse des Dépôts et six de ses filiales (Bpifrance, CNP Assurances, CDC Habitat, Compagnie des Alpes, Egis et Icade) ont participé à la construction de la méthodologie GBS dans le cadre du club B4B+.

Grand pôle financier public responsable, la Caisse des Dépôts s'est également fortement mobilisée pour que les enjeux de finance durable et de biodiversité soient intégrés à l'agenda national et international. Membre de l'initiative **Finance for Biodiversity** depuis 2020, la Caisse des Dépôts a signé une déclaration commune avec 77 autres institutions financières en octobre 2021, afin de pousser les États à être plus ambitieux sur les montants de financements mobilisés et l'encadrement des impacts de la finance sur les écosystèmes.

Le Groupe a également organisé le 7 septembre 2021 une **Journée de la nature**. Suivi par plus de 5000 personnes en ligne, l'événement a réuni divers acteurs, notamment du groupe Caisse des Dépôts pour évoquer les grands enjeux et présenter de nombreuses solutions disponibles à l'échelle du Groupe. 4 tables rondes, 19 ateliers, plus de 40 interviews filmées mais aussi une vingtaine de reportages et autres documents ont ensuite été stockés sur la plateforme de l'événement : <https://journeedelanature-2021-cdc.fr/>

Depuis 2019, le Groupe dispose d'un **groupe de travail dédié**, rassemblant l'ensemble de ses métiers, filiales et participations stratégiques pour impulser et coordonner des engagements et mutualiser les bonnes pratiques. Fruit de ces travaux, la Caisse des Dépôts a adopté son **plan d'action en faveur de la biodiversité lors du One Planet Summit de janvier 2021**, et a été officiellement reconnue « Entreprises engagées pour la Nature » en juillet, et a incité ses filiales à la suivre.

La Caisse des Dépôts et six de ses filiales reconnues comme « **entreprises engagées pour la nature** »

Icade, Egis, Compagnie des Alpes, CDC Biodiversité et la Société Forestière mettent également leurs plans d'action à disposition sur la plateforme **Entreprises engagées pour la nature**.

Transformation écologique

En 2022, l'objectif du Groupe est de se doter d'une politique biodiversité complète, couvrant toutes ses activités et intégrant les thématiques eau et économie circulaire, en prenant soin d'adresser autant que possible les 5 grandes pressions s'exerçant sur la nature : le changement d'affectation des sols, les pollutions, l'exploitation des ressources naturelles, le changement climatique, et les espèces invasives.

Par ailleurs, la Caisse des Dépôts et ses filiales Icade, Egis, CDC Habitat, Compagnie des Alpes, Transdev et les branches services - colis

et réseau de La Poste, ont poursuivi leur engagement au sein du **programme Nature 2050**, un programme volontaire pour la restauration et préservation des espaces opéré par CDC Biodiversité. Cette contribution volontaire a permis le financement de la renaturation de 19,6 ha en 2021, tandis que CDC Biodiversité et Société Forestière intervenaient respectivement pour la compensation de 3 141 ha, et 141 ha.

[Voir aussi 3.1.4. Synthèse des principaux produits et services en faveur de la transition écologique du présent document.]

Indicateurs	Périmètre	2019	2020	2021	Cible
Financements annuels des projets à impact positif sur la biodiversité et l'économie circulaire (en M€)	BDT	ND	302	721	3 Md€ (2020-2024)
Part des forêts détenues éco-certifiées FSC ou PEFC (en %)	GDA	100 %	100 %	100 %	Maintenir 100%
Surfaces concernées par des opérations de renaturation (en ha) ¹	CDC Biodiversité	2 988	3 056	3 141	Croissance des activités
Surfaces concernées par des actions de restauration écologique financées (en ha) ²	Groupe	8,9	10,7	19,6	

¹ Il s'agit du nombre d'hectares sur lesquels CDC Biodiversité intervient en tant qu'opérateur dans le cadre d'une prestation en faveur de la biodiversité (opérateur de compensation, actions de restauration écologique...)

² Il s'agit du financement d'actions de restauration écologique, notamment dans le cadre du programme Nature 2050, par les entités du Groupe ayant en particulier des impacts sur l'environnement. Pour 2021, donnée hors La Poste. La hausse s'explique par les actions de compensation de deux nouvelles entités du Groupe, CDC Habitat et Transdev.

Caisse des Dépôts

En 2021, la Caisse des Dépôts s'est dotée d'un **plan d'action biodiversité** dédié dont elle a présenté les grands axes à l'occasion du *One Planet Summit*. Le plan détaillé a depuis été validé par l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre de l'initiative « entreprises engagées pour la nature – act4nature France ». Il couvre quatre axes :

■ mesurer l'empreinte biodiversité

En cohérence avec la signature du *Finance for Biodiversity Pledge*, la Caisse des Dépôts s'est engagée à mesurer l'empreinte biodiversité de ses portefeuilles d'actifs, et la Banque des Territoires à analyser tous ses projets d'investissements avec des critères extra-financiers qui intègrent des critères liés à la biodiversité.

■ réduire les impacts négatifs sur la biodiversité

La Caisse des Dépôts s'engage à interroger les entreprises dont elle est actionnaire sur leur stratégie de préservation de la biodiversité, à raison de deux secteurs par an entre 2020 et 2024. En 2021, elle a ainsi concentré son action sur les secteurs de la chimie et de l'agro-alimentaire. Par ailleurs, la Caisse des Dépôts exclut de ses financements les entreprises dont le chiffre d'affaires dépend à plus de 10 % d'énergies non conventionnelles impactant le climat et les écosystèmes. La biodiversité est ainsi prise en compte dans les différentes classes d'actifs :

- critères environnementaux analysés en amont de la sélection des actions et

Transformation écologique

obligations d'entreprise et mesure d'empreinte du portefeuille ;

- critères spécifiques pour l'immobilier de placement (gestion durable des espaces verts, recherche du label BiodiverCity...) et objectif de zéro artificialisation nette dès 2021 ;
- gestion forestière durable pour les actifs forestiers ;
- critère sur la biodiversité et l'artificialisation des sols pour les investissements dans les projets territoriaux, et contribution financière volontaire au dispositif Nature 2050 pour tous les projets d'infrastructure à hauteur de 1/1000 de l'investissement.

■ accroître les impacts positifs sur la biodiversité

La Banque des Territoires mobilisera 3 Md€ sur la période 2020-2024 en faveur de projets de favorables à la biodiversité dans le cadre du plan de relance. En 2021, 34% de cet objectif est atteint avec plus d'1 Md€ mobilisé sur la période. La Caisse des Dépôts et ses filiales poursuivront également leur engagement au sein du programme Nature 2050. Par ailleurs, la Caisse des Dépôts s'est fixée pour objectif de

maintenir une labellisation FSC ou PEFC sur 100% de ses actifs forestiers, gérés par sa filiale Société Forestière.

■ accompagner la recherche et la formation

Via la Mission Economie de la Biodiversité confiée à CDC Biodiversité, la Caisse des Dépôts consacrera 8 M€ à la recherche et l'innovation en faveur de la préservation et de la restauration de la biodiversité entre 2020 et 2024. Tous ses gestionnaires d'actifs ont été formés aux enjeux de biodiversité en 2021.

Par ailleurs, la Banque des Territoires participe à la lutte contre l'artificialisation des sols à l'échelle des territoires en accompagnant des projets de réhabilitations d'anciennes friches industrielles (19 en 2021) et des opérations denses qui recyclent du foncier (programmes « Action cœur de ville » et « Petites Villes de Demain »). En 2021, elle a également lancé la création de fonds de portage agricole pour lesquels elle est vigilante sur la sauvegarde de la biodiversité, et d'une étude pour identifier les besoins des territoires sur la thématique Biodiversité.

[\[Retrouver le Plan d'action Biodiversité de la Caisse des Dépôts\].](#)

Filiales et participations stratégiques

L'année 2021 marque l'adhésion ou le dépôt des plans d'action « Entreprises engagées pour la nature » de 6 filiales du Groupe : CDC Biodiversité, CDC Habitat, Icade, Egis, Société Forestière, Compagnie des Alpes.

De manière plus générale, deux filiales du Groupe interviennent directement comme opérateurs d'actions de préservation de la biodiversité et de renaturation des espaces verts. **CDC Biodiversité**, filiale dédiée, mène des activités de préservation et restauration de la biodiversité, que ce soit par des activités opérationnelles et offres de compensation, des missions de prestations ou de conseil ou des activités de recherche. En 2021, elle a formé 45 contreparties à son outil de mesure le *Global Biodiversity Score* et signé 3 nouveaux contrats de performance biodiversité. En 2021, la **Société Forestière** a structuré son offre autour de deux axes forts : mieux connaître la biodiversité des patrimoines gérés et réduire au maximum l'empreinte de ses interventions sylvicoles, et accompagner ses clients vers des choix de pratiques sylvicoles plus appropriés à

la préservation, à la restauration voire à la production de biodiversité. En 2021, 53% de clients ont opté pour cette offre pack vert soit 64% des clients institutionnels.

Les filières immobilières du Groupe mènent des actions pour éviter, réduire et compenser leurs impacts sur la biodiversité tout au long du cycle de vie de leurs immeubles. **CDC Habitat** déploie progressivement un contrat de gestion durable des espaces verts sur tout son patrimoine, ainsi que des actions de sensibilisation à destination de ses collaborateurs, de ses acheteurs et de ses locataires. En 2021, 64 % des projets de CDC Habitat ne contribuent pas du tout à l'étalement urbain (67 % en 2020) et 26 % seulement faiblement (29 % en 2020). **Icade** a structuré un plan d'actions en trois axes : mesurer l'impact de ses activités sur la biodiversité, promouvoir la biodiversité en ville, protéger et restaurer les espaces naturels les plus fragiles avec le financement de la restauration et de l'entretien de 1 m² d'espace naturel pour 1 m² artificialisé par les activités foncières dans le cadre du

développement de nouvelles opérations depuis 2019. Icade vise à maintenir 100 % des parcs d'affaires en biodiversité positive entre 2020 et 2022 et à maintenir plus 25 % des nouvelles constructions en biodiversité positive sur la Promotion.

Compagnie des Alpes vise à participer à la préservation de la biodiversité et à la valorisation des espaces naturels, avec pour objectif d'être un opérateur à biodiversité positive dès 2030. Son plan d'action déposé dans le cadre de la démarche Entreprise Engagée pour la Nature, couvre à la fois les parcs de loisirs et ses domaines skiables.

Egis et la SCET, proposent des offres d'accompagnement pour éviter et réduire les impacts sur la biodiversité ou la préserver. Egis propose également des solutions pour accélérer la restauration des écosystèmes, comme le Seaboost, pour les environnements marins ou le Landboost, dont le premier démonstrateur a été déployé en 2021, sur un parc d'activités détenu par Icade à Rungis.

Les filiales logistiques et transport, La Poste et Transdev, déploient leurs propres politiques. En 2021, Transdev a poursuivi son activité dans le programme Nature 2050 en l'étendant à toute la France, tandis que le groupe La Poste publiait sa première politique Biodiversité.

Ses filiales financières sont également engagées dans l'action pour la préservation de la biodiversité. **Bpifrance** est membre du comité de pilotage « Entreprises Engagées pour la Nature – act4nature France » tandis que **La Banque Postale, STOA** et **CNP Assurances** ont signé en 2021 le *Finance For Biodiversity Pledge*, et se sont notamment engagés à mesurer leurs impacts, à réduire leurs impacts négatifs et à accroître leurs impacts positifs. Enfin, **STOA** étudie systématiquement l'impact des projets, les risques environnementaux et sociaux selon les standards IFC pouvant faire l'objet de mesures spécifiques dans le plan d'action environnemental et social.

3.1.3 Favoriser l'économie circulaire et protéger la ressource en eau

Groupe

Pour respecter les limites planétaires, le Groupe vise à adopter une approche sobre en ressources naturelles et en eau pour l'exercice de ses activités. Cela passe à la **fois par la sobriété des activités opérationnelles et par le financement d'activités respectueuses des écosystèmes.**

Le Groupe est aussi acteur de solutions au travers **de lignes de financement dédiées, et d'offres de produits et services** développées par ses filiales opérationnelles, dont par exemple la plateforme Cycle-up pour le réemploi des déchets de chantier développée par Egis et Icade, ou encore les services aux particuliers et aux entreprises développés par le groupe La Poste.

[Voir la section 3.1.4. Synthèse des principaux produits et services en faveur de la transition écologique du présent document]

En 2022, un groupe de travail a été lancée pour développer une **politique Biodiversité au niveau du Groupe qui intégrera les thématiques de l'eau et de l'économie circulaire.**

Par ailleurs, le Groupe veille au respect par toutes ses entités des réglementations environnementales en vigueur et s'attache à réduire l'ensemble des impacts environnementaux de ses activités ou des activités qu'il finance.

[Voir aussi la section Impacts environnementaux des opérations du présent document pour les indicateurs de consommation d'eau, de production et de gestion des déchets]

Caisse des Dépôts

La **Banque des Territoires** est engagée sur le sujet de l'économie circulaire. Elle fait partie de « *The Joint Initiative on Circular Economy* », une initiative européenne composée de banques, d'institutions nationales et de la BEI dont l'objectif est de soutenir des projets transformateurs en matière d'économie circulaire, sous la forme d'un plan de 10 milliards d'euros d'investissements entre 2019 et 2023.

La Banque des Territoires dispose d'un service « Eau-déchets » dédié à cette thématique depuis 2018. Ce service investit dans divers objets touchant directement les fondamentaux de l'économie circulaire, pour répondre aux besoins des collectivités et des acteurs industriels privés dans le financement de leurs nouvelles installations de traitement d'eau et de déchets, de réseau de chaleur et de biomasse. L'économie circulaire est ainsi un sujet présent au sein du Plan de relance de la Banque des Territoires au travers de l'axe « Réseaux et résilience (eau, déchets, chaleur) ».

Filiales et participations stratégiques

Les filiales financières du Groupe proposent également des offres de financement et d'accompagnement dédiés sur les sujets eau et économie circulaire. Ainsi en 2021, Bpifrance a lancé l'Accélérateur Valorisation des déchets, dédié aux PME françaises participants à la collecte, au tri, et à la transformation, valorisation et réutilisation des déchets. Le dispositif SFIL/LBP offre des prêts verts aux collectivités locales spécifiquement sur les sujets de gestion de l'eau et de la gestion écologique des déchets. La Banque Postale propose également des prêts verts aux entreprises et aux professionnels, pour financer des projets à impact environnemental positif dont notamment des projets en lien avec l'économie circulaire : collecte, traitement et fourniture d'eau, construction ou extension de réseaux d'égouts, ramassage sélectif et transport de déchets triés à la source, compostage de déchets biodégradables, récupération de matériaux à partir de déchets. De plus, à travers sa filiale KissKissBankBank, elle propose des solutions de financement participatif. Par exemple, 250 000 euros ont pu être collectés lors des trois éditions de l'appel à

La Banque des Territoires propose également des offres d'accompagnement et de financement dédié notamment pour :

- la mise en place de projets d'économie circulaire et de circuits courts : ingénierie territoriale, prêts relance verte, Investissement dans les projets de re-territorialisation de l'alimentation ;
- la gestion des ressources eau : ingénierie territoriale, offre AquaPrêt. ;
- l'accès et la préservation du foncier agricole.

Au sein des **Gestions d'actifs**, l'eau et l'économie circulaire font partie des sujets considérés dans les analyses ESG systématiquement réalisées pour tout nouvel investissement. Des actions d'engagement actionnarial sont en outre menées sur les sujets d'approvisionnement en ressources pour des entreprises à enjeu.

projets d'économie circulaire de la Métropole européenne de Lille.

Les filiales opérationnelles veillent à réduire leurs impacts au travers de politique et d'engagement de sobriété et le recours au réemploi, à la réparation, au recyclage. Parmi les principaux engagements :

Compagnie des Alpes

- 100 % de déchets valorisés d'ici à 2030,
- réduire de 1/3 des déchets produits dans les parcs de loisirs d'ici à 2025,
- reconditionner min. 2 engins de damage par an dans les domaines skiables, en lieu et place d'achat de neuf,
- un observatoire de la ressource en eau dans chaque Domaine skiable.

CDC Habitat

- limitation des consommations d'eau des résidences,
- gestion des déchets de chantier,
- réalisation d'un diagnostic Ressources"" ou Produit Equipements Matériaux Déchets sur une opération de démolition, avec pour objectif un plus large déploiement en 2022.

Icade

- atteindre une consommation d'eau inférieure à 0,4 m³/m²/an d'ici à 2022, soit une réduction de 25 % entre 2015 et 2022,
- recycler ou valoriser 100 % des déchets d'exploitation maîtrisés dès 2022 sur la Foncière Tertiaire,
- intégrer une démarche de réemploi pour les démolitions supérieures à 5 000 m² de la Promotion à partir de 2020,
- proposer l'intégration d'une démarche de réemploi pour les restructurations supérieures à 2 000 m² de la Foncière Santé à partir de 2021.

Le groupe La Poste

- être la première entreprise avec une trajectoire *certifiée SBT for resources*,
- réutiliser ou recycler 75% des déchets de fonctionnement et réemployer 100% des équipements IT réemployables,
- emballages courrier et colis de La Poste : intégrer 60 % de recyclé, maintenir 100 %

de recyclable et tendre vers zéro emballage plastique non réutilisable,

- la Poste Mobile : atteindre 10 % de ventes de téléphones reconditionnés, proposer des offres de réparation et de recyclage des téléphones,
- services : accompagner le développement des plateformes d'occasion entre particuliers, devenir leader sur les nouveaux services de proximité en termes de logistique de l'économie circulaire.

Transdev

- installation de système de recyclage des eaux de lavage et de récupération des eaux de pluies pour économiser l'eau potable dans une partie des réseaux,
- campagne de sensibilisation régionale.

Les filiales d'ingénierie et de conseil, la SCET et Egis, proposent à leurs clients prestations de conseil dans ces domaines, et pour Egis, des solutions d'éco-conception et relevant des principes de l'économie circulaire pour les projets de ses clients.

3.1.4 Synthèse des principaux produits et services en faveur de la transformation écologique

Au travers de ses métiers et de ses filiales, le Groupe mobilise différents leviers en faveur de la transformation écologique :

- **Investissements** : sur fonds propres ou ressources tierces au sein des Gestions d'actifs de l'Établissement public, de la Banque des Territoires, de Bpifrance, de STOA, et au sein des entités financières du Groupe élargi (La Banque Postale et CNP Assurances)
[Pour plus d'informations, se reporter au Bilan Investissement Responsable du groupe Caisse des Dépôts].
- **Financements** : avec de multiples offres de prêts dédiées à l'efficacité énergétique des bâtiments et plus globalement à la transformation écologique des collectivités et opérateurs publics locaux au sein de la Banque des Territoires, les prêts verts du dispositif La Banque Postale / SFIL (prêts pour le secteur public local distribués par le réseau de La Banque Postale et refinancés par le groupe SFIL), les offres de prêts pour l'efficacité énergétique des entreprises de Bpifrance, et, les offres de prêts verts pour

les ménages et les entreprises au sein de La Banque Postale.

- **Accompagnement, conseils et ingénierie** : avec des crédits d'ingénierie de la Banque des Territoires pour l'accompagnement des collectivités, la gamme complète d'accompagnement pour les entreprises de Bpifrance, sans oublier les prestations proposées par Egis, la SCET, ou encore CDC Biodiversité.
- **Produits et services** : avec des offres de produits et services bas carbone par Icade et CDC Habitat sur l'immobilier, Compagnie des Alpes sur le tourisme et les loisirs, Transdev sur la mobilité et La poste et ses filiales
- **Consignations** : La Banque des Territoires propose un service de consignation pour garantir le financement d'obligations liées à la protection de l'environnement et au changement climatique (démantèlement de mâts d'éoliens par exemple).

Offre S'Green +

En 2021, la Banque des Territoires a lancé la plateforme d'assistance en développement S'GREEN+. Celle-ci a pour ambition de fournir à 25 villes du programme Action cœur de ville un soutien opérationnel dans la mise en œuvre concrète de leurs projets d'adaptation au changement climatique en leur fournissant une assistance sur-mesure pour la priorisation de leurs projets, la prise de décision et la structuration financière ; un plan d'actions spécifique rassemblant les projets identifiés comme prioritaires et les étapes à suivre pour les mettre en œuvre.

[Pour en savoir plus, se reporter à la Plaquette des offres TEE de la Banque des Territoires.]

Secteur	Entité	Principaux produits et services	Résultats 2021
Bâtiment et Aménagement urbain durable	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prêts pour la rénovation énergétique des logements sociaux (Eco prêt, ...) et des bâtiments publics (GPI AmbRE, Eduprêt, Prêt Relance verte...) ■ Soutien au tiers financement pour la rénovation des logements et dispositif d'intracring (cofinancement des travaux générateurs d'économie d'énergie financés par les économies réalisées) pour le tertiaire public ■ Outil « Mon comparateur énergétique », un service en ligne pour évaluer la performance énergétique du patrimoine des communes ■ Crédit d'ingénierie territoriale et offres S'GREEN+ et SGREEN+ pour accompagner les collectivités dans la mise en place de feuille de route sur la transition écologique de leurs territoires et de projets en matière d'adaptation au changement climatique notamment en cœur de ville 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 31 980 rénovations énergétiquement exemplaires de logements sociaux ■ 653 125 m² de bâtiments tertiaires publics rénovés thermiquement
	Bpifrance	<ul style="list-style-type: none"> ■ Offres de financement pour l'efficacité énergétique des locaux des entreprises en particulier via le crédit-bail. 	
	Egis	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conseil et solutions de conception et d'exploitation pour des bâtiments énergétiquement performants et bas carbone ■ Conseil et solutions pour la résilience urbaine (exemple : démarche Resilis, ILU pour la lutte contre les îlots de chaleur urbain, outil ROSEAU pour les effets du changement climatique sur les services urbains de la ville) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 14 M€ R&D en faveur du climat et de la biodiversité
	CDC Habitat	<ul style="list-style-type: none"> ■ Location de logements (sociaux, intermédiaires, abordables) à l'empreinte carbone réduite (cible d'alignement 2°C du parc) 	
	Groupe La Poste	<ul style="list-style-type: none"> ■ Solution Sobre Energie pour le suivi et le pilotage des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires, en partenariat avec la Banque des Territoires ■ Plateforme et programme Economie d'Energie (EDE) pour informer et faciliter la rénovation énergétique des particuliers et des entreprises ■ Action Habitat pour la sensibilisation à la rénovation énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 196 bâtiments certifiés ISO 50001 grâce à Sobre (chiffre 2020)
	Icade	<ul style="list-style-type: none"> ■ Promotion : construction d'immeubles à l'empreinte carbone réduite ■ Foncière Tertiaire : Location de bureaux à empreinte carbone réduite (cible d'alignement 1,5°C du parc) ■ Foncière Santé : accompagnement des exploitants sur l'efficacité énergétique de leurs locaux ■ Business unit consacrée à la construction bois industrielle : URBAINS DES BOIS 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 50 % des bureaux de plus de 5 000 m² et 36 % des logements labélisés E2 C1 sur la Promotion
	SFIL / La Banque Postale	<ul style="list-style-type: none"> ■ Offre Prêts verts dédiée au financement des projets concourant à la transition écologique des territoires, notamment en matière d'efficacité énergétique de la construction et de l'aménagement urbain, dans le cadre du dispositif SFIL/LBP 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 156 M€ de prêts verts aux collectivités locales

Secteur	Entité	Principaux produits et services	Résultats 2021
	La SCET	<ul style="list-style-type: none"> ■ Élaboration de stratégies d'optimisation énergétique de patrimoine public et privé ■ Conception d'aménagement durable, réalisation de schémas directeur développement durable ou de l'énergie ■ Montage des structures (SEM, SPL...) pour la mise en œuvre de dispositifs de transformation écologique des territoires ■ Filiale, EVEN Conseil, spécialiste des problématiques de biodiversité, de planification énergétique, d'écologie urbaine et de smart construction 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 350 entreprises publiques et bailleurs adhérents au réseau de la SCET
Energie renouvelable (ENR)	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> ■ Investissement dans des sociétés porteuses de projets de production d'énergie renouvelable, dans les réseaux de chaleur, dans les projets citoyens d'énergie renouvelable (ENRCIT), la production d'hydrogène vert... ■ Prêts au secteur public local dont Prêt Relance Verte et programmes pour sécuriser les projets de toutes tailles 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 0,9 GW d'énergie renouvelable financée
	Bpifrance	<ul style="list-style-type: none"> ■ Soutien et prêts aux producteurs d'énergie renouvelable ■ Investissement direct et indirect dans des projets d'énergie renouvelable 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 1,3 Md€ de financements engagés sur des projets ENR
	La Banque Postale	<ul style="list-style-type: none"> ■ Offre Prêts verts dédiée au financement des projets concourant à la transition écologique des territoires dont énergie renouvelable 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 26 Md€ engagés dans des projets ENR
	STOA	<ul style="list-style-type: none"> ■ Investissements dans des infrastructures d'énergie renouvelable et de transport urbain alignés avec l'accord de Paris. ■ Fonds à impact qui finance et accompagne le développement d'infrastructures durables et résilientes pour les générations futures en Afrique, en Amérique latine et en Asie 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 80 % des engagements à co-bénéfices climat
	Egis	<ul style="list-style-type: none"> ■ Etudes et autres solutions de conseil, de conception et d'exploitation pour des mobilités alternatives ou moins carbonées (exemples : conception de tramway, application pour le lissage des pics de trafic routier...) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 14 M€ de R&D en faveur du climat et de la biodiversité
	SFIL	<ul style="list-style-type: none"> ■ Offre Prêts verts dédiée au financement des projets concourant à la transition écologique des territoires dont énergie renouvelable, dans le cadre du dispositif SFIL/LBP 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 13M€ de prêts verts aux collectivités locales
	Icade	<ul style="list-style-type: none"> ■ Promotion : construction d'immeubles ayant recours aux énergies renouvelables ■ Foncière Tertiaire : location de bureaux à l'empreinte carbone réduite grâce au recours à des sources d'énergie peu carbonées 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 58 % des opérations de promotion, 56% de l'énergie consommée par la foncière tertiaire
	CDC Habitat	<ul style="list-style-type: none"> ■ Projet ASEA (Autoproduction, Stockage, Effacement, et Autoconsommation) visant notamment l'installation de solutions d'effacement électrique sur 3000 logements du patrimoine 	
Entreprises et industries bas carbone	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> ■ Financements et investissements de programmes industriels territoriaux bas carbone (Territoires d'industrie en particulier) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 73 projets accompagnés
	Bpifrance	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prêts dont prêts verts et prêts Eco-énergie (PEE) pour améliorer l'efficacité énergétique des TPE et PME, et pour l'amélioration énergétique des processus industriels ■ Aide à l'innovation pour le développement de solutions technologiques contribuant à la transition écologique ■ Outils d'autodiagnostic : le climatomètre et l'impactomètre ■ Dispositif VTE vert pour recruter un jeune talent dédié à la mise en œuvre d'un programme de transition ■ Accélérateurs Décarbonation, « Transition énergétique », « Valorisation des déchets » ■ Communauté du Coq Vert proposant à ses membres un ensemble d'outils concrets pour favoriser les échanges de bonnes pratiques pour accélérer la transition écologique 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Plus de 1 Md€ de prêts verts ont été accordés à près de 900 entreprises ■ 1152 greentechs soutenues ■ 660 Diag Eco-Flux réalisés ■ 560 autodiagnostic

Secteur	Entité	Principaux produits et services	Résultats 2021
	La Banque Postale	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prêts verts pour les entreprises, dont les critères d'octroi sont alignés sur les critères de la taxonomie ■ Crédits à impact avec des taux variant selon l'amélioration d'indicateurs ESG ■ Offre de Crédit-Bail Mobilier (CBM) « Vert », financement locatif responsable permettant au client d'adopter une démarche en faveur de la transition énergétique. 	■
Mobilité et logistique bas carbone	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prêts au secteur public local dont l'offre Mobi Prêt, pour la modernisation et le développement d'infrastructures durables sur des durées pouvant aller jusqu'à 50 ans ■ Financements et co-investissements dans des solutions de mobilité décarbonées, en particulier : flottes de bus « verts » (OBLIBUS), infrastructures d'avitaillement GNV, infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) ■ Investissement dans des opérateurs de mobilité partagée (covoiturage et autopartage) et de logistique urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 17 635 véhicules propres financés ■ 55 793 bornes IRVE financées
	Bpifrance	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prêts et crédit-bail pour financer les véhicules propres 	■
	SFIL	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prêts verts dédiés au financement des projets concourant à la transition écologique des territoires, notamment en matière de mobilité territoriale et mobilité douce dans le cadre du dispositif SFIL/LBP 	■ 138 M€ de prêts verts aux collectivités locales
	Transdev	<ul style="list-style-type: none"> ■ Offre de transport durable (+50% de flotte décarbonée alternative entre 2017 et 2030) ■ Solutions de transport à la demande et offre de Mobility As A Service, solutions de vélos en libre services ■ Solutions d'adaptation en temps réel des capacités aux évolutions quotidiennes de l'achalandage (Flowly) ■ Living Lab pour échanger autour des enjeux et innovations de la mobilité décarbonée 	■ 61% de véhicules basses émissions dans la flotte
	Egis	<ul style="list-style-type: none"> ■ Offre d'accompagnement et outils pour la conception et l'exploitation de mobilités alternatives ou moins carbonées (exemples : Variways éco-comparateur de variantes routières, EVA- pour la construction et l'exploitation durable d'infrastructures, ...) ■ Offre d'accompagnement et outils pour l'analyse de la vulnérabilité des infrastructures au changement climatique (exemples : QuickScan pour identifier les risques physiques d'une infrastructure, GeRICi pour identifier les vulnérabilités climatiques d'une route ou d'un ouvrage) 	■ 14 M€ de R&D en faveur du climat et de la biodiversité
	Icade	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégration de solutions de mobilité alternatives à la voiture thermique (proximité des transports en commun, solutions de mobilité douce, intégration de bornes de charges pour véhicule électrique) dans les offres de promotion ■ Solutions de mobilité bas carbone pour les occupants des parcs et bureaux tertiaires (bornes de recharge électrique, offre By Cycle) 	■ 100% des opérations de logements et de bureaux intégrant une solution en faveur de la mobilité durable
	CDC Habitat	<ul style="list-style-type: none"> ■ Concession d'installation de recharge de véhicules électriques (IRVE) avec de 15 000 à 35 000 bornes visées sur 20 ans 	

Secteur	Entité	Principaux produits et services	Résultats 2021
	Groupe La Poste	<ul style="list-style-type: none"> ■ Service de livraison écologique ■ Urby : filiale dédiée à la logistique urbaine, créée en partenariat avec la Banque des Territoires, proposant des services de livraison urbaine et d'enlèvement de marchandises, de stockage et de collecte de déchets professionnels en utilisant des véhicules à faible émission et des vélos dans les centres urbains ■ Solutions de logistique urbaine pour l'Europe déployées principalement par la branche GeoPost/DPDgroup, ■ Movivolt, location longue durée de véhicules électriques pour les professionnels avec La banque des Territoires ■ Véhiposte, expertise de fleet management et solutions d'autopartages, vente de véhicules d'occasion ■ Bemobi, location longue durée de vélos à assistance électrique... 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 21 villes françaises couvertes par l'offre Urby ■ 148 dépôts urbains en Europe ■ Objectif de 10 500 véhicules loués via Movivolt d'ici à 2025
Biodiversité, forêts, écosystèmes naturels	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ingénierie pour la préservation de la biodiversité ■ Financement de recherche et développement ■ Prêts et investissements dans des projets ayant un impact positif sur la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 721 M€ en faveur de la biodiversité
	CDC Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Services de compensation biodiversité (réglementaire et volontaire) ■ Outil Global Biodiversity Score (GBS) pour la mesure de l'empreinte biodiversité d'une entreprise et GBS-BIA pour les portefeuilles financiers ■ Élaboration d'indicateurs de mesure de la biodiversité en forêt ■ Offre intégrée liée à la biodiversité en ville : diagnostic biodiversité (dont assesseur Biodivercity), toitures végétalisées, contrats de performance biodiversité pour la gestion pérenne des espaces verts autour des bâtiments 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 3 141 ha opérées dans le cadre d'une prestation en faveur de la biodiversité ■ 45 contreparties formées à l'outil GBS
	Icade	<ul style="list-style-type: none"> ■ Promotion : construction d'immeubles en biodiversité positive, c'est à dire contribuant à améliorer les existants et favoriser la biodiversité par rapport à avant le projet ■ Foncière Tertiaire : location de parcs d'affaires en biodiversité positive 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 46 % des nouvelles constructions ■ 100 % des parcs d'affaires
	Egis	<ul style="list-style-type: none"> ■ Études et conseils sur les services rendus par les écosystèmes ■ Outil d'expertise flash, EVA-biodiversité, pour intégrer l'enjeu biodiversité dans la phase amont de la conception des bâtiments. ■ Solutions Seaboost pour la restauration de la biodiversité marine, Landboost pour la restauration d'écosystèmes terrestres, Smart carbon soil pour la séquestration carbone... ; 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 14 M€ de R&D en faveur du climat et de la biodiversité
	Société Forestière	<ul style="list-style-type: none"> ■ Exploitation forestière durable pour compte de tiers, avec notamment l'offre pack vert permettant notamment de mesurer la biodiversité en forêt et d'en piloter la protection voire d'en favoriser le développement. ■ Service de valorisation des services écosystémiques de la forêt (exemple : séquestration du carbone, projets de compensation dans le dispositif Label Bas Carbone) ■ Elaboration d'une offre de sylviculture urbaine pour une gestion favorable à la nature en ville et valorisation des co-bénéfices associés : séquestration de carbone, biodiversité, réduction des îlots de chaleur urbains... 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Offre pack vert acceptée par 64 % des clients institutionnels et 53 % des clients sous mandat de gestion technique totale
	La SCET	<ul style="list-style-type: none"> ■ Filiale, EVEN Conseil, spécialiste des problématiques de biodiversité, de planification énergétique, d'écologie urbaine et de smart construction ■ Formation sur les enjeux de Zero artificialisation nette 	

Secteur	Entité	Principaux produits et services	Résultats 2021
Economie circulaire	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prêt Relance Verte ■ Ingénierie territoriale sur les sujets liés à l'économie circulaire en particulier alimentation, circuits courts accès et la préservation du foncier agricole. ■ Re-UTE, Investissement dans les projets de reterritorialisation de l'alimentation 	■ 179 500 t de déchets valorisés grâce aux projets financés
	Bpifrance	<ul style="list-style-type: none"> ■ Accélérateur Valorisation des déchets, dédié aux PME françaises participants à la collecte, au tri, et à la transformation, valorisation et réutilisation des déchets lancé en 2021 	■ 29 entreprises dans la première promotion
	Compagnie des Alpes	<ul style="list-style-type: none"> ■ INGELO, bureau d'étude commercialisant des offres en lien avec l'économie circulaire : déplacement de remontées mécaniques, reconditionnement d'engins de damage 	
	CDC Habitat	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation à la rédaction du référentiel Economie circulaire de l'USH publié en 2021, incluant une dizaine de retours d'expériences du Groupe 	
	Egis	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cycle Up, plateforme digitale pour le réemploi des matériaux de construction, élaborée avec Icade ■ Prestations de maîtrise d'œuvre, de la conception de l'ouvrage jusqu'à la réalisation et la réception des travaux en matière d'eau et déchets 	■ 451 transactions et 4 499 tCO _{2e} évitées depuis sa création
	Icade	<ul style="list-style-type: none"> ■ Déploiement de politique de gestion des déchets pour ses clients ■ Mise en œuvre des diagnostics ressources sur tous les projets de démolition, restructuration ou rénovation ■ Création d'une Business unit consacrée à la régénération urbaine : AFTER WORK 	■ 100% des démolitions supérieures à 5000 m ² avec une démarche de réemploi
	Groupe La Poste	<ul style="list-style-type: none"> ■ Soutien logistique au développement de filières de l'économie circulaire par la mobilisation des réseaux logistique & livraison, pour développer des circuits de retour (logistique inversée) ■ Recygo, services de de collecte et valorisation des déchets de bureau des entreprises de toutes tailles ■ Nouvelle Attitude, entreprise d'insertion, qui propose des services de tri, en particulier des papiers de bureau, en vue de leur recyclage, de leur réemploi et des services de reconditionnement ■ Service de réparation des téléphones proposé par La Poste Mobile ■ Projet Recy'Clo, reconditionnement de vélos à assistance électrique 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 665 400 utilisateurs de l'offre Recygo ■ 115 674 t de matières collectées par Recygo et Nouvelle Attitude dont 99% ont pu être réemployés, réutilisés ou recyclés matière
	SFIL	<ul style="list-style-type: none"> ■ Offre Prêts verts dédiée au financement des projets concourant à la transition écologique des territoires dont financements liés à la gestion écologique des déchets ménagers, dans le cadre du dispositif SFIL/LBP 	■ 96 M€ de prêts verts aux collectivités locales
Eau	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prêts au secteur public local dont Aqua Prêt, une offre dédiée aux projets d'infrastructures d'assainissement, de traitement des eaux pluviales et de GEMAPI ■ Investissement pour la qualité des eaux ■ Ingénierie pour la gestion des ressources eau 	■ 241 programmes « eau et assainissement » financés
	SFIL	<ul style="list-style-type: none"> ■ Offre Prêts verts dédiée au financement des projets concourant à la transition écologique des territoires dont financements liés aux services publics de l'eau potable et de l'assainissement, dans le cadre du dispositif SFIL/LBP 	■ 278 M€ de prêts verts aux collectivités locales

Cohésion territoriale et habitat

3.2

Le Groupe intervient sur toute la chaîne du logement social et sur la politique de la ville, principalement sur ressources des fonds d'épargne. Il agit sur tous les territoires, en

appui des politiques publiques et auprès du secteur public local, et s'engage pour l'égalité d'accès aux services publics.

3.2.1 Soutenir le logement abordable pour tous

Groupe

Le Groupe est le **premier financeur du logement social** et s'engage sur le long terme auprès des acteurs du secteur grâce à des offres adaptées à leurs besoins. Il intervient principalement au travers des prêts de la Banque des Territoires sur ressources des fonds d'épargne, de l'activité de CDC Habitat, et des prêts aux bailleurs sociaux de La Banque Postale.

Le Groupe se mobilise sur **l'ensemble de la chaîne du logement abordable**, de logement social et très social et au logement libre. Il soutient en particulier **l'habitat spécifique**, notamment les logements pour les étudiants et les jeunes travailleurs ainsi que les personnes défavorisées (personnes en insertion, ménages en difficulté, travailleurs migrants...) souvent exclus du logement social classique.

Dans le cadre du **plan de relance 2020-2024**, le Groupe vise le financement de **500 000 logements sociaux, et 30 000 logements intermédiaires** via l'action de la Banque des

Territoires, soit la possibilité de loger **1,2 millions de personnes supplémentaires**.

En 2021, via les prêts de la Banque des Territoires, les investissements en fonds propres de CDC Habitat et les prêts aux bailleurs sociaux de La Banque Postale, ce sont **19 Md€ qui ont été mobilisés pour le secteur**. En particulier, l'intervention de la Banque des Territoires et de CDC Habitat a permis la construction et l'acquisition de **74 179 nouveaux logements sociaux, 5 461 nouveaux logements intermédiaires, et 13 899 habitats spécifiques** (logements pour jeunes travailleurs et étudiants, hébergements d'urgence...).

En **tant qu'opérateur**, le Groupe via sa filiale CDC Habitat s'attache à favoriser la mobilité et l'accession sociale à la propriété et à lutter contre le mal-logement en revalorisant les copropriétés dégradées, et en développement et gérant des hébergements d'urgence.

Le rôle du fonds d'épargne pour le financement du logement social

Le modèle du Fonds d'épargne géré par la Caisse des Dépôts joue ainsi un rôle très important dans le modèle économique du financement du logement social. Au-delà des financements eux-mêmes, la maturité très longue des prêts accordés permet en effet d'étaler la charge financière. En outre, les taux des prêts, inférieurs aux prêts classiques, représentent un avantage de taux considérable qui accroît d'autant le nombre de logements qui peuvent être construits à charge financière constante. En 2019 et 2020, cet avantage de taux à la construction était estimé à respectivement 387 M€ et 239 M€. Pour un coût unitaire moyen du logement social de 156 000€, ceci représente une capacité potentielle de construction supplémentaire de respectivement 2 480 et 1 530 logements. (source : Rapport du Compte du Logement 2020)

Indicateurs	Périmètre	2019	2020	2021	Cibles
Montant annuel en faveur du logement social et intermédiaire et de l'habitat spécifique (en Md€)	BDT	11,5	10,7	11,4	
	Groupe	13,3	12,3	19	
☑ Nombre de logements financés, construits ou acquis dans l'année :		93 548	86 738	93 539	
- Logements sociaux	BDT CDC H	77 483	74 692	74 179	500 000 (2020 – 2024)
- Logements intermédiaires		5 084	3 581	5 461	30 000 (2020 – 2024)
- Habitats spécifiques		10 981	8 465	13 899	
Nombre de logements sociaux réhabilités	BDT CDC H	100 522	88 250	94 998	
Nombre de logements (sociaux, intermédiaires, libres) gérés :		512 081	525 000	531 845	
- Logements sociaux	CDC	341 518	349 152	351 265	
- Logements intermédiaires	Habitat	7 626	10 440	14 634	
- Hébergements d'urgence		14 945	16 190	15 784	
- Autres		147 992	149 218	124 207	

☑ Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

CDC H : CDC Habitat, BDT Banque des Territoires

Périmètre : Dans le Groupe, le financement des logements sociaux et intermédiaires concerne principalement la Banque des Territoires et CDC Habitat. Le métier Gestions d'actifs peut également avoir une activité ; son poids étant bien moindre, il n'est ici pas comptabilisé. L'activité d'lcade, en tant que promotion et non investissement, n'est également pas incluse. A compter de 2021, l'activité de La Banque Postale est également incluse.

Méthode : Les données de la Banque des Territoires sont comptabilisées en nombre de signatures alors que ceux de CDC Habitat sont comptabilisées en ordres de service.

Caisse des Dépôts

L'activité de la Banque des Territoires touche toute la chaîne du logement abordable :

- la **direction des prêts** finance, en grande partie sur ressources des Fonds d'épargne, la construction des logements sociaux neufs ainsi que les logements intermédiaires dédiés aux travailleurs clés, une part importante de la réhabilitation des logements sociaux (en particulier via l'Eco-Prêt), l'habitat spécifique (logements étudiants et adaptés aux personnes âgées, logement d'urgence, foyers...), et le secteur médico-social ;
- la **direction de l'investissement** finance, de son côté, des logements libres.

Résultats Banque des Territoires 2021

85 300 nouveaux logements sociaux et très sociaux financés, soit **1 logement sur 4** construits en France

81 600 réhabilitations financées

Suite à la crise sanitaire, l'année 2021 a vu le déploiement du plan de relance de la Banque des Territoires pour l'habitat qui a pour but de :

- **développer la construction et rénovation de logements** (prêt Booster, prêt haut de bilan, Eco-prêt, etc.), notamment concernant l'habitat des

travailleurs clés et le logement à loyer intermédiaire (prêt PLI et PLF),

- **redynamiser les territoires** (prêt copro dégradé, revitalisation des centres-villes et QPV),
- **soutenir le secteur du logement social**, via notamment une distribution de titres participatifs, une simplification des procédures de demande de prêt et un accompagnement financier pour la reprise des chantiers.

En 2021, ont été signés 11,4 Md€ de **nouveaux prêts** en faveur du logement social, très social et intermédiaire, en hausse de 7 % par rapport

à 2020, le **réaménagement** de 4,0 Md€ de prêts existants pour offrir de meilleures conditions aux bailleurs sociaux et plus de 5,8 Md€ de **prêts transférés entre emprunteurs** dans le cadre de la réorganisation du secteur du logement social et de rapprochements entre acteurs.

[Pour en savoir plus, voir le Rapport annuel Fonds d'Epargne.]

Plus de $\frac{3}{4}$ de la dette des organismes HLM détenue par la Caisse des Dépôts

(source : <http://www.union-habitat.org>)

Filiales et participations stratégiques

CDC Habitat

Opérateur immobilier global, CDC Habitat couvre l'intégralité de l'offre résidentielle. En 2021, il gère plus de **532 000 logements logeant plus de 1 million de personnes sur tout le territoire**, dont :

- 351 000 logements sociaux pour les ménages aux ressources modestes,
- 14 600 logements intermédiaires, en-dessous des prix de marché pour les ménages issus des classes moyennes,
- 15 800 places d'hébergements, respectivement pour les publics en difficulté
- 26 000 logements étudiants et jeunes travailleurs.

D'ici à 2031, le groupe CDC Habitat vise la livraison de plus de 53 000 logements sociaux, 34 000 logements intermédiaires, 42 000 logements en Outre-mer, et 38 000 logements très sociaux.

Résultats CDC Habitat 2021

532 000 logements gérés, dont **351 000** logements sociaux

CDC Habitat propose également un **accompagnement social à ses locataires** tout au long de leur parcours logement. Au-delà de l'accompagnement au quotidien par les équipes de proximité, gardiens, employés d'immeuble, chargés de clientèle en agence, elle s'est dotée d'une Direction de la Cohésion Sociale et Territoriale qui a pour rôle de

structurer et coordonner l'activité du Groupe dans le domaine des politiques sociales, de capitaliser les expériences et de les valoriser tout en professionnalisant les collaborateurs du Groupe sur leur mission d'accompagnement des publics fragiles.

Pour être au plus près des locataires les plus fragiles, la filière sociale a été renforcée en 2021 par l'arrivée de Conseillères en Economie Sociale et Familiale en alternance. Le groupe CDC Habitat compte en 2021, 34 conseillères en économie sociale et familiale, dont 28 en Ile de France et 15 chargés de missions DSU. Les engagements pris fin 2020 auprès de l'Agence Nationale des Services Civiques, ont également permis d'accueillir 7 nouveaux jeunes volontaires intervenant en accompagnement des locataires fragiles. L'ensemble de ces collaborateurs qui œuvrent au quotidien pour accompagner les plus défavorisés ont eu pour mission de :

- **prévenir les situations d'impayés** en sollicitant des aides financières ponctuelles et en les aidant à mieux gérer leur budget,
- **mettre en place un accompagnement social** lorsque la situation le nécessite (problème de santé, d'emploi par exemple),
- **déployer des initiatives individuelles ou collectives favorisant de lien social et la bienveillance.**

Convaincu que l'accès à la Culture favorise l'insertion sociale des personnes fragilisées, CDC Habitat s'est engagé en 2021 aux côtés de l'association Culture du Cœur. Ce partenariat conclu pour deux ans vise à favoriser l'accès à

la culture et au développement de projets culturels locaux en lien avec les associations membres du réseau Culture du Cœur.

Enfin, un nouveau service a été proposé par le groupe CDC Habitat aux locataires les plus fragiles en 2021. Ce simulateur d'aide en ligne proposé par Toutes Mes Aides participe à la réduction du non-recours des aides sociales, participe à la baisse des impayés locatifs en augmentant le pouvoir d'achat des locataires.

Icade

Icade Promotion agit pour **favoriser l'accès à des logements abordables** et de qualité et s'attache à favoriser le lien social dans les quartiers qu'il développe en intégrant des **critères de mixité** dans ses projets. Il développe également des offres spécifiques en faveur de la mixité fonctionnelle, sociale et intergénérationnelle dont :

Parmi les exemples d'initiatives pour favoriser la mixité et le lien social :

- "Habitat Inclusifs by Icade" anciennement "Mix'Cité" à destination des petites et moyennes villes pour des lieux inclusifs conçus autour d'un espace de rencontre et d'échange (commerces, restaurants, « place du village ») et associant plusieurs produits complémentaires (logements sociaux ou en accession, résidences senior et étudiante, Ehpad, pôle médical...).
- "Icade Pierre Pour Tous", un organisme foncier solidaire permettant de lancer des projets en bail réel solidaire.

En 2021, les acquéreurs de logements sociaux ou en accession représentent 37,2 % des réservations par Icade.

Groupe La Poste

La Banque Postale **finance directement 8 bailleurs sociaux sur 10**. Elle leur propose un panel d'offres allant de la gestion des flux (solutions d'encaissement des loyers...) jusqu'aux solutions de financement à court et long terme pour le développement du logement social, la rénovation et la réhabilitation du bâti et plus largement le financement de leurs opérations.

Pour les populations en situation de fragilité économique, La Banque Postale continue de mettre à disposition son maillage territorial. Ainsi, elles peuvent s'acquitter de leurs loyers

via des versements en espèces dans les bureaux de poste, et ce sur tout le territoire.

Par ailleurs, consciente des difficultés que rencontrent les plus jeunes pour avoir accès à la propriété, La Banque Postale permet aux **moins de 36 ans de bénéficiaire d'une offre de prêt immobilier sans apport personnel**. Elle a également élargi l'accès au crédit au travers d'une **offre de prêts d'accession sociale à la propriété (PAS)**. La Banque Postale favorise ainsi l'accession sociale à la propriété en permettant à des foyers à revenus modestes de devenir propriétaire de leur logement.

En 2021, La Banque Postale est devenue le **premier établissement bancaire à promouvoir le modèle du bail réel et solidaire (BRS)** au niveau national. Ce dispositif promu par les pouvoirs publics et plébiscité par le monde HLM permet de devenir propriétaire de sa résidence principale avec une décote sensible par rapport au prix du marché. Une toute première opération a été menée avec le Groupe Gambetta, en région Provence Alpes Côte d'Azur.

En termes de rénovation énergétique, la Banque Postale propose depuis 3 ans un service de diagnostic de performances énergétiques des bâtiments. Depuis 2019, elle propose également l'Eco PTZ Habiter Mieux, destiné aux publics éligibles au programme d'aides « Habiter Mieux » de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat. Fin 2020, La Banque Postale s'est engagée aux côtés de la Métropole du Grand Paris, d'une part, et de OKTAVE (service intégré d'aide à la rénovation énergétique de l'habitat de la région Grand Est), d'autre part, à travers la signature d'une convention de partenariat, dont l'objectif est de soutenir les travaux de rénovation énergétique de l'habitat privé et du petit tertiaire. Les offres de la Banque permettront ainsi de financer le « reste-à-charge ». En 2022, la Banque proposera également le Prêt Avance Rénovation pour permettre aux familles les plus modestes de réaliser des travaux de rénovation énergétique dont le coût sera remboursé au moment de la cession du bien.

Par ailleurs, La Poste et la Caisse des Dépôts ont signé un partenariat permettant de proposer aux postiers une offre de logements intermédiaires. Ces logements proposés par CDC Habitat viennent compléter l'offre de logement des bailleurs sociaux à loyers modérés.

3.2.2 Soutenir tous les territoires, en particulier les plus fragiles

3.2.2.1. Financer et accompagner les collectivités

Groupe

Premier financeur des collectivités et du secteur public local, le Groupe propose au secteur public local, et plus spécifiquement aux collectivités, des offres répondant à tous leurs besoins, de l'ingénierie jusqu'au financement

court et long terme, au travers de la Banque des Territoires, de SFIL et de La Banque Postale.

En 2021, le Groupe a mobilisé près de 14,2 Md€ auprès du secteur public local, dont plus de la moitié auprès des collectivités locales.

Indicateurs	Périmètre	2019	2020	2021
☑ Montant annuel des financements réalisés auprès du secteur public local (en M€)¹	BDT	921	1 123	1 037
	Groupe		6 723	14 250
Montants des crédits d'ingénierie engagés en faveur des collectivités locales (en M€)²	BDT	19	23	99

☑ Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

¹ Dans le Groupe, le financement des logements sociaux et intermédiaires concerne principalement la Banque des Territoires, et le dispositif La Banque Postale /SFIL. A compter de 2021, l'activité de La Banque Postale hors dispositif LBP/SFIL est également incluse.

² Les crédits d'ingénierie correspondent aux cofinancements d'étude et aux crédits d'ingénierie accordés dans le cadre des programmes territoriaux notamment ACV, puis à partir de 2021 Petite Ville de Demain et Territoires d'industrie.

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts apporte, à travers la Banque des Territoires, des **solutions concrètes de conseil et de financement** aux projets des collectivités territoriales et aux entreprises publiques locales.

La Banque des Territoires finance les collectivités au travers notamment des **prêts accordés au secteur public local sur Fonds d'épargne**. Ces prêts sont dédiés au financement des projets de long terme (jusqu'à 50 ans) des collectivités dans les domaines suivants : équipements publics (Edu Prêt, GPI Ambre...), infrastructures et aménagements urbains, transport (Mobi Prêt), assainissement (Aqua Prêt), valorisation des déchets, infrastructures numériques, infrastructures hospitalières, système de production et de distribution de chaleur et d'ENR...

Dans le cadre du plan de relance, l'offre de prêts au secteur public local de la Banque des Territoires a été profondément revisitée, avec un **élargissement des contreparties éligibles**, une amélioration de la tarification, et le lancement de nouvelles offres thématiques dont :

- **prêt relance verte**, dédié à la transformation écologique (projets liés aux énergies renouvelables, à la valorisation des déchets, à la biodiversité, à la construction de bâtiments passifs ou à énergie positive),
- **prêt relance tourisme**, dédié au financement des infrastructures de tourisme et au soutien des acteurs du secteur,
- **prêt Gaïa**, dédié au portage foncier et à l'aménagement urbain pour soutenir le renouveau industriel local.

Résultats Banque des Territoires 2021

Plus de 1 Md€ de prêts sur ressources du Fonds d'épargne au secteur public local

En 2021, plus 1 Md€ de prêts sur ressources des Fonds d'épargne ont été accordés au secteur public local, dont 898 M€ aux investissements des collectivités et de leurs satellites et 139 M€ aux prêts aux collectivités

pour des aménagements en matière de Politique de la Ville.

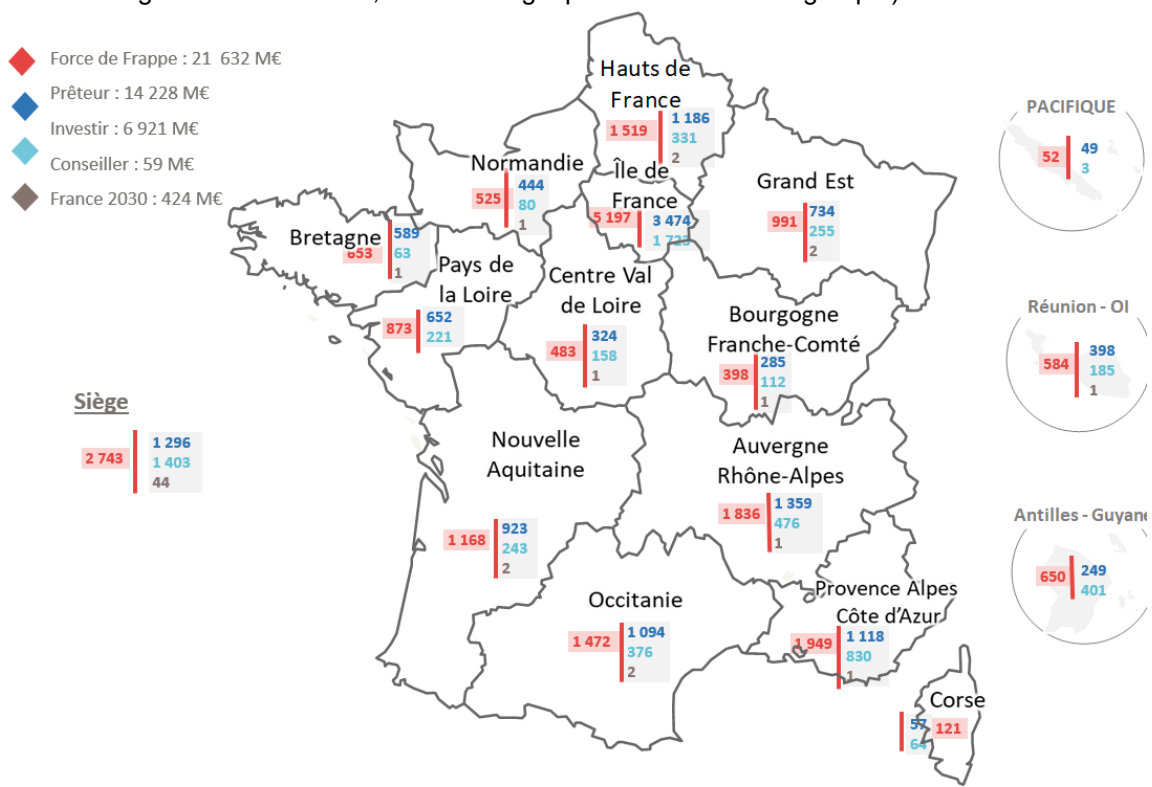
Outre ses offres de prêts, la Banque des Territoires accompagne également les collectivités par des appuis en ingénierie et du

conseil, au travers notamment du Service d'Ingénierie et Expertises Territoriales qui accompagne les directions régionales dans le co-financement d'études en lien avec les collectivités, ainsi que des crédits d'ingénierie octroyés dans les programmes territoriaux.

Une intervention de la Banque des Territoires sur tous les territoires

La Banque des Territoires intervient sur tout le territoire pour des projets de toute taille, selon un continuum d'intervention Conseiller-financer-opérer lui permettant d'accompagner les acteurs locaux à toutes les phases de leur projet :

- Elle est intervenue dans plus de **5 810 communes réparties dans toutes les régions** y compris l'Outre-mer depuis 2019, soit près de 1 970 nouvelles communes par rapport au début de la période.
- Elle cible de plus en plus son action sur **des territoires dit « à enjeux »** au travers de programmes spécifiques : redynamisation des centres de villes moyennes, amélioration de l'habitat, de l'aménagement urbain et de l'accès au service public dans les QPV, soutien des infrastructures dans les territoires ruraux, adaptation au changement climatique des littoraux, soutien de l'emploi et conciliation des enjeux environnementaux en montagne, revitalisation des friches...
- Elle finance désormais **majoritairement les territoires en dehors des métropoles**. Ainsi, la part du nombre des prêts et investissements réalisés hors métropoles atteint 78 % des prêts et 63% des investissements, en progression par rapport à l'année dernière.
- Elle **finance des projets de toute** taille, y compris les plus petits. Ainsi, le montant moyen de financement des projets territoriaux en région s'élève 3,7 M€ en investissement, et à 1,7 M€ pour les prêts aux projets du secteur public local avec une forte variabilité des montants unitaires.
- Elle **intervient sur toute la durée de vie du projet**, et de plus en plus fréquemment dès l'amont du financement avec des offres d'ingénierie, ainsi qu'en aval pour opérer des projets au travers principalement de filiales dédiés (CDC Habitat le 1^{er} bailleur social, Movivolt et Logivolt sur la mobilité, Sobre Energie pour l'efficacité énergétique).



Filiales et participations stratégiques

La Banque Postale

En 2021, et pour la sixième année consécutive, La Banque Postale reste le premier prêteur bancaire des collectivités locales et hôpitaux publics. Elle a octroyé au secteur public local 17 Md€ de financement à plus de 6 520 organismes territoriaux (collectivités, bailleurs sociaux, entreprises publiques locales, établissements de santé) dont 8 Md€ pour les bailleurs sociaux.

La Banque Postale reste attachée au principe général d'accessibilité de ses produits et services. Aussi, comme l'année précédente, en 2021 la moitié des prêts souscrits auprès de La Banque Postale bénéficie à des communes de moins de 5 000 habitants.

Dans le futur, La Banque Postale vise à consolider sa **position de partenaire bancaire de référence pour tous les acteurs publics**, en partenariat avec la SFIL, avec un objectif de 30 % de part de marché en 2025.

SFIL

L'offre de prêts proposée par le **dispositif SFIL-LBP** s'adresse à tous les types de collectivités locales, des plus petites communes aux plus grandes structures intercommunales ou régions, afin d'accompagner au plus près le développement de l'ensemble du territoire français. Les financements accordés concernent tous les aspects du développement local : services publics locaux (gestion de l'eau, des déchets ou des transports notamment), voirie, équipements publics de proximité (enseignement, culturel, sportif), réseaux de très haut débit, développement économique, activités sociales et médico-sociales.

En 2021, le dispositif SFIL-LBP a poursuivi son activité avec **4,9 Md€ de financements accordés au secteur public local**

(collectivités locales et établissements publics de santé), dont 680 M€ de prêts verts qui représentent 17 % de la production aux collectivités locales, en forte hausse par rapport à l'année précédente.

SCET

Historiquement positionnée dans les prestations d'appui opérationnel au développement des projets des acteurs de l'économie locale, la SCET intervient sur des **missions de conseil et d'ingénierie** auprès des collectivités et opérateurs publics dans des domaines variés : montages financiers, aménagement, centres-villes, renouvellement urbain, immobilier... La SCET a également construit un vaste **réseau social d'entreprises publiques locales, de bailleurs sociaux et d'établissements publics** qu'elle anime et avec lequel elle capitalise les expertises et les méthodes afin de mieux servir les projets des acteurs de l'écosystème territorial.

Bpifrance

Bpifrance noue des partenariats avec les régions pour développer une offre de financement adaptée aux spécificités territoriales via des outils communs. Ceci inclut en particulier des **Fonds régionaux d'innovation** pour le financement de l'innovation et des Fonds régionaux de garantie pour l'accès au crédit des entreprises. En outre, des **fonds régionaux ou interrégionaux d'investissement** ont été mis en place, souvent au côté des régions, pour faciliter l'accès des PME aux fonds propres.

En outre, Bpifrance suit, dans ses indicateurs d'impact, le poids de chaque région dans le total de ses financements au regard du potentiel économique de la région, et rend compte à chaque région de ses indicateurs propres.

3.2.2.2. Soutenir les territoires fragiles, en particulier les QPV

Groupe



Le groupe Caisse des dépôts accompagne la politique de la ville au travers de programme de renouvellement urbain déployé par la Banque des Territoires, dont le programme Action cœur

de ville, sur lequel la SCET et CDC Habitat peuvent également intervenir.

Le Groupe est également présent pour soutenir les entrepreneurs et les entreprises sur les Quartiers Prioritaires de la Politique de la ville

(QPV), sans oublier les partenariats associatifs que peuvent lier les entités sur ces territoires.

[Voir également la section *Mécénat du présent document*]

Indicateurs	Périmètre	2019	2020	2021	Cible	
Montant des financements en faveur des QPV (en M€)	BDT		872	1 090		
Montant des prêts dédiés à la politique de la ville et aux projets urbains (en M€)	BDT	111	102	139		
Nombre de projets Action cœur de ville (ACV) soutenus depuis le début du programme	BDT	1 383	2 181	2 916	5 000 d'ici à 2025 (stock)	
Nombre de TPE/PME accélérées issues des QPV	BPI	-	40	34	3 000 (2020-2023)	

Caisse des Dépôts

Nouvelle convention avec l'État sur les Quartiers politique de la ville

Depuis fin 2020, la Direction des prêts assure la **coordination transversale de la politique de la ville au sein de la Caisse des Dépôts et de ses filiales** (Bpifrance, CDC Habitat, la SCET...). La nouvelle convention 2021-2023 signée le 2 juillet 2021 réaffirme l'engagement de la Banque des Territoires pour la politique de la ville. Alors que l'impact de la crise sanitaire et économique est particulièrement fort sur les 5,4 millions d'habitants des quartiers, l'enjeu est de renforcer encore la mobilisation pour les politiques d'insertion, d'emploi et de développement économique au bénéfice des quartiers et de leurs habitants.

En 2021, la direction des Prêts a consenti près **d'1 Md€ de prêts sur Fonds d'épargne dans les QPV ou quartiers en veille active**, dont 952 M€ pour le logement locatif social et l'habitat spécifique et 139 M€ pour les projets urbains et les projets portés par les collectivités locales.

Programme NPNRU

Pour accentuer la revalorisation des 1514 quartiers de la politique de la ville (QPV),

l'Établissement public **accélère le déploiement du programme du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU)** pour la transformation profonde des quartiers prioritaires. Près de 430 quartiers ont vu leur projet validé, soit 90 % des 480 quartiers labellisés NPNRU.

Après une phase plutôt d'étude, le programme entre désormais dans une **phase de concrétisation** au travers de la mobilisation de prêts sur Fonds d'épargne pour la réhabilitation de logements sociaux, financement d'équipements collectifs (écoles, médiathèques...), de projets de revitalisation économique et d'opérations d'aménagement (incluant des projets de bus à haut niveau de service).

Programme Action cœur de ville

Les villes moyennes concentrent près d'un quart de la population française et jouent un rôle essentiel au sein des régions. Certaines présentent des signes de dévitalisation, d'autres sont en plein essor. Le gouvernement a décidé d'engager 5 milliards d'euros sur 5 ans (2018-2022) pour réaffirmer le rôle des villes

moyennes et de leur centre-ville dans le paysage territorial de demain.

En tant que partenaire privilégié de ce programme national, la Banque des Territoires accompagne la **revitalisation de 235 villes moyennes et 1 000 petites villes** en apportant des solutions sur-mesure en financements, conseils et ingénierie.

En 2021, elle a ainsi financé la création de 71 foncières commerciales, les recrutements de 122 managers de commerce et contribué à 142 projets digitaux pour redynamiser les centres-

villes. Au total, elle a déployé près de 1,6 Md€ pour soutenir plus de 2 900 projets depuis 2018. La prolongation du programme jusqu'en 2026 permettra de poursuivre les efforts notamment en direction des quartiers de gare et des entrées de villes.

Résultats Banque des Territoires 2021

2 916 projets urbains soutenus dans le cadre du programme Action cœur de ville depuis 2018

Filiales et participations stratégiques

Bpifrance

Bpifrance s'est engagé dans un **programme de soutien à l'entrepreneuriat pour tous** en direction des QPV, avec le soutien de la Caisse des Dépôts et de l'État.

Venant compléter les 105 CitésLabs, 9 bus ont sillonné les territoires pour permettre d'aller au plus près des créateurs des quartiers, 50 bornes ayant vocation à informer et orienter ont été intégrées dans les agences locales de Pôle Emploi et 480 entrepreneurs ont été accélérés au travers des dispositifs Accélérateurs Création et Emergence.

490 évènements ont été organisés dans le cadre de la Tournée Entrepreneuriat pour tous, et les ambassadeurs CitésLab sont désormais 148, dont la mission est de détecter les talents, préparer et sécuriser les parcours des entrepreneurs dans les quartiers, orienter les entrepreneurs en devenir ou en activité vers les solutions locales d'accompagnement.

Les 20 ans du concours Talents des Cités, qui récompense chaque année une trentaine de créateurs d'entreprises issus ou ayant créé dans les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), ont également été célébrés en 2021, et Bpifrance poursuit ses actions en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes avec le renouvellement de l'accord cadre sur l'entrepreneuriat des femmes.

CDC Habitat

Le groupe CDC Habitat propose aux habitants des quartiers prioritaires de la ville (QPV) un service gratuit d'accompagnement pour les aider dans leur recherche d'emploi et de formation, avec des partenaires qui assurent des permanences gratuites dans des locaux

mis à disposition, en pied d'immeuble, par le Groupe.

Ce dispositif, nommé "**Axel, vos services pour l'emploi**" est un dispositif innovant créé en partenariat avec des acteurs institutionnels, des associations et des entreprises. Il a pour objectif de :

- proposer un accompagnement aux personnes en recherche d'emploi ou de formation professionnelle ;
- aller à la rencontre des personnes les plus en difficulté pour travailler leur projet d'insertion sociale et professionnelle, les remobiliser et faire évoluer leur perception du travail et du monde de l'entreprise ;
- apporter une approche complémentaire aux acteurs de proximité sur le terrain.

Fin 2021, 28 antennes, sont ainsi ouvertes.

Icade

En concertation avec les acteurs locaux sur les parcs d'affaires, la Foncière tertiaire a élaboré 30 actions en faveur de l'emploi local et de la solidarité proposées aux locataires sur les parcs d'affaires, avec pour objectif de renforcer ces actions d'ici à 2022.

La Poste

En 2021, La Poste opère 1 929 bureaux à priorité sociétale, situés dans les quartiers prioritaires de la ville et avec une attention accrue sur l'accueil clients et les conditions de travail des collaborateurs améliorés pour s'adapter aux besoins de ces territoires.

Autres entités

D'autres actions sont menées par les autres entités du Groupe, à l'image d'Icade impliqué dans le « Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises » (Paqte), un programme

destiné à faciliter l'intégration de jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville, d'Egis ou de l'Établissement public impliqués dans « Nos quartiers ont du Talent ».

[Voir également la section Mécénat du présent document.]

3.2.3 Agir pour l'accès aux services publics

Dans ses différentes activités, le groupe Caisse des Dépôts s'attache également à **simplifier la relation des usagers aux services publics**, que ce soit au travers d'un maillage de points d'accès physiques ou par un accès à une aide dématérialisée et un accompagnement à l'usage du numérique.

Depuis 2020, le rapprochement avec le groupe La Poste a notablement accru la mobilisation du Groupe en faveur de l'accès aux services publics.

3.2.3.1. Un maillage de points d'accès physiques

Groupe

Le Groupe, via la Banque des Territoires et La Poste, déploie et anime le dispositif **France Services** destiné à maintenir et développer les services publics sur l'ensemble du territoire. Piloté par le ministère de la Cohésion des territoires, le réseau des structures labellisées « France services » se compose de **guichets uniques de proximité** regroupant sur leurs sites plusieurs administrations. L'objectif est de proposer une offre élargie de service au public, au plus près des territoires, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville, pour permettre aux citoyens d'être accompagnés au plus près de chez eux dans leurs démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la

retraite, l'emploi... La Banque des Territoires en est le partenaire stratégique auprès de l'État, et intervient aux côtés du groupe La Poste.

La Banque des Territoires consacrera à ce réseau 30 M€ d'ici à 2022, dont plus de la moitié permettra de mettre en place de nouvelles structures France Services, en particulier dans les zones les plus fragiles.

En 2021, 1 745 Espaces France Services, sur un objectif de 2 000, ont déjà été déployés.

Plus de **885 000** visiteurs accueillis dans les **1 745** Espaces France Services animés par le Groupe en 2021

Indicateurs	Périmètre	2019	2020	2021	Cible
Nombre d'Espaces France Services financés/animés par le Groupe (stock)	Groupe	490	856	1 745	2 000 d'ici à 2022 (stock)
Nombre de points d'accès physiques à des services de proximité proposés par La Poste	La Poste			34 653	40 000 d'ici à 2025 (stock)

Caisse des Dépôts

La Banque des Territoires a pour positionnement stratégique de permettre à chacun en tout point du territoire d'être écouté,

de bénéficier d'un égal accès aux services publics et d'être acteur des projets de son territoire. Cela se traduit dans son plan

stratégique et de transformation par une mobilisation forte dans les champs d'intervention suivants : habitat, santé et publics fragiles, protection des fonds et patrimoine, relation au citoyen. Cet objectif se concrétise en particulier par son action de déploiement et d'animation des Espaces France Services.

Par ailleurs, en tant que banquier du service public de la justice, et afin de garantir un maillage territorial complet, la Banque des Territoires accompagne l'installation de professions juridiques dans toutes les régions, à hauteur de 300 M€ en 2021.

Filiales et participations stratégiques

Groupe La Poste

Pour contribuer à l'aménagement du territoire et conformément au contrat de présence postale, le groupe La Poste a pour objectif d'atteindre **90 % de la population à moins de 5 km et à moins de 20 minutes en voiture d'un point de contact La Poste**. En 2021, le Groupe dépasse cet objectif, avec une couverture de 97,1 %.

Déjà présente aux côtés des collectivités et de tous les Français, le groupe La Poste souhaite consolider son empreinte dans les territoires, et se fixe pour objectif de **passer en 2025 à 40 000 points d'accès physiques** à un service du Groupe. Toujours plus présent, le bureau de poste vise à aller au domicile des Français grâce aux réseaux en mouvement (facteurs disponibles sur rendez-vous, forces de vente mobiles, bureaux éphémères, drives, trucks...) et aux services en ligne (mobile, internet).

Enfin, pour continuer à lutter contre la fracture territoriale au-delà des missions de service public, le groupe La Poste s'appuie sur la force de son réseau pour proposer une offre augmentée de « France Services », un nouveau modèle d'accès aux services publics dans un lieu unique, par des personnes spécialement formées pour effectuer les démarches de services publics du quotidien.

En 2021, La Poste opère notamment :

- **17 038 points de contact** dont 7 298 bureaux de poste classiques, et 312 bureaux labellisés « France service » opérés par du personnel ayant suivi une formation intensive.

- **9 779 points de présence postale** en partenariat dont 3 003 « La Poste Relais » hébergés chez des commerçants, artisans ou associations, à qui La Poste a donné mandat pour effectuer des prestations postales et, en zone rurale, des services financiers simples de dépannage.

En parallèle, GeoPost/DPDgroup optimise son réseau en France et à l'international. Il dispose aujourd'hui d'un réseau de relais et consignes parmi les plus denses et les plus étendus du marché, déployé sur 28 pays.

Par ailleurs, La Poste contribue au programme « Action Publique 2022 » qui vise à simplifier l'accès de tous les citoyens aux services dans les territoires, de les associer à la coproduction de l'action publique et de favoriser leur inclusion numérique. La Poste offre ainsi des services aux collectivités, tels que :

- une solution de Gestion de la Relation aux Citoyens pour les communes,
- une solution d'évaluation de la maturité numérique d'une collectivité territoriale,
- Proxi contact et Proxi date : ces offres, délivrées par les facteurs, permettent respectivement d'informer les citoyens par la remise commentée de documents, et de collecter des informations par le facteur (enquêtes publiques, de satisfaction, identification de personnes fragiles, de nouveaux emménagés, etc.) ;
- Proxi vigie : mix de services de lien social (Proxi Vigie Cohésio) et service de détection d'anomalies urbaines (Proxi Vigie Urbaine).

3.2.3.2. Une possibilité d'accès dématérialisé aux aides sociales

Pour faciliter l'accès des bénéficiaires aux aides sociales, accélérer et moderniser l'action publique, la Direction des politiques sociales a mis en place une stratégie digitale, avec le

développement de plateformes d'intérêt général : Mon compte formation pour la gestion de la formation professionnelle, Mon Parcours Handicap pour faciliter les démarches des

personnes en situation de handicap, portail mutualisé SARA à destination des assurés des régimes de retraites, etc.

En particulier, pour ces derniers qui le souhaiteraient, ce portail SARA a permis de

dématérialiser les démarches. En 2021, 49,3 % des demandes d'aide pour les régimes CNRACL et IRCANTEC ont ainsi été effectuées de manière dématérialisée.

3.2.4 Synthèse des principaux produits et services en faveur de la cohésion territoriale et de l'habitat

Secteur	Entité	Principaux produits et services	Résultats 2021
Logement social et abordable	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prêts pour la construction des logements sociaux, intermédiaires et des habitats spécifiques : PLUS, PLAI, PLI, PLU, Booster ■ Prêts pour la rénovation des logements sociaux, intermédiaires et des habitats spécifiques : PLS, PLI, PSLA", Eco Prêt ■ Prêts pour le refinancement : PT, PHARE, etc. ■ Financement de logements libres 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 85 300 logements sociaux et très sociaux financés ■ 81 600 réhabilitations financées
	CDC Habitat	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gestion de logements sociaux, intermédiaires et abordables ■ Accompagnement des locataires 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 532 000 logements gérés
	Icade	<ul style="list-style-type: none"> ■ Offres de promotion intégrant des critères de mixité sociale et fonctionnelle ■ Offre dédiée « Habitats inclusifs by Icade" ■ « Icade Pierre Pour Tous », un organisme foncier solidaire permettant de lancer des projets en bail réel solidaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 37,2 % des réservations par des acquéreurs de logements sociaux ou en accession
	Groupe La Poste	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prêts pour les bailleurs sociaux : gamme de prêts classiques, prêts verts ■ Prêts immobiliers pour les particuliers, dont offre de prêts sans apport personnel pour les moins de 36 ans, prêts d'accession sociale à la propriété (PAS), prêts pour la rénovation énergétique ■ Bail réel et solidaire 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Financement de 9 bailleurs sociaux sur 10
Secteur public local	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> ■ Offre de prêts pour le secteur public local dont : Edu Prêt, Aqua Prêt, Mobi Prêt, Prêt relance verte dédié à la transition écologique, Prêt relance tourisme, Prêt Gaïa au soutien du renouveau industriel local ■ Crédits d'ingénierie pour des projets territoriaux 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 1 Md€ de financement ■ 559 collectivités accompagnées
	SFIL	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dispositif SFIL/LBP proposant une offre de financement (allant de 10 à 30 ans), aux collectivités locales, leurs groupements et les établissements de santé, de toutes tailles et sur l'ensemble du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 4,9 Md€ de financement
	Groupe La Poste	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prêts aux organismes territoriaux (collectivités, bailleurs sociaux, entreprises publiques locales, établissements de santé), dont une partie via le Dispositif SFIL/LBP ■ Services pour les collectivités 	<ul style="list-style-type: none"> ■ plus de 6 520 organismes territoriaux financés
	Egis	<ul style="list-style-type: none"> ■ Missions d'ingénierie ou de conseils en faveur de collectivités locales 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 445 collectivités accompagnées
	SCET	<ul style="list-style-type: none"> ■ Missions d'ingénierie ou de conseils en faveur de collectivités locales 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 350 entreprises publiques et bailleurs adhérents au réseau
Accès aux services publics	Banque de Territoires	<ul style="list-style-type: none"> ■ Déploiement et d'animation des Espaces France Services pour le compte 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 1 745 points de contact animés
	Dir. Pol. sociales	<ul style="list-style-type: none"> ■ Possibilité de demande d'aide dématérialisée pour différents régimes de retraites la fonction publique 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 49,3% d'aides dématérialisées

<p>Groupe La Poste</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Points d'accès physiques aux services du Groupe ■ Offres aux collectivités pour simplifier la relation citoyen : solution de Gestion de la Relation aux citoyens, Proxi contact, Proxi data, Proxi Vigie, 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 34 653 points d'accès physiques
<p>CDC Habitat</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dispositif, "Axel, vos services pour l'emploi », service gratuit pour aider les locataires dans leur recherche d'emploi et de formation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 33 antennes

Développement économique inclusif

3.3

Le Groupe est présent auprès des entreprises de toute taille avec deux volets complémentaires : **la sécurisation et le financement** d'une part, **l'investissement pour le long terme** d'autre part. Les objectifs

visés : s'engager pour la relance, être un investisseur de long terme, intervenir auprès de tous les acteurs économiques, y compris les plus fragiles et exercer un maximum d'effet d'entraînement.

3.3.1 Soutenir toutes les entreprises, en particulier les PME et TPE

Groupe

Investisseur responsable de long terme et financeur des entreprises de toute taille, le Groupe intervient massivement pour soutenir le développement économique du pays. Son modèle unique lui permet d'agir de manière contracyclique et d'exercer un effet de levier pour favoriser une croissance plus inclusive.

Il est présent auprès d'entreprises de toute taille, en particulier les PME et TPE, pour répondre à des besoins de financement à court, moyen et long terme, et à des besoins d'accompagnement dans les projets de création et d'export.

Indicateurs	Périmètre	2019	2020	2021
Montant annuel des financements et investissements en faveur des PME / TPE (en Md€)^{1 2}	BPI	27	28	29
	Groupe			33
<input checked="" type="checkbox"/> Nombre de PME/ETI/TPE soutenues financièrement (financements, investissements, garanties) (en milliers)¹	BPI	70,8	66,5	68,1
	Groupe			79,2
Nombre d'entreprises soutenues dans leurs projets d'export	BPI / SFIL	1007	956	572
Nombre de nouvelles entreprises accélérées	BPI	756	430	856

Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

¹ Hors assurances export et accompagnement non financier. Au niveau Groupe, à la mobilisation de Bpifrance, s'ajoutent les investissements des Gestions d'actifs (GDA) et les financements de La Banque Postale.

² En 2020, les montants mobilisés sont plus importants (28,6 Md€ en 2020 contre 26,5 Md€ en 2019) pour un nombre cependant plus faible d'entreprises. Ce nombre ne prend en outre pas en compte les entreprises bénéficiaires des PGE dont Bpifrance est opérateur pour le compte de l'Etat.

Caisse des Dépôts

Gestions d'actifs

Les Gestions d'actifs détiennent sur le long terme des **portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises**. Avec la Fédération Française des Assureurs (FFA), elles ont lancé l'initiative des fonds Relance Durable France, dont l'objectif est à la fois de renforcer la souveraineté sanitaire, de contribuer à la relance du tourisme et de soutenir les PME et ETI de l'industrie et du service en s'engageant auprès des entreprises dans la durée. Le programme d'investissement

dans ces fonds est doté de 2,5 Md€ dont 250 M€ investis par la Caisse des Dépôts. Deux ans plus tard, les montants mis à disposition ont été largement déployés, en dette et en capital, auprès de centaines de PME et ETI françaises, dont près de la moitié vers les secteurs du tourisme, secteur fortement touché qui doit accélérer sa mutation, et de la santé, et, ce ; avec une démarche ESG très exigeante et une recherche d'impact territorial fort.

Par ailleurs, CDC Croissance gère 3,7 Md€ d'actifs dans des fonds dédiés aux PME cotées.

Filiales et participations stratégiques

Bpifrance

Bpifrance propose **un continuum de solutions (crédits, garanties, fonds propre, conseil)** pour accompagner les entreprises de toute taille dans leur projet de financement, de développement et d'export, selon des principes formalisés dans une doctrine publique.

En 2021, pour renforcer la reprise de sortie de crise et redynamiser la croissance et l'emploi sur l'ensemble du territoire et des activités, Bpifrance a injecté **50 Md€ dans les entreprises**, en forte augmentation de toutes ses activités, de crédit, financement de l'innovation, fonds propres direct et indirect, garantie.

En particulier, Bpifrance a mobilisé 28,9 Md€ d'investissements, de financements et de garanties pour soutenir 69 000 des PME, TPE et ETI, un chiffre en légère hausse par rapport à 2020.

L'accompagnement non financier, l'accompagnement à l'export et l'activité création se sont également renforcés et accrus, avec plus de 916 nouvelles entreprises accélérées et plus de 3 350 missions de conseils réalisées.

Plus en détails, par type de métiers :

- **l'activité de financement** a été très intense avec 15,9 Md€, en hausse de 13% par rapport à 2020 (hors mesure Covid) avec des prêts moyens et longs termes avec et sans garantie ;
- **l'activité d'investissement en fonds propres** est en croissance marquée avec 4,4 Md€ déployés (+21%), incluant en

particulier investissement direct au capital des PME, investissements en Capital Innovation et fonds de fonds ;

- **le métier de l'accompagnement** est en forte croissance, avec la création de 37 nouvelles promotions d'Accélérateurs et l'arrivée de 916 nouvelles entreprises (+ 113 %) en formation en leur sein ;
- **l'activité d'export** a joué son rôle contracyclique (+ 35 %), avec une progression des garanties publiques marquées en 2021 par des volumes records en assurance-crédit et assurance caution. Le crédit export et l'assurance prospection progressent également, tant en nombre de dossiers qu'en montant accordés aux PME exportatrices.
- **l'activité création** a financé et accompagné 30 réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise. Plus de 8 000 nouveaux Prêts d'honneur ont été accordés aux créateurs.

[Pour en savoir plus, se reporter aux documents suivants :

- *Bilan d'activité Bpifrance 2021*
- *Doctrine d'intervention de Bpifrance*
- *Bpifrance Ambitions stratégiques 2020 - 2023]*

Groupe La Poste

La Banque Postale compte 11 000 clients PME/ETI, segment de clientèle résolument positionné comme vecteur de croissance dans les années à venir. Elle souhaite devenir un partenaire bancaire majeur des entreprises françaises, en visant le doublement des clients

PME-ETI avec l'ambition de multiplier par 2,5 le volume de flux traités d'ici à 2025.

En 2021, La Banque Postale, grâce à son maillage commercial renforcé associé à ses expertises, a continué d'accompagner quotidiennement, le développement économique des PME/ETI. Les encours de crédits ont ainsi connu une croissance de 22 %. La part de marché de La Banque Postale auprès des ETI atteint désormais 10 %.

Lors de cette année 2021 de relance économique, elle est demeurée un partenaire solide tout en s'affirmant comme catalyseur d'une économie toujours plus responsable ayant un impact positif sur le monde de demain. Ainsi en 2021, La Banque Postale a continué de soutenir ses clients avec les dispositifs gouvernementaux de crise sanitaire. Elle a

notamment fortement participé à la création et la commercialisation du Prêt Participatif Relance (PPR), tout en accélérant la diffusion des prêts qui accompagnent la transformation écologique de nos clients avec le prêt « vert », le prêt à impact (syndiqué et en bilatéral), le crédit-bail mobilier « vert ».

La Banque Postale soutient également l'économie collaborative et plus particulièrement le financement participatif, dans lequel elle est fortement impliquée. KissKissBankBank & Co, filiale à 100 % de La Banque Postale, est un des leaders du financement participatif en Europe (regroupe les quatre plateformes : KissKissBankBank, Goodeed, Lendopolis et depuis mi-2020 microDon.

3.3.2 Soutenir et renforcer les filières clés sur les territoires

En s'attachant à soutenir les filières clés que sont l'industrie, le tourisme, le numérique et les transports, le Groupe accompagne les stratégies de développement de manière adaptée à chaque contexte territorial.

Depuis 2020, dans le cadre du plan de relance, la Caisse des Dépôts et Bpifrance ont ainsi élaboré et contribué à des plans sectoriels de soutien qui ont continué leur déploiement en 2021.

En parallèle, le Groupe consolide son orientation vers les infrastructures essentielles

pour accompagner les politiques publiques et la transformation écologique, renforcer la sécurité énergétique et la souveraineté nationale. Dans les secteurs de l'eau et l'environnement, il détient désormais 20 % du capital du Nouveau Suez. Dans le secteur de l'énergie, en plus des parts dont il dispose dans RTE et la Compagnie nationale du Rhône, il a acquis une participation complémentaire de 11,5 % au capital de GRT Gaz. Enfin, pour renforcer la stabilité de la place de Paris, le Groupe a notamment apporté 100 M€ en capital à Euronext.

Indicateurs	Périmètre	2019	2020	2021	Cible
Montant annuel des investissements et financements dans le secteur industriel (French fab) (en Md€)¹	BPI	7,3	8,2	8,7	8 Md€/an d'ici à 2024
Montant annuel à destination des entreprises innovantes (en Md€)¹	BPI	1,3	3,0	4,4	2,2 Md€ /an d'ici à 2024
Nombre des projet industriels soutenus par la Banque des Territoires (stock)	BDT	-	56	73	520 (2021-2025)
Mobilisation en faveur du plan tourisme (en Md€)	BDT BPI	-	1,4	2,4	3,6 Md€ (2020-2023)

Indicateurs	Périmètre	2019	2020	2021	Cible
Nombre de structurations de foncières territoriales (stock)	BDT		44	71	100 d'ici à 2025
Nombre de programmes territoriaux soutenus (flux) ²	BDT	1383	2181	1736	

¹ Le niveau exceptionnel du financement de l'innovation et du secteur industriel s'explique respectivement par la mise en place de mesures d'urgence, puis de relance qui ont conduits à une activité plus importante suite à la crise et à la relance.

² Les programmes territoriaux comptabilisés sont : - Action cœur de ville (dont petits commerces) ; NPNRU, Petite ville de Demain et Territoires d'industrie.

3.3.2.1. Industrie

Caisse des Dépôts

Dans le cadre du plan de relance, la Banque des Territoires s'est engagée à mobiliser plus d'1 Md€ (800 M€ en fonds propres et 250 M€ en prêts sur Fonds d'épargne) en soutien au renouveau industriel local entre 2020 et 2024, à travers quatre priorités :

- un immobilier industriel adapté aux besoins du secteur,
- l'accompagnement de la transformation énergétique de l'industrie,
- la formation aux métiers de l'industrie avec en particulier les écoles de production,
- l'accompagnement des régions dans leur stratégie industrielle avec une aide en ingénierie pour les territoires souhaitant réaliser une cartographie de leurs chaînes d'approvisionnement.

73 projets industriels territoriaux sur les **520** projets visés par la Banque des Territoires d'ici à 2025

En 2021, la Banque des Territoires a investi plus de 300 M€ pour soutenir 73 projets et financé 60 centres de formation partout en France.

Par ailleurs, une nouvelle offre de prêt, le Prêt Gaïa, vise tout particulièrement le renouveau industriel local au travers du portage foncier et de l'aménagement urbain pour accélérer le développement de l'industrie locale.

Filiales et participations stratégiques

Depuis sa création, Bpifrance a massivement soutenu le secteur industriel à travers l'ensemble de ses métiers. Il accompagne les entreprises du secteur dans leurs projets de modernisation, d'export et de transformation digitale en intensifiant son action sous la bannière de La French Fab, porte-étendard de l'action de Bpifrance en faveur de l'industrie du futur.

Les actions incluent des financements mais aussi l'accompagnement avec une gamme dédiée à la French Fab pour préparer les grandes transitions industrielles, autour d'une stratégie en trois axes :

- sécurisation et accélération du rebond de l'industrie, notamment via des actions

spécifiques sur les filières particulièrement impactées,

- renforcement de la puissance de l'industrie française à travers la consolidation et la réindustrialisation,
- invention et déploiement de l'industrie du futur.

Au total, en 2021, Bpifrance a mobilisé plus de 8,7 Md€ au profit du soutien de plus de 12 860 entreprises du secteur de l'industrie.

Ambition Bpifrance : **8,8 Md€ / an** d'ici à 2024 dans le secteur industriel (French fab)

Par ailleurs, 7 Accélérateurs dédiés aux filières industrielles ont été créés ou repensés, dont, le 100ème, dédié aux Solutions industrie du Futur. Un nouveau programme, Les conquérants, a également vu le jour pour faciliter les opérations de croissance externe. Pour faciliter la transformation digitale de l'industrie, la plateforme Tech in Fab, avec plus de 8 000

startups référencées et 35 000 visiteurs uniques, a permis la rencontre des entreprises Tech offeuses de solutions et des entreprises industrielles clientes. Cette communauté d'entreprises industrielles, la French Fab, réunit désormais 8 000 membres et a été mise à l'honneur à l'occasion du French Fab Tour qui a sillonné la France à l'occasion de 13 étapes.

3.3.2.2. Innovation

Bpifrance s'est également engagé à soutenir l'innovation.

Ambition Bpifrance : **2,2 Md€ / an** d'ici à 2024 pour l'innovation

En 2021, l'activité du financement de l'innovation a encore crû très significativement avec **4,4 Md€ octroyés à 7 654 entreprises** en 2021 (+45 % en valeur comparativement à l'année dernière). Ce niveau historique d'activité est tiré par les dispositifs « France Relance », l'appel à manifestation d'intérêt « Capacity Building » et le lancement de nouveaux volets d'intervention.

Les aides à l'innovation sont en progression de 42 %, sous l'effet de l'augmentation des dotations liées au lancement du PIA4 et à la montée en puissance du Plan DeepTech pour développer l'innovation de rupture issue du transfert de technologie. Les prêts aux entreprises innovantes restent relativement stables à 500 M€, en raison de l'augmentation de l'activité globale du soutien à l'innovation.

Bpifrance gère depuis mi-2020, pour le compte de l'État, les appels à projets visant à soutenir l'investissement industriel dans des entreprises

de secteurs stratégiques (aéronautique, automobile, nucléaire, agro-alimentaire, santé, électronique, intrants essentiels à l'industrie - chimie, matériaux, métaux - et télécommunications 5G) ainsi que sur les territoires (Territoires d'Industrie). La mobilisation des équipes de Bpifrance, dans la continuité des réalisations de l'année 2020, a ainsi permis de financer 1 940 entreprises bénéficiaires pour 1,38 Md€ en 2021

Enfin, le volet dirigé sectoriel du PIA a représenté 1,1 Md€ accordés à 308 entreprises en 2021 à travers deux dispositifs : l'AMI « *Capacity Building* » pour renforcer les capacités de production françaises dans la lutte contre la COVID-19 (674 M€ déployés en 2021) et la montée en puissance des stratégies d'accélération opérées par Bpifrance (Cloud, Télécom-5G, Bioproduction, Santé Numérique, Maladies Infectieuses et Emergentes, Cyber etc...).

En outre, Bpifrance met en place une offre d'accompagnement pour notamment former et communiquer sur les synergies potentielles entre French Fab et FrenchTech, avec des modules ciblés (diagnostics management de l'innovation, modules de conseil « Fondations industrie du futur » et « Digitalisation » ou diagnostic DATA/IA, notamment dans le cadre du programme booster IA par exemple).

3.3.2.4. Commerce

La Banque des Territoires vise à accompagner la sortie de crise des commerces en centres ville dans les territoires les plus fragilisés. Dans le cadre du plan de relance gouvernemental du commerce, elle s'est engagée à mobiliser 1 Md€ d'ici à 2024 pour les commerces de centre-ville, avec pour objectifs de :

- **accompagner 700 territoires** en identifiant les effets de la crise sur leurs commerces,
- **faire bénéficier 125 territoires de managers de commerces,**
- **financer 100 foncières de redynamisation** pour permettre la rénovation de 6 000 commerces de proximité,

- **prévenir les défaillances et limiter la vacance commerciale** dans les villes moyennes,
- **accompagner les formats commerciaux émergents,**
- **faciliter les transformations structurelles au bénéfice des activités commerciales,**
- **accélérer la transformation digitale** pour répondre aux nouvelles attentes.

En 2021, la Banque des Territoires a déjà accompagné la structuration de 71 foncières territoriales pour la redynamisation des commerces de proximité.

Plan Commerce de 1 Md€ d'ici à 2024

3.3.2.2. Tourisme

Le groupe Caisse des Dépôts s'est mobilisé pour un **plan de relance spécifique au secteur du tourisme** au travers des interventions complémentaires de la Banque des Territoires et de Bpifrance.

2,4 Md€ déjà mobilisés en 2021 dans le cadre du **Plan Tourisme de 3,6 Md€** d'ici à 2023

Les deux entités se sont ainsi engagées à mobiliser 3,6 Md€ d'ici à 2023, en prêts, fonds propres et quasi-fonds propres et programmes d'accompagnement spécifiques. Ce plan a pour ambition de toucher près de 11 500 acteurs du secteur, avec pour objectifs de :

- **sauvegarder l'offre du secteur** en répondant aux besoins de trésorerie et renforçant la demande,
- **contribuer à la constitution d'une filière tourisme consolidée et compétitive**, à horizon mi-2023 et en vue de l'accueil des Jeux Olympiques 2024,
- **contribuer à faire de la France, la destination mondiale de référence en matière de tourisme durable.**

En 2021, la Banque des Territoires et Bpifrance ont ainsi mobilisé 2,4 Md€ dans le cadre du plan tourisme. En particulier, la Banque des Territoires a financé plus de 10 800 nouveaux lits dans des projets régionaux. Elle a également lancé la **plateforme Alentour** qui vise à soutenir le tourisme local en offrant aux visiteurs un large catalogue numérique des activités de loisirs se situant à proximité de la résidence de leur lieu de vacances.

Parallèlement, Compagnie des Alpes a investi plus de 110 M€ dans des projets touristiques locaux.

3.3.3 Développer les infrastructures durables essentielles sur tous les territoires

3.3.3.1. Développer des solutions de mobilités et de logistiques vertes

Le groupe Caisse des Dépôts intervient dans la conception, le financement et l'exploitation d'infrastructures et d'équipements de mobilité, au travers de la Banque des Territoires, Bpifrance, SFIL, STOA, Transdev et Egis.

ou en fonds propres, pour contribuer au développement de mobilités douces et de modes alternatifs d'alimentation en énergies ou encore pour la résilience des infrastructures de transport dans les territoires.

En particulier, dans leur cadre de leur plan climat annoncé en septembre 2020, la Banque des Territoires et Bpifrance combinent leurs efforts en matière de financements, en crédits

[Voir aussi la section 3.1 Transformation écologique du présent document]

Indicateurs	Périmètre	2019	2020	2021	Cible
Nombre moyen de passagers transportés sur les réseaux et véhicules opérés dans le monde (en millions par jour)¹	Transdev	11	6,2	7,9	
Nombre de centres urbains en livraison 100% propre	La Poste			51	225 villes en Europe dont 22 métropoles d'ici 2025

¹Très impacté par les dispositifs mis en place en réponse à la crise sanitaire, Transdev a transporté en moyenne 6,2 millions de personnes en 2020, l'activité a remonté en 2021.

Caisse des Dépôts

La Banque des Territoires vise à permettre à chacun, en tout point du territoire, de pouvoir se déplacer en limitant son impact sur l'environnement. Pour mener à bien cette orientation stratégique, elle dispose notamment d'un département spécifiquement dédié au déploiement de solutions de transport et de mobilité plus propres et plus inclusives, et d'offres de prêts.

Ambition Plan climat Banque des Territoires Bpifrance : **3,5 Md€** en faveur de la **mobilité durable** entre 2020 et 2024

Les interventions de la Banque des Territoires incluent notamment une offre de prêts dédiée (Mobi prêts) à destination du secteur public local prêt, des solutions d'ingénierie territoriale de la mobilité verte et résiliente, le financement des flottes de bus «verts» (OBLIBUS), l'investissement dans les systèmes de mobilité durable en particulier dans la mobilité hydrogène, le financement des infrastructures d'avitaillement GNV et le financement des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) dans les territoires et dans les copropriétés.

Dans le cadre du Plan Climat élaboré en 2020, la Banque des Territoires s'est engagée à mobiliser à hauteur de 3,5 Md€ avec Bpifrance entre 2020 et 2024, pour développer la mobilité verte et résiliente, avec notamment :

- 250 M€ de fonds propres et un objectif de 400 M€ supplémentaires de prêts dans

les bornes de recharge de véhicules électriques et d'avitaillement en biogaz,

- 350 M€ en fonds propres et un objectif de 300 M€ de prêts pour financer des flottes propres de matériel roulant,
- 70 M€ de fonds propres et un objectif de 350 M€ de prêts dédiés en matière d'adaptation des mobilités post-Covid,
- 1,3 Md€ de prêts pour financer l'accélération des travaux pour la durabilité et la résilience des infrastructures dans les territoires,
- 200 M€ en fonds propres dans des projets d'infrastructures régionales et locales, pour fluidifier et optimiser les flux.

Sur l'année 2021, la Banque des Territoires a ainsi financé, entre autres :

- **17 625 véhicules propres**, avec un rapide gain en maturité sur ce sujet nouveau pour l'Établissement public, et le lancement de Movivolt avec le groupe La Poste dans un contexte de forte hausse de la demande ;
- **55 793 bornes de recharge**, dépassant les objectifs de 50 000 d'ici à 2024 fixés, grâce au succès des engagements dans les parkings résidentiels (plateforme Logivolt) et les premiers projets de déploiement territoriaux ;
- **projets de logistique urbaine du dernier kilomètre**, dont la poursuite du projet Urbi avec La Poste.

Filiales et participations stratégiques

Bpifrance

Bpifrance investit dans le secteur du transport et finance les matériels roulants d'entreprises de tout secteur. Dans le cadre du plan climat, Bpifrance proposera aux entreprises de transport des conditions d'intervention favorisées en cas d'achat de véhicules propres.

Groupe La Poste

Le groupe La Poste assure l'interconnexion des territoires grâce à ses réseaux physiques et numériques, et ce jusqu'au dernier kilomètre. En matière de logistique, le groupe La Poste se positionne comme le N°1 de la livraison écologique en France et en Europe.

En 2021, ce sont ainsi plus de 18 milliards d'objets qui ont été livrés par les services proposés par les entités du Groupe.

Le Groupe veut conforter sa place de **leader de la logistique urbaine durable**, qui permet de désengorger les villes et de les rendre plus respirables. Dans le cadre de son plan stratégique 2030, il se fixe pour objectif d'assurer une livraison 100 % propre (zéro et faible émission) dans 225 villes en Europe dont 22 métropoles françaises, à horizon 2025. La Poste entend ainsi inventer un e-commerce responsable. En 2021, le chiffre d'affaires lié à la logistique urbaine atteint 195,8 M€, avec 51 centres urbains en livraison 100 % propre.

Parmi les offres de services, figure la **société Urbi**. Filiale du groupe La Poste et de la Banque des Territoires, Urbi propose des offres de logistique urbaine qui contribuent à réduire l'empreinte écologique en rationalisant l'acheminement de tout type de marchandises au sein des villes. Cette rationalisation passe par la création de centres urbains de mutualisation des marchandises et par la livraison du dernier kilomètre au moyen de véhicules à faibles émissions et de vélos. En outre, Urbi développe de nouveaux usages en matière de transport des marchandises qui entrent et sortent des cœurs de ville, en lien avec l'économie circulaire.

Résultats groupe La Poste 2021

- **195,8 M€** de chiffre d'affaires sur la logistique urbaine
- **51** centres urbains en livraison 100 %

Transdev

En tant que partenaire des collectivités locales et des entreprises, le groupe Transdev a pour vocation d'offrir à ses clients et passagers une mobilité fiable et innovante et ainsi de contribuer à des territoires plus durables et plus inclusifs.

Transdev joue un rôle majeur dans le développement économique et social des territoires que le Groupe dessert. En tant qu'intégrateur des mobilités, son action permet aux millions de voyageurs qui empruntent ses lignes au quotidien d'accéder à l'emploi, à la formation, à la vie sociale et aux loisirs. Qualité de vie, respect environnemental, santé...accompagnent les objectifs de solutions mises en œuvre. Le développement des mobilités douces et actives s'invite pleinement dans la construction de ses offres.

En 2021, Transdev exploite 16 modes de transport différents, principalement des transports en commun urbains et interurbains (bus, cars, tramway) et du ferroviaire, ainsi que des services de transport à la demande ou encore des ferries, des vélos en libre-service ou des services ambulanciers et de transport pour les institutions de santé.

Résultats Transdev 2021

- **42 403** véhicules exploités dont 61 % de véhicules propres
- **332** réseaux de transports publics sous gestion exploités en France

Transdev déploie également des produits et services alternatifs. Parmi quelques exemples de solutions :

- à Bogota, en Colombie, Transdev exploite le service de transport par câble « TransMiCable », reliant Ciudad Bolivar, un quartier défavorisé et difficile d'accès. Une équipe de médiateurs sociaux anime la communauté autour de leur service public et organise, en partenariat avec des associations du quartier, des espaces d'échange autour des questions de santé, de sécurité dans l'espace public et d'accompagnement à l'usage des services de mobilité ;

- aux Pays-Bas, Transdev est engagé dans les initiatives solidaires locales avec le déploiement de Buurt Bus, un système de transport à la demande dont la conduite est assurée par des bénévoles issues du monde associatif ;
- dans les communes rurales de la Marne les plus éloignées de la ville, le « Vaccin-bus » de Transdev vient apporter le vaccin aux personnes les plus âgées.

Pour accroître son impact positif sur la planète, le groupe Transdev s'est **engagé à augmenter de 50 % sa flotte alternative et à réduire de 30 % ses émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030 par rapport à 2017**. En 2021, 61 % de sa flotte est déjà basse émissions (Euro VI, hybrides, GNV biogaz, électrique, biodiesel, hydrogène).

Egis

Un des axes prioritaires du projet d'entreprise d'Egis est le transport et la mobilité du futur.

Le domaine Mobilités d'Egis apporte une ingénierie et une expertise de pointe sur les sujets multimodaux, les services à la mobilité, l'économie des transports (étude des besoins de déplacement et des moyens les plus appropriés de les satisfaire) et les NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de

la Communication). Parmi les thématiques d'innovation développées figurent :

- des solutions agiles et économes pour l'exploitation, l'entretien et la maintenance des infrastructures (capteurs intelligents, applications mobiles d'information des usagers, véhicules connectés, etc.) ;
- le MaaS (*Mobility as a Service*) à travers les services offerts aux conducteurs, les solutions pour faciliter un déplacement « door to door », l'extension du bouquet de services à des nouveaux modes de mobilité comme le covoiturage, l'autopartage... ;
- les infrastructures connectées, notamment la route interactive ;
- la cybersécurité dans les transports ;
- l'électromobilité, dans les projets de transport collectif ou dans l'offre de service aux conducteurs et opérateurs de points de recharge pour véhicules électriques ;
- les énergies alternatives pour les transports en commun en visant le "zéro émission".

Concernant la partie exploitation, Egis gère des concessions autoroutières et des exploitations aéroportuaires, sur lesquelles elle prend des engagements pour une exploitation bas carbone en s'inscrivant dans l'accréditation ACA pour 17 de ses exploitations aéroportuaires.

3.3.3.2. Accompagner le déploiement des infrastructures numériques pour tous

Le groupe Caisse des Dépôts accompagne les collectivités locales dans l'équipement numérique de leurs territoires et intervient auprès des entreprises dans le développement

des usages et services numériques innovants pour les aider à structurer leur filière en France et à l'international.

Indicateurs	Périmètre	2019	2020	2021	Cible
Nombre de locaux raccordables financés (en millions) (stock)	BDT	2,6	4,0	6,9	8 millions d'ici à 2022 soit 55 % des zones RIP
Montant annuel à destination des entreprises du numérique (en Md€)	BPI	3,04	3,48	3,13	

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts contribue au **financement et au déploiement des nouveaux réseaux à très haut débit (THD)**, en particulier dans les zones à faible densité de population.

La Banque des Territoires a ainsi déployé un plan d'intervention sur 3 axes pour un territoire 100 % connecté en 2025 : sécurisation physique des réseaux, complément de la couverture Très Haut Débit (THD) mobile en

outre-mer et extension de la couverture THD fixe.

En 2021, la Banque des Territoires a mobilisé plus de 520 M€ dont l'acquisition de 50 % d'Orange Concessions, pour accélérer le déploiement du très haut débit et permettre le raccordement à la fibre optique de plus de 3 millions de locaux raccordables *Fiber To The Home* (FFTH).

Filiales et participations stratégiques

Bpifrance

Comme le soutien à la transition écologique, la transformation numérique fait partie de la feuille de route de Bpifrance, intégrée dans sa doctrine d'intervention.

Bpifrance intervient ainsi dans le **financement des nouvelles solutions numériques** des PME et ETI ainsi que dans le soutien des **entreprises innovantes** pour les aider à gagner en compétitivité et à structurer leur filière en France et à l'international.

Au-delà des outils financiers, Bpifrance accompagne également les entrepreneurs dans **l'évaluation de la maturité de leur entreprise** sur ce sujet, d'abord grâce à un outil d'autodiagnostic, le « digitalomètre », puis éventuellement grâce à l'appui d'un tiers expert. Pour approfondir leurs pratiques, de la formation en e-learning leur est aussi proposée sur Bpifrance Université et un cursus dédié a été élaboré au sein d'un accélérateur. Les échanges entre pairs sont facilités par la mise en réseau.

En 2021, Bpifrance a mobilisé plus de 3,1 Md€ pour financer plus de 5 690 projets ou entreprises du numérique.

Egis

La transformation numérique fait partie des axes d'engagement majeur d'Egis, qui a défini un programme ambitieux de R&D en matière d'ingénierie numérique, et déploie le *Building*

Information Modelling (BIM) sur ses différents domaines d'activités.

Icade

En qualité de membre d'honneur de la *Smart Building Alliance* (SBA), une alliance réunissant plus de 460 acteurs autour des enjeux de la ville de demain, Icade s'implique activement dans la transition numérique :

- recours au *Building Information Modeling* (BIM) : Icade a élaboré dès 2019 sa propre charte BIM, commune à tous ses pôles d'activités, pour promouvoir et harmoniser les bonnes pratiques,
- logements 100 % connectés et communicants,
- infrastructures de communication performantes et sécurisées, assurant un haut niveau de services aux locataires de bureaux ; Pour cela, Icade s'appuie sur les labels *WiredScore* et *R2S*.

SCET

La SCET apporte aux acteurs publics son expertise en matière d'ingénierie et de financement pour accélérer l'aménagement numérique des territoires.

SFIL

Le dispositif SFIL/LBP a poursuivi le déploiement de ses prêts en faveur du financement des infrastructures numériques avec 51 M€ mobilisés en 2021 pour des projets liés à la fibre.

3.3.4 Soutenir l'économie sociale et solidaire

Le Groupe intervient à deux niveaux en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS), d'une part en soutenant le dispositif local d'accompagnement des structures de l'ESS,

d'autre part en finançant directement et indirectement les structures, associations et entreprises de de l'ESS.

Indicateurs	Périmètre	2019	2020	2021
Montant annuel en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS) (en M€)	BDT - BPI	273	609	707
Nombre de structures Economie Sociale et Solidaire (ESS) financées ¹	Groupe	280	390	6 000

¹ Ce nombre inclut les structures financées par la Banque Postale à compter de 2021.

Caisse des Dépôts

La Banque des Territoires joue un rôle important dans le développement de l'économie sociale et solidaire, et constitue un partenaire privilégié pour le milieu associatif.

Exemple de son engagement, la Banque des Territoires est à l'**origine de la création et le premier actionnaire de NovESS**, un fonds d'investissement doté de 70 M€ dédié aux structures de l'ESS.

Elle intervient en direct en investissant dans des entreprises du secteur, sur cinq domaines prioritaires : inclusion numérique, transition alimentaire, développement économique territorial, éducation et formation professionnelle. **Entre 2020 et 2022, elle s'est engagée à mobiliser 300 M€ d'investissement**, dans le cadre d'un pacte de relance de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale. Elle finance également des projets en prêts de long terme sur ces secteurs.

Elle investit également dans des projets sociaux et solidaires via l'accompagnement des acteurs de l'ESS par les **Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA)** dont l'objectif est de soutenir des structures de l'ESS créatrices d'emplois : investissements directs, en fonds propres et quasi-fonds propres dans les structures de projet ou intermédiés via les outils financiers créés ou abondés par la Banque des Territoires, ingénierie de projet...

Enfin, elle intervient via des financements plus classiques sur ces autres produits.

En 2021, **126 M€ ont été engagés en fonds propres** pour 51 projets portant sur des structures ESS au cœur des territoires : soutien de l'agriculture durable avec La Ceinture Verte, investissement dans La Maison de Blandine (un habitat inclusif au service du bien-vieillir), investissement dans Bretagne Ateliers l'une des plus grandes entreprises adaptées de France en sous-traitance industrielle, investissement dans l'aquaponie dans Les Nouvelles fermes...

Parmi les autres réalisations de l'année, figurent :

- la création, en collaboration avec des acteurs spécialistes de l'ESS, du Fonds i, un fonds d'accompagnement innovant qui apporte des solutions pour le changement d'échelle et le déploiement des organisations et projets à fort impact social,
- l'investissement de 8,5 M€ dans le programme « *Alliance for Impact* » pour accélérer l'émergence de nouvelles entreprises sociales,
- l'animation d'une conférence sur le titre associatif, un outil de financement au service des associations, lors du Forum national des associations et des fondations en octobre 2021.

Filiales et participations stratégiques

Bpifrance

Bpifrance soutient l'ESS au travers d'investissements et de divers dispositifs de financement génériques ou dédiés au secteur. Pour suivre sa contribution au secteur, Bpifrance utilise deux listings officiels : la liste nationale certifiée CNCRESS qui recense les entreprises de l'ESS pouvant être bénéficiaires de la collecte du Livret développement durable et solidaire – soit plus de 250 000 entreprises – et une liste recensant les Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale.

En 2021, Bpifrance s'est ainsi mobilisé à hauteur de plus de 450 M€ en faveur de plus de 950 entreprises de ce secteur.

Groupe La Poste

La Banque Postale s'est fortement positionnée sur le secteur de l'économie sociale et solidaire. Ses Conseillers spécialisés en centres d'affaires **accompagnent 5 000 des principales associations du secteur** (fondations, enseignement, associations caritatives ou à vocation sociale : Secours populaire, Secours catholique, Emmaüs, Restos du cœur, AFM, etc.).

Lancée voici un an, l'offre « avance sur subvention » de La Banque Postale, permet aux associations de bénéficier d'une trésorerie anticipée, dans l'attente du versement effectif par les pouvoirs publics nationaux voire européens. Ainsi, les acteurs de l'économie sociale et solidaire continuent de se développer, de financer leurs besoins, de soutenir leurs missions d'intérêt général.

Grâce à son maillage territorial et sa filiale Goodeed, La Banque Postale aide les associations dans leurs opérations de collectes afin d'assurer leurs missions caritatives et humanitaires (opération Pièces jaunes, Téléthon...).

En développant des alliances locales avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, La Poste contribue également à une économie plus durable et plus inclusive pour mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque territoire. La Poste se fixe une ambition de développer 150 nouveaux partenariats locaux / an d'ici 2025 avec les acteurs de l'ESS pour soutenir la cohésion territoriale, favoriser l'inclusion sociale et numérique et accélérer les transitions écologiques.

Transdev

En France, l'identification des acteurs de l'insertion, de l'Economie Sociale et Solidaire ou encore installés en zone de revitalisation rurale (ZRR) ou quartier prioritaire de la ville (QPV) dans le panel des dépenses fournisseur a permis :

- affirmer la politique sur le volet social,
- remplir ses engagements vis-à-vis du Collectif des Entreprises engagées pour une économie plus inclusive,
- mesurer l'impact de Transdev pour mettre en place une démarche d'amélioration et fixer des objectifs partagés,
- créer une dynamique forte entre les interlocuteurs Siège et des réseaux en régions.

3.3.5 Synthèse des principaux produits et services en faveur du développement économique inclusif

Secteur	Entité	Principaux produits et services	Résultats 2021
PME, TPE, ETI	Gestions d'actifs	<ul style="list-style-type: none"> Fonds d'investissement dédiés gérés par CDC Croissance Investissement dans Fonds Relance Durable 	■ 3,7 Md€ d'actifs sous gestion
	Bpifrance	<ul style="list-style-type: none"> Prêts avec et sans garantie Investissement en fonds propres en direct et en indirect Crédit-bail immobilier et crédit-bail mobilier Offre d'accompagnement non financier dont accélérateurs Solutions pour l'export : assurance, crédit, accompagnement 	■ 69 000 PME, TPE et ETI soutenus financièrement
	La Banque Postale	<ul style="list-style-type: none"> Offre de financement court et moyen terme, donc crédits à impact Financement participatif proposé par la filiale KisskissBankBank & co 	■ 11 000 clients PME, TPE
Industrie	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> Financement et appui à des projets industriels territoriaux, dont Programme Territoires d'industrie 	■ 77 projets industriels territoriaux
	Bpifrance	<ul style="list-style-type: none"> Offre de financement investissement en fonds propres dans les entreprises du secteur, plan French Fab, Deep tech Accélérateurs dédiés aux filières industrielles 	■ 12 860 entreprises soutenues
	SFIL	<ul style="list-style-type: none"> Financement du contenu français dans le cadre des grands contrats export 	■ 1.2 Md € versés
Tourisme	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> Prêts et investissement en fonds propres dans des projets territoriaux touristiques le cadre du plan Tourisme Plateforme tourisme Alentour qui vise à soutenir le tourisme local 	■ 10 800 lits touristiques
	Bpifrance	<ul style="list-style-type: none"> Prêts et investissement en fonds propres dans des entreprises du secteur, en particulier dans le cadre du plan Tourisme 	■ 2,1 Md€ mobilisés pour le secteur
	Compagnie des Alpes	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement, exploitation et gestion de Domaines skiables dans les Alpes françaises et Parcs de loisirs diversités Maintien et développement de « lits chauds en station » via la Foncière Rénovation Montagne Réseau d'agences immobilières montagne 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 13 Parcs de loisirs ■ 10 domaines skiables
Commerces	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> Offre de financement, d'investissement en fonds propres et d'appui en ingénierie pour la structuration de foncières pour les commerces de centre-villes ou encore l'appui à des canaux de diffusion digitaux 	■ 71 foncières territoriales structurées
Numérique	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> Investissement et prêts à des projets d'infrastructure et de services numériques Acquisition d'Orange Concessions pour le déploiement du très haut débit 	■ 3 millions de locaux raccordables financés
	Bpifrance	<ul style="list-style-type: none"> Prêts et investissement en fonds propres dans des entreprises du secteur, en particulier dans le cadre du plan DeepTech Outil d'auto-diagnostic sur la maturité numérique d'une entreprise, le « digitalomètre » Offre d'accompagnement non financier dont accélérateur, formation en e-learning 	■ 5 690 projets et entreprises soutenues financièrement
	Groupe La Poste	<ul style="list-style-type: none"> Coffre-fort numérique DigiPoste pour simplifier la conservation et l'accès aux documents administratifs, accessible à tous. 	■ 5,6 millions de clients actifs DigiPoste et Identité Numérique

		<ul style="list-style-type: none"> ■ Service d'identité numérique pour permettre à tous les citoyens d'avoir une identité numérique vérifiée en face-à-face par un facteur ou un guichetier en bureau de poste 	
	SFIL	<ul style="list-style-type: none"> ■ Investissement et prêts à des projets d'infrastructure numérique des collectivités dans le cadre du dispositif SFIL/LBP 	■ 51 M€ mobilisés
	Egis	<ul style="list-style-type: none"> ■ Offre d'ingénierie pour accélérer la transformation numérique des territoires 	■
Transport et logistique	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> ■ Offre de financement à destination du secteur public local pour la mobilité dans les territoires, dont MobiPrêts ■ Investissement en fonds propres dans des projets d'infrastructure et de services de mobilité 	■ 17 625 véhicules propres et 55 783 bornes de recharge financés
	Transdev	<ul style="list-style-type: none"> ■ Exploitation de différents modes de transport, principalement des transports en communs urbains et interurbains : bus, tramway, ferroviaire... ■ Services de transport à la demande ■ Offre de vélos en libre-service ... 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 42 403 véhicules exploités ■ 332 réseaux de transports publics exploités en France
	Groupe La Poste	<ul style="list-style-type: none"> ■ Service de logistique urbaine, dont offre Urbi avec objectif de 225 villes en livraison 100% propre en Europe 	■ 195,8 M€ de chiffre d'affaires
	SFIL	<ul style="list-style-type: none"> ■ Investissement et prêts à des projets d'infrastructure de transport des collectivités locales, dans le cadre du dispositif SFIL/LBP 	■ 138 M€ mobilisés
Economie sociale et solidaire (ESS)	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> ■ Investissement en direct dans des projets ESS ■ Investissement indirect dans des fonds dédiés dont le fond NovESS et le Fonds i ■ Soutien aux Dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) 	■ 126 M€ en fonds propres dans des projets
	Bpifrance	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prêts et investissement en fonds propres dans des entreprises du secteur 	■ 950 entreprises ESS financées
	Groupe La Poste	<ul style="list-style-type: none"> ■ Offres de financement et d'accompagnement pour les associations, dont prêts classiques et offre « Avance sur subvention » ■ Filiale Goodeed pour aider les opérations dans leurs opérations de collecte ■ Partenariats locaux de La Poste avec des acteurs de l'ESS 	■ 5 000 associations soutenues

Le groupe Caisse des Dépôts est un acteur historique des politiques sociales, qui accompagne les Français tout au long de leur parcours de vie.

En tant que tiers de confiance, la Caisse des Dépôts exerce, depuis 1816, le métier de

gestionnaire sous mandat d'institutions sociales.

Dans son rôle de financeur et d'investisseur d'intérêt général, le Groupe est également actif dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la prise en compte du vieillissement.

3.4.1 Accompagner les parcours de vie par des mandats de confiance

3.4.1.1 Retraites

Gestionnaire de mandats publics et partenaires de 55 000 employeurs publics, la direction des politiques sociales (DPS) gère la retraite des 4,2 millions de retraités et de 7,4 millions d'actifs de l'État, des fonctions publiques territoriales et hospitalières, ainsi que différents fonds notamment pour l'indemnisation et la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP).

Gestionnaire de la retraite publique d'1 Français sur 5

Dans sa gestion des régimes de retraite, la Caisse des Dépôts recouvre les cotisations des employeurs et des actifs, calcule et verse les pensions des retraités et assure l'information des employeurs, actifs et retraités. **Elle maîtrise ainsi l'ensemble des processus de gestion** (affiliation des assurés ou bénéficiaires, recouvrement des cotisations ou contributions, tenue de compte, calcul des droits, paiement des pensions et des aides), le pilotage juridique et la gestion administrative dans le respect de l'identité des fonds gérés, gestion financière et comptable.

En 2021, plus de 30,4 Md€ de pensions ont été versées à 4 millions de pensionnés. 731 000 nouvelles pensions ont été liquidées.

Pleinement investie au sein du GIP Union-retraite, la Caisse des Dépôts est au cœur des **projets de simplification et de mutualisation inter-régimes**.

Pour moderniser ses services aux bénéficiaires, elle développe des plateformes numériques, dont sa plateforme « Affiliés » à destination des assurés des régimes de retraites (CNRACL, IRCANTEC, FSPOEIE, Mines, RAFF, Banque de France), ou encore la plateforme PEP'S lancée en juin 2020 pour simplifier les démarches des 55 000 employeurs publics et de leurs utilisateurs, actifs ou retraités.

Au total en 2021, plus de **2,8 millions d'utilisateurs** ont utilisé les plateformes « Affiliés » et PEP'S, avec l'objectif d'atteindre 4,9 millions d'ici à 2025.

Avec l'objectif d'amélioration du service rendu aux agents et employeurs publics, la Direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts et le Service des Retraites de l'État (SRE) ont engagé un nouveau partenariat. Sa première étape se concrétise en un projet **de mutualisation des systèmes informatiques relatifs à la liquidation et au paiement des pensions et allocations de retraite et d'invalidité**, et du référentiel clients. Il est par ailleurs désormais possible de déposer une demande unique de pension de réversion en cas de décès d'un conjoint, en créant un compte personnel sur « Ma retraite publique » pour accéder à un formulaire prérempli, contenant les informations fournies par l'ensemble des régimes auprès desquels la personne décédée a acquis des droits. Ce dispositif de centralisation des données, développé pour le compte de l'Union retraite, permet aux demandeurs de faire valoir leurs droits directs et dérivés sans risquer d'en oublier.

Indicateurs	Périmètre	2019	2020	2021	Cible
Nombre de retraités dont la retraite est gérée par la CDC (en millions)	DPS	4,1	4,3	4,2	
Nombre d'utilisateurs des portails DPS (PEP's et SARA) (en millions) (stock) ¹	DPS	1,3	2,5	2,8	4,9 millions d'ici à 2025

¹ nombre de comptes inscrits et actifs sur les portails employeurs et affiliés.

3.4.1.2 Handicap

La Caisse des Dépôts gère le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (**FIPHFP**), qui a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des trois fonctions publiques, ainsi que la formation, l'information et la sensibilisation des agents.

Par ailleurs, la Caisse des Dépôts développe, pour le compte de l'État et en partenariat avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), la plateforme nationale **Mon Parcours Handicap**. Cette plateforme d'information, d'orientation et de services vise à faciliter le quotidien et les démarches des personnes en situation de handicap avec : des informations généralistes, officielles, fiables, facilement compréhensibles et actualisées, des ressources nationales et de proximité, géolocalisées, et des services personnalisés et sécurisés.

En 2021, deux **nouvelles rubriques d'information** ont été mises en ligne sur la plateforme Mon Parcours Handicap, l'une dédiée à **la scolarité**, et l'autre dédiée aux **études supérieures** des personnes en situation de handicap. Ces rubriques visent à apporter des réponses aux nombreuses questions que peuvent se poser les parents d'enfants handicapés, les étudiants ou futurs étudiants en situation de handicap concernant, notamment, les différents parcours de scolarisation, de la maternelle au lycée, les possibilités de poursuite d'études, les aides et les accompagnements possibles, et les démarches à effectuer.

Par ailleurs, pour les entreprises, un **service Autodiagnostic handicap** a également été mis en ligne en mars 2021, pour les aider à réaliser le bilan des actions handicap menées et progresser en autonomie ou avec un conseiller dans leur politique d'inclusion des personnes en situation de handicap.

Indicateurs	Périmètre	2019	2020	2021
Nombre d'employeurs publics ayant demandé des aides au handicap ¹	DPS	11 161	11 581	12 206
Nombre de visite sur la plateforme Mon Parcours Handicap ²	DPS		150 000	965 000

¹ Le FIPHFP est un fonds dont la seule ressource est la contribution versée par les employeurs ne respectant pas l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés. L'action positive du FIPHFP sur le taux d'emploi a conduit mécaniquement à une réduction des recettes et corrélativement à une réduction des financements accordés aux employeurs. Parallèlement, l'offre de service sur la plateforme à destination notamment des petits employeurs permet d'avoir une dynamique importante sur la demande d'aides au handicap.

² Nombre de visites unitaires annuelles de la plateforme mise en service en mai 2020.

3.4.1.3 Gestion des avoirs de confiance pour la protection de tiers

Caisse des Dépôts

Consignations

La mission de gestion des consignations est constitutive de l'identité même de la Caisse des Dépôts depuis sa création en 1818 et est inscrite dans le code monétaire et financier. Tiers de confiance, l'Établissement public conserve en toute sécurité les montants qui lui sont confiés (par un texte légal ou réglementaire, une décision administrative, ou bien une décision de justice), pour les restituer à un bénéficiaire identifié ou à l'État lorsque le délai de déchéance est atteint.

En 2021, le département des consignations et dépôts spécialisés gère ainsi :

- les revenus de 168 177 enfants (rémunération d'une prestation ou allocation de rentrée scolaire pour les enfants placés),
- la sécurisation de 169 fonds de revitalisation,
- la garantie pour le démantèlement de 159 mâts terrestres,
- la sécurisation de 1 026 ventes amiables.

Avoirs en déshérence

L'Établissement public gère également les avoirs en déshérence, correspondant à des sommes non réclamées ou oubliées issues de comptes bancaires, de comptes d'épargne salariale et de contrats d'assurance-vie, inactifs et transférés par les établissements financiers à la Caisse des Dépôts.

En 2021, 696 M€ avoirs en déshérence ont ainsi été collectés.

Le site Ciclade.fr permet de rechercher des sommes en déshérence et d'en faire une éventuelle demande de restitution. Les personnes qui recherchent des avoirs en déshérence peuvent également bénéficier d'un accompagnement du centre de contact au besoin.

En 2021, près de trois millions de recherches ont été effectuées depuis l'ouverture du site et de nouvelles fonctionnalités ont été développées pour effectuer des requêtes par numéro de compte bancaire. Avec plus de 1,1 million de visiteurs uniques et 2,6 millions de vues l'an dernier, la fréquentation de Ciclade.fr est en nette hausse et a permis de restituer plus de 550,5 M€ aux bénéficiaires dont 144,8 M€ en 2021, pour un montant moyen de 2 876 €.

Indicateurs	Périmètre	2019	2020	2021
Encours de consignations et dépôts spécialisés dont Ciclade (en M€)¹	BDT	5 244	5 704	6 420
Montant des restitutions consignations et dépôts spécialisés (dont Ciclade) aux bénéficiaires et déchéance au profit de l'État, (en M€)²	BDT	-	1 383	1 214

¹ Cet indicateur englobe le dispositif Ciclade, pour les avoirs en déshérence issus de comptes bancaires, de comptes d'épargne salariale et de contrats d'assurance-vie, inactifs et transférés à la Caisse des Dépôts, et les consignations.

² Cet indicateur englobe la restitution des montants en déshérence (Ciclade) et le paiement des consignations aux bénéficiaires ainsi que la déchéance de ces deux dispositifs au profit de l'État pour les montants n'ayant pas fait l'objet de restitution passée la date limite.

3.4.2 Développer la formation professionnelle et soutenir le secteur éducatif

3.4.2.1 Employabilité et formation professionnelle

Caisse des Dépôts

Avec la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2019, la Caisse des Dépôts est devenue **l'opérateur central et le premier financeur du compte personnel de formation, devenu « Mon compte formation »** en 2019. Des plus jeunes aux seniors, des professionnels en poste aux personnes en recherche d'emplois, l'objectif est de permettre à chacun de se former tout au long de la vie dans les meilleures conditions.

Dans le cadre de ce mandat confié par l'État, la Caisse des Dépôts calcule les droits acquis au titre de Mon compte formation qui permet aux salariés, aux travailleurs indépendants et aux demandeurs d'emploi de trouver une formation certifiante, de s'inscrire, de solliciter un financement complémentaire et de payer en ligne. La direction des politiques sociales a développé et gère la plateforme innovante « **Mon compte formation** » avec comme objectif de proposer, un véritable parcours d'achat direct pour l'utilisateur. Mon compte formation permet ainsi à 33 millions d'actifs (salariés du privé, demandeurs d'emploi) de consulter leurs droits à formation, de rechercher, **de s'inscrire et de payer une formation parmi plus de 300 000 formations, dispensées par 18 000 organismes sur l'ensemble du territoire.**

En 2021, plus de 16 millions de comptes sont désormais activés et 2,1 millions de nouvelles demandes de formation ont été validées pour

1,7 millions de formations réalisées dans l'année, dont 33 % par des demandeurs d'emploi

Par ailleurs, un nouveau module a permis d'y insérer le plan « 1 jeune, 1 solution » et pourrait servir, demain, à d'autres projets comme le passeport de prévention ou la plateforme de répartition de la taxe d'apprentissage.

Résultats Mon compte formation 2021

- Plus de **7,5 millions** d'utilisateurs
- Plus de **2,1 millions** de formations validées
- 1,9 Md€ de financements de formation versés

Par ailleurs, d'autres actions spécifiques sont réalisées pour cibler les populations les plus fragiles, les jeunes notamment, dans le cadre du Programme d'investissement dans les compétences (PIC), un outil d'investissement de l'État dédié à la formation et à l'apprentissage, qui a notamment permis à 40 200 jeunes d'entrer en apprentissage durant l'année.

Indicateurs	Périmètre	2019	2020	2021	Cible
<input checked="" type="checkbox"/> Nombre de formations Mon compte formation financées (en milliers) ¹	DPS	552	1 013	2 080	3 millions (2020 – 2022)
<input checked="" type="checkbox"/> Nombre d'utilisateurs du portail Mon compte formation (en millions)	DPS	1,6	7,2	7,5	8,4 millions d'ici à fin 2021 (stock)



Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

¹ L'indicateur prend en compte les formations du dispositif Mon compte formation ainsi que des dispositifs qui l'ont précédé pour le bon suivi de la formation professionnelle. Il s'agit du nombre de formations validées hors annulations.

3.4.2.2 Éducation

Le Groupe intervient aussi pour l'éducation au travers du financement des établissements d'enseignement par la Banque des Territoires

Caisse des Dépôts

La Banque des Territoires finance **la construction et la rénovation des établissements d'enseignement**, au travers notamment d'une offre dédiée, EduPrêt, et plus largement au travers de ses offres de financement, d'investissement et d'accompagnement des acteurs publics locaux.

En 2021, elle a ainsi financé 81 établissements d'enseignement.

Filiales et participations stratégiques

Bpifrance

Conscient de l'importance stratégique de l'éducation, Bpifrance souhaite faire émerger des champions français de l'éducation, leaders à l'international, notamment issus d'un écosystème dynamique de l'Edtech. Pour cela, il investit notamment pour :

- participer à la structuration de la filière autour d'acteurs français disposant d'une marque forte,
- soutenir des stratégies de développement à l'international,
- faire émerger de nouveaux acteurs apportant des offres innovantes, au

et par le dispositif SFIL/La Banque Postale et au travers du soutien aux entreprises du secteur éducatif par Bpifrance.

Par ailleurs, elle s'engage **pour le numérique éducatif**, au travers notamment d'un partenariat sur 2018-2022, pour accompagner la transition numérique de l'école et repenser l'aménagement des espaces scolaires dans tous les territoires.

niveau technologique comme pédagogique,

- soutenir l'écosystème de l'Edtech.

Entre 2019 et 2024, Bpifrance souhaite ainsi accroître sa mobilisation annuelle en faveur du numérique éducatif pour atteindre 130 M€ en 2024.

SFIL

Afin de contribuer au financement du système éducatif, SFIL a mobilisé 459 M€ pour la construction et/ou la rénovation d'écoles, collèges et lycées en 2021.

3.4.3 Se mobiliser en faveur de la santé et du bien vieillir

Groupe

L'évolution démographique et la crise sanitaire ont mis en lumière l'importance de transformer les services à la population vieillissante en faisant converger le développement humain, l'amélioration de la qualité des prestations, et une meilleure prise en charge économique. Pour accompagner les évolutions en cours et la **structuration des secteurs de la santé et du bien vieillir**, le Groupe s'inscrit dans une offre renouvelée, coordonnée autour de cinq axes :

- accompagner la réflexion sur l'offre de demain,
- transformer les métiers et revaloriser ceux qui soignent,

- financer les établissements et les services à la personne,
- soutenir la transformation numérique,
- aider au financement complémentaire de la perte d'autonomie.

Ambition Groupe : **16 Md€** de mobilisation en faveur de la santé et du grand âge entre 2021 et 2025

Cohésion sociale

La direction des politiques sociales coordonne l'engagement du groupe en faveur du grand âge et de la santé en menant en particulier une réflexion sur l'offre de demain.

Le Groupe vise en particulier la **modernisation et à la restructuration de la filière immobilière** des résidences spécialisées et accompagne les **évolutions sur le virage domiciliaire**. Il soutient notamment l'émergence d'habitats inclusifs et le développement de services de maintien à domicile, tout en proposant des solutions de financement aux personnes âgées.



Entre 2021 et 2025, le Groupe mobilisera ainsi 16 Md€ en faveur de la santé et de la prise en compte du vieillissement, permettant

notamment la création de 50 000 places dans des établissements pour personnes âgées.

En 2021, ce sont d'ores et déjà 2,9 Md€ qui ont été mobilisés par le groupe Caisse des Dépôts, pour le financement de notamment :

- 212 établissements d'hébergement pour personnes âgées, correspondant à plus de 11 300 places, dont dans des habitats inclusifs,
- 107 établissements de santé pour plus de 69 200 lits.

Parallèlement, Bpifrance augmentera sa mobilisation en faveur des entreprises innovantes de la santé de 1,3 Md€ en 2019 à 1,8 Md€ en 2024. En 2021, Bpifrance a déjà mobilisé 2,4 Md€ pour 2 110 entreprises soutenues.

Indicateurs	Périmètre	2019	2020	2021	Cible	
Montant en faveur de la santé et de la prise en compte du vieillissement (en Md€)¹	Groupe	-	2,4	2,9	16 Md€ (2021-2025)	
Nombre de lits dans les établissements pour personnes âgées (RSS, ehpad, ehpa) financés (construits ou acquis)²	Groupe	7 970	8 300	11 320	50 000 (2021-2025)	
Nombre de lits dans les MSP, cliniques, hôpitaux et centres de soins financés, refinancés, construits ou acquis*	Groupe	-	10 114	69 232		
Montant des soutiens aux entreprises de la santé (en Md€)	BPI	1,1	1,4	2,4	Soutien à la croissance du secteur	

¹ Montant des financements auprès des hôpitaux et des opérateurs de la santé (cliniques, centres de soin...). Le financement des entreprises du secteur de la santé par Bpifrance est comptabilisé séparément.

² Donnée La Banque Postale incluse à partir de 2020.

Caisse des Dépôts

Le financement des acteurs de la santé et du médico-social

Dans un contexte de tension sanitaire où la santé et le médico-social constitue une priorité nationale, la Banque des Territoires, en lien avec la direction des politiques sociales, se mobilise pour répondre aux besoins d'accompagnement des territoires à travers son plan de relance Santé et Publics fragiles. Les

solutions proposées couvrent quatre axes majeurs :

- **accélérer la rénovation et la modernisation du secteur sanitaire** : Prêt relance santé, Prêt Gpi Ambre, offre d'intracring pour les hôpitaux, prêt logement de fonction pour les personnels soignants,
- **développer le numérique et la-santé**,

- **développer une offre de services et d'habitat pour les publics fragiles** : investissements et prêts dans des EHPAD et résidences Services senior (RSS), dans des résidences gérées à destination de populations spécifiques (RPS),
- **soutenir les stratégies territoriales de santé et sur le médico-social.**

En 2021, la Caisse des Dépôts a signé un **partenariat avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)**, pour accélérer les mesures issues du Ségur de la Santé à destination des territoires. La Caisse des Dépôts s'y engage à mettre à disposition ses réseaux internes, pour accompagner la stratégie des territoires, soutenir massivement la rénovation du parc existant et la réalisation de nouvelles solutions d'hébergement, développer des solutions innovantes (immobilières, numériques, servicielles, ...) et mesurer les impacts extra-financiers des actions menées.

Par ailleurs, la Caisse des Dépôts a également renforcé de 10 M€ sa présence au capital du **groupe associatif Arpavie**, premier groupe associatif français gestionnaire d'établissements pour personnes âgées, avec 126 résidences et services dont 78 résidences autonomie et 47 résidences médicalisées, soit 10 000 personnes âgées logées.

Pour faciliter le déploiement de l'offre d'habitat inclusif, la Banque des Territoires avec la

Fondation des Petits Frères des pauvres et le réseau de l'habitat partagé a lancé l'association H@pi, visant à développer une nouvelle plateforme destinée à promouvoir et accompagner le développement de l'habitat inclusif, l'objectif étant d'accompagner 500 projets au cours des cinq prochaines années.

Face aux déserts médicaux, notamment en zones rurales, et à la saturation des établissements de santé, la Banque des Territoires a poursuivi sa mobilisation pour le déploiement de solutions de télémédecine en soutenant les entreprises de la e-santé – 30 en 2021 – et en portant des projets territoriaux d'innovation, via l'association Assist créée avec le Groupe VYV.

La prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

La Direction des politiques sociales gère des mandats pour lesquels le champ de la santé relève directement de la responsabilité de ses mandants, notamment pour réduire le nombre d'accidents et de maladies professionnelles, par le financement de plan de prévention en particulier.

La transformation et la revalorisation des métiers de ceux qui soignent

La Direction des politiques sociales agit également pour transformer et valoriser les métiers de ceux qui soignent en développant des formations, et en promouvant des carrières plus attractives.

Filiales et participations stratégiques

Bpifrance

Bpifrance se mobilise dans le secteur de la santé avec une stratégie en deux axes :

- soutenir l'écosystème d'innovation en santé : renforcer le continuum de soutien à l'innovation, agir en soutien de la transformation du secteur, et soutenir l'écosystème des fonds de capital investissement ;
- renforcer le soutien aux entreprises matures : sécuriser les approvisionnements, ou relocaliser en France ou en Europe certains éléments de la chaîne de valeur, consolider, internationaliser et digitaliser les acteurs de services de santé, et enfin, accompagner les entreprises du mieux

vieillir et de la prise en charge de la dépendance.

CDC Habitat

CDC Habitat investit dans des EHPAD et des résidences sociales. Depuis 2020, CDC Habitat a regroupé ses collaborateurs experts au sein d'une structure opérationnelle, le GIE Générations, pour :

- appuyer les gestionnaires du parc médico-social, et plus généralement des résidences gérées, dans leurs opérations complexes ;
- garantir dans la durée l'entretien et la maintenance des résidences, ainsi que la soutenabilité des loyers ;
- dans le domaine du médico-social plus spécifiquement, déployer une stratégie

organisée de regroupement des établissements existants, de rénovation énergétique et de développement de synergies avec les hôpitaux et les services de soins à domicile.

Icade

Au travers de sa Foncière Santé, Icade investit dans les murs de cliniques privées ainsi que dans des services de santé et d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (en particulier ehpad) en France et en Europe. Elle accompagne également les cliniques dans l'amélioration de leur parcours de soins, et met en œuvre un référentiel pour la qualité de vie en EHPAD, qui est systématiquement intégré aux audits d'acquisition.

En 2021, 100 % des projets d'investissements en France ont ainsi été analysés à l'aune du référentiel pour la qualité de vie en ehpad intégré au due diligence d'acquisition.

Groupe La Poste

Le groupe La Poste s'appuie sur ses compétences de logisticien, d'assureur et de banquier, d'opérateur de réseaux de proximité et de tiers de confiance numérique pour devenir un acteur incontournable du secteur de la santé à domicile.

Le groupe s'adresse en tant qu'opérateur et partenaire dans la santé :

- aux bénéficiaires des soins et services de santé ;
- aux acteurs de la santé du secteur public (Caisse nationale de l'Assurance Maladie, hôpitaux, etc.) ;
- au secteur privé (assureurs-mutuelles, etc.).

Le développement de la Silver économie et des services de santé à domicile fait partie du nouveau plan stratégique « La Poste 2030, engagée pour vous ». En 2021, Le pôle d'activité Silver économie et Santé la branche Services-Courrier-Colis a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 203 M€ (vs 185 M€ en 2020). Parmi les axes d'intervention, l'offre « Veiller sur mes parents » est emblématique de la diversification engagée par La Poste dès 2015 avec 12 800 contrats souscrits depuis son lancement. En lien avec des partenaires, un large bouquet de services est ainsi proposé aux seniors : une à six visites par semaine du facteur au domicile de la personne âgée, services à domicile de livraison d'espèces au domicile, de portage de repas, de ménage/jardinage/bricolage, financement de

travaux et assurance santé ou accidents de la vie, ...

La Poste est également présente sur la confiance numérique dans le secteur de la santé via sa filiale Docaposte.

La Banque Postale est présente sur le marché de l'assurance-santé collective via CNP Assurances, qui propose des couvertures complémentaires aux collectivités locales et aux entreprises. Elle réassure également les mutuelles et institutions de prévoyance.

Elle est également présente sur le marché de l'assurance-santé à travers La Banque Postale Assurance Santé (détenue à 51 % par La Banque Postale, 35 % par La Mutuelle Générale et 14 % par Malakoff Médéric), dont l'activité repose essentiellement sur des offres d'assurance complémentaire santé et d'assurance en cas de coups durs protégeant lors de la survenance d'une maladie grave, distribuées par les réseaux de La Banque Postale.

En 2021, le chiffre d'affaires de La Banque Postale Assurance Santé s'élève à 88,8 M€ (hors CNP Assurances). La Banque Postale Assurance Santé affiche près de 172 000 contrats en portefeuille à fin 2021.

SFIL

Premier financeur des établissements publics de santé en France, SFIL a plus que jamais placé la thématique sociale au cœur de sa stratégie. Le dispositif SFIL-LBP a vocation à financer les établissements de santé de toute taille, dans toutes les régions du territoire français, au travers d'une gamme de prêts simples et accessibles aux plus petits emprunteurs, dès 40 000 €.

En 2021, afin de soutenir les efforts d'investissement de la santé publique, le dispositif a accordé 658 M€ de prêts au bénéfice de 77 établissements, soit une hausse de 9 % par rapport à 2020.

Ces prêts sont refinancés par des émissions sociales. Le 19 avril 2021, le Groupe a émis sa troisième émission sociale. Le niveau de spread sur cette opération est le plus faible constaté à date, quelle que soit la maturité, pour CAFFIL, Caisse Française de Financement Local, filiale à 100 % du groupe SFIL, puis janvier 2018 et pour une émission Covered Bond Benchmark française depuis septembre 2018. Elle se caractérise par sa maturité de 8 ans et son volume de 750 M€.

3.4.4 Agir pour l'inclusion et l'accessibilité financière

Caisse des Dépôts

Pour favoriser l'inclusion financière auprès de ses clients, la Banque des Territoires propose des conditions attractives dans l'octroi de ses prêts (une durée de prêt adaptée aux projets, des taux compétitifs, etc.).

Conformément à sa doctrine d'intervention, la Banque des Territoires intervient en complément du marché et/ou lorsque des objectifs de politique publique rendent son intervention pertinente. Lorsqu'elle intervient en tant que prêteur sur fonds d'épargne, ses financements doivent apporter aux emprunteurs « un bénéfice particulier que le marché n'est pas en mesure de leur apporter », bénéfice dont la nature peut être variable.

La Banque des Territoires applique un **principe d'équité et de non-discrimination quant à la situation géographique ou la qualité de crédit de l'emprunteur, matérialisé par un taux unique**. Les taux d'intérêt pratiqués sont modulés en fonction du caractère social ou environnemental du projet financé. La tarification participe ainsi à l'équilibre économique du projet.

La Banque des Territoires soutient également des structures d'appui pour le microcrédit

personnel pour permettre aux plus fragiles d'accéder à des financements leur permettant de réaliser leurs projets.

Par ailleurs, dans le prolongement de la loi de 2007, la Direction des clientèles bancaires a adapté son **offre aux personnes protégées par la loi (PPL)** afin de leur offrir **une gamme de produits et services adaptés à leurs besoins à des tarifs préférentiels**. Elle propose, par exemple, une carte bancaire de retrait à interrogation de solde et plafonnée selon les besoins et les capacités de la personne protégée. Sur sollicitation, la direction des clientèles bancaires présente sa doctrine d'intervention sur cette clientèle PPL auprès des tribunaux pour **renforcer la culture financière** de ces publics.

La direction des clientèles bancaires propose également une assistance client à destination de l'enfance protégée (enfants du spectacle et du mannequinat et enfants placés en famille d'accueil pour lesquels la Caisse des Dépôts reçoit l'allocation de rentrée scolaire). Ce public peut désormais facilement effectuer ses démarches de restitution directement en ligne à partir du site consignations.fr.

Filiales et participations stratégiques

Bpifrance

Conformément à sa doctrine d'intervention qui précise que : « Sa stature publique implique également un accueil particulier des entreprises dans chaque région, une recherche de solutions auprès de tous les partenaires, davantage de patience, une rémunération adaptée », Bpifrance vise à intervenir au plus près des territoires pour financer les entreprises de toute taille, notamment TPE, PME et ETI, **selon des conditions adaptées**.

La reprise par Bpifrance, à compter du 1^{er} janvier 2019, de l'ensemble des missions de l'Agence France Entrepreneur (AFE) ainsi que celles de la Caisse des Dépôts en faveur de la création d'entreprises, a donné lieu à un large déploiement d'actions, afin d'informer l'écosystème en région de cette reprise d'activités et de **mettre en place toutes les conditions de l'entrepreneuriat pour tous**, en

levant les barrières à l'information, au financement et à la croissance.

[Voir aussi section 3.2.2.2. Soutenir les territoires fragiles, en particulier les QPV.]

Groupe La Poste

- Accessibilité et inclusion bancaire

La Banque Postale est la seule banque à laquelle a été confiée la **mission de service public d'accessibilité bancaire**. Cette mission permet, à toute personne qui en fait la demande, de domicilier ses prestations sociales, de bénéficier de chèques de banque et de réaliser des retraits d'espèces dans les automates ou au guichet des bureaux de poste, au travers du livret A.

En 2021, La Banque Postale a recensé 1,4 million de bénéficiaires de la mission de service public d'accessibilité bancaire.

- Inclusion financière

Outre cette mission d'accessibilité bancaire, La Banque Postale accueille 1,6 millions de clients bancarisés, mais reconnus comme « financièrement fragiles » en 2021. Cela représente près de la moitié des 3,4 millions de personnes en France en situation de « fragilité financière » identifiées par l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB) de la Banque de France.

Au travers de ses offres, comme par exemple la formule de compte Simplicité et le nouveau programme relationnel Atout Simplicité lancé en 2021, les solutions de microcrédit, ou à travers la création de L'Appui, une plateforme visant notamment à accompagner les clients en difficulté financière, La Banque Postale contribue à autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, quel que soit leur statut économique.

Quel que soit le nombre d'incidents, tous les clients dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté voient leurs frais d'incidents bancaires plafonnés à 25 €/mois, voire même à 20 €/mois et 200 €/an pour les détenteurs d'un compte Simplicité, une formule de compte avec des frais calculés au plus juste et plafonnés, une carte à autorisation systématique et à débit immédiat.

La Banque Postale a lancé en 2021, aux côtés de WeTechCare, la première communauté dédiée à l'inclusion financière numérique au sein de sa plateforme de contenus Les Bons Clics qui fédère plus de 10 000 aidants numériques. Elle participe ainsi activement aux réflexions des pouvoirs publics en matière d'inclusion bancaire, et siège aux côtés des représentants des pouvoirs publics, des associations de consommateurs, familiales et de lutte contre l'exclusion et d'autres représentants des établissements de crédit à l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB).

Elle a créé, dès 2012, un club de réflexion et d'action baptisé "L'initiative contre l'exclusion

bancaire" afin de développer de nouvelles pratiques pour répondre aux besoins des clientèles en situation de fragilité financière.

Elle soutient également l'Action Tank Entreprise et Pauvreté, association loi 1901 à but non lucratif, dont l'objectif est de favoriser le développement de projets expérimentaux d'entreprises ayant un impact sur la réduction de la pauvreté et de l'exclusion en France. Elle a rejoint, en 2021, le « *PRB Commitment to Financial Health and Inclusion* », une initiative des « Principes pour une banque responsable » (« *Principles for Responsible Banking* ») visant à encourager les institutions bancaires à accélérer leurs actions en faveur d'une finance plus inclusive.

CNP Assurances s'attache à offrir des solutions d'épargne accessibles au plus grand nombre : certains contrats d'assurance vie distribués en France demandent un montant minimum à la souscription de 75 €. Elle propose depuis plusieurs années des contrats dépendance mutualisés. La particularité de ces contrats, dits par répartition, est leur accessibilité maximale. Grâce à la mutualisation inter-risque et intergénérationnelle, la garantie est proposée sans sélection médicale à tous les membres du groupe assuré (seuls les risques déjà survenus sont écartés). La tarification assise sur l'ensemble de la population couverte et par grande tranche d'âge permet des montants de primes modérées à la portée du plus grand nombre. Ce type de dispositif garantit ainsi un premier niveau de protection face à la perte d'autonomie.

CNP Assurances est aussi membre fondateur de la Fondation Entrepreneurs de la Cité, destinée à favoriser l'assurance de créateurs d'entreprise, et co-assureur de la garantie prévoyance et santé « Trousse première assurance ». Il propose avec ATD Quart-Monde depuis 2016 un contrat obsèques destiné aux personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

3.4.5 Agir pour l'inclusion numérique

En incluant les multiples dispositifs d'accompagnement, de formation et d'accès aux équipements proposés par la Banque des

territoires et La Poste, ce sont plus de 464 000 personnes qui ont été accompagnées par le Groupe dans leur usage du numérique.

Caisse des Dépôts

La Banque des Territoires soutient l'inclusion numérique et l'accès de tous aux services numériques. Pour cela, elle met à disposition des acteurs de l'inclusion numérique des investissements directs en fonds propres et/ou quasi-fonds propres, notamment :

- participation à des regroupements d'acteurs tels que les hubs territoriaux pour un numérique inclusif,
- mise en œuvre de programmes et schémas directeurs territoriaux telle que la stratégie nationale pour un numérique inclusif,
- utilisation d'outils numériques tels que les pass numériques.

Filiales et participations stratégiques

La Poste

La Poste défend et promeut un numérique inclusif, et facilite à ce titre l'accès pour tous aux équipements comme aux usages, en apportant des solutions simples, robustes et universelles. Elle contribue aussi à la lutte contre l'illectronisme par la détection, l'accompagnement, la formation et l'équipement des personnes concernées. La Poste continue par ailleurs d'œuvrer pour un numérique de confiance, garantissant une gestion responsable, une pratique éthique du développement de l'intelligence artificielle et la protection des données. Elle s'engage enfin pour réduire l'empreinte environnementale de ses outils et applications numériques.

Pour assister et accompagner les personnes exclues du numérique, La Poste déploie un plan d'inclusion social et numérique qui s'appuie sur son réseau. À la demande d'opérateurs publics les facteurs se rendent à domicile et diagnostiquent, sur la base d'un questionnaire, le niveau d'autonomie numérique. Un premier accompagnement numérique peut également être engagé directement, par module vidéo grâce à l'équipement smartphone ou tablette du facteur. La mobilisation des Maisons de Services au public et des Espaces France Services est également un levier pour assister et accompagner les personnes exclues du numérique.

Pour faciliter l'accès aux usages numériques, La Poste ambitionne de poser les

A ce titre, elle s'est également engagée à mettre en œuvre le dispositif des conseillers numériques.

Avec La Poste, la Banque des Territoires assure des Étapes numériques dans toutes les régions et décline des dispositifs à destination des acteurs de l'économie sociale et solidaire pour favoriser l'accès de tous aux services numériques. La Banque des Territoires a ainsi appuyé, à travers le mandat qui lui a été confié par l'État, le déploiement de 1 500 conseillers numériques depuis deux ans (cible de 4 000 conseillers numériques d'ici fin 2022).

bases d'un pôle de souveraineté numérique français, en s'appuyant sur ses activités liées à la confiance numérique et sur la Caisse des

En 2021, le groupe La Poste a accompagné, formé ou équipé 380 000 personnes dans leur usage du numérique

Dépôts. En particulier, le groupe La Poste vise à proposer à chaque nouveau client particulier et professionnel le service d'Identité Numérique et la boîte aux lettres numérique Digiposte. En 2020, le coffre-fort numérique Digiposte simplifie d'ores et déjà la conservation et l'accès aux documents administratifs de 5 millions d'utilisateurs pour 245 millions de documents stockés et sécurisés. Pour que l'accès à ces outils soit possible à tous, au-delà de leur gratuité, La Poste travaille avec les acteurs de l'action sociale et lutte contre l'exclusion en mettant son coffre-fort numérique à disposition des publics fragiles au travers de partenariats avec l'AP-HP et la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

Dans ses activités en propre, le groupe La Poste se fixe également pour priorités l'accélération de sa propre transformation numérique en déployant massivement la culture digitale auprès de ses collaborateurs. D'ici 2025, 100 % des postiers auront reçu une formation au numérique via un module d'e-learning, les 40 000 managers et commerciaux seront formés à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans leurs pratiques professionnelles

et pour aller encore plus loin 5 000 postiers deviendront des experts de la data.

Pour ses clients, La Poste s'appuie sur son site Laposte.fr, déjà consulté par 25 millions d'utilisateurs uniques mensuels. Demain, 100 % des produits et services postaux

destinés aux particuliers et aux professionnels seront digitalisés et accessibles par internet d'ici 2025. La Poste est également attentive à l'accessibilité de ses sites internet aux personnes en situation de handicap et les services de La Banque Postale sont accessibles à distance en langue des signes.

3.4.6 Synthèse des principaux produits et services en faveur de la cohésion sociale

Secteur	Entité	Principaux produits et services	Résultats 2021
Retraites	Dir pol. sociales	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gestionnaire des mandats publics de 55 000 employeurs publics (recouvrement des cotisations des employeurs et des actifs, calcul et versement des pensions, information des employeurs, retraités et actifs) ■ Opérateurs de plateformes numériques à destination des affiliés pour simplifier l'accès aux services 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 30,4 Md€ de pensions versées ■ 2,8 millions d'utilisateurs de plateformes
Handicap	Dir pol. sociales	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gestionnaire du FIPHFP pour l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes situation de handicap chez les employeurs publics ■ Opérateur de la plateforme Mon Parcours Handicap pour faciliter le quotidien et les démarches des personnes en situation de handicap ■ Service d'auto-diagnostic pour les employeurs 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 12 206 employeurs publics ayant demandé des aides ■ 965 000 utilisateurs de la plateforme
Formation et éducation	Dir pol. sociales s	<ul style="list-style-type: none"> ■ Opérateur de « Mon compte formation » pour le financement des formations professionnelles ■ Opérateur de la plateforme Mon compte formation pour l'information des droits de formation, la recherche et le paiement des formations pour les actifs 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 2,1 millions de formations financées ■ 7,5 millions d'utilisateur de la plateforme
	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> ■ Financement et investissement dans la construction et la rénovation des établissements d'enseignement ■ Financement et investissement dans des projets territoriaux sur le numérique éducatif 	■ 81 établissements financés
	Bpifrance	<ul style="list-style-type: none"> ■ Investissement et financement dans les entreprises du secteur du numérique éducatif 	■
	SFIL	<ul style="list-style-type: none"> ■ Offre de financement pour les collectivités notamment pour la construction et la rénovation de leurs établissements d'enseignement, dans le cadre du dispositif SFIL/LBP 	■ 459 M€ mobilisés
Consignations et dépôts spécialisés	Caisse des Dépôts	<ul style="list-style-type: none"> ■ Collecte et gestion des avoirs en déshérence, et outil de recherche pour leur restitution (ciclade.fr) ■ Gestion des consignations 	■ 6,4 Md€ d'encours de consignations et dépôts spécialisés
Santé et bien vieillir	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> ■ Financement des acteurs de la santé et du médicosocial, dont Prêt relance santé, GPI Ambre, offre d'intracring pour les hôpitaux ■ Financement et investissements pour accompagnement le déploiement de la e-santé, ■ Plateforme avec l'association h@pi pour développer l'habitat inclusif 	■ Près de 9300 places dans des établissements pour personnes âgées, et plus de 190 lits dans des établissements de santé

	Bpifrance	<ul style="list-style-type: none"> ■ Investissement et financement dans les entreprises du secteur de la santé 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 2 110 entreprises soutenues
	Icade	<ul style="list-style-type: none"> ■ Investissement dans des murs de cliniques privés et des services de santé et d'hébergement pour personnes âgées ■ En 2021, les cliniques d'Icade Santé bénéficient à plus de 36 millions de Français et les Ehpad à plus de 8 000 résidents en Europe. 	
	Groupe La Poste	<ul style="list-style-type: none"> ■ Offres de services de santé à domicile par le Pôle silver économie et santé de la branche courrier colis, dont l'offre « Veiller sur mes parents » ■ Financement des hôpitaux et des établissements de santé ■ Service sur la confiance numérique via la filiale Docaposte ■ Offre d'assurance santé 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 203 M€ de chiffres d'affaires par le Pôle Silver économie
	SFIL	<ul style="list-style-type: none"> ■ Offre de financement pour les hôpitaux et établissements de santé, dans le cadre du dispositif SFIL/LBP 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 77 établissements soutenus à hauteur de 658 M€
Inclusion financière	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gammes de services adaptés aux besoins des personnes protégées par la loi ■ Assistance client à destination de l'enfance protégée 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 169 177 enfants dont le pécule est protégé
	Groupe La Poste	<ul style="list-style-type: none"> ■ Service public d'accessibilité bancaire, au travers du livret A ■ Compte Simplicité avec frais calculés au plus juste et plafonnés pour les clients financièrement fragiles ■ Solutions de micro-crédit ■ Appui, plateforme visant à accompagner les clients en difficultés financières ■ Contrats d'assurance vie accessibles au plus grand nombre chez CNP Assurances 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 1,4 millions de bénéficiaire du service d'accessibilité ■ 1,6 millions de clients financièrement fragiles
Inclusion numérique	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> ■ Déploiement du dispositif de conseiller numérique pour accompagner les personnes dans leur usage du numérique 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 84 000 personnes accompagnées
	Groupe La Poste	<ul style="list-style-type: none"> ■ Accompagnement numérique par les postiers se rendant à domicile, et par la mobilisation des points du réseau, notamment les maisons de Services au public et les Espaces France Services 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 380 000 personnes accompagnées

Partie 4

Nos leviers et atouts

124

Un modèle de
gouvernance
unique

138

Des
pratiques
éthiques et
transparente

170

Un employeur
responsable

200

Un impact
maîtrisé des
opérations

220

De multiples
actions de
mécénat

Un modèle de gouvernance unique

La Caisse des Dépôts est une institution financière publique créée par la loi du 28 avril 1816 et régie par le Code monétaire et financier. Elle est dotée d'un statut et d'un mode de gouvernance uniques en France.

La Caisse des Dépôts est placée « de la manière la plus spéciale sous la surveillance et

la garantie de l'autorité législative ». Cela signifie que le Parlement exerce le contrôle de ses activités, tout en garantissant son autonomie, afin notamment qu'elle puisse gérer des fonds privés nécessitant une protection particulière.

4.1.1 Gouvernance de l'organisation

4.1.1.1 Structure de la gouvernance

Les règles de gouvernance de la Caisse des Dépôts répondent à deux principes :

- l'indépendance de la Commission de surveillance d'une part,
- l'autonomie du directeur général d'autre part.

Le **directeur général** dispose de pouvoirs de gestion étendus et d'une grande autonomie vis-à-vis de l'exécutif qui ne peut le relever de ses fonctions qu'après avis de la Commission de surveillance ou sur proposition de celle-ci. Il est nommé pour un mandat de cinq ans par décret du président de la République, après audition devant les commissions des finances du Parlement. Il est personnellement responsable de la gestion des fonds confiés à la Caisse des Dépôts. Il préside le comité exécutif, principal organe de pilotage du Groupe Caisse des Dépôts.

La **Commission de surveillance** veille à la bonne gestion du Groupe et à la mise en œuvre de ses missions d'intérêt général. Ses compétences sont fixées par le code monétaire et financier. Son rôle a été renforcé par la loi Pacte de 2019, qui a également modifié sa composition. Son Règlement intérieur - consultable sur le site internet de la Caisse des Dépôts - en précise les règles de fonctionnement :

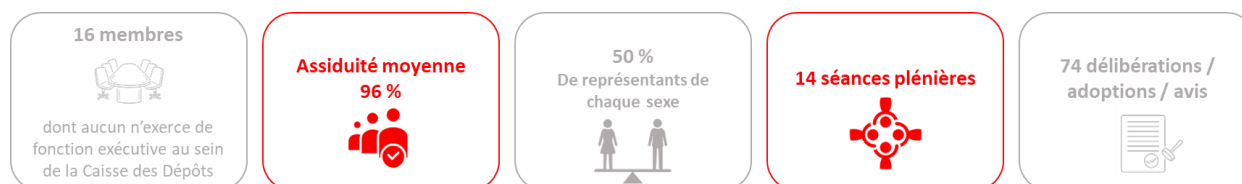
- elle assure le contrôle permanent de la gestion de la Caisse des Dépôts ;
- elle est compétente sur le plan à moyen terme, les opérations individuelles et les programmes d'investissement ou

- de désinvestissement à partir de seuils et selon des modalités définies dans son règlement intérieur ;
- elle adopte, sur proposition du directeur général, le budget de l'Établissement public, qui est soumis à l'approbation du Ministre chargé de l'économie ;
- elle approuve les comptes sociaux et consolidés ainsi que leurs annexes préalablement arrêtés par le directeur général et elle examine les comptes prévisionnels que ce dernier élabore ;
- elle délibère sur les orientations stratégiques, la politique durable et l'appétence en matière de risques ;
- elle fixe le besoin de fonds propres et de liquidité adaptés au risque, en se référant à un modèle prudentiel qu'elle détermine ;
- elle approuve des limites globales d'exposition au risque et en assure la surveillance. Elle approuve en particulier le programme d'émission de titres de créance de l'établissement et leur encours maximal annuel ;
- elle approuve l'organisation générale et les orientations du dispositif de contrôle interne du Groupe proposées par le directeur général.
- Elle délibère sur la politique de la Caisse des Dépôts en matière d'égalité professionnelle et salariale entre tous les salariés et entre les hommes et les femmes.

Un modèle de gouvernance unique

La Commission de surveillance est placée sous l'autorité de son/sa Président/e, qui rend compte au Parlement, au moins une fois par an, des travaux réalisés en son sein au travers d'un rapport dédié [[document consultable sur le site internet de la Caisse des Dépôts www.caissedesdepots.fr](http://www.caissedesdepots.fr)]

Elle se réunit régulièrement en séance plénière ou en formation resserrée au sein de comités spécialisés qui préparent les délibérations, avis et observations.



Caisse des Dépôts

Au 31/12/2021	Structure juridique	Instances	Exécutif	Comités spécialisés
Caisse des Dépôts	Placé depuis 1816 sous « la surveillance et la garantie de l'autorité législative »	Commission de surveillance + comité exécutif	Présidente de la Commission de surveillance + directeur général	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comité d'Audit et des Risques ■ Comité du Fonds d'épargne ■ Comité des Investissements ■ Comité des Nominations et des Rémunérations ■ Comité Stratégique

Filiales et participations stratégiques

Au 31/12/2021	Structure juridique	Instances	Exécutif	Comités spécialisés
Bpifrance <i>[Confer la section 4.1 Gouvernance du Document d'enregistrement universel 2021]</i>	SA	CA + Comex + Comité de Management général	Pdt + DG	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comité d'Orientation ■ Comité d'Audit ■ Comité des Risques ■ Comités des Nominations ■ Comité des Rémunérations ■ Comité Climat
CDC Biodiversité	SASU	CA + Codir + CoCoord	Pdt + Directeur (pas mandataire social)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comité scientifique ■ Comité de pilotage MEB ■ Comité de pilotage Programme Nature 2050 ■ Comité d'engagement et d'investissement ■ Comité des risques
CDC Habitat	SEM	CS + Directoire + Comex + Codir + "Top 40", instance d'information et d'échanges opérationnels	Pdt + vice-Pdt du Conseil de surveillance Pdt + DG du Directoire	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comité d'Audit ■ Comité d'Orientation Stratégique ■ Comité de Sélection et des Rémunérations ■ Comité de Sûreté

Au 31/12/2021	Structure juridique	Instances	Exécutif	Comités spécialisés
Compagnie des Alpes <i>(Confer la section « Evolution de la gouvernance » du Document d'enregistrement universel 2020 - 2021)</i>	SA	CA + Comex + Comité opérationnel	Pdt + DG (à compter du 1er juin 2021)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comité de la stratégie ■ Comité d'audit et des comptes ■ Comité des nominations et des rémunérations
Egis	SA	CA + Comex + Comité d'Orientation Stratégique et de Coordination Opérationnelle (COSCO)	Pdt + DG	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comité d'audit ■ Comité de la Stratégie et des Investissements ■ Comité des Nominations et des Rémunérations ■ Comité des Risques et des Engagements (CRE) ■ Comité des Risques Opérationnels (CRO) ■ Comité Des Acquisitions (CDA) ■ Comité d'orientation développement durable ■ Comité d'éthique ■ Différents comités transverses (RH, Infrass, France, New Business, ...)
Icade <i>(Confer la section 2 Gouvernance du Rapport sur le gouvernement d'entreprise inclus dans le Document d'enregistrement universel 2021)</i>	SA	CA + Comex	Pdt + DG	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comité d'Audit et des Risques ■ Comité des Nominations et des Rémunérations ■ Comité Stratégie et Investissements ■ Comité Innovation et RSE
CDC Informatique	GIE	Codir	Pdt + DG + DG adjoint	■ N/A
SCET	SA	CA + Comex	Pdt + DG (à compter du 1er juin 2021)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comité d'Audit et des risques ■ Comité des rémunérations
SFIL	SA	CA	Pdt + DG	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comité des comptes ■ Comité des risques et du contrôle interne (CRCI) ■ Comité des rémunérations ■ Comité de gouvernance, des nominations et de la RSE
Société Forestière	SA	CA + Codir	PDG + DG Déléguée	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comité d'Audit et Stratégie ■ Comité des Nominations et Rémunérations
STOA	SA	CA + Codir	Pdt + DG	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comité d'investissement consultatif ■ Comité des engagements ■ Comité des rémunérations ■ Comité des comptes et des risques
Transdev	SA	CA + Comex	PDG	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comité stratégique ■ Comité des nominations et des rémunérations ■ Comité d'audit ■ Comité des investissements ■ Comité d'engagements (Groupe, Zone, local)

Au 31/12/2021	Structure juridique	Instances	Exécutif	Comités spécialisés
<p>La Poste (Confer la section 4 « Gouvernance » du Document d'enregistrement universel 2021)</p>	SA	CA + Comex	PDG	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comité d'audit ■ Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance ■ Comité de la stratégie et des investissements ■ Comité qualité et développement durable ■ Comité des missions de service public

AG :	Assemblée générale	DG :	Directeur général
CA :	Conseil d'administration	GIE :	Groupement d'intérêt économique
Codir :	Comité de direction	PDG :	Président-directeur général
Comex :	Comité exécutif	Pdt :	Président
COSCO :	Comité d'orientation stratégique et de coordination opérationnelle	SA :	Société anonyme
CoCoord :	Comité de coordination	SAS :	Société par actions simplifiée
		SEM :	Société d'économie mixte

Il est à noter qu'en devenant société à mission en juin 2021, la gouvernance du groupe La Poste a été complétée (conformément aux exigences de la loi PACTE) par la mise en place d'un Comité de Mission composé de 8 membres issus de son Conseil d'Administration et de 9 membres qui sont des personnalités qualifiées externes à l'entreprise.

4.1.1.2 Composition des instances de gouvernance

Groupe

La composition actuelle de la Commission de surveillance a été fixée par la loi Pacte du 22 mai 2019, entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020. Elle comprend :

- **cinq parlementaires** : deux sénateurs et trois députés (dont un au moins appartenant à un groupe ayant déclaré ne pas soutenir le Gouvernement),
- **cinq personnalités qualifiées** désignées par le Parlement, dont trois désignées par le président de l'Assemblée nationale et deux désignées par le président du Sénat,
- **un représentant de l'État** : le directeur général du Trésor ou son représentant,
- **trois personnalités qualifiées** désignées par le gouvernement,
- **deux représentants du personnel** de la Caisse des Dépôts et de ses filiales (un homme et une femme).

Les Commissaires surveillants sont nommés pour une durée de trois ans – à l'exception du

directeur général du Trésor, membre de droit sans limitation de durée. 15 des 16 Commissaires surveillants sont indépendants. En outre, la proportion des commissaires surveillants de chaque sexe ne peut être inférieure à 40 %. Sur proposition de son/sa Président/e, la Commission de surveillance nomme les présidents, les membres et les rapporteurs des comités spécialisés.

Compétences et formation

Le cycle de formations initié en 2020 s'est poursuivi sur 2021 avec quatre sessions, respectivement sur les principes comptables, sur les impacts des taux bas (janvier 2021) et deux sur les risques (mars et juin 2021).

La Présidente de la Commission bénéficie en outre d'une expertise particulière sur les sujets DD/RSE, de même que plusieurs des personnalités qualifiées

Un modèle de gouvernance unique

Prénom Nom Mandat et/ou fonction exercés (au 31/12/2021)	Rôles					Indépendance
	Comité d'Audit et des Risques (CAR)	Comité du fonds d'épargne (CFE)	Comité des investissements (CDI)	Comité des nominations et des rémunérations (CNR)	Comité stratégique (CoStrat) *	
Sophie Errante Présidente de la Commission - Députée de la 10ème circonscription de Loire Atlantique			Présidente du CDI	Présidente du CNR	Présidente du Costrat	1
Gilles Carrez Député de la 5ème circonscription du Val-de-Marne	Président du CAR Rapporteur					1
Denis Sommer Député de la 3ème circonscription du Doubs		x			Rapporteur	1
Jérôme Bascher Sénateur de l'Oise (membre depuis février 2019)			x		Rapporteur	1
Viviane Artigalas Sénateur	x	x			x	1
Emmanuel Moulin DG du Trésor Représenté par Gabriel Cumenge	x	x		x	x	
Catherine Bergeal Conseillère d'Etat, personnalité qualifiée nommée par le président de l'Assemblée Nationale	Rapporteuse	Rapporteuse		Rapporteuse	x	1
Michèle Pappalardo Rapporteuse générale de la Cour des Comptes, personnalité qualifiée nommée par le président de l'Assemblée Nationale	Rapporteuse		x		Rapporteuse	1
Jean Pisani-Ferry Economiste, personnalité qualifiée nommée par le Président de l'Assemblée Nationale	Rapporteur				Rapporteur	1
Jean-Yves Perrot Conseiller maître à la Cour des Comptes, personnalité qualifiée nommée par le président du Sénat	Rapporteur x	Président du CFE		x	Rapporteur	1
Evelyne Ratte Présidente de chambre honoraire à la Cour des comptes, à la retraite, personnalité qualifiée désignée par le président du Sénat	Rapporteuse	x			x	1
Jean-Marc Janailiac Personnalité qualifiée de l'Etat			x		Rapporteur	1
Françoise Holder Personnalité qualifiée de l'Etat			x		Rapporteuse	1
Claude Karpan Nahon Personnalité qualifiée de l'Etat		Rapporteuse	x		x	1
Béatrice de Ketelaere Représentante du personnel de la Caisse des Dépôts	Rapporteuse				x	1
Luc Dessenne Représentant du personnel de la Caisse des Dépôts						1
Total						15/16

Filiales et participations stratégiques

Au 31/12/2021	Nombre total d'administrateurs	Représentants de la Caisse des Dépôts	Indépendants	Représentants des collaborateurs	Représentants de l'Etat	Autres administrateurs	Censeurs
Bpifrance	16	4	3	2	4	3	6
CDC Biodiversité	7	3	0	2	0	2	0
CDC Habitat	19	8	7	2	0	2	3
Compagnie des Alpes	14	5	4	2	0	3	1
Egis	14	7	2	3	0	2	0
Icade	15	8	5	0	0	2	0
CDC Informatique	1	1	0	0	0	0	0
SCET	6	4	2	0	0	0	0
SFIL	15	6	4	3	0	2	1
Société Forestière	11	4	2	0	0	5	0
STOA	8	6	0	0	0	2	2
Transdev	13	7	1	2	0	3	1

4.1.1.3 Parité et diversité d'âge dans les instances de gouvernance

	2018	2019	2020	2021
Pourcentage de femmes dans les comités exécutifs ou assimilés¹	33 %	28 %	32%	32 %
Pourcentage de moins de 50 ans dans les comités exécutifs ou assimilés²	-	39 %	39 %	44 %

¹ Comités exécutifs ou comité de direction si l'entité ne dispose pas de comité exécutif. Données 2021 hors la SCET et groupe La Poste.

² Hors STOA, CDC Biodiversité et CDC Habitat.

Un modèle de gouvernance unique

Classes d'âge dans les instances de gouvernance (au 31/12/2021)	Comité exécutif		Conseil d'administration ou assimilé		Comité de direction ou assimilé	
	[30 ;50]	[50 ;+]	[30 ;50]	[50 ;+]	[30 ;50[[50 ;+]
Caisse des Dépôts	18 %	82 %	13 %	88 %		
Bpifrance	25 %	75 %	47 %	53 %		
CDC Habitat	7 %	93 %	N/A	N/A	40 %	60 %
Compagnie des Alpes	50%	50%	21%	79%		
Egis	28 %	72 %	43 %	57 %		
CDC Informatique	N/A	N/A	N/A	N/A	25 %	75 %
Icade	27 %	73 %			51 %	49 %
Novethic	N/A	N/A	75 %	25 %		
France Brevets	N/A	N/A	60 %	40 %	80 %	20 %
SFIL	40%	60%	20%	80%		
Société Forestière	67 %	33 %	60 %	40 %		
SCET	50 %	44 %	N/A	N/A		
Transdev	75 %	25 %				

- N/A : Non applicable. [30 ;50] : nombre de membres entre 30 ans inclus et 50 ans non inclus. [50 ;+] : nombre de membres ayant plus de 50 ans. Données non disponibles pour La Poste.

Un modèle de gouvernance unique

Parité dans les instances de gouvernance (au 31/12/2021)	Comité exécutif		Conseil d'administration ou assimilé		Comité de direction ou assimilé	
	Parité	% F	Parité	% F	Parité	% F
Caisse des Dépôts*	4F - 7H	36 %	8F - 8H	50 %		
Bpifrance	2F - 10H	17 %	8F - 7H	53 %		
CDC Habitat	4F - 10H	29 %	57F - 91H	39 %	62F - 94H	40 %
Compagnie des Alpes	4F - 6H	40 %	7F - 7H	50 %		
Egis et filiales	4F - 14H	22 %	6F - 8H	43 %		
CDC Informatique					1F - 7H	13 %
France Brevets			2F - 8H	20 %	1F - 4H	20 %
Icade et filiales	4F - 7H	36 %	6F - 9H	40 %	18F - 29H	38 %
Novethic**	5F - 3H	63 %				
SFIL	3F - 7H	30 %**	7F - 8H	47 %		
Société Forestière	1F - 2H	33 %	1H		2F - 8H	20 %
SCET	5F - 2H	71%	3F - 4H	43%		
Transdev	3F - 5H	38 %	6F - 8H	43 %		

Données non disponibles pour La Poste

F : Femmes ; H : Hommes - % F : Part de femmes dans les instances de gouvernance.

* La Commission de surveillance délibère après le Comité des Nominations et des Rémunérations sur l'égalité hommes/femmes au sein du Groupe.

** En tenant compte de la participation de l'auditrice générale invitée permanente. .

4.1.2 Suivi et contrôle des instances de gouvernance

Il existe un double dispositif de contrôle et d'évaluation de la Commission de surveillance :

- un contrôle est effectué directement par le Parlement, en application de la loi de 1816. A ce titre, une fois par an, la Présidente de la Commission de surveillance rend compte au Parlement en remettant aux présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat le rapport de la Commission de surveillance sur la direction morale et la situation financière de la Caisse des Dépôts. Cette remise doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné. Elle peut être suivie d'une présentation en commission des finances de chaque assemblée ;
- l'article 14 du règlement intérieur de la Commission de surveillance permet une auto-évaluation annuelle et une évaluation formelle triennale, avec publication des résultats au sein du rapport annuel remis au Parlement ;

Un cadre complet de prévention des conflits d'intérêts par les membres de la Commission de surveillance est en outre en place :

- lors de la désignation d'un nouveau membre ou du renouvellement de son mandat, l'autorité de nomination doit transmettre au/à la Président(e) toute information garantissant l'absence de

conflit d'intérêts ou les mesures indiquées pour circonscrire ce risque. Le Secrétariat général de la Commission de surveillance s'assure du respect de cette disposition ;

- à leur entrée en fonction, les membres communiquent à la Présidente la liste des intérêts qu'ils détiennent à cette date ou au cours des deux années précédentes. Sont visés tous mandats auprès d'une personne morale ou fonctions dans une société ;
- en cas de modifications en cours d'année, la liste actualisée des intérêts doit être communiquée sous deux mois à la Présidente de l'instance ;
- lorsqu'un membre de la Commission de surveillance a un intérêt personnel dans l'une des affaires examinées en séance, notamment s'il a exercé ou exerce un mandat au sein d'une personne morale concernée, il ne doit pas participer aux débats et en informe la Présidente de la Commission de surveillance.

L'Établissement public ainsi que certaines filiales et participations se sont également dotés d'un comité des parties prenantes afin de mieux prendre en compte les besoins et attentes de ces dernières.

[Confer la section 2.5.1 Un dialogue soutenu avec les parties prenantes du présent document.]

Au 31/12/2021	Existence d'un dispositif de :				
	Prévention des conflits d'intérêts au sein du CA	Suivi de la performance du CA	Recommandations au CA/CS (pour les collaborateurs)	Recommandation au CA/CS (pour les actionnaires)	Consultation des parties prenantes (pour le CA/CS)
Caisse des Dépôts	OUI	OUI	OUI	N/A	OUI (COPP)
Bpifrance	OUI	OUI	OUI	100 % des actionnaires représentés au CA	OUI (CNO)
CDC Biodiversité	NON	NON	NON	Actionnaire unique représenté au CA	NON
CDC Habitat	OUI	OUI	OUI	Actionnaire unique représenté au CA	NON
Compagnie des Alpes	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
Egis	OUI	OUI	OUI	100 % des actionnaires représentés au CA	OUI (CODD)
Icade	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI (Comité des Parties Prenantes Externes)
CDC Informatique	OUI	NON	OUI	100 % des membres du GIE représentés en AG	N/A
Groupe La Poste	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
SCET	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
SFIL	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
Société Forestière	OUI	OUI	OUI	100 % des actionnaires représentés au CA	NON
STOA	OUI	NON	NON	OUI	NON
Transdev	OUI	NON	OUI	100 % des actionnaires représentés au CA	NON
Groupe	13/14	10/14	12/14	13/13	5/14

AG : Assemblée générale ; CA : Conseil d'administration ou assimilé

ASSIDUITE - Taux de participation des administrateurs aux séances du conseil d'administration (ou assimilé - hors comités) (en %) ¹	2018	2019	2020	2021
Caisse des Dépôts	84 %	78 %	90 %	96 %
Bpifrance	65 %	71 %	78 %	82 %
CDC Biodiversité²	89 %	100 %	100 %	100 %
CDC Habitat	79 %	80 %	94 %	92 %
Compagnie des Alpes	90 %	82 %	82 %	87 %
Egis	89 %	82 %	94 %	91 %
Icade	90 %	90 %	89 %	89 %
CDC Informatique	100 %	100 %	100 %	100 %
Groupe La Poste	N/A	N/A	N/A	85 %
SCET	100 %	95 %	81 %	100 %
SFIL	N/A	N/A	94 %	99 %
Société Forestière	100 %	96 %	98 %	83 %
STOA	N/A	91 %	93 %	91 %
Transdev	88 %	86 %	86 %	88 %
Groupe	88 %	88 %	90 %	92 %

¹ Sauf mention contraire, le taux est calculé par la moyenne des taux de présence effective de chaque administrateur / nombre d'administrateurs

² Le calcul tient compte des administrateurs présents ou représentés.

4.1.3 Rémunération des membres des instances de gouvernance

4.1.3.1 Consultations des parties prenantes en matière de rémunération des dirigeants et mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants et mandataires sociaux est définie par les instances de gouvernance de chacune des entités du groupe Caisse des Dépôts. Les propositions de fixation et d'évolution doivent être conformes aux règles en vigueur et, tout en respectant les pratiques de marché, se situer à des niveaux raisonnables.

Le décret n° 2012-915 du 26 juillet 2012 a limité la rémunération des dirigeants d'entreprises publiques. Ce décret n'étant pas applicable à la

Caisse des Dépôts, un décret [n°2013-56] du 16 janvier 2013 a prévu un plafond de la rémunération du directeur général de la Caisse des Dépôts à un niveau identique à celui fixé pour les entreprises publiques. Même si les dirigeants du Groupe ne sont pas expressément visés par la limitation de rémunération fixée par ces deux textes (hormis la CNR), la Caisse des Dépôts a mis en place une **doctrine tendant à appliquer de manière volontaire ce plafonnement des**

Un modèle de gouvernance unique

rémunérations au sein de l'Établissement public et des filiales où elle est majoritaire.

En outre, 11 des 14 entités du Groupe, dont l'Établissement public, disposent d'un Comité des rémunérations qui statue sur la rémunération des mandataires sociaux et des dirigeants. Pour certaines d'entre elles, des parties prenantes autres que les administrateurs sont également consultées. De

plus, pour certaines entités, les actionnaires sont aussi mis à contribution lors des Assemblées Générales dans le cadre de dispositif « *say on pay* », notamment chez Icade et la Compagnie des Alpes. Enfin, la loi de création de Bpifrance prévoit que « La rémunération des administrateurs, du président et du directeur général est soumise au contrôle de l'Etat dans des conditions déterminées par voie réglementaire ».

4.1.3.2 Indemnités versées aux Commissaires surveillants

Prénom Nom	Indemnités par trimestre				Total brut versé
	1 ^{er} trimestre 2021	2 ^{ème} trimestre 2021	3 ^{ème} trimestre 2021	4 ^{ème} trimestre 2021	
BERGEAL Catherine	5 400 €	5 400 €	3 900 €	1 800 €	16 500 €
HOLDER Françoise	4 200 €	3 600 €	2 100 €	2 400 €	12 300 €
JANAILLAC Jean-Marc	4 500 €	3 600 €	3 300 €	2 700 €	14 100 €
PAPPALARDO Michèle	6 300 €	6 600 €	4 800 €	3 600 €	21 300 €
PERROT Jean-Yves	4 800 €	4 800 €	4 200 €	5 100 €	18 900 €
PISANI FERRY Jean	3 000 €	2 400 €	2 700 €	1 800 €	9 900 €
RATTE Evelyne	4 800 €	6 000 €	4 200 €	5 100 €	20 100 €
NAHON Claude	3 600 €	3 600 €	3 300 €	3 600 €	14 100 €
Total					127 200 €

Conformément au règlement intérieur dans sa version validée en novembre 2020, les membres de la Commission de surveillance – à l'exception des membres de droit et des parlementaires – perçoivent une rémunération forfaitaire fixée à 300 € pour chaque séance de la Commission de surveillance ou d'un comité spécialisé aux travaux desquels ils participent.

La rédaction des rapports dont ils sont chargés à tour de rôle donne lieu à une indemnité de 600 €. Une indemnité de 1500 € est par ailleurs prévue pour les travaux d'expertise qui pourraient être confiés selon les besoins à un membre de la Commission de surveillance.

Ce système est marqué par une double exigence de modération et de transparence puisqu'il prévoit l'introduction d'un plafond

maximal d'indemnités pour l'ensemble des travaux réalisés.

Conformément au décret n° 2019-1198 du 20 novembre 2019 relatif au plafonnement des indemnités des membres de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, le montant total des indemnités versées à l'ensemble des personnalités qualifiées ne peut en effet dépasser annuellement 300 000 €. La Commission de surveillance vote chaque année une enveloppe (200 000 € pour 2021) pour l'indemnisation de l'ensemble des travaux ; ce dispositif est complété par la publication annuelle des montants individuels perçus par les Commissaires surveillants dans le rapport au Parlement.

4.1.3.3 Rémunération des directeurs de l'Établissement public et des filiales

La nature des informations fournies sur les rémunérations des dirigeants de filiales membres du comité de direction du Groupe est identique à celle figurant dans le rapport annuel de l'Agence des Participations de l'État sur les dirigeants d'entreprises publiques.

[Pour plus de détail, voir le Rapport financier 2021 mis à disposition sur le site internet de la Caisse des Dépôts.]

■ Rémunération du directeur général de la Caisse des Dépôts

La rémunération du directeur général intègre un montant fixe ainsi qu'un montant variable. La détermination du niveau d'atteinte des objectifs et du montant variable de la prime associée pouvant être versé est laissée à l'appréciation du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance après consultation de la Présidente de la Commission de surveillance.

■ Rémunération des directeurs de l'Établissement public, membres du comité exécutif

La rémunération du directeur général intègre une part fixe et une part variable. Les modalités de détermination de la part variable tiennent compte de standards propres à la Caisse des

Dépôts. Cette part variable peut par exception être différente en fonction du parcours et des compétences spécifiques du directeur. Les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés chaque année sont adaptés à chacune des directions concernées et résultent de la lettre-contrat d'objectifs qui est déterminée pour chaque direction entre le directeur général et le directeur concerné. Les objectifs fixés intègrent un volet managérial ainsi qu'un volet lié au plan stratégique de l'entité dont parfois des cibles extra-financières liées aux Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD).

■ Rémunération des dirigeants du périmètre social du Groupe

La rémunération des dirigeants intègre une part fixe et une part variable détaillées dans le tableau ci-dessous. Il n'y a pas eu d'attribution d'option d'achat d'actions ni d'attribution gratuite d'actions aux cours de l'exercice 2021, hormis la décision du Conseil d'administration d'Icade de juin 2021 conduisant à l'attribution pour 100 000 € d'actions gratuites au directeur général de cette société en juillet 2021. De même il n'y a pas eu versement de jetons de présence au titre de l'exercice 202

Rémunération du directeur général de la Caisse des Dépôts au 31.12.2021 (en € brut)

Rémunération fixe au titre de l'exercice 2021 en année pleine	Rémunération variable au titre de l'exercice 2021		Indemnité de départ Situation au 31.12.2021	Compléments de retraite Situation au 31.12.2021	Options d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice 2021	Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2021	Jetons de présence au titre de l'exercice 2021	Avantages en nature au titre de l'exercice 2021
	Montant maximal	Montant versé						
400 000	50 000	(1)	néant	néant	néant	néant	néant	néant

Données en euros bruts.

¹ Choix du directeur général d'y renoncer à titre volontaire.

Rémunération des directeurs de l'Établissement public* membres du comité exécutif au 31.12.2021

	Total (en € brut)
Total des parts fixes ⁽¹⁾ de rémunération 2021 en année pleine	2 427 041
Total des parts variables ⁽¹⁾ de rémunération en cible au titre de l'exercice 2021	527 674
Total des parts variables ⁽¹⁾ de rémunération versée au titre de l'exercice 2021 ⁽²⁾	508 336
Effectif	10

* Hors directeur général de l'Établissement public.

⁽¹⁾ Terminologie du code AFEP-MEDEF.

Rémunération des dirigeants hors périmètre social Groupe en année pleine (en € brut)

Filiale	Nom et fonction	Rémunération fixe en 2021	Rémunération variable au titre de l'exercice 2021	
			Montant maximal	Montant versé
La Poste	Philippe WAHL, PDG	450 000 ⁽¹⁾	/	/

Abréviation : PDG Président directeur général

(1) Aucun variable n'est versé au mandataire, sa rémunération versée est plafonnée à 450 000 euros par an.

Rémunération des dirigeants du périmètre social Groupe en année pleine (en € brut)

Filiale	Nom et fonction	Rémunération fixe en 2021	Rémunération variable au titre de l'exercice 2021	
			Montant maximal	Montant versé ou prévu
Bpifrance	Nicolas DUFOURCQ DG	400 000	50 000	50 000 ⁽¹⁾
CDC Biodiversité	Marc ABADIE PDG	266 848	53 370	53 370
Compagnie des Alpes	Dominique MARCEL PDG jusqu'au 31/05/2021 ⁽³⁾	400 000	50 000	33 333 ⁽⁴⁾
	Dominique THILLAUD DG à compter du 01/06/2021 ⁽⁵⁾	400 000	50 000	25 906 ⁽⁶⁾
EGIS	Laurent GERMAIN DG	340 000	102 000	⁽⁷⁾
ICADE	Olivier WIGNIOLLE DG	400 000	50 000	38 625
SCET	Stéphane KEITA PDG jusqu'au 31/05/2021	260 000	91 000	37 917 ⁽⁸⁾
	Romain LUCAZEAU DG à compter du 01/06/2021	250 000	87 500	48 489 ⁽⁹⁾
CDC Habitat	Anne-Sophie GRAVE Pdte du directoire	340 000	110 000	34 833 ⁽²⁾
SFIL	Philippe MILLS DG	350 000	60 000	59 460 ⁽¹⁰⁾
Société Forestière	Gilles SEIGLE PDG	287 400	100 590	100 590
Transdev	Thierry MALLET PDG	400 000	50 000	⁽¹¹⁾

Abréviation : PDG Président directeur général ; DG : directeur général ; Pdt /e du dir.: Président/e du directoire

(1) Montant de la part variable versé au titre de 2020 en 2021. Montant du variable au titre de l'exercice 2021 non encore versé, en attente de la tenue Comité des rémunérations puis de l'approbation du Conseil d'administration de Bpifrance et du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance.

(2) Montant de la part variable proratisé versé au titre de 2020 en 2021. Montant du variable au titre de l'exercice 2021 non encore versé, en attente de validation par le conseil de surveillance de CDC Habitat.

(3) À compter du 1er juin 2021, D. Marcel, précédemment président directeur général de la Compagnie des Alpes, conserve la présidence du Conseil d'administration de la Compagnie des Alpes.

(4) Montant de la part variable proratisé. (5) À compter du 1er juin 2021, D. Thillaud est nommé directeur général de la Compagnie des Alpes.

(6) Montant de la part variable proratisé.

(7) Montant du variable au titre de l'exercice 2021 non encore versé, en attente de validation par le Conseil d'administration d'Egis.

(8) Montant de la part variable proratisé.

(9) Montant de la part variable proratisé.

(10) Montant proposé en Comité des nominations et de rémunérations du 14 mars 2022.

(11) Aucune part variable versée au mandataire social exécutif au titre de 2021 en raison de la réglementation liée aux aides publiques applicable aux Pays-Bas.

Des pratiques éthiques et transparentes

En sa qualité de groupe public et de tiers de confiance placé sous le sceau de la foi publique, la Caisse des Dépôts a un **devoir d'exemplarité** qui lui impose d'appliquer les meilleures pratiques en vigueur, en matière de déontologie, de lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, de prévention de la fraude et de protection des données personnelles.

La Direction du contrôle permanent de la conformité met en place les dispositifs de conformité d'application Groupe en matière de déontologie, de lutte contre la corruption ainsi que de de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT).

Outre les fondements réglementaires de ces dispositifs, la Direction du contrôle permanent de la conformité vise la mise en œuvre de standards minimaux et de bonnes pratiques sur toutes les entités du Groupe sous contrôle

exclusif ou conjoint, y compris pour celles qui ne sont pas assujetties *stricto sensu* à ces réglementations.

Ces dispositifs Groupe font l'objet de contrôles de conformité annuels, dont les résultats sont présentés dans le rapport semestriel de contrôle permanent et de conformité produit par Direction du contrôle permanent de la conformité à destination de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts.

Une analyse systématique sur les risques de conformité (dont BC-FT, déontologie, anticorruption) est en outre intégrée à l'instruction des dossiers présentés au comité des engagement du Groupe. Un avis défavorable ou réservé de la direction du contrôle permanent et de la conformité peut ainsi conduire à l'abandon de projets (par exemple au regard de l'opacité des montages juridiques retenus).

4.2.1 Déontologie et lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

La Caisse des Dépôts porte une attention permanente à l'exemplarité des pratiques de ses collaborateurs ainsi qu'aux pratiques de ses filiales et participations stratégiques. Elle

accorde en particulier la plus grande importance au respect des principes et obligations de déontologie qui leurs sont applicables.

4.2.1.1 Charte et Code de déontologie

Groupe

Le dispositif déontologique du Groupe repose sur une **Charte de déontologie**, édictée en 2018, qui constitue un socle commun de principes et de règles de bonne conduite.

Cette charte est structurée autour de **10 principes clés**, indispensables à la bonne conduite des missions du Groupe :

1. Agir dans le respect des obligations légales et réglementaires

2. Respecter les obligations de discrétion professionnelle et de probité
3. Garantir la confidentialité
4. Prévenir et gérer les conflits d'intérêts
5. Préserver l'indépendance des agents dans les relations avec les tiers
6. Veiller à la protection des clients

7. Appliquer les règles de déontologie financière
8. Appliquer les règles relatives à l'exercice des mandats sociaux
9. Agir de manière loyale
10. Protéger le patrimoine

La Charte de déontologie s'applique à l'Établissement public, aux filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ainsi qu'aux entités qui lui sont rattachées opérationnellement.

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts s'est dotée d'un **Code de déontologie** dès 2012, annexé au règlement intérieur et rendu opposable à tous les collaborateurs par arrêté du Directeur général.

Mis à jour en 2021, il décline les **10 principes de la Charte du Groupe**, désigne la directrice du contrôle permanent et de la conformité comme Déontologue et définit les modalités d'organisation du dispositif ainsi que les règles relatives à l'exercice du droit d'alerte au sein de l'Établissement public.

Il permet à l'ensemble des collaborateurs d'avoir connaissance des obligations légales et réglementaires auxquelles la Caisse des Dépôts est soumise, ainsi que des bonnes pratiques mises en œuvre au sein de l'Établissement public en matière de déontologie.

Y sont notamment précisés :

- la gestion stricte du risque de non-conformité au regard de la lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et la corruption ;
- des principes de prévention et de gestion des conflits d'intérêts et d'indépendance en encadrant les relations avec les tiers ;
- des règles spécifiques de déontologie financière applicables à certaines catégories de collaborateurs identifiés comme exerçant des fonctions « sensibles » ou « très sensibles », de ce fait soumis à des règles en matière de déclaration de comptes-titres personnels, fondées sur le règlement général de l'Autorité des marchés financiers – AMF ;

Celles-ci déclinent à leur niveau les principes qui y sont énoncés, en les adaptant à leurs activités au sein d'un document dédié, pouvant être un code de déontologie par exemple annexé à leur règlement intérieur et opposable aux collaborateurs.

Chaque entité nomme en outre un **responsable déontologue** et est tenue de mettre en place un **dispositif d'alertes** assurant confidentialité et protection des lanceurs d'alerte.

- des règles de comportement, qui incluent des éléments sur l'obligation de confidentialité, la loyauté et l'accomplissement du service, ainsi que sur la protection des intérêts du Groupe, de ses clients, de ses partenaires ;
- le dispositif d'alerte éthique et les modalités de protection des lanceurs d'alerte.

Le Code de déontologie est transmis à tous les collaborateurs de la Caisse des Dépôts lors de la première connexion à leur session Windows, ainsi qu'à chaque nouvelle mise à jour.

Un **module en e-learning** dédié aux fondamentaux du Code de déontologie est déployé sur la plateforme de formation interne. Les nouveaux arrivants y sont inscrits de manière automatique et tous les collaborateurs doivent suivre le module tous les trois ans.

Une adresse courriel générique permet aux collaborateurs de saisir l'équipe du déontologue pour toute question relative à l'application du dispositif de déontologie [*Confer ci-après la section 4.1.2.5 Systèmes d'alerte éthique et dispositifs de gestion des incidents*].

Enfin, l'Établissement public s'assure que les dispositions du Code de déontologie applicables aux prestataires et intérimaires sont reprises dans les documents contractuels qui le lient à ses sociétés de prestation externe ou de travail temporaire, notamment lorsque les personnes sont susceptibles d'avoir accès à des informations privilégiées au sens de la réglementation en vigueur.

Filiales et participations stratégiques

Les filiales et participations stratégiques ont décliné la Charte de déontologie du Groupe dans leurs dispositifs internes, à travers des codes ou des chartes de déontologie, des codes de conduite ou encore des chartes éthiques.



Des entités disposent d'une charte ou d'un code de déontologie déclinant la charte Groupe

Les entités ayant des activités à l'international - Egis et Transdev notamment – ont traduit leurs documents dans les langues des pays dans lesquels ils opèrent.

Plus d'informations sur les dispositifs en place dans les filiales sont à disposition dans leurs publications propres :

- *Bpifrance : document d'enregistrement universel 2021 section 3.1.8. Déclaration de performance extra-financière ;*
- *Compagnie des Alpes : document d'enregistrement universel 2021, section 4.4.3 Conformité et déontologie ;*
- *Icade : document d'enregistrement universel 2021, section 3.6. Garantir l'éthique des affaires ;*
- *La Poste : document d'enregistrement universel 2021, section 3.1.3 La conformité, levier de sécurisation et de développement pérenne du Groupe ;*
- *Transdev : Déclaration de performance extra-financière 2021, section VII. Transdev, engagé dans une démarche éthique forte.*

4.2.1.2 Prévention et gestion des conflits d'intérêt

Groupe

Le Groupe a mis en place un **document de politique rappelant les principes clés de prévention et gestion des conflits d'intérêt** et requérant pour chaque entité :

- la mise en place d'un dispositif de prévention, détection et de gestion des conflits d'intérêts ;

- la nomination d'un responsable déontologue indépendant ;
- l'établissement d'un référentiel des conflits d'intérêts ;
- la tenue d'un registre centralisé documentant les situations de conflit d'intérêts potentiels ;
- des actions de sensibilisation auprès des collaborateurs.

Caisse des Dépôts

Le dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêt est animé par la Direction du contrôle permanent et de la conformité qui a la responsabilité de la tenue du registre des situations de conflits d'intérêt et de l'instruction des cas se présentant.

L'Établissement public a en outre décliné les exigences réglementaires applicables en matière de déclaration d'intérêts et de déclarations de situations patrimoniales par les agents occupant des fonctions dirigeantes exposées.

Filiales et participations stratégiques

Chaque filiale dispose de ses propres lignes de conduites et procédures pour décliner la politique Groupe en matière de conflits d'intérêts.

Pour opérationnaliser la politique, les entités passent généralement par des formulaires de

déclaration de situations de conflits d'intérêt. Egis utilise ainsi un outil dédié, Avanteam ; pour la déclaration et le traitement des situations de conflits d'intérêts, et la déclaration annuelle obligatoire des membres de ses instances de gouvernance.

4.2.1.3 Lutte contre la corruption

Groupe

À l'issue des travaux engagés dès 2016 sur la loi Sapin II, le groupe Caisse des Dépôts s'est doté en 2017 d'une **politique anti-corruption** qui s'applique à l'Établissement public et à toutes ses entités sous contrôle exclusif ou conjoint.

Cette politique affirme une tolérance zéro face aux faits de corruption, de trafic d'influence et à l'ensemble des manquements à la probité. Pour cela, elle encadre par des règles claires, les modalités d'octroi et de réception de cadeaux et avantages pour tous les collaborateurs et dirigeants, en particulier :

- refus des cadeaux ou avantages susceptibles de compromettre ou de donner l'illusion de compromettre l'objectivité et l'indépendance de jugement ;
- interdiction de proposer directement ou indirectement des avantages à un tiers pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir une action ;
- interdiction d'abuser de son influence réelle ou supposée en vue d'en obtenir des bénéfices ;

- interdiction de solliciter directement ou indirectement une personne afin qu'elle abuse de son influence en vue d'en obtenir des bénéfices.

Sa déclinaison opérationnelle inclut également :

- une cartographie des risques de corruption. Les filiales se sont ainsi dotées de cartographies du risque de corruption, et les plus exposées sont celles qui opèrent dans des pays où les risques de corruption sont élevés et / ou dans les secteurs de l'immobilier et du tourisme ;
- des procédures d'évaluation des clients, partenaires et fournisseurs de premier rang ;
- des procédures de formation, d'alerte interne et de contrôle.

La Direction du contrôle permanent et de la conformité déploie un contrôle annuel auprès des filiales du Groupe afin d'évaluer leur conformité aux exigences de la politique anticorruption.

Caisse des Dépôts

L'Établissement public, bien que non assujéti à l'article 17 de la loi Sapin II, a déployé un dispositif anti-corruption inspiré des meilleures pratiques. La Direction du contrôle permanent et de la conformité établit notamment une classification des risques de corruption, couvrant les différentes directions et activités opérationnelles de l'Établissement. Les activités les plus exposées au risque de

corruption concernent les achats et le recours à la sous-traitance.

La Caisse des Dépôts dispose par ailleurs d'une charte de déontologie spécifique aux achats, qui vise à renforcer ses exigences en termes de transparence, de probité et d'intégrité, de confidentialité, d'égalité et de responsabilité tout au long du cycle Achats.

Filiales et participations stratégiques

Outre le respect de la loi Sapin II pour les entités du Groupe qui y sont assujetties (Compagnie des Alpes, La Poste, LBP, CNP Assurances, Transdev, CDC Habitat, Bpifrance et Icade) et conformément à la politique du Groupe, les filiales disposent de leur propre déclinaison opérationnelle des politiques de lutte contre la corruption et la fraude.

Ces dispositifs sont particulièrement renforcés pour les métiers bancaires et financiers, et pour les acquisitions de sociétés. En particulier, chez Bpifrance, des règles strictes encadrent les transactions personnelles et mandats à titre personnel, les cadeaux, repas d'affaires et autres avantages. Chaque collaborateur doit en outre établir une déclaration sur l'honneur signée du respect de ces règles, ou à défaut, expliquer les circonstances des écarts

[Plus d'informations dans la section « Lutte contre la corruption et la fraude » p.69 du document d'enregistrement universel 2021 de Bpifrance.]

STOA, par exemple, intègre dans la documentation de ses projets d'investissement des clauses anti-corruption pour promouvoir les

meilleurs standards de place auprès de sociétés non assujetties directement et/ou indirectement et dans des pays où la réglementation en la matière n'est pas aussi aboutie.



Au-delà des contrôles Groupe [confer la section 4.2.2.2 *Contrôle permanent et conformité du présent document*], près de la moitié des entités ont désormais des dispositifs de contrôle de 1^{er} et 2nd niveau à l'échelle de leurs propres filiales.

A noter enfin qu'en 2021 le système anti-corruption d'Egis a été certifié ISO 37001 au niveau mondial.

4.2.1.4 Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT)

Groupe

En 2021, la Caisse des Dépôts, en sa qualité d'entité mère, a renforcé ses outils de pilotage de la gestion du risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC-FT) à l'échelle du groupe Caisse Des Dépôts et le dispositif LCB-FT Groupe est entré en vigueur en juillet 2021. Le dispositif s'impose aux 14 entités appartenant au périmètre de consolidation prudentielle de la Caisse des Dépôts et soumises aux obligations de LCB-FT, ainsi qu'à la Caisse des Dépôts et consignations elle-même.

Les travaux réalisés dotent le groupe Caisse des Dépôts :

- de règles partagées pour identifier, évaluer et maîtriser le risque BC-FT, à l'aide d'une classification des risques BC-FT groupe et d'un corpus normatif

édicte les standards minimaux applicables ;

- d'outils de reporting pour suivre l'exposition au risque BC-FT des entités ;
- d'un dispositif de partage d'informations LCB-FT, notamment sur les clients ou prospects considérés comme à risque et sur lesquels les entités sont tenues de mettre en œuvre une vigilance renforcée ;
- d'une gouvernance fonctionnelle permettant un partage d'informations régulier et un niveau décisionnel adapté.

Le dispositif LCB-FT du Groupe est encadré par la Charte de déontologie et une politique dédiée d'application Groupe adoptée en 2018 et

Des pratiques éthiques et transparentes

régulièrement mise à jour (dernière version publiée en janvier 2022).

Cette politique affirme le principe d'une tolérance zéro au risque de non-conformité LCB-FT et fixe les principes généraux d'application Groupe, sans préjudice de l'assujettissement réglementaire des entités :

- respect des sanctions internationales (gel des avoirs et embargo),
- prise en compte de la classification pays LCB-FT Caisse des Dépôts,
- identification des bénéficiaires effectifs des opérations, vigilance face aux structurations juridiques complexes comme les montages offshore,
- encadrement du recours aux espèces/moyens de paiement favorisant l'anonymat.

Deux niveaux de mise en œuvre opérationnelle sont prévus :

- pour les entités assujetties : principes issus de la réglementation ;
- pour les autres entités : l'appartenance au Groupe Caisse des Dépôts implique une vigilance au risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC-FT) et de réputation associé.

La Direction du contrôle permanent et de la conformité déploie un contrôle annuel auprès

des filiales du Groupe afin d'évaluer leur conformité aux exigences de la politique LCB-FT.

Elle établit une classification de l'exposition du groupe Caisse des Dépôts aux risques BC-FT permettant de mesurer son degré d'exposition à ce risque, d'en informer la gouvernance et d'adapter en conséquence le dispositif LCB-FT du Groupe. Elle a vocation à être actualisée chaque année sur la base des clients, activités et opérations réalisées l'année précédente. Les principales activités exposées aux risques de BC-FT au sein des entités du Groupe sont les activités d'investissements, notamment dans des actifs non cotés.

La comitologie d'engagement du Groupe intègre en outre la Direction du contrôle permanent et de la conformité afin qu'une analyse soit produite et un avis rendu le cas échéant sur les risques de non-conformité (LCB-FT, déontologie, corruption).



Caisse des Dépôts

L'Établissement public est assujéti à la réglementation LCB-FT et a une responsabilité réglementaire de pilotage du Groupe en la matière.

Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, la Caisse des Dépôts s'est dotée d'une politique LCB-FT, affirmant une tolérance zéro au risque de non-conformité LCB-FT, ainsi que d'un dispositif LCB-FT dont les principes ont été validés par le comité exécutif.

Chaque nouveau projet d'entrée en relation d'affaires implique ainsi la réalisation de diligences adaptées au niveau de risque, avec une revue systématique de l'ensemble des partenaires d'affaires. Un **avis de conformité LCB-FT**, formalisé et émis par un département en charge de la sécurité financière, est requis en comité d'engagement en cas d'identification d'un risque fort.

Dans le cas d'opérations complexes ou atypiques, la Caisse des Dépôts a également recours à des enquêtes de notoriété réalisées par des prestataires d'intelligence économique spécialisés dans les investigations approfondies, qui complètent ainsi les analyses conduites en interne.

Dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme, et afin de se conformer aux sanctions économiques et financières internationales, la Caisse des Dépôts dispose également d'un dispositif de filtrage quotidien de ses flux et de ses bases tiers en conformité avec la réglementation et les meilleures pratiques de la place. Une attention particulière est portée aux risques liés aux pays et territoires.

Depuis 2009, le comité exécutif de la Caisse des Dépôts valide la méthodologie d'évaluation des risques de BC-FT des pays et territoires, à

Des pratiques éthiques et transparentes

partir notamment de l'appréciation des éléments constitutifs de ces risques (risques de fraude fiscale et de corruption inclus). Cette classification des pays et territoires s'appuie sur une sélection de listes ou d'évaluations publiées par des institutions officielles ou des

organismes de référence comme la liste des « pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales », adoptée par l'Union européenne depuis décembre 2017. Le suivi et l'actualisation régulière sont assurés par le comité « Pays sensibles ».

Filiales et participations stratégiques

L'ensemble des filiales de la Caisse des Dépôts, y compris celles non soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), de la DGCCRF ou de l'AMF, doivent, en application de la politique du Groupe, se doter d'un dispositif de LCB-FT adapté à la nature des risques auxquels elles sont exposées.

Ainsi, elles ont toutes – à l'exception de CDC Biodiversité – mené un exercice de cartographie des risques LCB-FT.

Des évaluations systématiques formalisées de chacune des nouvelles relations d'affaires sont en outre réalisées par près des 3/4 d'entre elles. Chez SFIL, par exemple, chaque entrée en relation donne lieu à l'établissement d'un avis de conformité, que ce soit dans le cadre d'une opération de crédit export, dans le cadre d'un transfert de La Banque Postale ou dans le cadre d'un *on-boarding* d'une contrepartie de marché (Procédure d'entrée en relation avec les contreparties bancaires).

Les avis sur les risques LCB-FT sont également formalisés en-deçà des seuils Groupe chez plusieurs entités, comme chez Icade où un avis est rendu pour tous les projets de cession / acquisition et les locations dont le montant du loyer annuel est supérieur à 120 k€ (hors taxe et hors charge).

Chez STOA, outre la complétude d'une fiche relation d'affaires, un avis risques indépendant et approfondi dit « seconde opinion » est formalisé sur tous les projets d'investissement, quel que soit le seuil d'engagement, pour éclairer les membres des comité d'investissement et conseil d'administration sur les risques notamment de conformité préalablement à la remise d'une offre ferme.

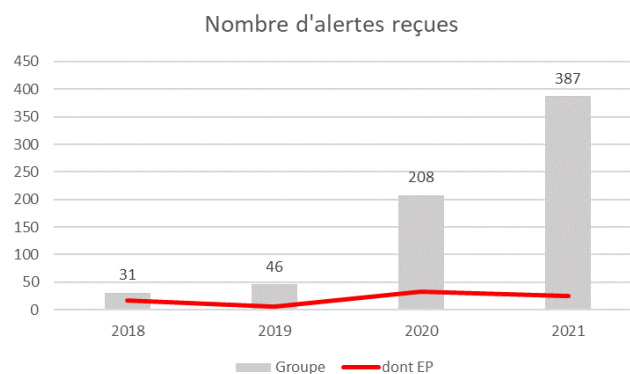
Pour fiabiliser au mieux les processus, près des 3/4 des entités ont mis en place leur propre dispositif d'audit et de contrôle complémentaire aux process de contrôle Groupe.

4.1.2.5 Systèmes d'alerte éthique et dispositifs de gestion des incidents

Groupe

Conformément à la Charte de déontologie du Groupe, à la politique anticorruption et à la réglementation en vigueur (loi Sapin II), un dispositif d'alerte est déployé au sein de chacune des entités du Groupe, afin de permettre le recueil des signalements émanant d'employés relatifs à l'existence de conduites ou de situations contraires aux principes énoncés dans le document déclinant la Charte de déontologie du Groupe.

Les procédures mises en œuvre pour recueillir les signalements garantissent une stricte confidentialité des lanceurs d'alerte, auteurs du signalement, des personnes visées par celui-ci et des informations recueillies par l'ensemble des destinataires du signalement.



Au total, en 2021, à isopérimètre c'est-à-dire hors groupe La Poste, 388 alertes éthiques ont été remontées, toujours majoritairement (45%)

Des pratiques éthiques et transparentes

liées à des thématiques ressources humaines (discrimination, harcèlement au travail, santé et sécurité au travail). Ce chiffre, en nette hausse pour la seconde année consécutive traduit la vitalité des dispositifs en place qui se substituent progressivement à des canaux de communication plus officieux qui préexistaient.

Chacune des alertes fait l'objet d'une analyse pour en vérifier la recevabilité et mettre en œuvre les correctifs nécessaires le cas échéant.

☑ Nombre d'alertes éthiques reçues En valeur absolue et par motif	2018 ¹ 2019 ¹ 2020 ²			2021 ²				
	Total	Total	Total	Total	- dont loyauté des pratiques	- dont ressources humaines	- dont environnement	- dont autres
Établissement public**	16	6	32	25	0	23	0	2
Reste du Groupe hors La Poste	15	40	176	262	94	152	0	116
La Poste	N/A	N/A	N/A	388	N/D	N/D	N/D	N/D
Total Groupe	31	46	208	675				

☑ Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

¹ Donnée non disponible pour Bpifrance et CDC Informatique, comprenant CNP Assurances rattaché directement à la Caisse des Dépôts jusqu'à mars 2020.

² Donnée non disponible pour Bpifrance et CDC Informatique.

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts dispose de plusieurs canaux d'alerte :

- **le dispositif d'alerte « éthique »** via une boîte générique à accès restreint suivie par la Direction du contrôle permanent et de la conformité, conforme aux dispositions réglementaires applicables (garanties de confidentialité, d'anonymat et de protection des lanceurs d'alerte). Ce dispositif est formalisé dans une procédure dédiée disponible sur la plateforme collaborative interne ;
- **la saisine directe de la déontologue** pour toute question relative à la mise en œuvre des dispositifs de conformité. Ces saisines peuvent également concerner des situations dans les filiales (saisine d'un dirigeant de filiale ou d'un administrateur représentant la Caisse des Dépôts par exemple) ;

- la saisine des RH pour toute question relative aux conditions de travail ou des assistants de prévention pour les questions de sécurité.

La **procédure de gestion des incidents** de la Caisse des Dépôts fixe le principe selon lequel les incidents relatifs à la fraude, à la LCB-FT, à la déontologie et à la corruption sont réputés comme significatifs et doivent faire l'objet d'un plan d'action suivi en comité des risques du métier concerné et d'une remontée à la gouvernance.

Le traitement des situations s'opère au cas par cas, en lien avec la direction juridique, la direction des risques et la direction des ressources humaines et toute autre direction concernée. Une cellule de crise peut être activée en cas de besoin et des investigations conduites.

Filiales et participations stratégiques

Des pratiques éthiques et transparentes

Les dispositifs d'alertes éthiques, garantissant la confidentialité des lanceurs d'alertes, sont propres à chaque filiale.



Certaines ont adopté une boîte mail générique à destination du déontologue de l'entité concernée, comme CDC Habitat ou la SCET par exemple.

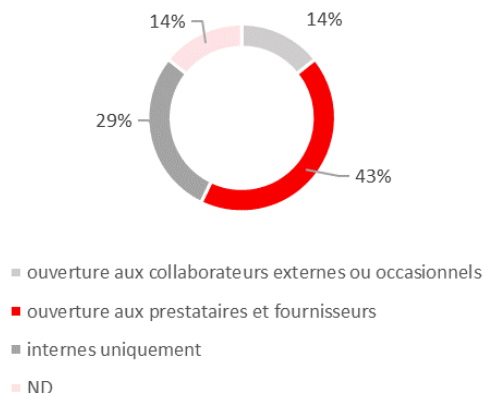
Plusieurs ont recours à une plateforme en ligne externalisée (Transdev, La Poste, Icade, Compagnie des Alpes, Bpifrance).

D'autres filiales plus petites, telles STOA, ont formalisé un dispositif de remontée des

incidents et alertes par courriel auprès de la direction générale et de la déontologue.

Les alertes peuvent être déposées par tous les collaborateurs et, pour certaines entités, également par des parties prenantes externes :

Cible du dispositif d'alertes



4.1.2.6 Développement d'une culture de conformité

Groupe

Les chartes, politiques et procédures de chaque entité du Groupe sont accessibles librement par tous les collaborateurs sur l'intranet de leurs entités respectives.

Tous les membres des instances de gouvernance de la Caisse des Dépôts sont ou

vont être sensibilisés à la prévention des risques de BC-FT et de corruption.

Les politiques et procédures sont présentées en comité de contrôle permanent et de conformité.

Part des entités du Groupe ayant déployé un dispositif de formation des collaborateurs (en %)	2019	2020	2021	Cible
Sur les sujets LCB-FT	77 %	77 %	79 %	100 % dès que possible
Sur les sujets de corruption	54 %	69 %	79 %	

Définition : dispositif de formation/ sensibilisation dédié et organisé dans le cadre d'un cycle régulier.

Caisse des Dépôts

Le Code de déontologie est transmis à tous les collaborateurs de la Caisse des Dépôts lors de la première connexion à leur session Windows.

Un **parcours de formation de conformité** sous format e-learning a été mis en place et sa validation est obligatoire pour tous les collaborateurs de l'Établissement Public (avec renouvellement tous les trois ans).

Des pratiques éthiques et transparentes

Ce parcours de formation, en libre accès pour tous les collaborateurs sur le catalogue de formation interne Form&Vous, incluent :

- **un module sur la déontologie ;**
- **un module sur les risques de BC-FT**, avec un module de e-learning sur les risques de BC-FT pour tous les collaborateurs et des formations en présentiel systématique pour les collaborateurs identifiés comme exerçant une activité exposée au risque de BC-FT ;
- **un module sur la corruption**, rendu obligatoire pour l'ensemble des collaborateurs de la Caisse des Dépôts en 2021 ;
- **un module dédié à la prévention du risque de fraude** a également été mis en ligne au premier trimestre 2021 afin de compléter le parcours d'intégration des nouveaux arrivants.
- un e-learning RGPD, charte de contrôle permanent et Plan d'Urgence et de Poursuite de l'Activité (PUPA).

En 2021, la direction des ressources humaines a procédé à des inscriptions massives à ces modules pour l'ensemble des collaborateurs de l'Établissement public (avec notamment inscription systématique des nouveaux arrivants). **Résultats 2021 : 5169** collaborateurs ont suivi l'e-learning sur les

fondamentaux LCB-FT, et **978** collaborateurs celui sur le code de déontologie.

Une communauté de travail « Conformité » sur l'intranet est en outre ouverte à l'ensemble des collaborateurs de l'Établissement public et participe à la diffusion de la culture de conformité au sein de la Caisse des Dépôts. Elle propose notamment une base documentaire à jour (politiques, procédures, classifications, etc.) et une animation via des actualités relatives à la conformité.

La direction du contrôle permanent et de la conformité intervient également en **accompagnement des administrateurs** Caisse des Dépôts dans les entités du Groupe et produit des avis de conformité dans la comitologie de la Caisse des Dépôts.

Les équipes de la DCPC organisent également

100 % des nouveaux arrivants ciblés par les parcours de formation en ligne (déontologie, LCB-FT, corruption et fraude).

78 % des collaborateurs ont suivi le nouvel e-learning anticorruption.

régulièrement **des sessions de sensibilisation relatives aux procédures de conformité** (notamment sur la prévention des conflits d'intérêts) à destination des publics exposés.

Filiales et participations stratégiques

Les entités veillent à communiquer au mieux sur leur politique déontologique.

Chacune d'entre elles met en ligne, a minima sur l'intranet, les documents de charte et politique éthique.

Une majorité présente systématiquement les politiques en place aux nouveaux arrivants dès leur intégration au moyen de documents à lire et valider à l'ouverture des premières sessions et/ou des modules de formation obligatoires pour les nouveaux arrivants comme chez Icade, STOA et CDC Informatique. A noter que certaines entités comme Société Forestière disposent également des clauses de loyauté dans les contrats de travail des nouveaux collaborateurs. Egis organise également des moments éthiques pour sensibiliser aux sujets dans la durée.

En matière de LCB-FT et de corruption, les documents de politiques sont également disponibles sur l'intranet de toutes les entités (encore en cours de déploiement pour certaines entités à l'international) et plus de 60 % sensibilisent tous les collaborateurs. Les collaborateurs les plus exposés bénéficient de modules de sensibilisation et/ou formation reconduits à échéance régulière sur les sujets LCB-FT et/ou corruption au sein des principales entités du Groupe.

En particulier, des modules de formation aux risques de conformité (corruption, LCB-FT) sont organisés par toutes les entités concernées par la loi Sapin II ou soumises à la réglementation LCB-FT en complément de formations en présentiel.

Ces formations vont parfois au-delà pour couvrir tous les collaborateurs, comme chez

Des pratiques éthiques et transparentes

STOA qui dispense tous les ans depuis 2018 une formation LCB-FT à l'ensemble de son personnel, ou SFIL qui dispose de modules de e-learning sur la corruption et sur la LCB-FT pour tous ses collaborateurs, outre les formations en présentiel pour les collaborateurs les plus exposés. Autre exemple, Compagnie des Alpes a déployé une sensibilisation sur la corruption comprenant des cas pratiques directement liés aux activités du Groupe pour tous ses salariés francophones permanents.

Les formations s'inscrivent ainsi soit dans des formations reconduites annuellement, soit dans des programmes de formation pluriannuels pour toucher à terme l'ensemble de la population cible. Transdev a lancé en 2018 un programme de formation des managers à la lutte anti-corruption et 75 % des managers ont ainsi été formés. Bpifrance a ainsi formé 66 %

de ces collaborateurs à la LCB-FT et 23 % à la lutte contre la corruption.

Par ailleurs, les filiales et participations stratégiques veillent à informer les membres de leurs instances de gouvernance des procédures en la matière. Certaines entités proposent des formations spécifiques pour les dirigeants, notamment au sein de Compagnie des Alpes, CNP Assurances, Egis, CDC Habitat, CDC Informatique et la SCET.

Enfin, La Poste réalise depuis plusieurs années déjà un baromètre annuel du climat éthique, confié à l'institut Ipsos en 2021 afin de mesurer le niveau de sensibilisation des collaborateurs à l'éthique et à la déontologie

[Confer le Document d'enregistrement universel 2021 du groupe La Poste, section 3.1.3 La conformité, levier de sécurisation et de développement pérenne du Groupe].

4.2.1.7 Communication des procédures aux partenaires

Groupe

Chaque entité doit s'assurer que les documents contractuels qui la lient aux sociétés de prestation externe et de travail temporaire

intègrent les principes rappelés dans la Charte de déontologie du Groupe.

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts rappelle le respect de la réglementation LCB-FT et anticorruption ainsi que l'existence d'un dispositif d'alerte éthique

dans l'ensemble de ses contrats depuis la mise en place du nouveau Code de déontologie.

Filiales et participations stratégiques

Pour près des trois quarts des entités, les contrats disposent de clauses spécifiques visant à lutter contre la corruption, le blanchiment et le financement du terrorisme pour les métiers concernés.

Par ailleurs, la moitié des entités adresse des documents spécifiques aux fournisseurs et aux prestataires, rappelant les principes en matière d'éthique et loyauté des pratiques. Il s'agit notamment de la charte éthique partagée à tous les sous-traitants chez Icade, ou encore du code d'intégrité des partenaires chez Egis.

4.2.2 Conformité et contrôle interne

La Caisse des Dépôts est soumise au décret n°2020-94 du 5 février 2020 relatif au contrôle interne et externe, qui constitue sa référence pour le contrôle interne et lui impose de se doter d'un dispositif de contrôle organisé en trois niveaux. Le dispositif de contrôle interne du Groupe tient également compte, selon les cas,

du règlement général de l'AMF, ainsi que des réglementations particulières applicables aux filiales de la Caisse des Dépôts et aux activités spécialisées exercées par celles-ci (gestion de portefeuille, banque, services d'investissement, assurance, ...).

4.2.2.1 Suivi des risques opérationnels

La direction du contrôle permanent et de la conformité évalue chaque année, en collaboration avec les directions de la Caisse des Dépôts, la **cartographie des risques opérationnels et de non-conformité** de la Caisse des Dépôts, afin d'identifier, d'évaluer et d'effectuer un suivi de tous les risques, incidents et carences du dispositif de prévention et de maîtrise des risques.

Elle a également la charge du **suivi des incidents** liés aux thématiques associées (procédure de déclaration et suivi des incidents, suivi des plans d'actions, reporting).

Les filiales et participations stratégiques de la Caisse des Dépôts se sont dotées de leur propre dispositif de gestion des risques, de manière historique ou plus récemment, en concertation avec la direction du contrôle permanent et de la conformité notamment.

4.2.2.2 Contrôle permanent et conformité

La **Charte du contrôle permanent** définit les principes du dispositif de contrôle permanent au sein du groupe Caisse des Dépôts, les responsabilités opérationnelles associées, ainsi que les outils de contrôle permanent mis en œuvre pour la conduite de l'ensemble des missions du Groupe dans un cadre sécurisé. Cette charte est accessible depuis la plateforme collaborative interne de la Caisse des Dépôts et est diffusée aux filiales.

La responsabilité du contrôle permanent et de la conformité au sein du groupe Caisse des Dépôts relève, depuis septembre 2018, d'une direction dédiée à vocation transversale, distincte de la direction des risques et rattachée au directeur général. Le responsable du contrôle de la conformité rend également compte directement à la Commission de surveillance.

100 % des filiales consolidées soumises à un contrôle de conformité de l'Établissement public (déontologie, anti-corruption, LCB-FT)

La direction du contrôle permanent et de la conformité (DCPC) intervient dans quatre domaines :

- **la définition et la diffusion des politiques de conformité** de la Caisse des Dépôts et l'impulsion de réflexions méthodologiques, notamment celles répondant aux évolutions réglementaires et aux recommandations des audits ou régulateurs internes et externes, l'élaboration des normes ou des procédures cadres pour le Groupe ;
- **l'assistance aux entités du Groupe** dans la déclinaison de ces normes à leur activité ;
- **le contrôle de second niveau** de la bonne application des règles et la vérification de la validité, de la conformité et du respect de l'ensemble du dispositif ;
- **la consolidation des données** fournies par les entités et le compte-rendu auprès des instances de gouvernance du Groupe.

4.2.2.3 Contrôle périodique

La responsabilité du contrôle périodique au sein du groupe Caisse des Dépôts est assurée par

une direction dédiée, rattachée directement au directeur général pour garantir son

Des pratiques éthiques et transparentes

indépendance : la direction de l'audit Groupe (DGAu).

Elle compte aujourd'hui 50 collaborateurs et pilote le réseau d'audit du Groupe (d'environ 300 auditeurs), constitué de toutes les entités du groupe Caisse des Dépôts en charge de missions d'audit interne. DGAu est garante de la bonne mise en œuvre, dans toutes les directions de l'établissement public, de la charte d'audit interne du Groupe refondue en mars 2020 et actualisée en fin d'année 2021.

Pour la première fois, le 30 septembre 2021, la direction de l'audit groupe a été certifiée par l'IFACI (Institut française de l'audit et du contrôle interne).

Le périmètre d'intervention du réseau d'audit du Groupe couvre toutes les activités de la Caisse des Dépôts ainsi que celles des filiales contrôlées exclusivement ou conjointement. Le réseau d'audit du Groupe est doté d'une planification pluriannuelle permettant de couvrir les principaux risques et processus. Les enjeux relatifs au développement durable ont été intégrés dans le cadre de cette programmation : une mission a été conduite en 2020 sur l'investissement territorial dans la transformation énergétique et écologique, une autre mission, encore en cours, porte sur la Banque du climat.

Comité d'examen des comptes et des risques

Le comité d'examen des comptes et des risques est l'un des quatre comités spécialisés de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts. Il a notamment pour mission d'examiner :

- le suivi du contrôle interne et des risques ainsi que le respect des normes comptables et des ratios prudentiels de la Caisse des Dépôts ;
- le programme annuel de l'audit et le suivi des recommandations ;
- la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes ;
- les modalités d'intervention de l'ACPR ainsi que les rapports relatifs aux activités bancaires et financières de la Caisse des Dépôts et au respect du dispositif anti-blanchiment.

4.2.2.4 Audit externe

Le décret n° 2020-94 du 5 février 2020 relatif au contrôle interne et externe de la Caisse des Dépôts et pris en application de l'article L. 518-15-2 du code monétaire et financier prévoit un contrôle des activités bancaires et financières

par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Certaines filiales de la Caisse des Dépôts, du fait de leurs activités, relèvent également du contrôle de l'AMF ou de l'ACPR.

4.2.3 Responsabilité fiscale

4.2.3.1 Contribution à l'État

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, établissement public à caractère spécial, n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés.

Elle verse, tous les ans à l'État :

- une **contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS)**. Cette contribution, citée à l'article L 518-16 du code monétaire et financier, est déterminée selon les règles de droit

Des pratiques éthiques et transparentes

commun propres à l'impôt sur les sociétés, notamment celles applicables au secteur bancaire ;

- **une partie de ses résultats**, selon des modalités fixées au fil du temps, actuellement 50% du résultat consolidé du Groupe, plafonné à 75 % de son résultat net social.

La Caisse des Dépôts est par ailleurs assujettie à la TVA et aux droits d'enregistrement dans les conditions de droit commun. Chaque année,

elle fait l'objet d'un audit fiscal, conformément au protocole conclu en 2006 avec l'administration fiscale française.

En 2021, la Caisse des Dépôts a versé à l'État une contribution de 2 522 M€, dont 1 816 M€ au titre du résultat de la section générale, 396 M€ au titre de la contribution représentative de l'impôt sur les sociétés et 310 M€ de prélèvement sur Fonds d'épargne.

	Contribution au budget de l'État (en Md€)			
	2018	2019	2020	2021
Caisse des Dépôts	1,6	1,4	0,5	2,5

Filiales et participations stratégiques

Le principe de subsidiarité s'applique concernant la responsabilité fiscale de ses filiales et participations stratégiques.

Les filiales concernées – Egis, Icade et Transdev – transmettent notamment un reporting pays par pays (*Country by Country*

Report) à l'Administration fiscale et documentent les prix de transfert en conformité avec les administrations fiscales, l'action 13 du projet du projet Base Erosion and Profit Shifting (BEPS) et de la Directive ATAD (Anti Tax Avoidance Directive).

4.2.3.2 Lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscale

Groupe

En tant que groupe public au service de l'intérêt général, le groupe Caisse des Dépôts veille scrupuleusement à lutter contre l'évasion et l'optimisation fiscale tant pour ses opérations financières (pour compte propre ou compte de tiers) que pour ses filiales opérationnelles.

Pour cela, le Groupe dispose notamment d'un **dispositif pays**, mis en vigueur et suivi dans le cadre de sa politique de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT). Ce dispositif interdit tout investissement dans les pays identifiés sur la liste noire du GAFI (Groupe d'Action Financière), dite "GAFI 1" et tout investissement purement financier dans un actif domicilié dans les pays listés comme Etats et Territoires Non Coopératifs (ETNC) par l'administration Française et l'Union européenne. Sont

également identifiés dans le dispositif pays les « Pays Tiers à Haut Risque » (PTHR) définis par la Commission Européenne. Toute relation d'affaire avec un PTHR doit faire l'objet d'une vigilance renforcée.

La direction du contrôle permanent de la conformité sollicite annuellement les filiales pour disposer de leur exposition dans les pays classés ETNC, PTHR, GAFI, faisant l'objet d'un embargo sectoriel UE/France, ainsi que Cuba et la Crimée.

Pour chaque nouvelle opération, il est également demandé « d'apporter une vigilance particulière dans l'**examen des structurations complexes des relations d'affaires**, notamment lorsqu'elles impliquent des centres offshores ». Pour tous les projets y compris des

Des pratiques éthiques et transparentes

filiales passant en comités d'engagement au niveau du Groupe, l'analyse LCB-FT incluant ces sujets est remontée dans les avis de conformité.

Lorsque le Groupe, via ses filiales présentes à l'international, exerce des activités dans des

États où le taux d'impôt sur les sociétés est inférieur à celui pratiqué en France, le Groupe est à même de justifier qu'il exerce une réelle activité commerciale et qu'il y dispose d'une substance économique.

Caisse des Dépôts

La Caisse des **Dépôts n'exerce aucune activité opérationnelle à l'étranger. Elle n'exerce donc aucune activité dans les paradis fiscaux** visés notamment dans la liste française (arrêté ECOE2036563A du 26 février 2021) des Etats et Territoires non coopératifs (ETNC). Elle n'a pas d'activité bancaire offshore pour compte propre ou pour compte de tiers, et ses opérations d'investissement sont encadrées par le dispositif de LCB-FT mis en œuvre. Compte-tenu de son activité, elle n'est pas concernée par la réglementation des prix de transfert.

En revanche, elle est assujettie à l'obligation de déclaration de soupçon (y compris de fraude fiscale) auprès de TRACFIN.

À l'échelle de l'ensemble de ses activités, la Caisse des Dépôts intègre notamment la lutte contre la fraude fiscale dans son dispositif de LCB-FT mis en œuvre au niveau Groupe. Dans

ce dispositif, des diligences sont élaborées grâce à une matrice de cotation intégrée à l'outil interne de diligences LCB-FT. Cet outil permet une analyse sur la complexité juridique du montage des opérations (c'est-à-dire tout élément de structuration opacifiant et rendant complexe l'identification de la chaîne de détention actionnariale).

À l'échelle de ses investissements dans des multinationales spécifiquement, les sujets de politique fiscale sont inclus dans sa prise en compte des sujets ESG et dans sa politique de vote pour promouvoir une meilleure transparence sur les politiques fiscales

[Pour plus d'informations, se reporter au Bilan Investissement Responsable du groupe Caisse des Dépôts].

Filiales et participations stratégiques

Les filiales exerçant des activités au niveau international – Transdev, Compagnie des Alpes, La Poste, Egis, Icade – se conforment à la réglementation locale et sont particulièrement vigilantes sur ces sujets. Leur contribution fiscale est localisée dans ces pays et respecte les règles fiscales locales et internationales.

Outre les dispositifs groupe, Transdev, Compagnie des Alpes ou encore Icade disposent de politique de lutte contre la fraude fiscale qui leur sont propres, dans le respect des standards de l'OCDE en matière de fiscalité.

- Le groupe Compagnie des Alpes ne dispose pas d'implantation juridique dans un territoire inscrit dans la liste des états et territoires non coopératifs tels que définis par la législation française et internationale. Il prohibe en

outre les flux via ces pays s'ils ne sont justifiés que par des raisons fiscales.

- La direction fiscale d'Icade veille au respect des principes dits « BEPS » (*Base Erosion Profit Shifting*) de l'OCDE, qui visent à prévenir les stratégies d'optimisation fiscale, notamment dans le contexte d'internationalisation de l'activité de la Foncière Santé.

STOA intègre en outre systématiquement dans le périmètre de mission de ses conseils juridiques une analyse sur les obligations qui découlent de la directive européenne DAC6 pour prévenir le risque de conformité fiscale outre la politique Juridictions à Risque qu'elle a mise en place traitant notamment des paradis fiscaux

4.2.4 Respect des règles de concurrence

Groupe

Le groupe Caisse des Dépôts respecte les règles et principes légaux visant à lutter contre les pratiques anticoncurrentielles et / ou déloyales, et exige de ses partenaires qu'ils

fassent de même. Groupe au modèle unique, il a par ailleurs séparé ses missions d'intérêt général de ses activités commerciales en logeant ces dernières dans des filiales dédiées.

Nombre de contentieux contre l'entité concernant un comportement anti-concurrentiel

	2018	2019	2020	2021
Groupe¹	1	1	1 ²	0

¹ Les entités incluent toutes les filiales à l'exception de SFIL pour laquelle les données consolidées ne sont pas disponibles, et du Groupe La Poste.

² Le contentieux listé est le même pour les trois années : par décision en date du 6 décembre 2016, l'Autorité de la concurrence a condamné la Caisse des Dépôts (en tant qu'entité mère) avec sa filiale la SCET à 560 000 euros d'amende pour des faits d'entente horizontale avec la société SETIS lors de la passation du marché de l'assistance foncière de l'Etablissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPOFA). La Caisse des Dépôts et la SCET ont déposé un recours en annulation de cette décision devant la Cour d'appel de Paris. La Cour d'appel de Paris a confirmé cette décision par arrêt du 26 octobre 2017. La SCET et la Caisse des Dépôts ont formé un pourvoi en cassation qui a été rejeté par un arrêt du 24 juin 2020 confirmant ainsi la condamnation de la Caisse des Dépôts et de la SCET à 560 000 euros d'amende.

Caisse des Dépôts

Afin de ne pas fausser le jeu de la concurrence mis en œuvre par les acteurs privés sur les marchés où elle est présente, la Caisse des Dépôts associe systématiquement une exigence de rentabilité, même de long terme, à ses interventions. Soucieuse de prévenir toute concurrence déloyale, la Caisse des Dépôts n'intervient en correction des défaillances de marché qu'en cas de nécessité et de manière proportionnée. Elle favorise ainsi l'entrée de

nouveaux opérateurs privés et veille à ne pas évincer les opérateurs existants.

L'Établissement public et ses agents agissent dans le respect des règles afférentes à la commande publique, des pratiques commerciales et du droit de la concurrence. Au-delà de la conformité réglementaire, elle veille à ne pas privilégier un partenaire plutôt qu'un autre.

Filiales et participations stratégiques

Les activités de financement de **Bpifrance, autre entité du Groupe assurant des missions d'intérêt général**, sont encadrées par le principe de co-intervention, prévenant ainsi tout risque de concurrence déloyale envers les autres établissements financiers. Selon ce principe, Bpifrance intervient autant que possible en partenariat avec un acteur de l'écosystème de l'entreprise dans le plan de financement, ou en co-investissement, et ne se positionne donc pas en concurrent du financement, de l'investissement ou de l'accompagnement des entreprises. Il est en outre transparent sur l'ensemble de ses offres,

dont les caractéristiques par taille d'entreprise, finalité et besoin sont disponibles sur le site bpifrance.fr.

[Plus d'informations dans le Document d'enregistrement universel 2021 de Bpifrance, section 2.3. Présentation des missions et métiers]

Du côté du groupe La Poste, en 2021, le domaine de la conformité concurrence a été rattaché à la direction de la Conformité et le groupe dispose d'un programme de conformité concurrence qui couvre la majeure partie de ses activités en France.

[Plus d'informations dans le Document d'enregistrement universel 2021 du groupe La Poste, section 3.1.3.5 Le respect de la conformité concurrence]

Pour les filiales exerçant des activités concurrentielles, le respect de la libre concurrence passe par :

- **l'inscription du respect du droit de la concurrence dans les dispositifs éthiques** : code de conduite anti-corruption de CDC Habitat, code de déontologie de CDC Informatique, charte de déontologie, politique anticorruption, règlement intérieur et politique LCB-FT de la SCET, code d'éthique du groupe Transdev, charte d'éthique et charte d'achats responsables d'Icade, clausier conformité chez STOA.

Dans une démarche de bonnes pratiques, STOA s'est également doté d'une procédure de sélection des prestataires formalisant un processus interne transparent et éthique. Dans son dispositif éthique, la SCET a recours à l'outil K2 pour le renseignement de fiches d'autocontrôle obligatoires pour tout marché supérieur ou égal à 40 k€) ;

- **des actions de formation et/ou de sensibilisation** relatives à la concurrence déloyale et au respect de la libre concurrence sont organisées à la Compagnie des Alpes, chez Egis et à La Poste où, à fin 2021, plus de 4 700 collaborateurs ont été formés au droit de la concurrence.

4.2.5 Sécurité des données et protection de la vie privée

La sécurité et la protection des données sont des risques opérationnels auxquels les entités du groupe Caisse des Dépôts attachent une vigilance constante :

- **en assurant la sécurité des systèmes d'information** afin de maîtriser les risques de cyberattaques et d'assurer la bonne continuité des opérations et la qualité de service aux clients,

- **en protégeant les données personnelles** afin de protéger la vie privée, ce qui est un droit humain fondamental.

En 2021, dans un contexte de pérennisation des modes hybrides de travail impactant fortement les systèmes d'information et de multiplication des cyberattaques, l'ensemble des mesures en place a permis la bonne poursuite de l'activité et la protection des données.

4.2.5.1 Sécurité des systèmes d'information

Groupe

La cybersécurité fait intégralement partie de la gestion globale des risques du groupe Caisse des Dépôts, et des dispositifs de suivi et de contrôle associés.

Afin de se protéger contre les risques de fuite des données sensibles (stratégiques et/ou personnelles) et d'intrusion sur son système d'information, le groupe Caisse des Dépôts dispose d'un **système de management de la sécurité des systèmes d'information** piloté par une fonction de Responsable des systèmes d'information (RSSI), au sein de la direction des

risques du Groupe. Le RSSI a pour rôle de définir la politique du Groupe, d'établir la cartographie des risques, d'animer le réseau des acteurs, d'organiser les actions de formation et de sensibilisation et de définir les plans de contrôle.

La **politique Groupe en matière de sécurité des systèmes d'information (SSI)**, validée par le comité exécutif en 2021, reprend les principes du référentiel de certification ISO 27001, et comprend trois lignes de défense :

Des pratiques éthiques et transparentes

- une première ligne de contrôle et de défense (gestion d'alertes, tests d'intrusion, ...) assurée par les *Computer Emergency Response Team* (CERT) et *Security Operation Center* (SOC) des métiers et filiales opérationnelles ;
- une seconde ligne de contrôle et de défense (tests, audits...) réalisée par le RSSI du Groupe ;
- un contrôle périodique effectué par l'audit interne.

En 2021, le Groupe s'est doté de moyens supplémentaires, notamment sur les premières et secondes lignes de défense, dont il fait bénéficier l'ensemble des filiales :

- gestion des alertes sur les failles de sécurité (CERT) ;
- assistance Groupe en cas de cyberattaque (CSIRT) ;

Caisse des Dépôts

En alignement avec la politique Groupe, l'Établissement public a mis en place un système de management de la sécurité des SI et un processus de prévention de la fuite des données sensibles.

En matière d'identification des vulnérabilités, l'Établissement public réalise des audits de code, des tests d'intrusion, ainsi que des audits de *red team* par des prestataires externes depuis 2019. Il a également mis en place une politique de *Bug bounty* visant à récompenser les individus externes qui identifieraient d'éventuelles failles.

En matière de sécurisation des accès, l'Établissement public déploie une politique stricte de contrôle d'accès sur l'ensemble de ses applicatifs. Le CERT CDCFR – *Computer Emergency Response Team*, équipe d'experts en charge de la résolution des incidents de cybersécurité – est reconnu comme membre actif de l'interCERT par l'autorité nationale en matière de sécurité et de défense des systèmes d'information (ANSSI). Deux outils clés ont également été reconnus par l'ANSSI : l'outil de parapheur électronique ainsi que le service CDC Legalia pour la délivrance de certificats de signatures électroniques.

En matière de sécurisation des données hébergées par des tiers, en 2021, une

- scan des sites exposés sur internet du Groupe ;
- outil de notation externe en matière de cybersécurité.

Pour chaque entité, le Groupe suit également les incidents en matière de sécurité, les alertes sur des vulnérabilités et fuites potentielles d'informations, ainsi que l'avancement des plans de corrections pour corriger d'éventuelles vulnérabilités.

En 2021, malgré un contexte exceptionnel marqué par des risques de cyberattaques accrus, aucun incident critique et seuls 6 incidents majeurs ont été remontés au niveau de l'Établissement public, reflétant une bonne maîtrise du risque.

doctrine en matière de conformité *Cloud* a été validée et partagée avec l'ensemble des filiales et il est demandé à chaque filiale financière d'élaborer sa propre doctrine en accord avec celle de l'Établissement Public.

En matière de sensibilisation, l'Établissement public s'est doté d'un plan de sensibilisation fédérale SSI pour la période 2020-2022, afin d'assurer une sensibilisation continue de tous ses collaborateurs et un respect des règles édictées par la charte d'utilisation des ressources des systèmes d'information. Ce plan inclut des fiches de sensibilisation, une formation obligatoire pour tout nouvel arrivant, des actions ciblées de sensibilisation (passeport cyber), la mise en ligne de e-learning, etc. En 2021, des communications spécifiques ont été faites sur les risques liés au télétravail avec des tests réalisés directement auprès des collaborateurs pour les sensibiliser aux pratiques d'hameçonnage (*phishing*). Un bandeau attire maintenant l'attention sur tous les courriels provenant de l'extérieur afin de renforcer la vigilance des collaborateurs.

Objectif : **100 %** des collaborateurs sensibilisés à la cybersécurité

Filiales et participations stratégiques

Chaque filiale consolidée du Groupe est tenue d'appliquer la politique Groupe, en réalisant notamment des tests d'intrusion et de contrôle, en déclinant une charte d'utilisation des ressources des systèmes d'information, en évaluant leurs vulnérabilités et mettant en place des mesures de remédiation, en sensibilisant leurs collaborateurs, ...

Pour décliner cette politique, chaque filiale dispose d'un interlocuteur privilégié au sein des

équipes de l'Établissement public. En outre, un plan de travail commun annuel est défini, incluant, en particulier pour 2021-2022, la définition d'une cartographie commune des risques opérationnels, la mise en place d'une doctrine cloud propre à chaque entité pour les filiales financières, un partage des bonnes pratiques et d'outils communs en matière de *forensics*.

4.2.5.2 Protection des données personnelles

Groupe

Dans le cadre de leurs activités, les entités du groupe Caisse des Dépôts sont amenées à collecter et à traiter des données à caractère personnel relatives notamment à leurs clients, leurs collaborateurs, leurs partenaires, leurs fournisseurs et leurs prestataires. Soucieux de poursuivre avec ces derniers des relations de confiance, le Groupe a mis en œuvre un dispositif de protection des données à caractère personnel en conformité avec les dispositions

réglementaires en vigueur, notamment le règlement général de protection des données personnelles (RGPD).

Un réseau rassemblant les différents délégués à la protection des données personnelles (DPO) des filiales et participations stratégiques vient renforcer la gouvernance de ces sujets au niveau Groupe, et favoriser le partage de bonnes pratiques.

	<input checked="" type="checkbox"/> Nombre total de plaintes en matière de protection des données à caractère personnel déposées auprès de la CNIL à l'encontre de l'organisation (dont % traité)				Nombre de violations en matière de données à caractère personnel notifiées par l'organisation à la CNIL (dont % traité)		
	2018 ⁽¹⁾	2019 ⁽²⁾	2020 ⁽³⁾	2021 ⁽⁵⁾	2019 ⁽⁴⁾	2020 ⁽³⁾	2021 ⁽⁵⁾
Caisse des Dépôts	1	2 (100 %)	2 (100 %)	1 (100 %)	1 (100 %)	6 (100 %)	1 (100 %)
Reste du Groupe	4	7 (100 %)	4 (100 %)	0	19 (100 %)	22 (100 %)	8 (100 %)
Total Groupe	5	9 (100 %)	6 (100 %)	1 (100 %)	20 (100 %)	28 (100 %)	9 (100 %)

Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

(1) Données non disponibles pour Bpifrance, CDC Biodiversité, Egis, la SCET et Société Forestière

(2) Données non disponibles pour CDC Biodiversité et STOA

(3) Données non disponibles pour STOA, consolidant nouvellement SFIL.

(4) Données non disponibles pour CDC Habitat, CDC Biodiversité et STOA.

(5) Données non disponibles pour CDC Habitat, STOA, Bpifrance et La Poste.

Le groupe La Poste comptabilise de son côté 26 réclamations reçues de la CNIL en 2021.

Caisse des Dépôts

En 2021, trois ans après l'entrée en vigueur du règlement général sur la protection des données (RGPD), la Caisse des Dépôts a effectué une revue d'ensemble de son dispositif de protection des données à caractère personnel.

A cette occasion, la déléguée à la protection des données à caractère personnel (*Data Protection Officer* – DPO) de la Caisse des Dépôts a animé une série de neuf ateliers collaboratifs mobilisant toutes les directions supports, comme toutes les directions métiers de l'Établissement public. Ces ateliers ont permis de co-construire un plan d'actions mis à jour pour le maintien de la conformité dans le temps. Des feuilles de route ont été redéfinies pour finaliser la mise en place, la réalisation et le suivi des chantiers données personnelles structurés dans le programme CODOP : CONformité DONnées Personnelles.

La gouvernance a été renforcée en 2021, avec en particulier, le suivi du programme CODOP directement au niveau du comité exécutif de la Caisse des Dépôts.

Par ailleurs, afin de préciser la déclinaison de la gouvernance des données personnelles, telle qu'établie par sa Politique générale de protection des données à caractère personnel, la Caisse des Dépôts a publié en 2021 deux arrêtés de délégation de signature en matière de protection des données personnelles. Les arrêtés précisent comment, dans chaque direction de la Caisse des Dépôts, les directeurs sont responsables de la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre au sein de leur direction ou service respectif, dans le respect des règles en vigueur à la Caisse des Dépôts, ainsi que du maintien de cette conformité dans le temps.

[Pour en savoir plus : notices sur la protection des données personnelles de la Caisse des Dépôts disponibles sur le site institutionnel de la Caisse des Dépôts].

Filiales et participations stratégiques

Toutes les filiales disposent de leurs propres politiques conformes au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Plusieurs types d'actions sont à noter au sein des entités, et en particulier :

- **des campagnes de formation et/ou de sensibilisation** sur les exigences réglementaires et les dispositifs en place pour près de la moitié des entités, à savoir Bpifrance, SFIL, la SCET, La Poste (3 000 personnes formées en 2021), Icade (100 % des collaborateurs les plus exposés formés en 2021) et Transdev (formation des correspondants pays) ;
- **la prise en compte de la protection des données dans le cadre des**

relations avec les sous-traitants et les fournisseurs avec la charte d'achats responsables d'Icade, le memento sur les annexes RGPD « fournisseurs » à destination des opérationnels de CDC Informatique, ou le « clausier RGPD » pour les contrats avec les sous-traitants de La Poste ;

- **des audits et/ou tests d'intrusion** pour Bpifrance, Compagnie des Alpes et CDC Biodiversité.

Les entités présentes à l'international, notamment Transdev et Egis, déploient leur politique sur l'ensemble de leurs implantations selon la réglementation des pays dans lesquels ils interviennent.

4.2.6 Protection et relation client

Pour le groupe Caisse des Dépôts, la notion de client renvoie à un large spectre d'acteurs de natures très diverses (clients particuliers, professionnels ou institutionnels, mandants,

bénéficiaires des mandats gérés, etc.) dans une grande variété de secteurs de l'économie française.

4.2.6.1 Gestion et mesure de la satisfaction client

Groupe

Dans toutes ses activités, le Groupe s'attache à mettre en place une relation client éthique et de qualité, fondée sur la confiance et la transparence.

- **Loyauté des pratiques envers les clients** : la charte de déontologie du Groupe impose que « *les entités s'assurent de la protection de leur clientèle en veillant à la primauté des intérêts de leurs clients et en traitant avec diligence leurs réclamations.* » Pour cela, le Groupe vise à informer et communiquer avec ses clients de manière la plus transparente et exhaustive possible sur ses offres au travers notamment des sites internet de ses entités, et à s'assurer de la loyauté et de la clarté de ses contrats.
- **Orientation client** : l'orientation client fait partie des principaux leviers du plan stratégique, avec comme double objectif, d'une part faciliter les échanges et créer plus de proximité avec les clients pour mieux répondre à

leurs besoins, via des implantations territoriales et des plateformes digitales omnicanales, d'autre part développer les partenariats et mobiliser l'écosystème pour proposer une offre la plus complète possible, intégrant les partenaires au parcours client.

- **Réclamations et services clients** : la moitié des entités (Établissement public, Bpifrance, Compagnie des Alpes, CDC Habitat, Icade, CDC Informatique, Société Forestière) présentent des dispositifs de réclamation spécifiques et/ou de services clients.
- **Mesure de la satisfaction client** : neuf entités ont en outre recours à un dispositif formalisé de mesure de la satisfaction de leurs clients au moins pour leurs principales activités. En fonction de la nature des activités, ces dispositifs revêtent diverses formes (voir ci-après).

Nombre d'entités ayant formalisé un dispositif de mesure de la satisfaction client / nombre total entités considérées

	2018	2019	2020	2021
Groupe¹	8/12	9/12	8/12	9/14

Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

Définition : Présence d'un dispositif formalisé de mesure de la satisfaction clients ayant vocation à couvrir une section représentative des clients (ex : enquête transmise à l'ensemble des clients, sondage, échantillonnage), au moins pour les activités principales de l'entité. Des études et enquêtes réalisées ponctuellement ne sont pas prises.

¹ Le véhicule d'investissement STOA n'est pas pris en compte. Conformément au périmètre de consolidation, CNP Assurances est pris en compte jusqu'en 2019, SFIL à partir de 2020 et le groupe La Poste à partir de 2021.

Montant des amendes relatives à la mise à disposition et à l'utilisation des produits et services (€)

	2018	2019	2020	2021
Groupe¹	0	0	0	0

¹ Les données remontées incluent toutes les filiales à l'exception de CDC Habitat, Transdev, Compagnie des Alpes et le groupe La Poste. La Direction juridique du Groupe n'a cependant connaissance d'aucune infraction de ce type prononcée contre l'Établissement public ou ses filiales.

Caisse des Dépôts

Banque des Territoires

Dans ses relations avec les clients, la Banque des Territoires vise à informer et communiquer avec ses clients de manière exhaustive.

En 2021, l'équipe « Etudes et connaissance » a continué de développer des études de satisfaction concernant les clientèles bancaires, permettant ainsi la mesure d'évolutions, tant au niveau national que par direction régionale. Des plans d'action sont mis en place au niveau territorial.

Par ailleurs, l'étude barométrique « Notoriété, Image, Engagement vis à vis de la Banque des Territoires » a été menée pour la 4^{ème} année consécutive. L'engagement des clients envers la Banque des Territoires est ainsi suivi via un Net Promoteur Score (NPS), indicateur normé international plus large mais très directement corrélé à la satisfaction des clients.

Les études auprès des collaborateurs se sont élargies avec la mesure de la satisfaction auprès du réseau des mises en marché.

Enfin, la pertinence des parcours digitaux est trackée via l'outil Matomo de façon à améliorer les parcours clients.

Enfin, chaque direction dispose de ses propres dispositifs :

- la **direction du réseau** a renforcé sa structuration de direction clients et sa mobilisation destinée à développer l'action territoriale du groupe Caisse des Dépôts en région et à améliorer le niveau de service apporté aux acteurs de territoires. En 2021, toutes les directions régionales, y compris celles d'Outre-mer, ont basculé vers une nouvelle organisation avec la mise en place d'un interlocuteur référent client. Les deux projets phares à destination des clients, à savoir D'Clic (outils de

gestion de la relation client) et la plateforme numérique de la Banque des Territoires, ont continué à être déployés (information clients externes, présentation de l'offre commerciale de la Banque des Territoires, dépôt et traitement digitalisé des dossiers clients pour certains types de prêts et certaines prestations bancaires). Enfin, les actions du plan de relance portées par la Banque des Territoires ont été relayées sur la plateforme afin d'assurer une bonne communication à destination des clients.

- Concernant la **direction des prêts**, les remontées des clients se font d'une part par le biais du canal d'assistance technique sur les outils SI à partir du site client et d'autre part par la réalisation d'enquêtes réalisées avec le département transformation stratégique et digitale de la Banque des Territoires (enquêtes de notoriété, enquêtes thématiques). Des ateliers clients sur des thématiques ciblées sont également proposés, par exemple les garanties des collectivités locales.
- La **direction des clientèles bancaires** structure ses interventions autour de la satisfaction clients : démarche commerciale et d'appui des clientèles, existence d'un centre de contacts pour accompagner l'utilisation des parcours en ligne et faciliter les restitutions des consignations et des dépôts spécialisés (Ciclade, enfants du spectacle, enfants placés bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire...), traitement structuré des réclamations, enquêtes de satisfaction régulières pour identifier les améliorations à développer, mobilisation de la médiatrice, de la CADA (Commission d'accès aux

Des pratiques éthiques et transparentes

documents administratifs) et du défenseur des droits.

Direction des politiques sociales

L'accès aux services essentiels, l'information, l'accompagnement des mandants et des assurés sont au cœur des services de la Relation client de la direction des politiques sociales. Concrètement elle s'attache à :

- répondre à toutes les demandes sur les canaux habituels de la relation client (courriers, téléphone, courriels, face à face) ;

Filiales et participations stratégiques

Bpifrance

- Dispositif de réclamation à la disposition des clients sur le site bpifrance.fr.
- Enquête de satisfaction conduite annuellement auprès des clients et partenaires (entreprises financées, investies ou accompagnées, banques, sociétés de gestion, régions). En 2021, le taux de satisfaction clients atteint 7,8 / 10. Le Net Promoter Score, indicateur permettant de mesurer la recommandation nette, positive ou négative, des clients s'élève à 42.

CDC Habitat

- Plusieurs enquêtes de satisfaction sont réalisées chaque année (dispositif mis en place pour l'ensemble du Groupe en 2020-2021) : baromètre annuel de satisfaction, baromètre mensuel de la relation client, enquêtes auprès des nouveaux locataires, enquêtes après livraison d'une résidence neuve, enquêtes avant travaux, enquêtes après travaux, etc.
- Concernant le baromètre de satisfaction annuel – enquête téléphonique sur un échantillon représentatif de plus de 12 000 locataires – CDC Habitat s'est fixé pour objectif de maintenir un taux de satisfaction au-delà de 75 %. En 2021, Le taux de satisfaction globale du Groupe a fléchi par rapport à 2020 – année de forte augmentation due à la bonne gestion du bailleur pendant la période difficile du 1er confinement – pour s'établir à 74,5 % (77 % pour CDC Habitat et 73 % pour CDC habitat Social).

- communiquer de manière adaptée en fonction des différents profils de clients ;
- mettre à disposition toute l'information utile sur le site internet et sur les espaces clients ;
- faciliter l'autonomie des clients dans la recherche d'information dans les domaines de la retraite, des activités sociales, de la gestion des fonds en déshérence (Ciclade) et de la formation professionnelle.

- Initialisation fin 2020 d'une démarche « culture client » avec huit agences pilotes et un prestataire externe spécialisé sur le sujet. Au programme, acculturation, symétrie des attention et formalisation d'un projet par agence avec diagnostic partagé sur la relation clients sur l'ensemble des parcours clients et mise en place d'un plan d'actions=. Ces formations-actions au long cours se sont terminées par un accompagnement en séances de coaching collectif pour soutenir la dynamique sur la durée. Seize nouvelles agences seront concernées en 2022.
- Panel de 1 600 locataires volontaires pour donner leur avis en toute sincérité et transparence sollicités par mail ou sur blog sur des sujets plutôt prospectifs : moyens de paiement, axes RSE du Groupe, habitats intergénérationnels par exemple en 2021. Plus de 60 % des panélistes répondent à chaque sollicitation.
- Les conclusions des baromètres et enquêtes, globales ou ciblées, sont traduites sur le terrain par des plans d'action spécifiques par site ou par agence sur les points d'amélioration identifiés.

Compagnie des Alpes

- L'écoute de la satisfaction du client est au cœur de la préoccupation de chaque collaborateur, en lien direct avec l'objectif stratégique de Très Grande Satisfaction.
- Les enquêtes très fréquentes permettent de faire émerger la voix du client, et d'adopter des actions d'amélioration. Le Groupe a développé

Des pratiques éthiques et transparentes

des procédures interactives et des méthodologies très complètes pour être en mesure d'identifier les leviers de la satisfaction client et les rongeurs d'expérience. Aussi, des démarches de design de service, permettent d'être à l'écoute du client, en situation d'observation. Ainsi, le Groupe innove dans la façon d'appréhender l'expérience client.

- Les notes de satisfaction sont revues régulièrement au sein de chaque équipe, chaque site, ainsi que par la Direction générale et le Comité exécutif du Groupe, que ce soit par métier, ou par installation. Aujourd'hui, le Groupe est en mesure de démontrer que la Très Grande Satisfaction des clients est un véritable levier de compétitivité.

Egis

- Des actions visant à consolider une culture client auprès des équipes ont été menées en 2021, permettant de dynamiser le dispositif de mesure de la satisfaction client, ainsi que d'assurer l'écoute et le suivi de la prise en compte des retours des clients.
- Les sociétés certifiées ISO 9001 réalisent des enquêtes de satisfaction client selon une trame d'enquête commune avec un outil de collecte et de mesure de feedback client en ligne commun au groupe. Le dispositif permet une prise en compte rapide du feedback client via des notifications au chef de projet lorsque le client a répondu. Le degré de satisfaction global (CSAT) de nos clients sur nos prestations est mesurée via ces enquêtes en cours et fin de projet à l'aide d'une note de 1 à 5 (très satisfait). L'indicateur CSAT obtenu via l'ensemble des enquêtes reçues dans le mois est publié dans le reporting commercial mensuel du groupe. Chaque business unit réalise une synthèse annuelle de l'analyse de la perception de la satisfaction client qui est consolidée au niveau du groupe par la direction de la performance.

Icade – Foncière Tertiaire

- Dans le cadre du processus qualité, tous les locataires ont à leur disposition un service client.
- En 2021, dans le cadre de son processus qualité, la Direction de

l'Expérience Client a réalisé une enquête de satisfaction auprès de l'ensemble des locataires de la Foncière Tertiaire : avec un taux de participation couvrant 45% des loyers, cette enquête fait ressortir un NPS positif avec des clients particulièrement satisfaits de la qualité de suivi des demandes et de l'engagement RSE d'Icade, en ligne avec les enjeux qu'ils rencontrent.

Icade –Promotion

- Les projets de logement d'Icade Promotion sont réalisés dans le cadre réglementaire français des Ventes en État Futur d'Achèvement (VEFA) qui impose aux promoteurs de garantir le parfait achèvement du projet aux acquéreurs.
- Formation des équipes commerciales au conseil en matière de financement et accréditées Intermédiaires en Opération Bancaire et Service de Paiement (IOBSP) et rémunération variable assise en partie sur la satisfaction client mesurée par le *Net Promoter Score* (NPS), calculé annuellement. En 2021, NPS à la livraison des clients résidentiels positif
- Parcours client complet pour ses clients acquéreurs résidentiels, ponctué de rencontres physiques et virtuelles grâce à la plateforme digitale Icade et Moi qui permet d'accompagner les acquéreurs à chaque étape de leur projet et de les tenir informés régulièrement de l'avancement du chantier. Pour aller plus loin, test en 2021 du réseau social privé "Icade et Nous", né de la démarche innovation d'Icade et organisation d'ateliers participatifs de définition de l'usage des futurs espaces communs.

Icade – Foncière Santé

- Relation personnalisée avec ses partenaires exploitants au travers des comités RSE & innovation qui sont aussi un lieu d'échange sur les nouvelles tendances liées au soin.

CDC Informatique

- Le suivi de la satisfaction continue à être proposé à chaque utilisateur appelant le HelpDesk.
- La gestion des réclamations formalise les délais de réponse aux

Des pratiques éthiques et transparentes

insatisfactions remontées par les clients.

- La participation des experts solutions et responsables de squads métier aux différentes instances DSI / Métiers (Comité de Domaines Métiers, Comités de Pilotage, Comité de Stratégiques) permet également de prendre en compte le plus rapidement possible les éventuelles insatisfactions.
- Dans les Enjeux Stratégiques de CDC Informatique (suivis en CODIR), les Garanties des Temps de Rétablissement des incidents de Gravité A et B sont suivis, et des plans d'actions sont réalisés régulièrement afin d'améliorer ces taux.

Groupe La Poste

La totalité des entités entrant en contact avec les clients réalise des enquêtes de satisfaction, pouvant notamment prendre l'une des formes suivantes :

- enquête de satisfaction en continu après livraison d'un colis, d'un courrier, d'une expédition en Boite aux lettres, d'une souscription d'identité numérique, ... (soit 4,5 millions répondants/an),
- enquête annuelle satisfaction après livraison d'un Colissimo pendant la période de Noël (4 millions d'interviewés, auprès de 700000 répondants),
- baromètres semestriels satisfaction des clients venant en bureau de poste auprès échantillons nationaux représentatifs de près de 2000 pers/vague,
- baromètre « Temps d'attente » (annuel),
- baromètre réclamations bancaires (mensuel),
- enquête traitement Réclamation BP (mensuel),
- enquête traitement service client téléphone CRC 3631 (annuel),
- enquêtes satisfaction après rendez-vous bancaire (en continu),
- enquêtes satisfaction clients PROS après venue en bureau de poste (sur rendez-vous et sans rendez-vous),
- délai rappel conseillers bancaires (enquête appels mystères sur répondeurs des conseillers bancaires)
- vision qualité client (réécoute des appels téléphoniques des clients),

- bornes satisfaction en BP « Qwesteo », sortie BP, clients RLP (dispositif dans 450 bureaux, arrêté fin 2021).

SCET

- enquête de satisfaction menée fin 2021 auprès des membres du réseau la SCET (taux de satisfaction > 80%).

SFIL

- enquête de satisfaction menée par une société externe spécialisée au premier trimestre auprès du secteur public local et des établissements publics de santé (clients ciblés : emprunteurs éligibles au *servicing* LBP et ayant un prêt en vie au 31/12/2021).
- résultats complets de l'enquête, et propositions d'amélioration présentées en comité exécutif et Conseil d'administration.

Société Forestière

- suivi des réclamations clients sur des fiches incident, conformément au manuel qualité de la certification ISO 9001 v 2008 – aucune fiche incident en 2021
- la relation entre la Société Forestière et ses clients propriétaires fondée sur une relation de long terme, quasi-exclusive entre un propriétaire et son interlocuteur attiré dans l'entreprise. Toute modification dans les relations entre les propriétaires et leurs interlocuteurs à la Société Forestière est soigneusement préparée (qualité de la transmission entre un « jeune » et un « ancien » au sein de l'entreprise)

Transdev

- Enquêtes satisfaction voyageurs réalisées localement (Eval'Ao, l'outil d'enquête clients collectivité est déployé mondialement).
- Depuis 2016, baromètre auprès des élus visant à évaluer le niveau de satisfaction des clients collectivités locales dans le cadre des relations institutionnelles de Transdev. Les résultats de ces enquêtes sont exploités localement par les parties-prenantes en charge de la relation avec les clients.
- Mise en place d'un indicateur national de satisfaction client AOM dans le cadre de la certification qualité ISO 9001 dans le processus offres.

Des pratiques éthiques et transparentes

- La Région Transdev Hauts-de-France, en particulier le réseau de Dunkerque, s'est lancée dans une démarche de certification ISO 44001 (système de management collaboratif d'une relation

d'affaire). Cette démarche expérimentale a pour vocation à être étendue à tout le territoire national si elle s'avère probante.

4.2.6.3 Protection de la santé et de la sécurité des clients

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts est indirectement concernée par les sujets de santé et de sécurité des consommateurs. En effet, elle n'est que rarement en contact direct avec les bénéficiaires finaux de ses interventions, et elle n'exerce pas d'activité d'exploitation. En revanche, les produits et services qu'elle met à la disposition de ses clients et mandants, pour leurs bénéficiaires respectifs, visent à améliorer la santé et la sécurité de ces derniers.

Par exemple, au sein de la direction des prêts, l'éco-prêt pour la réhabilitation thermique des bâtiments, intègre depuis 2019 un bonus amiante pour des réhabilitations intégrant ce sujet. En ce qui concerne le métier de gestion de mandats de retraites, la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), dont la gestion a été confiée à la Caisse des Dépôts, se mobilise pour mettre en place des actions destinées à réduire le nombre d'accidents et de maladies professionnelles et à assurer de meilleures conditions de travail

pour les agents territoriaux et hospitaliers. C'est dans cette optique qu'est né, en 2001, le Fonds national de prévention (FNP) des accidents du travail et des maladies professionnelles qui a pour missions essentielles :

- d'établir, au plan national, les statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles constatées dans les collectivités territoriales et établissements publics de santé ;
- de participer au financement, sous la forme de subventions, des mesures de prévention décidées par les collectivités et les établissements qui sont conformes au programme d'actions du Fonds ;
- d'élaborer des recommandations d'actions en matière de prévention, par la capitalisation des expériences et la diffusion des bonnes pratiques.

Filiales et participations stratégiques

Les enjeux de santé et de sécurité des clients sont les particulièrement importants pour Compagnie des Alpes, Transdev et les activités d'exploitation d'Egis.

Compagnie des Alpes

- Pour le Groupe, la sécurité et l'intégrité de ses employés et de ses clients sont considérés comme des priorités. Avant le début de chaque saison, des forums d'accueil sont organisés pour recevoir les employés et leur distribuer le cas échéant des livrets ou guides d'accueil leur présentant ces priorités
- Organisation de formations pour veiller à la sécurité et à la qualité de l'accueil des clients, mais aussi pour l'apprentissage des procédures

d'exploitation, de prévention (gestes et postures, travail en hauteur, utilisation des produits chimiques...) et des conduites à tenir en cas d'incident

- Actions de prévention spécifiques dans les sociétés du Groupe comme le développement de zones de ski tranquilles ou familiales, actions de sécurisation de l'embarquement sur télésiège (convention ESF, élévateurs pour enfants, tapis, siège école, pose de garde-corps spécifiques ou de systèmes anti-sous-marinage...), sensibilisation aux risques d'avalanches et à l'utilisation de matériel d'aide à la recherche de victimes (ex. : ARVA Park), pictogrammes et rappels des

Des pratiques éthiques et transparentes

consignes et comportements sur les attractions, et surveillance accrue des opérateurs

- Depuis le contexte sanitaire particulier de l'exercice 2019/2020, mise en place d'un dispositif spécifique incluant la nomination d'un référent Covid dans chaque site, une structure d'animation des référents et un reporting au niveau du Groupe

Egis

- Certification ISO 45001 pour près de 60 % du chiffre d'affaires

Transdev

- Politique de santé et de sécurité du groupe Transdev établie depuis 2014. Cette politique s'applique à toutes les entités dans lesquelles Transdev détient plus de 50% ou sur lesquelles elle exerce un contrôle effectif et/ou qui sont consolidées par intégration

globale. Dans les autres entités dans lesquelles le Groupe n'est pas présent, le représentant de Transdev (lorsque c'est le cas), doit proposer la mise en place d'une politique de sécurité équivalente. Lorsque cela n'est pas possible, la direction de la sécurité du groupe Transdev doit en être formellement informée

- Système de management de la sécurité (SMS) de Transdev, conforme à la norme ISO 45001, et comprenant environ 90 exigences liées à la bonne gestion de la sécurité au sein de l'entreprise
- Alors que le Groupe approche de sa « nouvelle normalité » post Covid-19, il renforce « la sécurité avant tout » comme priorité numéro un et actualise ses outils afin d'améliorer les rapports et les analyses, et promotion d'une culture et des performances de sécurité positives

4.2.7 Respect des droits humains

Groupe

Signataire du Pacte mondial des Nations unies, la Caisse des Dépôts veille au strict respect des droits de l'Homme et des libertés syndicales. Avec ses filiales et participations stratégiques, elle respecte la réglementation française en matière de droit du travail, ainsi que les grandes déclarations et conventions internationales en la matière. Aucune des entités du Groupe n'a recours ni ne soutient le travail forcé ou le travail des enfants.

La prise en compte des droits de l'Homme se matérialise par plusieurs politiques :

- politique d'investissement responsable, politique LCB-FT et dispositif déontologique pour la **prise en compte des droits humains dans les investissements** au travers des analyses ESG. Au-delà, des actions d'engagement actionnarial peuvent également être menées en cas de manquement constaté. La [Charte Investissement Responsable](#) du groupe Caisse des Dépôts énonce en

particulier que « *dans le cadre de son activité, la Caisse des Dépôts se réfère aux grands principes reconnus par la communauté internationale, dont :*

- *le respect des droits de l'homme, de la liberté d'association et du droit à la négociation collective ;*
- *l'élimination du travail forcé et du travail des enfants et des discriminations en matière professionnelle ;*
- *la protection de l'environnement et l'usage modéré des ressources naturelles ;*
- *la lutte contre le blanchiment et la corruption. »*
- politiques RH des entités, dialogue syndical et dispositif déontologique pour les **sujets concernant les ressources humaines internes**, notamment en termes de promotion de la diversité, de lutte contre les discriminations et de liberté syndicale

(confer la section 4.3 Un employeur responsable). La **Déclaration sociale du Groupe** énonce notamment que le groupe Caisse des Dépôts est « *attaché à la promotion et au respect des grands principes internationaux sur les droits humains dans tous ses domaines d'activité et ses sphères d'influence, qu'il s'agisse des principes et droits fondamentaux proclamés par la déclaration universelle des droits de l'Homme, la déclaration et les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes du Pacte mondial des Nations unies dont la Caisse des Dépôts est signataire.* »

politiques d'achats responsables, politique LCB-FT et dispositif déontologique pour les sujets concernant les **fournisseurs et sous-traitants** pour s'assurer de ne pas être directement ou indirectement complice involontaire de violations des droits de l'Homme dans le cadre de sa chaîne de sous-traitance [confer la section 4.4.2 Achats responsables du présent document]

Les sujets de droits humains sont également intégrés aux dispositifs de remontées d'alertes et d'incidents devant être déployés par toutes les entités.

[Confer la section 4.1.2.5 Systèmes d'alerte éthique et dispositifs de gestion des incidents].

Nombre de litiges et contentieux contre l'entité concernant les droits de l'Homme

	2018	2019	2020	2021
Groupe¹	1 ²	0	0	0

¹ Le périmètre concerne tous contentieux juridiques directement déposés contre l'une ou l'autre des entités du groupe Caisse des Dépôts (hors Groupe La Poste) dont la Direction juridique du Groupe aurait connaissance soit a minima tout contentieux supérieur à 10M€.

² La Caisse des Dépôts a été assignée en 2013 par le Conseil Représentatif des Associations Noires de France (CRAN) au motif que cette dernière aurait participé au processus de décolonisation d'Haïti. Cette procédure n'a toutefois pas abouti (assignation non placée). En 2014, la Caisse des Dépôts a été assignée par le CRAN une seconde fois pour les mêmes motifs. Le dossier a in fine été clôturé en octobre 2018.

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts s'engage à faire respecter les dix principes du Pacte mondial des Nations unies, regroupés autour de quatre axes dont notamment les droits humains. Les sujets sont traités et suivis par les directions et les métiers concernés :

- les métiers financiers intègrent ces sujets dans leur analyse et suivi ESG et mènent des actions d'engagement actionnarial en cas de manquement constaté, voire d'exclusion en cas de forte controverse ;

- la direction des ressources humaines s'assure du bon dialogue avec les syndicats et de la promotion de la diversité ;
- le Secrétariat général s'assure que ses sous-traitants et fournisseurs mettent en place des dispositifs permettant l'identification et la prévention des atteintes aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement.

Filiales et participations stratégiques

Outre les engagements Groupe, les filiales encadrent ces sujets par leurs propres dispositifs, fonctions de leurs activités, de leur présence à l'international et du profil de leurs partenaires – plus ou moins internationalisés.

Toutes les entités intervenant à l'international – groupe La Poste, Compagnie des Alpes, Transdev et Egis – ainsi qu'lcade ont formalisé leurs propres engagements en la matière

Des pratiques éthiques et transparentes

Les autres filiales interviennent en France et sont peu exposées à des sujets de manquements aux droits humains. Les enjeux portent principalement sur les sujets de diversité et de discrimination couverts par leur politique RH et sur leurs responsabilités dans le cadre de leur chaîne de sous-traitance.

[Sur les sujets liés aux politiques RH, se reporter à la section 4.3 Un employeur responsable du présent document].

Concernant la chaîne de sous-traitance, Icade, CDC Habitat, Transdev, Egis, La Poste et Compagnie des Alpes reprennent le respect des droits humains dans des chartes d'engagement RSE à destination de leurs sous-traitants et / ou au travers de clauses relatives aux droits de l'Homme dans leurs accords commerciaux et contrats.

Trois entités – Icade, STOA et La Poste – forment en outre régulièrement leurs collaborateurs aux sujets liés aux droits humains.

Enfin, plusieurs entités ont également **une activité ayant une contribution positive directe à l'amélioration des droits humains** :

- le groupe **CDC Habitat** œuvre en outre pour les publics les plus fragilisés en particulier à travers sa filiale ADOMA (hébergement d'urgence, accueil des migrants...);
- **STOA**, par ses activités de financement d'infrastructures essentielles dans les pays émergents, participe à l'application de ces droits. Les infrastructures permettent notamment à des communautés d'avoir accès à de meilleures conditions de vie grâce à un emploi, un accès facilité à l'énergie, et l'accès aux transports.

À noter que certaines entités du Groupe entrent dans le périmètre d'application de la loi française sur le devoir de vigilance. Ni le groupe Caisse des Dépôts ni l'Établissement public ne le sont en revanche.

4.2.8 Médiation du Groupe

Sur la recommandation du Médiateur de la République, le directeur général de la Caisse des Dépôts a créé en 1997 l'instance de **médiation du Groupe**, avec pour objectif d'offrir la possibilité d'une résolution amiable des différends aux personnes bénéficiant de prestations de services proposées par le Groupe et ses entités.

La Médiatrice, dont le mandat a été renouvelé en 2021 en accord avec le directeur général de la Caisse des Dépôts, n'est pas révocable, n'a aucun lien hiérarchique, et ne reçoit aucune directive de quiconque. Elle dispose d'un budget et d'une équipe distincts et adaptés à l'accomplissement de sa mission. Sa rémunération est sans lien avec le résultat des médiations. Ces modalités de désignation et de fonctionnement assurent son indépendance, source de confiance des parties prenantes du Groupe.

Elle propose à ces dernières une médiation essentiellement institutionnelle ; elle intervient depuis 2017, de façon plus marginale, en tant que médiatrice de la consommation.

La saisine de la Médiatrice est possible sans avocat, et s'effectue par le biais d'un formulaire en ligne, disponible sur le site internet de la Caisse des Dépôts ou par voie postale, selon les modalités précisées sur le site internet de la médiation. **Confidentielle, volontaire et gratuite**, la médiation est un processus dont les parties peuvent se retirer à tout moment.

Conformément à la **charte de la médiation du Groupe**, adoptée en comité de direction du Groupe en 2016 et dont une refonte est en cours, la Médiatrice propose une solution fondée sur le droit positif et sur des considérations liées au contexte et à l'équité. Le texte permet de rappeler les valeurs ainsi que les principes cardinaux que la Médiatrice s'engage à respecter :

- **foi publique** : depuis 1816, la devise de la Caisse des Dépôts rappelle la valeur constitutive de l'institution qui est la confiance, fondement-même du principe de Médiation ;
- **équité** : les avis émis par la médiatrice prennent en compte le contexte propre à chaque cas ;

Des pratiques éthiques et transparentes

- **neutralité et impartialité** : la Médiatrice est impartiale par rapport aux parties et s'interdit toute situation de conflit d'intérêt. Elle s'engage à traiter en permanence toutes les parties d'une manière équitable dans le cadre de la médiation.

Chaque année la Médiatrice présente un rapport sur son activité, qui rend compte du traitement des litiges relevant de la médiation de la consommation et de la médiation institutionnelle. Ce rapport est diffusé au Défenseur des droits, aux membres de la commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation (CECMC), en interne, et mis à la disposition du public sur le site internet du Groupe et sur celui de la Médiation. Il comprend notamment les informations suivantes :

- le nombre de litiges dont elle a été saisie et leur objet,
- les questions les plus fréquemment rencontrées dans les litiges qui lui sont soumis,
- la durée moyenne nécessaire à la résolution des litiges,
- le pourcentage des solutions proposées en faveur du consommateur ou de l'entité concernée du groupe Caisse des Dépôts ainsi que le pourcentage des litiges résolus à l'amiable.

Le rapport formule en outre des **préconisations** permettant d'améliorer les processus internes pour éviter de futurs litiges,

et des cas pratiques illustrant les réponses apportées aux requérants.

Un plan de développement de la médiation au sein du Groupe, **validé par le directeur général en 2018**, est en œuvre, en lien étroit avec la direction juridique et fiscale du Groupe, dans la perspective notamment de :

- **faire connaître la médiation** : actions de sensibilisation menées au sein de l'Établissement public et des filiales ;
- **créer une communauté autour de la médiation ouverte vers l'extérieur** : rencontres régulières, retours d'expérience et création en cours d'une communauté sur l'intranet de la Caisse des Dépôts ;
- **réduire les contentieux et préserver le lien avec les parties prenantes** : insertion de clauses de médiation dans les contrats ;
- **créer une base de données statistiques sur la pratique de la médiation** : collecte de certaines données dans le cadre du reporting des risques contentieux et réflexions en cours sur la mise en place d'une base de données ;
- **répondre aux obligations de l'employeur** : réflexions sur la mise en place d'instances de médiation interne comme à SFIL ou à La Poste ;
- **améliorer la performance RSE** : insertion dans le reporting RSE d'un indicateur lié au recours aux modes amiables de règlement des différends.

Nombre de saisines reçues dans l'année par la médiation du Groupe

	2017	2018	2019	2020	2021
Groupe	254	348	287	999	1 999

En 2021, la progression impressionnante du nombre de saisines, déjà observée en 2020, s'est accentuée, avec un doublement du nombre de saisines, concernant notamment Mon compte formation, pour atteindre 1 999 saisines reçues dans l'année.

À noter que ce chiffre n'inclut pas les saisines de la médiation propres au groupe La Poste

(17 725 demandes de médiation reçues en 2021, dont près de 5 000 avis émis recevables).

Pour en savoir plus :

- Charte de la médiation du groupe
- Rapport annuel de la médiatrice
- Site de la médiation du Groupe <https://www.caissedesdepots.fr/mediat>

Des pratiques éthiques et transparentes

[Plus d'informations dans le Document d'enregistrement universel 2021 du groupe La Poste, section « La satisfaction client et la relation client responsable »]

L'année 2022, avec 500 dossiers enregistrés sur les deux seuls premiers mois, confirme cette intensification liée aux requêtes émanant

des parties prenantes de Mon compte formation. 1 702 des dossiers initiés par des saisines 2021 ont été instruits et clôturés, ainsi que 153 issus de saisines antérieures. Au 31/12/2021, 317 dossiers restent en cours de traitement - dont 297 initiés en 2021. La majorité de ces dossiers en cours (71,3 %) concerne Mon compte formation.

Un employeur responsable

4.3

4.3.1 Effectifs

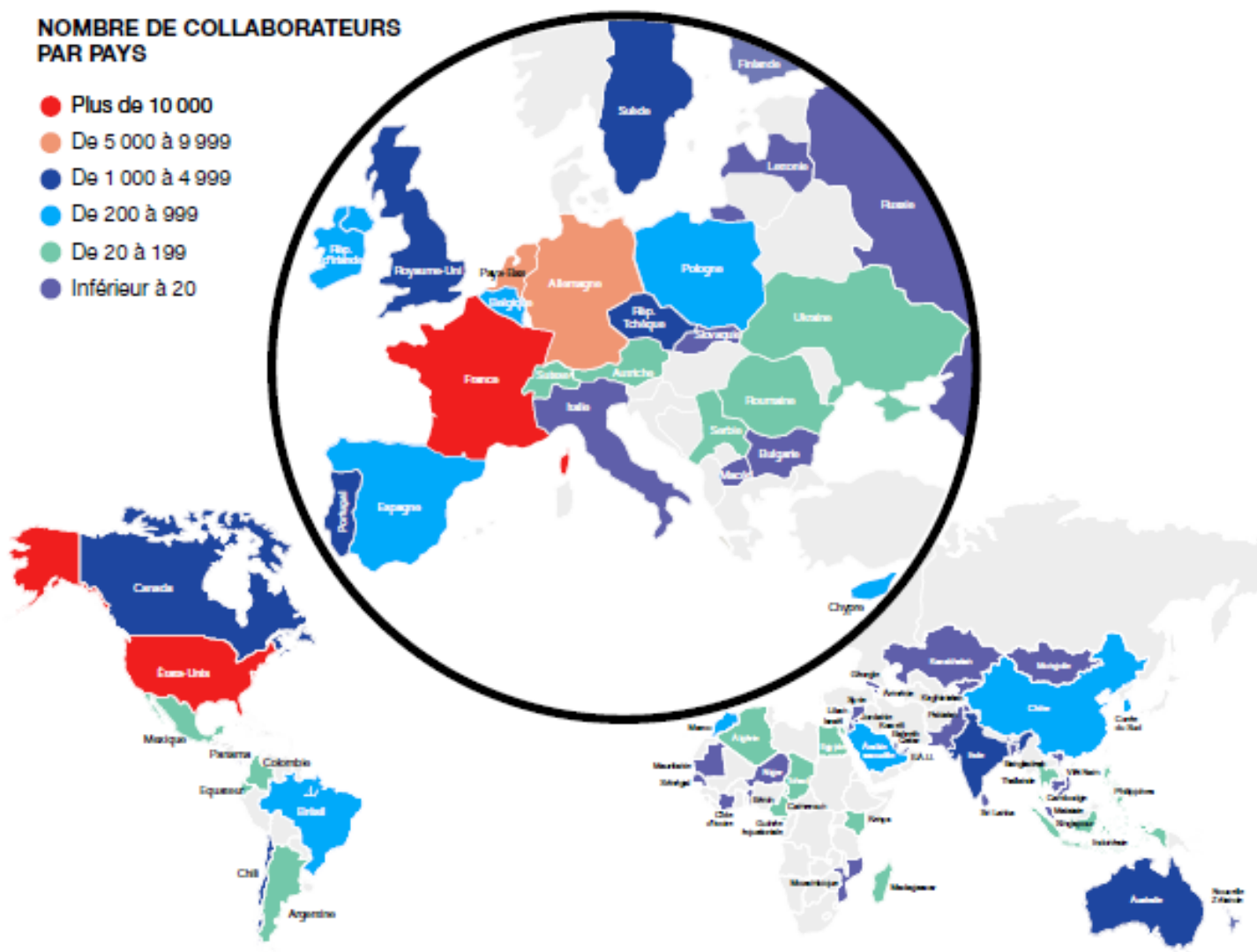
L'Établissement public emploie 7 033 collaborateurs, uniquement en France.

Sur le périmètre consolidé, le groupe Caisse des Dépôts emploie plus de 360 000

collaborateurs (en incluant les effectifs du groupe La Poste), dont 70 % en France.

Le groupe La Poste représente à lui seul 67 % des effectifs du Groupe, et Transdev 22 %.

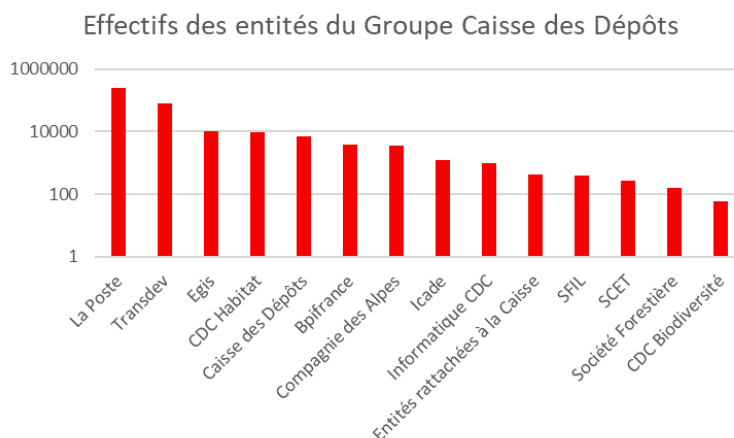
Carte des implantations internationales du Groupe (hors groupe La Poste)



4.3.1.1 Répartition par entité (pays, genre et statut)

Seules cinq des quatorze entités consolidées affichent des effectifs à l'étranger : le groupe La Poste, Compagnie des Alpes, Egis, Icade et Transdev.

Au total, le Groupe est présent dans 62 pays, hors la France principalement aux États-Unis (13 126 collaborateurs) et en Allemagne (7 062 collaborateurs).



Répartition de l'effectif total géré par entité par zone géographique (Monde, au 31/12/2021)	2018	2019	2020	2021		Evolution 2021-2020	
	Total	Total	Total	France	Étranger	Total	
Caisse des Dépôts (EP) *	6 646	6 767	6 883	7 033	0	7 033	2 %
Bpifrance	3 018	3 258	3 479	3 706	0	3 706	7 %
CDC Biodiversité	44	42	44	60	0	60	36 %
CDC Habitat	7 509	7 525	9 110	9 368	0	9 368	3 %
CNP Assurances et filiales	5 260	5 370	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Compagnie des Alpes	4 890	5 239	5 211	3 040	2 109	5 149	-1 %
Egis et filiales **	9 056	9 148	9 064	4 267	5 726	9 993	10 %
Icade et filiales	1 186	1 174	1 189	1 228	4	1 232	4 %
CDC Informatique	1 210	1 276	1 379	990	0	990	-28 %
Groupe La Poste				192 649	52 331	244 980	N/A
Autres entités rattachées à l'EP***	468	448	415	419	0	419	1 %
SCET et filiales	392	349	326	270	0	270	-17 %
SFIL	N/A	N/A	394	391	0	391	-1 %
Société Forestière et filiales	181	172	170	162	0	162	-5 %
Transdev	81 782	84 714	83 112	33 591	48 124	81 715	-2 %
Groupe - Effectif total	121 947	125 482	120 776	257 174	108 294	365 468	203 %
Groupe – Effectif total hors LP	N/A	N/A	N/A	64 525	55 963	120 488	0 %

* Effectif total géré hors agents ou salariées exerçant leur activité au sein de CNP Assurances

** Hors effectifs des sociétés d'exploitation France et international

*** Effectif en équivalent temps plein, incluant également Novethic et France Brevets.

Un employeur responsable

Hors effectifs du groupe La Poste, les effectifs du Groupe sont stables entre 2021 et 2020.

Deux filiales voient leurs effectifs baisser :

- la SCET où beaucoup de départ pour des motifs variés – démissions, retraites – n’ont pas été remplacés ;

- CDC Informatique où les collaborateurs de CNP-TI (environ 300 personnes ont été transférés à la CNP le 1^{er} janvier 2021.

Répartition de l'effectif total géré par genre et statut (France, au 31/12/2021)	Cadres		Non cadres		Total	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Caisse des Dépôts (EP)	46 %	54 %	27 %	73 %	38 %	62 %
Bpifrance	44 %	56 %	38 %	62 %	44 %	56 %
CDC Biodiversité	33 %	67 %	0%	100%	28 %	72 %
CDC Habitat	44 %	56 %	40 %	60 %	41%	59%
Compagnie des Alpes	58 %	42 %	57 %	43%	57 %	43 %
Egis et filiales *	67 %	33 %	44 %	56 %	63 %	37 %
Icade et filiales	55 %	45 %	24 %	76 %	46 %	54 %
CDC Informatique	72 %	28 %	72 %	28 %	72 %	28 %
SCET et filiales	42 %	58 %	28%	72 %	41 %	59 %
SFIL	54 %	46 %	29 %	71 %	51 %	49 %
Société forestière	70 %	30 %	62 %	38 %	67 %	33 %
Transdev	64 %	36 %	75 %	25 %	75 %	25 %
Groupe hors La Poste	54 %	46 %	65 %	35 %	61 %	39 %
La Poste	48 %	52 %	47 %	53 %	49 %	51 %

* Hors effectifs des sociétés d'exploitation France et international

4.3.1.2 Répartition des entrées et des sorties et turnover

Le Groupe s'attache à prendre soin de ses collaborateurs et de son capital humain avec des stratégies d'attractivité et de rétention des collaborateurs qu'elle forme.

Le turnover, ou taux de rotation de ses effectifs, peut cependant fortement varier du fait de la nature des activités, avec notamment des taux

plus élevés pour les activités touristiques et de loisirs, par définition, fortement saisonnières.

Le turnover est ainsi structurellement plus important pour Compagnie des Alpes du fait du recours aux CDD saisonniers pour les activités de tourisme et de loisirs. Le turnover du Groupe reflète ces taux différents par activités.

Nombre d'entrées-sorties (Monde)	2019		2020		2021	
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
Caisse des Dépôts (EP)	725	466	626	488	774	475
Bpifrance	608	375	652	492	779	553
CDC Habitat	1	1907	2289	1965	2547	2 289
Compagnie des Alpes	14 242	14 002	12 699	13 012	10 335	9 744
Egis et filiales*	864	725	667	676	701	499
Entités rattachées à l'EP**	169	176	154	184	226	267
Icade et filiales	216	223	195	180	257	152
CDC Informatique	185	119	204	101	115	76
La Poste***	N/A	N/A	N/A	N/A	17 925	26 201
Transdev	25 143	24 426	21 124	23 145	20 729	23 738
Total Groupe	44 072	42 419	38 610	40 243	54 388	63 994

* Périmètre France

** dont CDC Biodiversité, la SCET, SFIL et Société Forestière

*** Périmètre Europe

Entrées = recrutements CDI et CDD (y compris contrats d'aide à l'insertion), mobilités Groupe, hors gains de marchés

Sorties = démissions, licenciements, fins de CDD, rupture conventionnelle, retraite et pré-retraites, décès, rupture période d'essai, mobilités Groupe, hors cessions/pertes de marchés

<input checked="" type="checkbox"/> Turnover - Périmètre Monde	2019	2020	2021
Caisse des Dépôts (EP)	5 %	5 %	5 %
Bpifrance	9 %	8 %	8 %
CNP Assurances et filiales	5 %	N/A	N/A
Compagnie des Alpes	44 %	40 %	52 %
Egis et filiales*	16 %	13 %	10 %
Entités rattachées à l'EP**	7 %	15 %	15 %
Icade et filiales	15 %	10 %	12 %
Informatique CDC	7 %	4 %	5 %
CDC Habitat	10 %	7 %	8 %
Transdev	23 %	20 %	23 %
Groupe hors La Poste	20 %	18 %	20 %
La Poste (Europe)	N/A	N/A	9 %

Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

*Périmètre France (données à l'international non disponible) – La donnée publiée en propre dans les publications d'Egis (14,7 % pour 2021) est différente de celle calculée dans le cadre du reporting groupe Caisse des Dépôts car la méthode de calcul n'est pas la même.

** dont CDC Biodiversité, la SCET, SFIL et Société Forestière

Méthode : sommes des départs CDI et CDD (hors fins de CDD et pertes de marchés) / effectif moyen mensuel CDI. Sont comptabilisés dans les départs : démissions, licenciements économiques ou autre, ruptures conventionnelles individuelles et collectives, départs en retraite ou préretraite, décès.

4.3.2 Qualité du dialogue social

Groupe

Deux instances organisent le dialogue social au niveau de l'ensemble du groupe Caisse des Dépôts, hors groupe La Poste, qui dispose de ses propres instances de représentation. Ces instances ont été mises en place par accord du 2 octobre 2001, dans le cadre de la loi sur les nouvelles régulations économiques (Loi NRE) du 15 mai 2001. Elles couvrent un périmètre d'environ 30 000 collaborateurs répartis dans environ soixante entités du Groupe, sur la base de critères d'appartenance définis dans cet accord :

- **le Comité mixte d'information et de concertation (CMIC).** C'est un lieu d'information et de concertation entre la direction générale et les représentants du personnel des entités du Groupe sur l'actualité stratégique, économique, financière et sociale du Groupe. Présidé par le directeur général, il est composé d'une délégation du personnel et de représentants des organisations syndicales représentatives dans le Groupe.
- **les délégués syndicaux du Groupe.** Ils sont désignés par les organisations syndicales représentatives parmi les collaborateurs des entités du Groupe et sont compétents pour négocier des accords Groupe.

Au niveau du Groupe, trois accords principaux servent de cadre de référence :

- l'accord sur **l'égalité professionnelle femme/homme** de 2004,
- l'accord sur la **mobilité** de 2010,
- l'accord sur la **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)** de 2012.

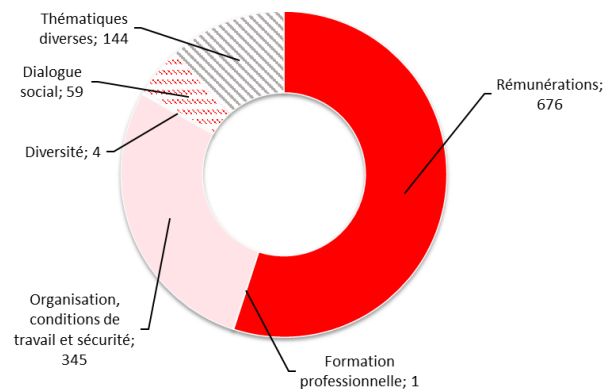
En outre, des rencontres sont organisées tous les deux mois entre le directeur des ressources humaines du Groupe et les délégués syndicaux afin d'évoquer l'actualité sociale.

Chaque entité du Groupe organise par ailleurs son propre dialogue social dans le cadre d'instances de représentation du personnel qui lui sont spécifiques.

Avec près d'un millier d'accords signés chaque année à l'échelle du Groupe, de l'Établissement public et/ou de ses filiales spécifiques, le dialogue social s'inscrit dans un cadre dynamique et constructif.

En 2021, ce sont ainsi 1 229 accords ou relevés de décisions qui ont été établis à l'échelle du Groupe (hors groupe La Poste) sur le périmètre Monde (☑ - **Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe**), dont la majorité ont concerné la rémunération et l'organisation du travail.

Répartition par thèmes des accords et relevés de décision établis en 2021 Groupe (hors groupe La Poste)



Caisse des Dépôts

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-217 du 29 mars 2018 et du décret n°2018-449 du 5 juin 2018, la Caisse des Dépôts dispose d'une instance unique de représentation du personnel : le comité unique de l'Établissement public (CUEP). Mis en place

en 2018, le CUEP regroupe le Comité social et économique (CSE), remplaçant le comité technique et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) depuis le 1^{er} janvier 2020. La Caisse des Dépôts est désormais habilitée à conclure des accords

Un employeur responsable

collectifs applicables de plein droit à la fois aux fonctionnaires et aux salariés afin d'assurer la

mise en cohérence des règles sociales dont relèvent les personnels.

Filiales et participations stratégiques

Les filiales et participations stratégiques entretiennent également leur propre dialogue social. Celles opérant à l'étranger disposent d'instances de représentation du personnel adaptées à leur configuration et s'attachent à respecter et promouvoir le droit syndical y compris dans les implantations situées hors d'Europe (Egis et Transdev).

■ Egis

Les engagements du groupe Egis sont formalisés dans le Code du Management des Ressources Humaines publié fin 2017. Ce Code, décrit les grands principes qui doivent être appliqués partout où le Groupe opère (responsabilité sociale, santé, sécurité des équipes d'Egis, pratiques managériales, diversités, parcours professionnel et gestion des talents). Depuis 2019, une démarche d'évaluation mesurant le respect des grands principes de gestion des ressources humaines a été initiée au niveau Groupe. Celle-ci consiste à faire un bilan des mesures mises en œuvre au sein des entités et élaborer, sur la base d'un plan d'action, un développement des pratiques RH conformes à la culture Egis. Une procédure définissant le cadre de cette évaluation est en cours d'élaboration pour consolider les pratiques et engager le cas échéant des actions de développement à des fins d'homogénéité.

■ Transdev

Dès juin 2012, Transdev s'est doté d'un comité d'entreprise européen afin d'assurer la représentation des salariés des entreprises du Groupe opérant dans les états membres de l'Union Européenne.

En juin 2015, un Comité de Groupe France a été mis en place pour représenter les salariés des filiales françaises.

En outre, en vertu de **l'accord de Groupe sur « l'exercice du droit syndical et le dialogue social au sein du groupe Transdev »** conclu en 2015 et amélioré par l'accord de février 2019 visant à pérenniser des relations sociales constructives et à organiser le bon déroulement de l'exercice du droit syndical dans le Groupe, des délégués syndicaux nationaux et des délégués syndicaux coordinateurs nationaux

ont été mis en place dans tous les pays d'implantation. Cet accord a aussi harmonisé le cadre de mise en place des Comités sociaux et économiques des filiales, tout en laissant des espaces de négociations aux entités locales adaptables aux contextes locaux.

Transdev est en outre membre du *Global Deal*, une initiative mondiale visant à faire du dialogue social un outil pour le travail décent et le développement d'une croissance inclusive.

■ Compagnie des Alpes

Les sociétés du groupe Compagnie des Alpes sont autonomes dans l'animation du dialogue social et dans l'organisation de leurs négociations collectives. Un comité de Groupe européen a permis, en 2021, des discussions principalement concentrées sur l'actualité de la situation sanitaire exceptionnelle et ses conséquences sur l'emploi.

■ Groupe La Poste

Dans le cadre des politiques sociales et des valeurs de l'entreprise, La Poste agit pour un dialogue social constructif et permanent associant les représentants syndicaux à chaque phase des projets.

La Poste s'engage pour un emploi de qualité reposant sur la qualité de vie au travail, le développement des compétences et les parcours professionnels.

Pendant la durée de la crise sanitaire, La Poste a maintenu à 100 % la rémunération des postiers placés en activité partielle (personnes vulnérables et gardes d'enfants) ; elle a prolongé les mesures en faveur des postiers aidants et élargi le nombre de bénéficiaires au télétravail, en capitalisant sur les expériences de travail hybride développées pendant la crise sanitaire.

En 2021, au-delà des 18 accords signés au périmètre de La Poste SA, 139 accords ont été signés au niveau des filiales françaises du groupe et 253 accords signés au niveau des filiales européennes du groupe. 100 % des collaborateurs du groupe en France sont ainsi couverts par des accords sociaux.

4.3.3 Diversité et égalité des chances

4.3.3.1 Lutte contre toutes les formes de discrimination

Groupe

Le groupe Caisse des Dépôts s'est profondément engagé dans la lutte contre toutes les formes de discrimination. Au-delà du cadre réglementaire français et international (OIT), cet engagement s'inscrit dans une démarche volontariste.



Les entités de la Caisse des Dépôts s'attachent toutes à lutter, à leur manière, contre toutes les formes de discrimination qui peuvent survenir au travail. Cet engagement est rappelé dans la déclaration sociale du Groupe, mise à jour sous forme de la déclaration employeur responsable en 2022.

En 2021, 11 entités, représentant **plus de 95 % des effectifs du Groupe**, ont formalisé un plan d'action en faveur de la promotion de la diversité et de la lutte contre la discrimination, par la mise en place d'une politique spécifique, la signature d'accords sur ces sujets, et / ou la signature de la charte de la diversité.

Caisse des Dépôts

Signataire de la Charte de la diversité, la Caisse des Dépôts s'engage à lutter contre toutes les formes de discrimination (genre, nationalité et origine ethnique, milieu social, religion, orientation sexuelle, responsabilités familiales, handicap, opinions politiques, âge, conditions médicales sensibles).

Dans le cadre de sa politique anti-discrimination, la Caisse des Dépôts a mis en œuvre des actions concrètes, en se concentrant sur trois critères : le genre, l'âge (à la fois les seniors mais aussi les jeunes notamment issus des milieux défavorisés) et le handicap.

Ces actions s'inscrivent dans une politique globale de diversité et d'égalité des chances et reposent sur un certain nombre d'accords (égalité femmes /hommes, insertion dans l'emploi des personnes en faveur du handicap,

voir sections respectives dédiées) et de plans d'action renforcés notamment sur la lutte contre le harcèlement, les agissements sexistes et les violences au travail :

- **charte de prévention des situations de harcèlement et de violence au travail**, entrée en vigueur en juillet 2019 et visant à mieux accompagner et prendre en charge les collaborateurs s'estimant victimes d'une situation de violence ou de harcèlement via un circuit identifié et indépendant,
- **nomination d'un référent dédié** au sein de la DRH et d'un référent dédié au sein du CSSCT,
- **nouveau dispositif de traitement des signalements et des procédures de saisine**, assurant confidentialité et traitement individualisé des situations.

Filiales et participations stratégiques

Outre l'Établissement public, plusieurs entités du Groupe sont signataires de la **Charte de la diversité**, texte d'engagement proposé à la signature de tout employeur souhaitant, par une démarche volontariste, agir en faveur de la diversité et dépasser le cadre légal et juridique de la lutte contre les discriminations : la SCET,

groupe La Poste, Bpifrance, CDC Habitat et Transdev.

La majorité des filiales adoptent une démarche inclusive dès la phase de **recrutement** : la SCET, SFIL, Egis, Bpifrance, CDC Habitat, Transdev, Icade, pour qui c'était déjà le cas l'année dernière, mais également Informatique CDC et Société Forestière. Cette prise en

Un employeur responsable

compte des enjeux de diversité dès la phase de recrutement se complète souvent par des actions de sensibilisation à destination des recruteurs visant à lutter contre les biais auxquels ils sont confrontés. CDC Habitat, par exemple, a poursuivi en 2021 les formations des RH nouveaux entrants sur le module « Recruter sans discriminer ».

De manière plus générale, la **sensibilisation** et la **formation** des collaborateurs et/ou des managers se déploient à travers des actions – en présentiels ou en e-learning – sur les thématiques d'égalité des genres, d'inclusion de la diversité et de la prise en compte des situations de handicap.

Enfin, des **dispositifs d'alerte et /ou de signalement** des comportements ou des situations inappropriés sont mis en place dans six filiales – CDC Informatique, SFIL, Egis, Bpifrance, Transdev et La Poste – auxquelles il faut ajouter Société Forestière où un dispositif

est en cours de déploiement. SFIL a par exemple mis en place les dispositifs ALLODISCRIM pour les discriminations et/ou inégalités de traitement, de harcèlement moral et à des situations de violence, et ALLOSEXISM, de lutte contre le harcèlement et les agissements sexistes, émanant de salariés ou de prestataires.

Ces engagements s'étendent le cas échéant également aux implantations internationales. Egis applique son code de management des ressources humaines à toutes ses implantations, tandis que Transdev met en œuvre un programme diversité et inclusion Transdev, piloté par le comité exécutif du Groupe et qui engage toutes les filiales.

[Pour plus d'informations, voir la section « Diversité, Inclusion et Engagement » de la Déclaration de performance extra-financière 2021 de Transdev]

4.3.3.2 Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Groupe

Dès 2004, le Groupe s'est engagé en faveur de l'égalité professionnelle femmes / hommes (F/H) par la signature d'un accord-cadre Groupe, auxquels les entités ont adjoint leurs propres accords et plans d'actions.



De multiples leviers d'actions sont mobilisés :

- **les recrutements et les promotions**, avec des actions de sensibilisation et formation pour lutter contre les discriminations, de mentorat notamment au travers du réseau de mixité du Groupe, Alter-égales,

- **l'égalité salariale**, avec une évaluation des écarts de salaires pour toutes les entités de plus de 50 salariés, conformément à la réglementation, et un bon **score moyen atteint au niveau Groupe de 91 %** pour l'index d'égalité professionnelle mis en place par le ministère du travail,
- **le soutien à la parentalité** (voir section : Equilibre vie privée / vie professionnelle),
- **la lutte contre les discriminations**, le sexisme, le harcèlement et les violences au travail.

Par ailleurs, depuis début 2022, un **réseau des référents** chargés de traiter les signalements en matière de harcèlement à l'échelle du Groupe a été mis en place.

Pourcentage de femmes : (en %)	2019	2020	2021
Dans les recrutements ¹			
Caisse des Dépôts	60 %	59 %	62 %
Groupe*	35 %	38 %	38 %
☑ Dans les comex ou assimilés			
Caisse des Dépôts	36 %	36 %	36 %
Groupe*	29 %	32 %	31 %
Dans les cadres de direction			
Caisse des Dépôts	44 %	44 %	43 %
Dans primo nomination de cadres de direction			
Caisse des Dépôts	53 %	46 %	48 %

☑ Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

* Données Groupe hors groupe La Poste

¹ Périmètre Monde, à l'exception d'Egis où les données internationales ne sont pas disponibles.

Méthode : sont comptabilisés les recrutements en CDI, CDD et CDP.

En 2021, le **réseau de mixité du Groupe Alter Egales** a fêté ses 10 ans. Disposant de relais dans toutes les directions régionales de la Caisse des Dépôts ainsi que dans l'ensemble des filiales du Groupe, ouvert aux hommes et aux femmes, il vise à favoriser l'altérité, à promouvoir l'égalité et à valoriser la diversité à travers le Groupe.

Présidé par Virginie Chapron-du Jeu, directrice des finances et membre du comité exécutif du Groupe, il réunit plus de 2 300 collaborateurs.

Le réseau organise des ateliers - par exemple « Jamais sans eux ! L'égalité c'est aussi l'affaire des hommes ! » en septembre 2021, ou bien

« Stéréotypes : non coupables... mais responsables » en avril 2021 - des projets de solidarité et a mis en place un dispositif de mentorat.

Il a également mis à disposition un e-learning « agir contre le sexisme ordinaire » en 2020 qui se diffuse progressivement au sein de toutes les entités du Groupe (SFIL en 2020 ou Société Forestière début 2022 par exemple).

Pour en savoir plus : <https://www.alter-egales.fr/presentation-du-reseau>.

Index égalité Femmes / Hommes	2019	2020	2021
Caisse des Dépôts	97 %	92 %	92 %
Moyenne Groupe¹		91 %	91 %

¹ Calcul pondérée des effectifs France hors STOA et CDC Biodiversité, et incluant La Poste à compter de 2021

Caisse des Dépôts

Le développement de la politique en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes repose sur :

- un socle de dispositions permanentes, portées par un accord spécifique à l'égalité professionnelle hommes-femmes signé en 2007, modifié par avenant en 2012, en 2016 et le 4 juin 2019,
- ainsi que sur la mise en œuvre de plans de progrès triennaux.

La politique de la Caisse des Dépôts en matière d'égalité F/H comprend ainsi 4 axes :

- **la mixité des emplois** avec une attention particulière portée aux filières « Investissements et marchés financiers » et « Relations clientèles et commerciales / Marketing » ;
- **la rémunération et les promotions** avec l'identification des écarts et la proposition de mesures correctives, ainsi que des dispositifs d'analyse des méthodes actuelles ;
- **l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle et l'exercice de la responsabilité parentale** avec la mise

à jour (à venir) du guide de la parentalité et la sensibilisation aux stéréotypes persistants qui peuvent desservir aussi bien les hommes que les femmes ;

- **la lutte contre les agissements sexistes, le harcèlement et les violences sexuelles** avec un dispositif comportant toutes les garanties nécessaires en matière d'accueil, de confidentialité, d'expertise et de qualité de traitement des situations individuelles.

Depuis 2019, la Caisse des Dépôts calcule et publie de manière volontaire **un index sur l'égalité professionnelle** – calculé pour l'ensemble des personnels, fonctionnaires et salariés en tenant compte de son double statut public/privé – afin d'évaluer sa progression, de la comparer à celle des autres entreprises et de déterminer les plans d'action à mener pour s'améliorer. Le score de 2021 est stable par rapport à l'année précédente, et l'écart relatif à la promotion reste favorable aux femmes. La répartition demeure en outre stable s'agissant des 10 collaborateurs ayant perçu les plus hautes rémunérations.

Filiales et participations stratégiques

En complément de l'accord Groupe, les filiales adoptent des accords et plans d'action qui leurs sont propres.

Dix filiales – Bpifrance, CDC Habitat, SFIL, Egis, Transdev, CDC Informatique, Icade, Compagnie des Alpes, Société Forestière et la SCET – ont signé un ou plusieurs accords égalité femmes-hommes propres à leurs entités.



96 %

des effectifs du Groupe en France couverts par un accord relatif à l'égalité femmes /hommes spécifique à l'entité en complément de l'accord cadre Groupe en 2020x

Six filiales - SFIL, Egis, Icade, Compagnie des Alpes, Société Forestière et la SCET – intègrent la problématique de l'égalité femmes / hommes dès l'étape du **recrutement**. Par exemple, SFIL fixe un objectif de 50 % de parité a minima pour tous les recrutements avec un taux de *short list* (1 femme /1 homme) *a minima* de 66 % et un objectif de 66 % de parité pour les recrutements correspondant aux 3 catégories de postes les plus élevées (correspondant peu ou prou à l'encadrement).

Six filiales - Bpifrance, Egis, CDC Habitat, Icade, CDC Informatique, SFIL – ont également mis en place une politique de parité au niveau des managers et des dirigeants de leurs entreprises. Transdev vise ainsi à atteindre 50 % de femmes parmi les dirigeants du Groupe (*top executive*) à horizon 2025.

La quasi-totalité des filiales procède à des **évaluations d'écart de salaire** Hommes/Femmes dans les rémunérations. Certaines d'entre elles – par exemple Icade,

Un employeur responsable

Société Forestière, CDC Habitat ou la SCET – prévoient chaque année des enveloppes budgétaires afin de procéder à d'éventuels rééquilibrage des rémunérations hommes / femmes.

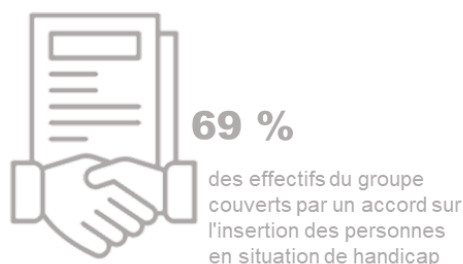
Enfin, des **campagnes de sensibilisation** sont mises en place en interne comme en externe. Icade par exemple a intégré en 2021, un

module "sexiste ou pas" dans un e-learning accessible à tous les collaborateurs sur l'égalité professionnelle pour que chaque collaborateur sache identifier les situations inadéquates. SFIL a poursuivi le déploiement auprès de l'ensemble de ses collaborateurs de la sensibilisation « Agir contre le sexisme ordinaire », mise à disposition sous format digital par le réseau de mixité Alter Egales.

4.3.3.3 Insertion des collaborateurs en situation de handicap

Les entités du Groupe mettent en place des mesures en faveur de l'insertion des collaborateurs en situation de handicap, par le biais d'accords ou de politiques dédiés, de mesures d'accompagnement et d'actions de sensibilisation.

En particulier, neuf des quatorze entités consolidées du Groupe disposent d'un accord dédié à l'insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap, en vigueur pour 2021.



Taux d'emploi légal (direct et indirect) – France (en %)	2018		2019		2020*	2021
	Taux d'emploi direct	Taux d'emploi légal	Taux d'emploi direct	Taux d'emploi légal	Taux d'emploi direct	Taux d'emploi direct
Caisse des Dépôts	6,0 %	6,0 %	6,0 %	7,4 %	5,7 %	5,8 %
Bpifrance	2,2 %	3,4 %	2,3 %	3,8 %	2,0 %	2,1 %
CDC Habitat	5,6 %	9,0 %	5,5 %	8,6 %	6,7 %	6,3 %
Compagnie des Alpes	2,8 %	2,8 %	1,9 %	2,7 %	3,1 %	3,2 %
Egis et filiales	1,9 %	2,8 %	2,7 %	5,5 %	2,1 %	2,8 %
Entités rattachées à l'EP **	4,1 %	6,4 %	3,7 %	4,6 %	3,7 %	3,7 %
Icade et filiales	4,0 %	4,8 %	5,9 %	10,7 %	5,5 %	4,9 %
CDC Informatique	4,3 %	10,1 %	4,8 %	7,1 %	5,9 %	5,8 %
La Poste*	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	8,6 %
Transdev	-	4,9 %	-	4,2 %	4,4 %	4,5 %

Définition du taux d'emploi direct : nombre de salariés en situation de handicap / effectif total au 31/12

Définition du taux d'emploi légal : nombre de salariés en situation de handicap et des bénéficiaires, de contrats de prestations (en unités bénéficiaires), du nombre de stagiaires handicapés / effectif total au 31/12 Définition du taux d'emploi légal

* Données relatives à La Poste Maison mère

** dont CDC Biodiversité, la SCET, SFIL et Société Forestière. Hors Novethic.

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts est soucieuse d'offrir aux personnes en situation de handicap des perspectives d'emploi et de parcours professionnels dans un environnement de travail inclusif et adapté.

Le **service égalité professionnelle, diversité et handicap** au sein de la direction des ressources humaines structure, pilote, coordonne et met en œuvre la **politique handicap** sur le périmètre de l'Établissement public. Celle-ci s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue articulée autour de cinq enjeux principaux :

1. renforcer la dynamique de recrutement et d'intégration,
2. optimiser et développer les dispositifs de maintien dans l'emploi,
3. renforcer l'accompagnement des collaborateurs en situation de handicap,
4. sensibiliser et former les collectifs de travail,
5. renforcer l'appréhension des handicaps invisibles.

Pour cela, un **nouvel accord handicap** a été signé le 12 janvier 2021 couvrant la période 2021-2024.

La Caisse des Dépôts a notamment l'ambition d'atteindre **un taux d'emploi direct supérieur** à 6 % en prenant les engagements suivants :

- recruter au minimum 20 collaborateurs en situation de handicap par an,
- accueillir 10 apprentis en situation de handicap et en pérenniser à minima 3 par an,
- renforcer l'intégration des nouveaux arrivants par un meilleur accompagnement de ces derniers et de leurs responsables et/ou équipes (exemples : rendez-vous systématique à l'arrivée avec le correspondant handicap ou le service égalité, diversité et handicap, parrainage, documentation adaptée, visite des locaux en amont pour les personnes à mobilité réduite, etc.).

Pour mener à bien son action, le service égalité professionnelle, diversité et handicap s'appuie sur les **correspondants handicap**, dont il anime le réseau. Ceux-ci, présents dans les directions opérationnelles de l'Établissement public, mettent en œuvre les mesures en faveur de l'emploi des agents en situation de handicap. Ils assurent en outre, un relais entre le service

Un employeur responsable

égalité professionnelle, diversité et handicap et ces personnels.

De plus, la Caisse des Dépôts a lancé en 2021 **une enquête sur le handicap** à destination de l'ensemble des collaborateurs de l'Établissement public. L'objectif était d'identifier les points forts et les axes d'amélioration de la politique handicap en vue d'aboutir à un plan d'actions complémentaire à l'accord handicap.

Les autres actions menées en 2021 ont porté sur :

- la participation au forum Hello Handicap afin que la Caisse des Dépôts soit identifiée comme handi-accueillante et permettre la rencontre de nouveaux talents,
- le déploiement d'une formation « recruter sans discriminer »,
- l'approfondissement des travaux sur l'accessibilité numérique et bâtementaire,

- le renforcement de l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le développement de leurs compétences, la construction et le déroulement de leur parcours professionnel par la mise en place notamment de bilan de compétences et de coaching adaptés au handicap,
- le renforcement de l'appréhension et de l'accompagnement des handicaps invisibles (sensibilisation tout public proposée lors de la semaine du handicap, intervention d'une association spécialisée et témoignages d'agents concernés) et plus généralement, communication régulière à destination de l'ensemble des agents pour contribuer à la déconstruction des stéréotypes sur le handicap.

Filiales et participations stratégiques

En 2021, huit filiales – Bpifrance, CDC Habitat, Transdev, La Poste, Egis, Icade, la SCET et SFIL – disposent d'un accord dédié à l'insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Sur le volet de l'emploi des personnes en situation de handicap, les politiques des filiales et participations stratégiques se déploient en s'appuyant sur des actions visant à :

- **favoriser l'emploi direct de personnes en situation de handicap** : CDC Habitat organise ainsi une permanence sur la thématique du handicap tous les premiers mardis du mois par les assistantes sociales et participe au dispositif ESOP avec la Fédération des ESH (dispositif de formation pour personnes handicapées aux métiers de l'habitat social). Chez Egis, les équipes ressources humaines ont partagé un guide des pratiques pour favoriser le recrutement de personnes en situation de handicap, ainsi qu'un guide des bonnes pratiques managériales associées ;
- **sensibiliser leurs collaborateurs** pour huit des filiales - Bpifrance, CDC Habitat, Icade, CDC Informatique, SFIL, Transdev, Egis et La Poste. Chez SFIL par exemple, les collaborateurs

ont été sensibilisés au handicap lors de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées à travers la tenue d'ateliers sur le handicap, d'un jeu en ligne et l'accueil lors d'une journée "Duo Day" de personnes en situation de handicap. Chez Egis, les collaborateurs ont été sensibilisés aux différentes formes de handicap lors de cette Semaine ainsi que par des articles rédigés dans la newsletter MyEGIS diffusée partout dans le monde. A noter que Transdev, au-delà de la sensibilisation de ses collaborateurs à la diversité et à l'inclusion via l'animation d'une communauté internationale, a mis en œuvre des actions de sensibilisation à destination de ses passagers également. A Melbourne par exemple, un partenariat avec l'ONG Amaze a par exemple été créé afin de sensibiliser les passagers à l'autisme au travers d'une campagne de publicité à bord des transports encourageant le public à tenir compte de leur réaction face aux personnes autistes afin de créer un environnement plus inclusif et accueillant ;

- **promouvoir l'emploi indirect via des partenariats avec des associations spécialisées**, comme HASC et

Un employeur responsable

AKTISEA sur la sensibilisation et la formation, les missions handicap d'écoles ou d'universités (Paris Dauphine ou La Sorbonne) ou des consultants d'Auticonsult atteints du syndrome d'Asperger pour SFIL. En France, Transdev a mis en place une

convention de deux ans avec l'Agefiph (association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) pour traduire son engagement à mettre en place une politique handicap, intégrée à sa politique de ressources humaines.

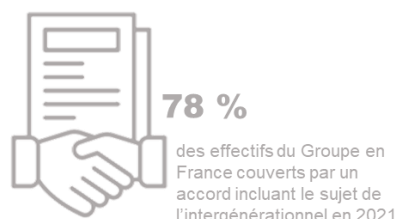
4.3.3.4 Diversité des âges, politique intergénérationnelle et insertion des jeunes issus des milieux défavorisés

Groupe

Très présente au sein de la politique des ressources humaines de la Caisse des Dépôts et de ses filiales, la question des âges se situe au croisement des politiques d'emploi, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et de qualité de vie au travail (QVT).

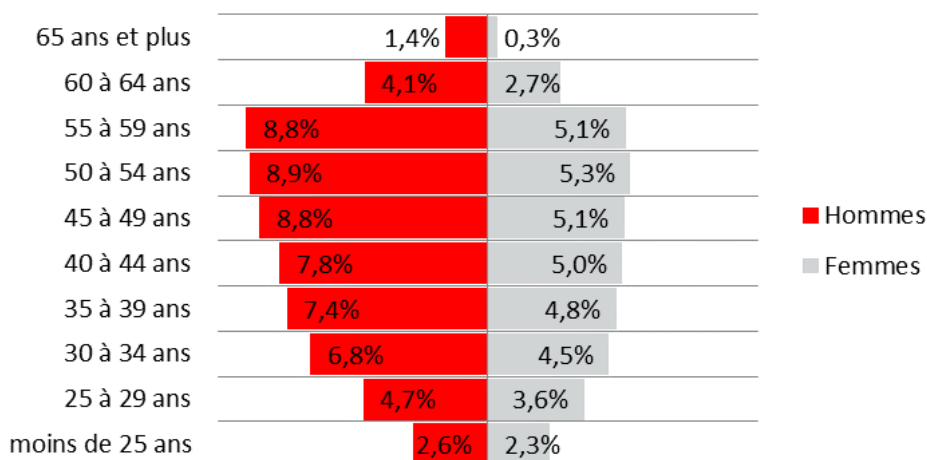
Les mesures mises en œuvre portent à la fois sur :

- l'insertion durable des jeunes dans le marché de l'emploi,
- le maintien de l'emploi des séniors,
- la transmission des savoirs entre les générations.



En 2021, six entités du Groupe (hors groupe La Poste), dont l'Établissement public, ont intégré le sujet de l'intergénérationnel dans un accord dédié ou dans un autre accord plus général (notamment accord GPEC ou QVT).

Pyramide des âges du Groupe (France, hors groupe La Poste)



Part de moins de 30 ans et de plus de 55 ans parmi les effectifs recrutés – France (en %)	2018		2019		2020		2021	
	Moins de 30 ans	Plus de 50 ans	Moins de 30 ans	Plus de 50 ans	Moins de 30 ans	Plus de 50 ans	Moins de 30 ans	Plus de 50 ans
Caisse des Dépôts	25 %	6 %	27 %	5 %	23 %	2 %	24 %	3 %
Bpifrance	60 %	1 %	73 %	2 %	60 %	1 %	61 %	<1 %
CDC Habitat	44 %	4 %	40 %	5 %	47 %	4 %	45 %	5 %
Compagnie des Alpes	50 %	13 %	53 %	8 %	49 %	9 %	50 %	10 %
Egis et filiales	48 %	5 %	50 %	4 %	49 %	6 %	57 %	3 %
Entités rattachées à l'EP*	54 %	4 %	57 %	4 %	60 %	4 %	47 %	1 %
Icade et filiales	46 %	3 %	26 %	2 %	25 %	2 %	28 %	2 %
CDC Informatique	59 %	3 %	49 %	4 %	52 %	3 %	40 %	9 %
Transdev	28 %	14 %	28 %	13 %	29 %	14 %	28 %	19 %
Total Groupe hors La Poste			41 %	40%	40%	10%	40 %	12 %
Groupe La Poste							56 %	10%

* dont CDC Biodiversité, la SCET, SFIL et Société Forestière

Caisse des Dépôts

Diversité des âges et transmission des savoirs

Les actions en faveur de l'intergénérationnel sont portées par l'accord cadre 2019-2021, qui comporte 2 volets :

- **l'organisation et la valorisation de tutorats** (tutorat d'apprentissage, tutorat technique) ;
- **la transmission des connaissances et des savoirs entre les générations**, tout au long du parcours ainsi que spécifiquement en fin de carrière lorsque l'agent détient des connaissances sensibles et/ou rares par la mise en place d'un dispositif de transmission incluant par exemple formalisation des compétences et savoir-faire, documentations, tutorats, formations internes, encadrements d'un apprenti.

Une attention particulière est portée à la transition vie professionnelle – retraite avec un coaching dédié sur la fin de carrière.

Egalité des chances

En matière d'égalité des chances, la Caisse de Dépôts s'engage sur l'apprentissage et l'emploi des jeunes et prévoit d'augmenter significativement leur recrutement entre 2021 et 2022. En 2021, comme l'année précédente d'ailleurs, près d'un quart des recrutements de l'Établissement public concernait des moins de 30 ans.

En parallèle, la Caisse des Dépôts poursuit ses partenariats historiques pour l'emploi des jeunes issus des milieux défavorisés, avec l'association « NQT » (Nos quartiers ont des talents) qui accompagne des jeunes issus de quartiers prioritaires dans leur recherche d'emploi, Mozaik RH ou encore l'association « Les entretiens de l'excellence » permettant à une vingtaine de lycéens en classe de seconde d'une zone d'éducation prioritaire d'être accompagnés par des cadres de haut niveau du Groupe pendant au moins trois ans.

Filiales et participations stratégiques

Au-delà des obligations légales, plusieurs filiales développent des politiques innovantes pour intégrer les jeunes et garder les seniors dans la vie active.

5 filiales ont ainsi signé des accords qui incluent l'**intergénérationnel** : Icade avec un accord collectif dédié signé en 2017, et prorogé jusqu'à fin 2022, Bpifrance avec les accords QVT et GPEC incluant la transmission intergénérationnelle des compétences par le mentorat, Transdev avec un accord sur le contrat de génération prolongé jusqu'à fin 2022 et instituant un temps partiel en fin de carrière, compensé par l'embauche d'un autre salarié, l'accord « Bien vivre au travail » chez SFIL incluant un volet sur la mixité des âges, et Egis via un accord sur l'intergénérationnel pour son périmètre France et l'accord GPEC groupe visant l'insertion durable des jeunes avec des actions ciblées de recrutement et des entretiens d'intégration.

En 2021, de nombreuses filiales se sont mobilisées spécifiquement en faveur de **l'emploi des jeunes** :

- **CDC Habitat**, par exemple, a mené de nombreuses actions en direction des alternants : rédaction d'un statut de l'alternant et du stagiaire, embauches de 307 alternants en 2021, coordination des webinaires d'intégration des alternants du Groupe, harmonisation de la rémunération des alternants, et webinaires de formation organisés pour les tuteurs.
- **Compagnie des Alpes** a déployé en 2021 une démarche de promotion de l'alternance au sein de l'ensemble de ses activités avec un objectif de 5 % d'alternants au sein des effectifs d'ici à 2022, indépendamment des obligations légales applicables sur les sites. Ceci passe notamment par la mise en place de partenariats avec des écoles et le soutien d'actions de formation. Au sein

du Parc Astérix par exemple, l'accent a été porté sur des partenariats avec des écoles du secteur de l'hôtellerie. Cette politique volontariste a permis de dépasser l'objectif fixé avec plus de 8,8 % d'alternants au sein des effectifs sur l'exercice 2020/2021.

[pour plus d'informations, se reporter à la section « 4.2.3.1.3 Promouvoir l'insertion par l'alternance » du document d'enregistrement universel 2020-2021 de Compagnie des Alpes].

- Le groupe **Transdev** a lancé en 2019 le programme « *On The Launch Pad* », d'une durée de 18 mois. Il offre l'opportunité à une quinzaine de jeunes talents venant de neuf pays différents, à parité hommes/femmes, de densifier leur exposition à la dimension internationale du Groupe en vue d'acquérir une vision globale du secteur de la mobilité, de la stratégie et de l'actualité du Groupe. La première session s'est achevée en décembre 2020, et une seconde sera initiée en 2022.
- **EGIS** a lancé en 2021 un programme de mentorat grâce auquel les membres de la direction sont devenus les mentors de 40 talents au travers du Groupe, favorisant ainsi les liens intergénérationnels et la transmission des savoirs, savoir-être et savoir-faire.
- Enfin **SFIL** maintient une forte dynamique dans sa politique d'alternance avec 40 alternants embauchés pour l'année scolaire 2021-2022, soit 10% des effectifs.

Des actions ont également été mises en œuvre pour accompagner les fins de carrière, comme au sein de Bpifrance, qui s'est engagé sur la mise en place d'un mécénat de compétences de fin de carrière dans le cadre de l'accord QVT.

4.3.4 Santé et qualité de vie au travail

4.3.4.1 Santé et sécurité au travail

Groupe

Les enjeux en matière de santé et de sécurité au travail varient en fonction des métiers et des secteurs d'activité des entités du Groupe, illustrant la pluralité de leurs activités et leur exposition inégale à l'international.

Elles suivent leurs risques professionnels – physiques et psycho-sociaux – et travaillent avec leurs services de santé au travail à la prévention santé de leurs collaborateurs, et à la réduction de l'absentéisme. Pour les entités les plus exposées, des politiques structurées en matière de santé au travail et de management de la sécurité sont formalisées.

Comme en 2020, la protection des personnels a été renforcée en déclinant systématiquement les obligations gouvernementales en matière sanitaire par des mesures de prévention, et par le renforcement des dispositifs de soutien psychologique.



Ambition

100 %

des collaborateurs du Groupe couverts par des plans d'actions ou dispositifs formalisés en matière de prévention santé et sécurité au travail d'ici à 2022

(périmètre hors Compagnie des alpes)

Accidents du travail dans le Groupe - Monde au 31/12/2021	Taux de fréquence				Taux de gravité			
	2018	2019	2020	2021	2018	2019	2020	2021
Caisse des Dépôts	4,52	1,81	0,31	1,6	0,28	0,02	0,004	0,045
Groupe *	40,06	20,72	22,48	24,89	-	-	-	

*Données hors Novethic et hors groupe La Poste. En outre, en 2018, le nombre d'heures travaillées à l'international pour Transdev n'a pas été pris en compte contrairement à 2019.

Taux de fréquence = (nombre d'accidents du travail avec arrêt (hors trajet) / nombre d'heures travaillées) x 1 000 000

Taux de gravité EP depuis 2019 = nombre de jours d'arrêt pour accident de travail / nombre d'heures réelles travaillées x 1 000 heures travaillées.

Taux de gravité EP 2018 = (nombre de jours perdus accident travail et trajet / nombre d'heures travaillées théorique) x 1 000 h travaillées

Après une année atypique en 2020 qui avait vu les taux de fréquence baisser en France du fait d'un contexte sanitaire ayant conduit à limiter les déplacements du personnel et à réduire les

activités opérationnelles, le nombre d'accidents de travail est revenu, pour la plupart des filiales, au niveau de 2019.

<input checked="" type="checkbox"/> Taux d'absentéisme maladie – France	2018	2019	2020	2021
Caisse des Dépôts (EP)	3,3%	3,2%	2,8%	2,8%
Bpifrance	1,8%	2,1%	1,6%	1,5%
CNP Assurances (SA)	5,2%	5,5%	NA	NA
Compagnie des Alpes	4,5%	2,3%	2,7%	2,6%
Egis et filiales	1,7%	1,6%	1,6%	1,5%
Entités rattachées à l'EP *	3,5%	3,4%	3,4%	2,7%
Icade et filiales	3,9%	4,4%	4,3%	4,6%
CDC Informatique	2,8%	2,4%	1,5%	2,1%
CDC Habitat	6,3%	6,5%	8,4%	7,0%
Transdev	6,3%	5,6%	7,9%	7,1%
Total Groupe hors La Poste	5,2%	4,8%	6,2%	5,6%
Groupe La Poste	N/A	N/A	N/A	7,3%

Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

* dont CDC Biodiversité, la SCET, SFIL et Société Forestière.

Méthode : nombre de jours d'absences maladie / nombre de jours théoriques travaillés = nombre de jours d'absences maladie / nombre de jours théoriques de présence x effectif moyen

Caisse des Dépôts

Le **programme annuel de prévention (PAP)** des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, revu et validé chaque année, définit les axes de la politique de prévention des risques de la Caisse des Dépôts dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Cette politique vise à conforter tous les dispositifs favorables à la protection de la santé physique et psychique des personnels dans tous les services, sous l'impulsion des chefs de services désignés en matière d'hygiène et de sécurité.

Pour 2021, le PAP a été élaboré à partir du document unique d'évaluation des risques professionnels de l'Établissement public 2020 pour permettre aux 15 actions transversales qui en font parties, de faire diminuer le niveau de criticité des risques évalués comme importants, voire de les supprimer.

Ces actions couvrent 3 thèmes :

- 1. actions de prévention liées à la crise sanitaire Covid19,**
- 2. actions de prévention sur la santé au travail,**
- 3. actions relevant des risques physiques,** avec pour objectifs l'amélioration de l'environnement physique du poste de travail, la sensibilisation et des formations spécialisées sur le secours à personnes et la conduite à tenir en cas d'incendie ainsi que la prévention des risques routiers.

En 2021, dans un contexte persistant de crise sanitaire, la Caisse des Dépôts a ainsi poursuivi la protection de ses collaborateurs par le biais d'une **prévention renforcée des risques**

Un employeur responsable

psychosociaux (formation et sensibilisation) et d'actions spécifiquement liées aux **impacts sur l'organisation du travail**. Des flash infos services ont été mis en œuvre pour une meilleure information des personnels.

Un **dispositif d'aide et de soutien psychologique**, individualisé, anonyme et confidentiel est en place pour permettre d'aborder avec un psychologue clinicien extérieur tous les sujets d'ordre professionnel ou personnel. Ce service est traité par la société

externe PROS-CONSULTE, disponible 24h/24 et 7j/7 via un numéro de téléphone gratuit.

En 2021, il a eu :

- **zéro** signalement sur le registre de signalement de danger grave et imminent (RDGI),
- **seize** observations sur le registre santé et sécurité au travail (RSST) relatives aux risques psychosociaux ou à l'organisation du travail,
- **sept** signalements ont dans le cadre du dispositif « violences au travail ».

Filiales et participations stratégiques

En termes de risques professionnels, tant les risques physiques que les risques psychosociaux sont pris en compte par les différentes filiales en fonction des enjeux sous-tendant leurs activités. Ils sont très hétérogènes au sein du Groupe.

Prévention des risques physiques et sécurité au travail

Outre les plans de prévention des risques professionnels largement mis en place, 7 filiales – La Poste, STOA, Icade, Compagnie des Alpes, Egis Transdev et Bpifrance – disposent d'un **système de management formalisé sur la sécurité au travail**. C'est un sujet prioritaire en particulier pour le groupe Transdev qui déploie pour toutes ses implantations un système de management compatible avec la norme ISO 45001, ou pour Egis également certifié ISO 45 001.

Ces systèmes incluent pour la plupart des dispositifs de signalement puis de traitement des incidents en matière de sécurité, ainsi que pour plusieurs entités des dispositifs de contrôle interne voire externe comme le dispositif en cours de mise en place au sein de la Compagnie des Alpes pour s'astreindre à un contrôle externe tous les 4 ans.

L'absence de système de management formel sur la sécurité au travail ne se traduit pas par l'absence de dispositifs de prévention : la Société Forestière, par exemple, dispose d'un plan de prévention des risques professionnels qui couvre l'ensemble des effectifs, et tous les forestiers bénéficient d'une formation obligatoire de secouriste et sont équipés de balises de secours satellite.

[Pour plus d'informations, se reporter à la section « Nos priorités : la Santé, la Sécurité et

la Sûreté de tous » de la DPEF 2021 de Transdev].

Prévention des risques psychosociaux (RPS)

Face aux conséquences du confinement et de la généralisation rapide du télétravail, les entités du Groupe ont fait appel de manière accrue à des dispositifs de soutien psychologique. En 2021, 6 d'entre elles ont mis en place des dispositifs de ce type, sous des modalités variées :

- **CDC Biodiversité** a finalisé en 2021 une charte "travailleur isolé" et a continué à faire appel à un cabinet externe afin de mettre en place un dispositif d'écoute et de soutien psychologique pour ses salariés ;
- **Bpifrance** a misé sur la prévention avec la mise à disposition d'un module du parcours de formation pour les néo-managers, dédié à la prévention des risques psychosociaux. Une « cellule d'écoute externe » était en outre en place pour soutenir les collaborateurs ;
- **SFIL** a mis en place des mécanismes de détection, de prévention et d'alerte en matière de risques psycho-sociaux ou « risques humains » pour des difficultés d'ordre professionnel et/ou personnel. Un réseau de référents risques humains, formés et certifiés en coaching et/ou en médiation, est également en place ;

- **Au sein d'Icade**, une ligne d'écoute est en place depuis plusieurs années avec des psychologues, qui permet aux collaborateurs d'échanger, en tout anonymat, avec des psychologues du travail sur des problématiques tant professionnelles que personnelles. En 2021, un nouveau e-learning « prévenir les risques psychosociaux » a été rendu obligatoire pour l'ensemble des managers et accessible à l'ensemble des collaborateurs.
- Au sein du Groupe et des entités **Transdev**, des campagnes de prévention de la santé des employés, notamment en matière de santé physique et mentale ont été organisées et des systèmes internes d'aide psychologique et de soutien mis à disposition. Dans certaines entités (Australie et Nouvelle-Zélande par exemple) des formations ont été organisées sur les risques psychosociaux.

- Au sein du **groupe La Poste**, La prévention des risques psychosociaux et de la pénibilité est un sujet clé de l'accord social « La Poste, engagée avec les postiers » pour permettre à tous les postiers d'être bien dans leur travail.

[Pour plus d'informations, se reporter à la section « 3.3.3 Renforcer la qualité de vie au travail et la préservation de la santé et de la sécurité au travail des postiers » du document d'enregistrement universel 2021 du groupe La Poste].

Campagne de prévention santé

La quasi-totalité des entités mettent en outre en place **des campagnes de prévention santé**, comme par exemple, Icade, qui propose un service de bilan de santé gratuit à ses collaborateurs de plus de 55 ans ou CDC Habitat qui a organisé sur son siège une campagne de prévention des maladies cardiovasculaires.

4.3.4.2 Politiques transversales en matière de qualité de vie au travail

Groupe

Les différentes entités ont à cœur de mettre la qualité de vie au travail (QVT) au cœur de leur politique à l'égard de leurs collaborateurs. Cet engagement se formalise dans la signature d'accords dédiés.

En 2021, la **quasi-totalité des entités de premier rang du Groupe de plus de 50 collaborateurs disposent d'accords signés** intégrant au moins une partie des enjeux de qualité de vie au travail (équilibre vie privée, santé au travail...).

Caisse des Dépôts

Convaincue qu'une bonne qualité de vie au travail de l'ensemble de ses collaborateurs est indispensable à sa performance sociale et donc globale, la Caisse des Dépôts a fait de la qualité de vie au travail (QVT) un engagement clé en faveur d'un « mieux vivre et d'un mieux travailler ensemble ».

Après un premier accord signé en 2016, qui a permis de fédérer la politique sociale autour de la notion de qualité de vie au travail, un nouvel élan a été donné en 2020 avec la signature d'un accord à durée indéterminée

qui garantit notamment le caractère socialement responsable des démarches de transformation menées en interne.

Ce nouvel accord QVT repose sur cinq axes structurant les actions sur 2020-2022 :

1. **écouter et donner sens et confiance** en capitalisant sur de nouvelles pratiques de fonctionnement pour placer la dimension humaine au centre des dispositifs ;
2. **renforcer les collectifs de travail** en favorisant les relations

Un employeur responsable

interpersonnelles et les parcours des collaborateurs dès leur arrivée au sein du Groupe ;

- 3. améliorer le cadre de vie et d'équipement au travail sur site et à distance** en donnant accès à un matériel nomade à domicile, tout en favorisant les transports doux pour se rendre sur site où l'offre de service sera également enrichie ;
- 4. accroître la capacité d'adaptation de l'organisation et des rythmes de**

travail et capitaliser sur des nouvelles pratiques de fonctionnement ;

- 5. soutenir l'exercice de la parentalité et de la solidarité familiale** (semaine de 4 jours, aide aux parents lors de la naissance et dans l'exercice de leur responsabilité parentale, accompagnements des aidants familiaux, accompagnement des agents dans le cadre du logement locatif).

Filiales et participations stratégiques

La quasi-totalité des filiales déploient des politiques en matière de qualité de vie au travail. Celles-ci sont formalisées dans des accords

dédiés, en particulier chez Bpifrance, Compagnie des Alpes, Egis en France, CDC Habitat, SFIL et La Poste.

4.3.4.3 Equilibre entre vie privée et vie professionnelle

Groupe

Toutes les entités du groupe Caisse des Dépôts s'attachent à trouver le juste équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée de leurs collaborateurs. Parmi les principales mesures :

- la mise en place du travail à distance partiel et choisi, ainsi que du télétravail formalisé,
- le soutien à la parentalité,
- le soutien aux aidants.

Pourcentage de télétravailleurs – France	2019	2020	2021
Caisse des Dépôts (EP)	13 %	11 %	79 %
Bpifrance	10 %	9 %	65 %
CDC Habitat	3 %	6 %	28 %
Compagnie des Alpes	-	N/D	N/D
Egis et filiales	7 %	9 %	18 %
Entités rattachées à l'EP *	6 %	37 %	68 %
Icade et filiales	31 %	26 %	13 %
CDC Informatique	68 %	73 %	80 %
Transdev	0,4 %	N/D	N/D
Groupe	5 %	6 %	20 %

Définition : Collaborateur en télétravail régulier (avenant au contrat ou accord d'entreprise), hors travail à distance lié à la crise sanitaire ou télétravail occasionnel. Ces chiffres ne reflètent donc pas la part de collaborateurs en travail à distance pendant la crise sanitaire

* dont CDC Biodiversité, la SCET, SFIL et Société Forestière.

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts réaffirme son engagement dans une politique inclusive de soutien et d'accompagnement à la parentalité, qui vise à mieux prendre en compte la situation de parent et de proche aidant dans les nouvelles organisations du travail.

Dans ce cadre, elle a renforcé en 2021 son corpus d'accords et de plans d'action :

- l'accord qualité de vie au travail, avec une cible consacrée essentiellement à la conciliation vie professionnelle / vie personnelle,
- l'accord égalité femmes / hommes 2019-2021,
- l'avenant télétravail,
- l'accord dons de jours de repos non pris.

Temps de travail et télétravail

- En 2021, les modes de travail hybrides – avec des collaborateurs sur site et d'autres connectés à distance – se sont pérennisés. Un nouvel avenant télétravail a été signé, instaurant un dispositif de jours fixes (1 à 3 jours par semaine) ou flottants (45 jours / an) et élargissant les modalités et l'accès au télétravail, hors périodes de mesures sanitaires spécifiques.
- Dans ce contexte, des efforts d'accompagnement aux équipes ont été menés pour maintenir l'efficacité collective et la cohésion (accélération de la transformation managériale, sensibilisation à l'animation de réunions hybrides, enrichissement des outils collaboratifs).
- Dans le cadre de son plan d'action triennal 2020-2023, la Caisse des Dépôts, s'est en outre engagée à poursuivre les travaux sur la déconnexion.

Filiales et participations stratégiques

Gestion des temps de travail et télétravail

La quasi-totalité des entités du Groupe – 12 des 13 entités incluses dans le périmètre de reporting – ont pérennisé en 2021 les modes de travail hybrides mis en place à la faveur de la crise sanitaire avec notamment un **accès facilité au télétravail** quand le poste le permet.

Soutien à la parentalité

Signataire de la Charte de la parentalité depuis 2012, la Caisse des Dépôts mobilise plusieurs leviers pour aider à l'exercice de la parentalité :

- pérennisation de la semaine de 4 jours en tant que levier d'accompagnement de situations personnelles ou familiales particulières,
- dispositifs internes de soutien financier et matériels allant au-delà du cadre réglementaire, en particulier congés étendus pour divers motifs familiaux,
- actions de communication et de sensibilisation, avec notamment un guide dédié mettant en avant tous les dispositifs légaux et internes existants,
- formalisation d'une politique de parentalité en cours et signature des chartes de la parentalité et des 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie prévue en 2022

Soutien aux aidants

La Caisse des Dépôts se mobilise également sur le sujet des aidants familiaux, via notamment :

- un dispositif interne d'accompagnement en faveur des aidants, géré par le pôle des assistants sociaux, déployé en octobre 2021,
- un accord sur le don de jours de repos non pris, signé fin 2020, qui permet un transfert des jours de congé en soutien aux collaborateurs en situation de proche aidant,
- l'intégration à venir d'un volet sur les aidants familiaux dans le guide d'information des dispositifs réglementaires et internes à la parentalité.

Les modalités varient selon les entités, avec des nombres de jours qui peuvent aller en moyenne jusqu'à 2 ou 3 jours fixes par semaine. En lien avec ces modes de travail hybrides, 6 entités – SFIL, Icade, Egis, Société Forestière, Transdev et CDC Habitat – ont mis en œuvre des mesures en lien avec le **droit à la déconnexion**.

Un employeur responsable

Au-delà, certaines entités ont en outre rendu possibles des **aménagements du temps de travail** avec la possibilité par exemple d'une semaine de quatre jours ou encore la liberté d'organiser son temps de travail pour les salariés au forfait (CDC Habitat, Compagnie des Alpes, Bpifrance).

lcade a eu la volonté, en 2021, de remettre progressivement en place des activités et services en présentiel pour le bien-être des collaborateurs, en les adaptant au contexte sanitaire : activités permettant d'entretenir son corps (yoga, cours de sport, etc.) ou son esprit (ostéopathie, méditation, conférences, etc.) ont été proposées à distance ou en présentiel lorsque les conditions sanitaires le permettaient.

4.3.4.4 Satisfaction des collaborateurs

Groupe

Toutes les entités du Groupe cherchent à améliorer la vie au travail de leurs collaborateurs et en mesurent leur satisfaction par le biais d'enquêtes.

En 2021, dans le contexte de crise sanitaire, le baromètre social Groupe n'a pas eu lieu, mais des **enquêtes propres à chaque** entité ont été déployées pour approfondir l'impact de cette année restée particulière.

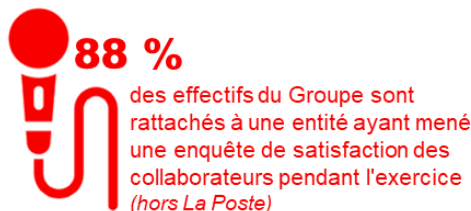
Caisse des Dépôts

Pour mieux cerner l'impact de la situation inédite sur ses collaborateurs, la Caisse des Dépôts avait fait le choix en 2020 de reporter le baromètre social et de lancer **deux enquêtes de climat social** plus ciblées.

Compte-tenu du contexte de crise sanitaire en 2021, la direction des ressources humaines a décidé de rester sur le même schéma et a lancé deux enquêtes de climat social - mars et septembre 2021 – au sein de l'Établissement

Soutien à la parentalité

Une majorité des filiales – 11 sur les 13 intégrées dans le périmètre de reporting – proposent un **soutien financier et/ou matériel à la parentalité**. Ces aides prennent des formes variées : places en crèche, maintien du salaire pendant le congé maternité et/ou paternité, d'augmentation forfaitaire au retour de congé maternité ou en cas d'adoption par exemple. **Des jours enfants malades et des congés pour motifs familiaux allant au-delà** du cadre légal sont également octroyés dans plusieurs filiales notamment CDC Informatique, SFIL, Egis, Bpifrance, CDC Habitat... et permettent ainsi aux collaborateurs de répondre à une urgence personnelle sans perte de salaire.



public portant sur l'organisation du travail et sur le management.

Dans le même temps, l'expérimentation d'un outil de *moodboard* a été effectuée au premier semestre dans 2 directions pilotes de l'Établissement public - Banque des Territoires et Secrétariat général - et a permis de valider la solution ainsi testée. A l'issue, l'achat de l'outil a été acté et la procédure d'achat lancée.

Filiales et participations stratégique

Sept filiales mettent en œuvre des évaluations régulières de la satisfaction de leurs collaborateurs :

- **Bpifrance** réalise une enquête de satisfaction tous les deux ans.
- **Compagnie des Alpes** a mis en place depuis plus de 4 ans des enquêtes afin de mesurer la satisfaction des salariés au sein du Groupe qui permettent de réfléchir collectivement au bien-être au travail.
- Le groupe **Egis** a réalisé une vaste enquête sous la forme d'un baromètre social ayant pour objectif de mesurer à la fois la performance organisationnelle et l'engagement des collaborateurs (périmètre monde).
- Pour la première fois en 2021, **Icade** a mesuré son *Net Promoteur Score* marque employeur. Cet indicateur, qui présente la différence entre la part des collaborateurs qui recommanderait Icade à un proche ou à un ami et la part des collaborateurs qui ne le feraient pas, ressort positif en 2021.
- **SFIL** a réalisé un sondage « Comment allez-vous ? » fin avril 2021 auprès de

l'ensemble des collaborateurs, dans le contexte sanitaire évolutif afin de détecter et prévenir les risques psychosociaux et de mettre en place les actions appropriées. Un sondage pour les plus de 50 ans a en outre été réalisé en décembre 2021 pour mieux connaître les attentes des collaborateurs concernés et recueillir leurs suggestions.

- Chez **Transdev**, le programme « engagement » a poursuivi son déploiement en 2021. Le Canada, le Portugal et l'Allemagne ont ainsi conduit pour la première fois une enquête de satisfaction. Dans le cadre de ce programme, le Groupe intègre les études de satisfaction selon une démarche en 3 étapes : mesure de l'engagement autour de 5 questions commune à chaque pays d'implantation, communication et échange sur les résultats. Ce dispositif vise à couvrir 100% des collaborateurs du Groupe en 2022.
- **CDC Informatique** a mené une enquête ponctuelle sur les sujets « télétravail / confinement » en février 2021 afin d'apprécier les effets du travail à distance.

4.3.5 Développement et renouvellement des compétences

Groupe

A l'échelle du Groupe, la direction des ressources humaines a élaboré une **politique relative à la mobilité des collaborateurs**, ainsi qu'un **accompagnement transversal des jeunes potentiels et des cadres de direction**, commun à l'ensemble des entités.

Le **dispositif Vivier « Perspectives Groupe »** accompagne les jeunes collaborateurs, présentant une perspective d'évolution, dans leur développement de carrière, les aide à gagner en responsabilité et identifie les relais de la transformation du Groupe.

Parallèlement, dans le cadre du **dispositif « Ressources dirigeantes »**, les cadres plus confirmés et présentant un potentiel d'évolution rapide vers des postes de cadres de direction sont suivis par l'équipe « Développement des dirigeants et du management » qui les accompagne individuellement pour les conseiller et les orienter dans leur parcours professionnel, notamment par le biais de l'Université CDC.

Au-delà, chaque entité du groupe Caisse des Dépôts accompagne ses collaborateurs tout au long de leur parcours professionnel par la mise en place de dispositifs propres, incluant

Un employeur responsable

entretiens d'évaluation et entretiens professionnels.

Elles proposent également à leurs collaborateurs des **formations pour développer les compétences des collaborateurs et favoriser leur épanouissement professionnel**. Enfin, pour veiller à l'adéquation entre les besoins et l'offre de formation, accompagner les parcours professionnels et développer l'employabilité

des collaborateurs, **toutes les entités du périmètre consolidé s'appuient sur une politique de formation.**

En 2021, l'effort de formation – le pourcentage de la masse salariale – consacrée à la formation – s'est accru dans l'ensemble des entités du Groupe, hormis Compagnie des Alpes dont l'activité est restée très impactée par la crise sanitaire et les mesures gouvernementales qui en ont découlé.

Part de la masse salariale consacrée à la formation continue	2018	2019	2020	2021
Caisse des Dépôts	4,3 %	3,4 %	2,7 %	4,0 %
Bpifrance¹	1,49 % à 4,75 %	3,3 % à 4,6 %	3 % à 3,6 %	2,9 % à 4,3 %
CDC Habitat	4,2 %	3,5 %	2,2 %	2,7 %
CNP Assurances SA⁽²⁾	4,6 %	5,0 %	N/A	N/A
Compagnie des Alpes	-	1,4 %	1,1 %	0,8 %
Egis et filiales	3,5 %	3,0%	2,2%	2,5 %
Entités rattachées à l'EP ^{(1) (3)}	1,0 % à 3,1 %	0,6 % à 3,2 %	0,6 % à 3 %	1 % à 4,7 %
Icade et filiales	3,0 %	3,2 %	2,5 %	2,8 %
CDC Informatique	6,3 %	6,0 %	5,0 %	5,3 %
Transdev	2,6 %	2,7 %	2,2 %	2,3 %
Groupe hors La Poste	-	-	-	-
Groupe La Poste	N/A	N/A	N/A	4,8 %

¹ Les obligations légales de formation diffèrent d'une entité à l'autre, une fourchette est donc indiquée.

² Hors filiales MFPrévoyance et Age d'or Expansion pour CNP Assurances,

³ Hors Novethic, dont CDC Biodiversité, la SCET, SFIL et Société Forestière

☑ Taux d'accès à la formation – Groupe France	2018	2019	2020	2021
Caisse des Dépôts	90 %	80 %	89 %	99,8 %
Bpifrance¹	91 %	94 %	100 %	100 %
CDC Habitat	79 %	62 %	59 %	73,5 %
CNP Assurances SA⁽²⁾	96 %	96 %	N/A	N/A
Compagnie des Alpes	-	-	100 %	97,9 %
Egis et filiales	58 %	58 %	49 %	89,7 %
Entités rattachées à l'EP^{(1) (3)}	59 %	57 %	63 %	67,2 %
Icade et filiales	100 %	91 %	99 %	100 %
CDC Informatique	83 %	82 %	69 %	74,7 %
Transdev	61 %	59 %	45 %	64,6 %
Groupe hors La Poste	-	66 %	60 %	75,5 %
La Poste	N/A	N/A	N/A	92,0 %

Taux accès à la formation :

- Avant 2020 : nombre de salariés ayant bénéficié d'au moins une action de formation / effectif total au 31/12
- A partir de 2020 : nombre de salariés ayant bénéficié d'au moins une action de formation / effectif moyen mensuel CDI-CDD

¹ Les obligations légales de formation diffèrent d'une entité à l'autre, une fourchette est donc indiquée.

² Hors filiales MFPrévoyance et Age d'or Expansion pour CNP Assurances,

³ Hors Novethic, dont CDC Biodiversité, la SCET, SFIL et Société Forestière

Nombre de stagiaires et heures de formation – France	2018	2019 *	2020	2021
Nombre de stagiaires hors La Poste	82 041	93 949	95 727	134 882
Nombre de stagiaires La Poste	N/A	N/A	N/A	225 992
Volume totale d'heures de formation hors La Poste	1 045 602	1 123 597	793 530	1 010 407
Volume totale d'heures de formation La Poste	N/A	N/A	N/A	5 518 097
Durée moyenne des formations (en heures)	12,74	11,96	8,29	7,49 ⁽¹⁾

* Hors Compagnie des Alpes et Novethic

Stagiaire : salarié ayant suivi un stage de formation (un salarié qui a suivi 3 stages de nature différente représente 3 stagiaires).

⁽¹⁾ hors groupe La Poste

Caisse des Dépôts

Dans le cadre de la loi PACTE (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) du 22 mai 2019 et la loi relative à la Transformation de la fonction publique du 6 août 2019, un nouveau dispositif en faveur du renouvellement des compétences a été créé au sein de la Caisse des Dépôts.

L'**accord GPEC** (Gestion prévisionnelle des emplois et compétences) associé décline la stratégie de transformation et de développement des métiers de l'Établissement public, par une gestion prévisionnelle adaptée des emplois et des compétences, en la dotant de leviers complémentaires pour anticiper et accompagner ces évolutions.

Il prend également en compte, sur la base du volontariat, les aspirations des collaborateurs désireux de développer des projets professionnels ou personnels, ou de préparer leur cessation d'activité professionnelle.

Afin de permettre une **gestion pro-active des compétences et des parcours professionnels**, deux outils sont également proposés à tous les collaborateurs depuis 2019 :

- **Mobil&Vous** qui permet une meilleure gestion des mobilités et recrutements,
- **Talent&Vous** qui permet via l'intelligence artificielle et l'analyse de données d'aider à identifier les portefeuilles de compétences des agents et la construction de leur parcours.

L'**accompagnement des collaborateurs** est prioritairement réalisé par les conseillers RH de proximité. Depuis juin 2021, un dispositif d'accompagnement transverse a été mis en œuvre pour proposer aux collaborateurs et managers d'effectuer des bilans professionnels approfondis, de réaliser des accompagnements pour les collaborateurs en situation particulière, d'évaluer des compétences managériales en situation de mobilité, de conseiller et d'apporter des regards croisés, avec pour objectif d'aider les évolutions de carrière. Les demandes d'accompagnement font l'objet d'une formalisation par le biais de convention d'accompagnement signée par l'ensemble des parties prenantes (RH transverse, conseillers RH, collaborateur). Ce dispositif a d'ores et déjà permis l'accompagnement de près de 70 personnes en 6 mois.

En décembre 2021 a eu également lieu la signature de l'**accord-cadre emploi - parcours professionnels - compétences** qui prévoit un renouvellement des leviers permettant de mieux accompagner les collaborateurs dans leurs parcours d'évolution professionnelle (notamment les parcours type « passerelle »).

Le **dispositif d'entretiens de carrière** de la Caisse des Dépôts a également été profondément modifié en application de l'accord cadre 2019 – 2021. Trois types d'entretiens structurent dorénavant le parcours de carrière :

- **l'entretien professionnel annuel**, permettant d'évaluer les compétences et d'échanger sur les souhaits de mobilité du collaborateur,
- **l'entretien à la demande du collaborateur**, pouvant intervenir à tout moment de la carrière et réalisé en proximité par le conseiller RH,
- **l'entretien au terme d'une affectation de 5 ans sur le même emploi**, permettant de dresser pour le collaborateur, le bilan des compétences acquises et identifier des pistes de mobilités possibles.

En matière de **formation**, la direction des ressources humaines s'est engagée depuis quelques années, dans une politique de formation au service de la stratégie de la Caisse des Dépôts, tournée vers l'**accompagnement et le renforcement des compétences** nécessaires à son développement.

La formation fait partie intégrante de la nouvelle dynamique donnée à la politique de l'emploi et répond aux nouveaux enjeux par :

- **le développement d'école « métiers »** pour créer une dynamique collective d'apprentissage s'appuyant sur un réseau actif de ressources interne et organiser des parcours de formation d'expertise et « qualifiants » comme l'école du digital pour une montée en compétence sur la transition numérique (cloud, blockchain, IA, UX design...) ou l'école de la finance qui intègre largement les enjeux de développement durable dans le bloc de compétences Finance durable, incluant 12 modules développés en partenariat avec Novethic ;

- **le développement de nouvelles méthodes de travail** dans le cadre du projet « Grandissons Ensemble » : méthodes agiles, feedback, évaluations collectives croisées... ;
- **le déploiement du Compte Personnel de Formation (CPF)** en tant que levier de diversification des parcours professionnels de la Caisse des Dépôts.

En pratique, les collaborateurs de la Caisse des Dépôts ont libre accès à **Form&Vous**, un portail numérique dédié à la formation qui leur permet de s'informer sur les dispositifs existants, de s'inscrire aux sessions à venir, de suivre l'état d'avancement de leurs demandes, ou encore de bénéficier de nouveaux modes d'apprentissage : e-learning, classes virtuelles,

formations en libre-service notamment. De nouveaux usages de formation ont émergé avec le télétravail. Les formats pédagogiques s'adaptent en proposant des formules très variées en termes de durée. L'offre, désormais très digitalisée, permet de nombreuses modalités de formations à distance en classe virtuelle ou en e-learning et une démocratisation accrue de la formation.

L'année 2021 est une année de normalisation après une forte baisse des volumes de formation en 2020 due à la pandémie. Le **taux d'accès à la formation** au sein de l'Établissement public est donc passé **de 89 % en 2020 à 99,8 % en 2021**, tandis que le **pourcentage de masse salariale consacrée à la formation continue** est passé **de 2,7 % à 4 %**.

Filiales et participations stratégiques

Comme l'Établissement public, Icade et CDC Habitat disposent également d'accords dédiés à la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

En plus de l'entretien professionnel prévu tous les deux ans par la loi, certaines filiales ont mis en place un entretien individuel annuel (Bpifrance, CDC Habitat, Icade, Transdev, CDC Informatique) et des entretiens de carrière à la demande des collaborateurs (Transdev, Bpifrance, Icade). Cet accompagnement individuel est complété par un dispositif de suivi des talents à hauts potentiels (Egis, CDC Habitat, *People Review* tous les deux ans chez Transdev) favorisant les mobilités internes plutôt que les mobilités externes.

De manière plus globale, la mobilité interne fait l'objet de politique particulière au sein de Bpifrance, Compagnie des Alpes, Icade et Transdev qui développent des plateformes à l'échelle de la filiale (Transdev et Icade), des dispositifs de suivi des mobilités par des conseillers (Bpifrance) ou encore des politiques de fidélisation pluriannuelles en direction des saisonniers pour Compagnie des Alpes.

Pour accompagner les parcours professionnels de leurs collaborateurs tout en répondant aux évolutions dans les besoins de compétences, toutes les filiales disposent d'une politique de formation formalisée, et huit d'entre elles –

Bpifrance, Compagnie des Alpes, Icade, CDC Informatique, la SCET, Egis, Société Forestière et La Poste – formalisent un plan annuel de formation.

Huit filiales (contre six l'année précédente) – Bpifrance, CDC Habitat, Icade, CDC Informatique, la SCET, Egis, Société Forestière et La Poste – proposent également un portail de formations en libre accès sur lesquels les collaborateurs peuvent accéder à un catalogue de formation et des e-learning.

Compagnie des Alpes, de son côté, a mis en place, depuis 2015, au sein des Parcs de loisirs un programme de formation certifiante préalable à l'embauche pour les nouveaux collaborateurs saisonniers, sous forme d'une préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC). Ce programme, proposé sur plusieurs sites (Parc Astérix, Walibi Rhône-Alpes et Futuroscope), permet d'acquérir une double certification – certificat de compétence professionnelle, certificat de qualification professionnelle – sur les métiers suivants : attractions/animations, restauration rapide, vente en boutique, hôtellerie et régie des spectacles. En 2021, malgré la saison blanche due à la crise sanitaire, c'est plus de 219 certifications professionnelles qui ont été obtenues par les collaborateurs des Parcs de loisirs.

4.3.6 Rémunérations

4.3.6.1 Rémunération moyenne annuelle brute

Rémunération moyenne annuelle brute – France	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021-2020
Caisse des Dépôts et entités rattachées *	61 382 €	61 607 €	63 381 €	64 461 €	1,7 %
Bpifrance	68 194 €	68 451 €	69 609 €	70 408 €	1,1 %
CDC Habitat	35 384 €	35 809 €	38 046 €	39 067 €	2,7 %
CNP Assurances et filiales	64 559 €	64 575 €	N/A	N/A	N/A
Compagnie des Alpes	45 260 €	45 687 €	58 188 €	75 949 €	30,5 %
Egis et filiales	56 742 €	57 257 €	57 775 €	57 948 €	0,3 %
Icade et filiales	69 464 €	72 025 €	73 302 €	74 717 €	1,9 %
CDC Informatique	69 129 €	69 224 €	70 087 €	67 544 €	-3,6 %
La Poste				33 258 €	N/A
Transdev **	32 090 €	32 762 €	30 867 €	32 424 €	5 %

CDI présents toute l'année à temps plein (périmètre France)

* dont CDC Biodiversité, la SCET, SFIL et Société Forestière. Hors Novethic

** y compris CDD et temps partiel

4.3.6.2 Rapport interdécile

Ratio interdécile	2020	2021
Caisse des Dépôts (EP)	5,03	4,87
Bpifrance	de 3,18 à 5,9	de 3,2 à 5,8
CDC Habitat	3,1	3,2
Compagnie des Alpes	N/D	N/D
Egis	4,12	4,1
Entités rattachées à l'EP	de 1,8 à 6,1	de 2,2 à 6,1
Icade	6,69	5,5
CDC Informatique	2,5	2,6
Transdev	N/D	N/D

* dont CDC Biodiversité, la SCET, SFIL et Société Forestière. Hors Novethic

Définition : Rapport entre la moyenne des rémunérations brutes des 10% des salariés percevant les rémunérations les plus élevées et des 10% des salariés percevant les rémunérations les moins élevées.

Un employeur responsable

4.3.6.3 Autres avantages

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts permet à ses collaborateurs de bénéficier de nombreux avantages au-delà de leur rémunération.

Les avantages monétaires incluent une participation aux résultats à travers une prime d'intéressement annuelle, un plan d'épargne entreprise et un plan d'épargne retraite collectif (pour les CDI, CDD, alternants et fonctionnaires avec trois mois d'ancienneté), lesquels sont abondés par l'employeur.

En outre, la Caisse des Dépôts, soucieuse des problématiques d'accès au logement, propose des crédits immobiliers ou à la consommation à taux préférentiels (après 6 mois en CDI, 18 mois en CDD ou dès l'embauche pour les fonctionnaires) pour les collaborateurs désirant accéder à la propriété. Il conduit également une politique d'accès au logement social pour les collaborateurs dont la situation le nécessiterait.

Afin de garantir la santé et le bien-être de ses collaborateurs, l'Établissement public propose

une mutuelle d'entreprise partiellement prise en charge à 75 %. Cette dernière permet également une grande flexibilité dans la prise de congés pour maladie, enfant malade ou handicapés *[Confer la section 4.3.4.3 Equilibre entre vie privée et vie professionnelle du présent document]*.

De même, il propose des jours de congés à tous ses salariés à hauteur de quatre jours par an ainsi que la possibilité de bénéficier d'un compte épargne temps (CET) après un an d'ancienneté pour tous les collaborateurs (fonctionnaires, CDI, CDD, alternants).

Enfin, l'Établissement public dispose d'un comité d'entreprise, le COSOG, proposant des aides, partenariats et subventions pour les collaborateurs. Il permet par exemple la prise en charge partiel des frais de voyage, la subvention des loisirs culturels ou sportifs, d'un abonnement en salle de sport, etc.

Filiales et participations stratégiques

Des avantages existent également au sein des filiales du Groupe.

La Poste, Icade et Compagnie des Alpes en particulier disposent de dispositifs de participation, d'intéressement et d'épargne *salariale*.

[Pour plus d'informations, se reporter aux documents d'enregistrement universel 2021 du groupe La Poste (section 3.3.4 proposer des dispositifs de rémunération et une offre sociale variée), d'Icade (section 4.1.5 « une politique de rémunération attractive ») et Compagnie des Alpes (section 4.2.4.2 « dispositifs de rémunération et avantages sociaux »)]

Un impact maîtrisé des opérations

4.4

Le groupe Caisse des Dépôts s'efforce de réduire les impacts environnementaux et sociaux de ses opérations et d'y impliquer l'ensemble de sa chaîne de sous-traitance, avec des résultats suivis dans le temps.

NB : cette section porte sur les impacts des émissions du fonctionnement interne et des opérations. Les impacts des financements et investissements sont traités dans la partie 3 Nos axes stratégiques.

4.4.1 Impact environnemental des opérations

4.4.1.1 Emissions de gaz à effet de serre

Groupe

Le Groupe entend contribuer à la **neutralité mondiale d'ici à 2050** pour l'ensemble de ses opérations, en alignant progressivement l'ensemble de ses activités (*corporate* et métiers) et de ses portefeuilles financiers sur un objectif de limitation de l'élévation des températures globales à 1,5°C par rapport à l'ère pré-industrielle.

Ambition : alignement progressif sur une **trajectoire 1,5°C** pour l'ensemble des activités du Groupe

Cible court terme : **95 %** des émissions du Groupe couvertes par une cible de réduction compatible avec les objectifs de l'accord de Paris

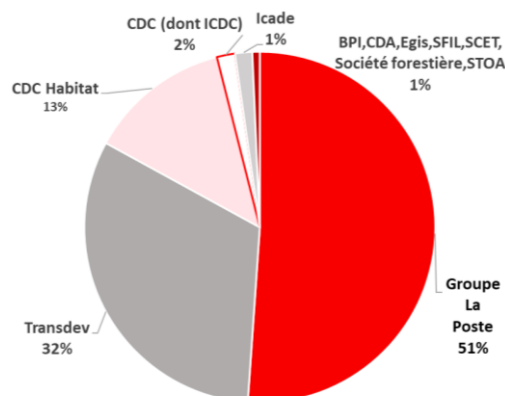
En 2021, les émissions opérationnelles des entités du Groupe se sont élevées à **5,2 millions de tonnes de CO₂ équivalent**, sur les scopes 1, 2 et 3 pilotable, en augmentation de 9 % par rapport à 2020.

Ces émissions proviennent à **51 % des activités du groupe La Poste**, à 32 % des activités de Transdev et 13 % environ des activités de CDC Habitat. L'Établissement public (en incluant CDC Informatique) ne représente que 2 %. L'ensemble des autres entités du Groupe ne représentent collectivement que 3 % du total des émissions opérationnelles. Les émissions du groupe La Poste et de Transdev – soient plus de 80 % des émissions totales du Groupe – sont très majoritairement dues aux transports

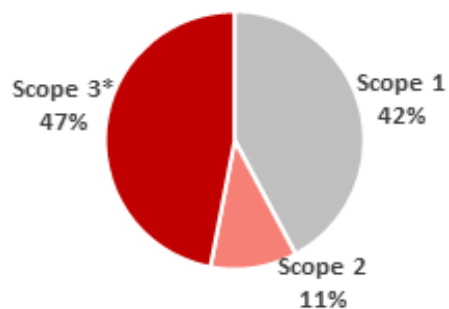
BILAN DE GAZ A EFFET DE SERRE DU GROUPE 2021

Scopes 1, 2 et 3 *: 5,2 MtCO₂ e

Répartition par entité



Répartition par scope



* Le périmètre correspond aux scopes 1 et 2 et aux postes du scope 3 disponibles et/ou sur lesquels les entités disposent d'un contrôle opérationnel. À l'inverse, cela exclut les émissions estimées, notamment liées aux achats afin de permettre une consolidation relativement homogène des postes du scope 3.

Un impact maîtrisé des opérations

(passagers, colis et courrier), qui apparaît comme le principal secteur d'émissions du Groupe au plan opérationnel, suivi par le secteur immobilier (résidentiel et tertiaire).

93 % environ de ces émissions sont concernées par **des cibles de réduction alignées avec l'accord de Paris**, c'est-à-dire 2°C ou en-deçà.

Enfin, **plus de 50 % des émissions opérationnelles du Groupe sont compensées** au travers du financement de projets certifiés, pour l'essentiel par le groupe La Poste qui compense la totalité de ses émissions.

Émissions de gaz à effet de serre (GES) des opérations	Périmètre	2019	2020	2021	Cible
Émissions de l'Établissement public (en tCO₂e)¹		64 148	56 178	55 612	
- scope 1	CDC	2 551	2 753	2 209	-46 % entre 2019 et 2030 sur les émissions des scopes 1,2 et 3 pilotable (ICDC inclus)
- scope 2		2 377	1 996	1 763	
- scope 3		59 220	51 429	51 640	
- scopes 1, 2 et 3 pilotable		26 656	20 486	16 906	
Intensité par collaborateur (en tCO ₂ e/ETP)	CDC	10,32	9,01	8,68	
Intensité par m ² (en tCO ₂ e/m ²)	CDC	0,339	0,297	0,292	
Émissions du Groupe (en millions de tCO₂e)		2,543	4,809	5,181	
- scope 1	Groupe	1,970	1,821	2,187	95 % des émissions couvertes par une cible de réduction alignée sur les objectifs de l'accord de Paris
- scope 2		0,299	0,330	0,560	
- scope 3 pilotable		0,273	2,658	2,435	
Part des émissions de GES (scopes 1, 2 et 3 pilotable) couverts par une cible de réduction alignée avec les objectifs de l'accord de Paris (en %)	Groupe	-	93 %	92 %	95% des émissions couvertes par une cible alignée sur les objectifs de l'accord de Paris
Part des émissions résiduelles internes compensées (en % des scopes 1, 2 et 3 pilotable)	CDC	-	53 %	81 %	100 % d'ici 2025 sur le périmètre CDC pilotable
	Groupe	-	50 %	53 %	50 % dès 2020

Calcul des émissions des opérations, hors émissions des investissements et financements comptabilisées séparément (cf Section 3.1 Transformation écologique).

¹ Hors CDC Informatique.

Périmètre : ensemble du périmètre consolidé du Groupe (Établissement public et filiales), à l'exception de la SCET et des filiales d'Egis n'ayant pas leur siège en France, dont les émissions ne sont pas disponibles. Le groupe La Poste est comptabilisé à partir de 2020, année durant laquelle il a rejoint officiellement le groupe Caisse des Dépôts.

Méthodologie Caisse des Dépôts : émissions calculées sur la base de la méthode GHG Protocol sauf pour le poste Immobilisation qui est comptabilisé par amortissement pour en permettre le pilotage. La Caisse des Dépôts calcule la totalité de son scope 3. Parmi ce scope, les émissions pilotables excluent notamment la partie estimée des achats de produits et services et les déplacements des visiteurs.

Méthodologie Groupe : émissions issues du calcul de chaque entité sur la base de méthodes reconnues (outil Bilan carbone® et GHG Protocol). Les scopes 1 et 2 représentent l'ensemble des émissions remontées par l'Établissement public et les filiales du périmètre consolidé. Le scope 3 porte sur les postes d'émissions pilotables déclarées par les entités, représentant les postes les plus significatifs et sur lesquels les entités détiennent des leviers d'action direct. Cette définition permet de conserver une relative homogénéité dans les poids relatifs des scopes 3 consolidés.

Evolution : les données d'historique 2019 et 2020 ont été mises à jour avec les réalisés définitifs.

Un impact maîtrisé des opérations

Les émissions de la Caisse des Dépôts sont en baisse constante depuis 2019 du fait de la crise sanitaire, du développement du télétravail et des travaux engagés sur différents domaines d'action (environnement de travail responsable, achats responsables...).

La hausse des émissions du Groupe entre 2019 et 2020 est liée à l'entrée du groupe La Poste dans le périmètre. La hausse des émissions entre 2020 et 2021 est la résultante d'un triple effet : une baisse des émissions due à la baisse d'activités de certaines activités pendant la crise sanitaire notamment pour Compagnie des Alpes, la hausse de l'activité chez le groupe La Poste dont les émissions augmentent en conséquence. A noter, par ailleurs une meilleure connaissance du scope 3 conduisant à accroître les émissions reportées par certaines entités sans incidence sur l'ordre de grandeur final.

Caisse des Dépôts

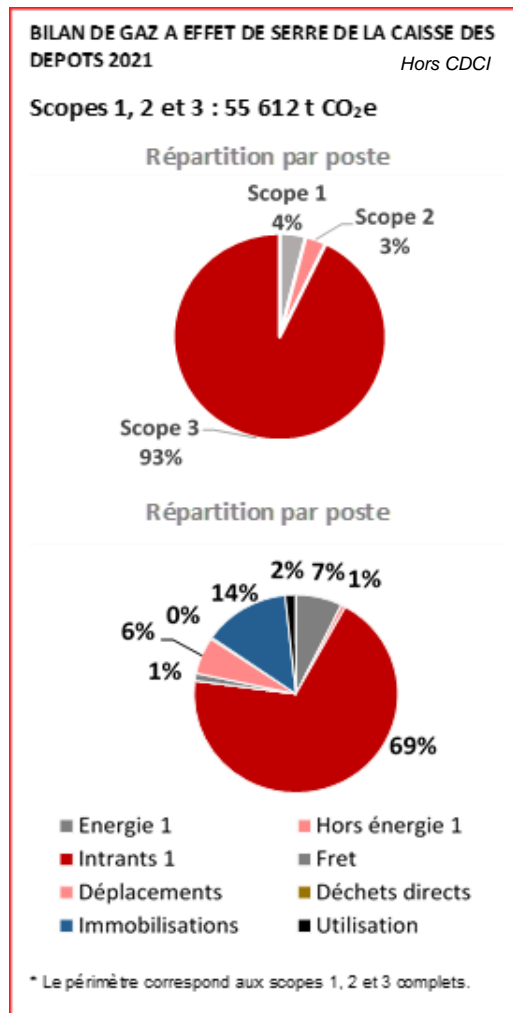
A l'échelle de l'Établissement public, le bilan des émissions de gaz à effet de serre s'élève à **55 612 tCO₂e** en 2021 pour l'ensemble des scopes (1, 2 et 3), dont 16 906 tCO₂e d'émissions pilotables (hors émissions estimées du scope 3 sur les services et les achats et CDC Informatique comptabilisé séparément dans le Groupe). Ce bilan est en baisse de 10 % par rapport à 2020, dû pour partie au contexte de crise sanitaire et au télétravail.

Afin d'aligner le fonctionnement interne sur une trajectoire compatible avec le maintien du réchauffement climatique sous 1,5°C, une nouvelle cible de réduction a été définie pour les émissions directement pilotées en se basant principalement sur la méthode du *Science Based Target initiative*.

46 % de réduction entre 2019 et 2030 sur les **émissions de gaz à effet de serre** des scopes 1,2 et 3 pilotable (CDC Informatique inclus)

Cette cible de réduction s'appuie sur des plans d'action qui **mobilisent tous les leviers de réduction** : l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, la maîtrise des consommations en ressources et en consommables, l'optimisation des déplacements des collaborateurs, le tri et la valorisation des déchets, le développement d'une restauration collective responsable et l'élaboration d'un plan de sobriété numérique. En complément, l'engagement des fournisseurs pour la décarbonation de leur activité, permettra de réduire à terme l'impact des postes prestations de service et fret.

100 % des émissions pilotables résiduelles de la Caisse des Dépôts compensées d'ici à 2025



En outre, l'Établissement public compense depuis 2006 l'intégralité de ses émissions des scopes 1 et 2, et vise à compenser 100 % de ses émissions résiduelles pilotables d'ici à 2025. En 2021, **21 505 tCO₂e ont été compensées au titre des émissions de 2020**, au travers du financement de projets forestiers dans le cadre du projet label Bas Carbone (57 %) et de projets internationaux *Livelihoods* (43 %).

Empreinte du numérique et Plan numérique responsable de la Caisse des Dépôts

Pour réduire son empreinte numérique qui s'élève à **24 871 tCO₂e en 2021** (en consolidant avec CDC Informatique), **la Caisse des Dépôts a lancé des travaux** dès 2020 pour élaborer un plan numérique responsable complet couvrant : achats de services numériques et utilisation de plateformes, consommation d'énergie des usages numériques et immobilisations des équipements informatiques. Les premières actions et cibles ont été validées en juin 2021.

Filiales et participations stratégiques

Les filiales et participations opérationnelles déploient des stratégies pour réduire l'intensité de leurs émissions, de manière à découpler le développement de leurs activités et leur empreinte carbone.

Voir partie 3.1 Transformation écologique pour le détail des engagements de chaque entité.

	2019	2020	2021	Évolution 2021-2020	Cible
Activités de transport & logistique					
Émissions de gaz à effet de serre par kilomètre parcouru (en k _{eq} CO ₂ /100km) - Transdev	85,6	88,6	88,5	0 %	-30 % 2019- 2030
Emissions de GES par chiffre d'affaires consolidé (tCO ₂ e/CA) – groupe La Poste			77,5		
Activités immobilières					
Émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations énergétiques du parc (en kg _{eq} CO ₂ /m ²)					
CDC Habitat (logements)	25	25	23	-8 %	
Icade (foncière tertiaire)	15	13	15	12 %	-45 % 2019-2025
Activités de tourisme et loisirs					
Émissions de gaz à effet de serre liées aux activités touristiques (en kg _{eq} CO ₂ /journée client)					
Domaines skiables	1,19	1,21	NA		
Destinations loisirs	1,70	2,31	2,05	-11 %	

Pour Transdev : émissions en incluant toutes les activités maritimes sauf France.

Pour CDC Habitat : données calculées d'après les usages du diagnostic de performance énergétique sur le périmètre de CDC Habitat, CDC Habitat Social et Sainte-Barbe.

Pour Icade : données calculées à partir des consommations réelles corrigées du climat. L'intensité carbone baisse de 30 % entre 2015 et 2021, en ligne avec les objectifs 2025. L'augmentation en 2021 par rapport à 2020 est en grande partie due à l'augmentation du taux d'occupation des bureaux (moins de périodes de confinement qu'en 2020) ainsi qu'à la hausse de la consommation liée à la ventilation pour répondre aux préoccupations sanitaires. Elle est néanmoins atténuée par les développements et rénovations entrées en patrimoine en 2021 dont la performance est meilleure que la moyenne des actifs, et par les mesures d'efficacité énergétique qui ont continué d'être déployées cette année.

Pour Compagnie des Alpes : en 2021, le ratio est non significatif dans les domaines skiables du fait de la fermeture des domaines pendant la saison d'hiver pendant la crise sanitaire alors même que les travaux de préparation de saison avaient été engagés. Pour les Parcs de loisirs, on retrouve une intensité carbone de 2,05 kg_{eq}CO₂/visiteur, dans la normale des années précédentes.

4.4.1.2 Énergie

Groupe

Dans le cadre de ses objectifs climatiques, le Groupe s'attache à **améliorer l'efficacité énergétique** de ses activités opérationnelles et de son fonctionnement interne, et **d'accroître le recours à des sources renouvelables d'approvisionnement**.

Les consommations énergétiques du Groupe sont principalement liées aux consommations de ses filiales transport & logistique (groupe La Poste et Transdev) puis de ses filiales immobilières (CDC Habitat et Icade). Les consommations de l'Établissement public ne représentent, en moyenne, que moins de 1% des consommations du Groupe.

En 2021, les consommations énergétiques totales du Groupe, liées aux bâtiments et aux

flottes de véhicules opérées, s'élèvent à **11 169 GWh_{ef}**, soit une hausse de 31 % par rapport à 2020. À périmètre constant (hors impact de l'entrée du groupe La Poste), ces émissions s'élèvent à **8 392 GWh_{ef}**, soit une baisse de 1,7 % entre 2021 et 2020. Cette baisse est en large partie due au ralentissement de l'activité de Compagnie des Alpes.

En outre, plus des trois quarts des entités ont recours à de **l'approvisionnement d'origine renouvelable** pour couvrir tout ou partie de leurs consommations d'énergie. Cette part d'approvisionnement renouvelable atteint **24 % des consommations d'énergie liées aux bâtiments en 2021**, un taux en hausse constante.

Consommation totale d'énergie du Groupe (en GWh _{ef})	2019	2020	2021	Evolution 2021-2020
Consommation liée aux bâtiments	3 309	3 175	4 611	45 %
- dont Établissement public	41	35	39	9 %
- dont activités de transport	1 498	1 468	2 752	87 %
- dont activités immobilières	1 501	1 440	1 674	16 %
- dont activités de tourisme et loisirs	231	193	109	- 44 %
- dont autres	39	38	38	- 1 %
Consommation liée aux flottes de véhicules	5 827	5 363	6 559	22 %
- dont Établissement public	4	3	3	- 15 %
- dont activités de tourisme et loisirs	26	22	12	- 44 %
- dont activités de transport	5 798	5 339	6 544	23 %
Consommation totale	9 136	8 538	11 169	31 %
- dont Établissement public	41	35	41	17 %
- dont activités de transport	7 295	6 807	9 296	37 %
- dont activités immobilières	1 501	1 440	1 674	16 %
- dont activités de tourisme et loisirs	256	215	121	- 44 %
- dont autres	39	38	38	- 1 %

Consommation totale par vecteur énergétique 2021 (en GWh _{ef})	Électricité	Gaz	Réseau de chaleur ou de froid	Fioul / gazole / diesel / essence	Autres et non déterminé	Total
	2 817	1 568	104	5 423	1 258	11 169

Périmètre : ensemble du périmètre consolidé du Groupe (Établissement public et filiales), à l'exception de Société Forestière, STOA et la SCET qui seraient peu significatifs. A compter de 2021, les données intègrent le groupe La Poste et SFIL.

Méthodologie : consommation énergétique issue des factures ou d'un ratio pour compléter les données manquantes pour les consommations liées aux bâtiments, et données issues des volumes de carburants consommés pour les consommations liées aux flottes de véhicules. Les données de CDC Habitat sont des données estimées par rapport aux données de consommation d'énergie primaire du portefeuille, ce qui a conduit à une reprise des données d'historique. À l'exception de Transdev, les consommations liées à la flotte de véhicules électriques sont comptabilisées dans les consommations liées aux bâtiments.

Évolutions : la hausse des consommations entre 2020 et 2021 est principalement liée à l'entrée du groupe La Poste. À périmètre égal (hors groupe La Poste), la consommation d'énergie liée aux bâtiments s'élève à 3 166 GWh_{ef} en 2021, soit un montant quasi stable par rapport aux consommations de 2020 qui s'élevaient à 3 174 GWh_{ef}, malgré l'extension du périmètre d'Icade (prise en compte de la Foncière santé non prise en compte les années précédentes). De même, la consommation d'énergie liée à la flotte hors groupe La Poste s'élève à 5 227 GWh_{ef} en 2021, soit une baisse de 2,5 % par rapport à 2020 liée à la fermeture des domaines skiables de la Compagnie des Alpes pendant la crise sanitaire. Au total, les consommations d'énergie du Groupe (hors groupe La Poste) sont ainsi en baisse de 1,7% entre 2020 et 2021.

Caisse des Dépôts

Dans le cadre de son plan d'investissement patrimonial, l'Établissement public a tenu son objectif de **réduction de 38 % de sa consommation énergétique primaire entre 2006 et 2020**.

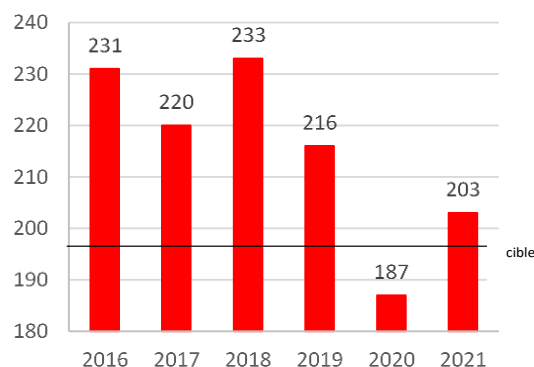
En combinant les retombées attendues des investissements réalisés, des déménagements dans des sites plus performants et l'amélioration du pilotage des immeubles, une **nouvelle cible de 10 % de réduction des consommations d'énergie finale entre 2019 et 2025** a été fixée.

Cible de 10 % de réduction de la consommation énergétique entre 2019 et 2025

En 2021, cette cible de réduction est en bonne voie d'être atteinte grâce aux actions sur l'exploitation et sur les usages, notamment informatiques. En particulier, la mise en service de nouveaux équipements en 2018 (gestion technique des bâtiments, dispositifs de comptages, amélioration des régulations et remplacements de certains équipements de chauffage et de climatisation, éclairages LED, etc.) et l'optimisation de ceux-ci entre 2019 et début 2020 ont permis de générer des économies qui sont véritablement devenues significatives en 2021.

Cette tendance devrait se poursuivre, avec le **déploiement d'un outil de suivi des données énergétiques**, lancé au premier semestre 2021

Consommation d'énergie finale du patrimoine d'exploitation de la Caisse des Dépôts (Kwh_{ef}/m²/an)



dans le cadre de la mise en place du dispositif éco-énergie tertiaire, qui permettra une meilleure connaissance des consommations énergétiques locales et nationales et qui soutiendra la prise de décision d'actions en faveur de la réduction des consommations.

Par ailleurs, la direction de l'immobilier et de l'environnement de travail, a mis à jour sa politique environnementale et adopté un **schéma directeur (« Stratégie 2050 »)** qui permettra d'assurer la conformité des implantations de l'Établissement public aux objectifs nationaux de décarbonation (**alignement 1,5°C**) grâce un vaste programme de réimplantation des services : projet bordelais Amédée St Germain (30 000 m² neufs), livré en

Un impact maîtrisé des opérations

2022, projet St Laud à Angers (11 000 m² neufs) livré en 2023 et projet « Campus », entre 30 000 et 50 000 m² selon le projet retenu, livré sur la

seconde partie de la décennie ; le siège du 56 rue de Lille sera quant à lui entièrement restructuré (travaux planifiés à partir de 2026).

Performance énergétique de la Caisse des Dépôts	2017	2018	2019	2020	2021	Cible
Consommation totale des bâtiments (en MWh_{ef})	40 989	43 506	40 759	35 397	38 641	
- dont électricité	2 1271	22 512	20 776	17 120	17 171	Réduction de 10 % entre 2019 et 2025
- dont gaz	4 936	5 433	5 715	6 180	7 349	
- dont réseau de vapeur ou de froid	14 667	15 501	14 235	12 032	14 072	
- dont fioul / gazole	113	58	33	65	49	
Intensité surfacique (en kWh _{ef} /m ²)	220	233	216	187	203	
Intensité par collaborateur (en kWh _{ef} /ETP)	6 884	7 146	6 558	5 669	6 028	
Part d'énergie consommée issue des sources renouvelables (en % de la consommation des bâtiments)	70 %	71 %	69 %	68 %	71%	75 % d'ici à 2025
Consommations totales de la flotte (en MWh_{ef})			4 079	3 107	2 634	

Périmètre : ensemble des sites de l'Établissement public.

Méthodologie : données réelles issues des factures, non corrigées du climat. La qualité des données est en progression, avec la prise en compte pour le reporting 2021 des données N-1 auprès des bailleurs et syndics. Pour la première année, la Caisse des Dépôts suit également la consommation issue de sa flotte de véhicule. L'électricité consommée par la flotte automobile est intégrée dans la consommation énergétique des bâtiments lorsque les véhicules sont branchés sur le réseau des sites.

Évolution : la consommation énergétique a augmenté de 9% par rapport à 2020, qui était une année atypique du fait des différents confinements et de l'impact de la crise sanitaires sur le taux d'occupation des bâtiments. Par rapport à l'année 2019 qui est plus représentative, la consommation d'énergie a baissé de 5% en absolue, de 6% par m² et de 8% par collaborateur.

La Caisse des Dépôts vise également à accroître le **recours aux énergies renouvelables dans son approvisionnement énergétique pour atteindre 75 % d'ici à 2025**, contre 69 % en 2020.

En 2021, la mise en place d'un contrat d'approvisionnement en gaz partiellement renouvelable (50 %) sur certains sites a déjà

permis d'atteindre un taux d'approvisionnement en énergie renouvelable de 71 %.

75 % d'approvisionnement énergétique d'origine renouvelable d'ici à 2025

Filiales et participations stratégiques

	2019	2020	2021	Évolution 2021-2020	Cible
Activités immobilières					
Consommation d'énergie moyenne par m² (en kWh_{ep}/m²)					
CDC Habitat (logements)	150	144	137	- 8 %	80 kWh _{ep} /m ² /an d'ici 2050
Icade (foncière tertiaire)	401	347	366		-30% 2015-2025
Icade (foncière santé)	528	520	500		
Activités de tourisme et loisirs					
Consommation d'énergie moyenne par journée client (en kWh_{ef}/journée client)					
Domaines skiables	12	12,7			-10 % en 10 ans
Destinations loisirs	9,5	13,1	13,3	- 11 %	-20 % en 10 ans

Pour CDC Habitat : données calculées d'après les usages du diagnostic de performance énergétique sur le périmètre de CDC Habitat, CDC Habitat Social et Sainte-Barbe.

Pour Icade : données calculées à partir des consommations réelles non corrigées du climat. Pour la Foncière tertiaire, la hausse en 2021 s'explique par la reprise de l'activité par rapport à 2020. Pour la Foncière santé, la forte baisse en 2021 s'explique par l'entrée des EHPAD dans le périmètre de reporting dont la consommation énergétique par m² est plus faible que pour une clinique.

Pour Compagnie des Alpes : en 2021, le ratio est non significatif dans les domaines skiables du fait de la fermeture de ces domaines pendant la saison d'hiver imposée par la crise sanitaire.

4.4.1.3 Transports et déplacements

Caisse des Dépôts

Les déplacements professionnels et domicile - travail sont suivis dans le cadre du **Plan de Mobilité** qui vise à optimiser les déplacements induits par l'activité de l'entreprise dans une perspective de baisse des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques.

Ce plan de mobilité, 2018 - 2023, se fixe comme objectifs :

- la réduction des besoins de déplacement (télétravail, bureaux partagés, services de proximité...),
- l'optimisation des déplacements (covoiturage, horaires flexibles...),
- le transfert des déplacements vers des modes alternatifs à la voiture individuelle (auto-partage, stationnements pour vélos, indemnité vélo, abonnements aux transports en commun...).

La Caisse des Dépôts s'est également dotée d'une **charte des déplacements professionnels** qui priorise le recours aux

transports en commun. Les trajets aller-retour inférieurs à 6h doivent notamment s'effectuer en train afin de diminuer significativement le recours à l'avion.

En termes de flotte automobile, la Caisse des Dépôts mène une **politique de renouvellement de la flotte** avec l'augmentation du nombre de véhicules hybrides et électriques. En 2021, la flotte est composée de 60 véhicules diesel, 139 véhicules essence, 128 véhicules hybrides et 2 véhicules électriques.

Pour les déplacements domicile-travail, **l'accord télétravail**, signé en 2020 et qui augmente jusqu'à trois le nombre de jours de télétravail régulier possible, contribue fortement à limiter ces déplacements et les émissions afférentes, qui restent stables sur 2021 par rapport à 2020 qui avait déjà vu une baisse sensible des trajets domicile-travail.

[Pour en savoir plus, voir le [plan de mobilité de la Caisse des Dépôts 2018-2023](#)]

Émissions de gaz à effet de serre de la Caisse des Dépôts générées par les déplacements (en tCO ₂ e)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021-2020
Déplacements domicile-travail	4 670	6 139	-	4 509	1 323	1 321	-0,18 %
Déplacements professionnels	3 391	3 222	-	3 154	1 427	1 598	-12 %

Périmètre : émissions hors CDC Informatique.

Trajets domicile – travail : incluent les déplacements des intérimaires. Méthode Bilan carbone@V.8.7.2. Données obtenues à partir des distances entre les domiciles et les sites de travail (source MAP'S), complétées des résultats de l'enquête déplacements 2019, pour les déplacements en vélo et en 2 roues. Un abattement de 75 % a été appliqué sur les distances, pour tenir compte du taux de présence sur site (calculé à l'aides des statistiques de connexion informatique sur sites, disponibles de janvier au 6 octobre 2021). Du fait de la méthode de calcul utilisée, l'impact éventuel de la crise sanitaire, sur les parts modales, n'est pas mesurable.

Déplacements professionnels : méthode Bilan carbone®. Les déplacements en transport en commun locaux ne sont pas disponibles, sauf pour la partie remboursée en notes de frais (0,2 tCO₂e, incluses dans les émissions du train). Les émissions 2021 sont stables par rapport à 2020, malgré une nette reprise des déplacements professionnels ; sur le poste "voyages", on constate un report massif sur le train (augmentation de 66 % par rapport à 2019) qui efface l'effet de la reprise des voyages en avion (+33 % par rapport à 2020 mais – 54 % par rapport à 2019).

Filiales et participations stratégiques

Pour le reste du Groupe, les enjeux liés à l'impact et aux déplacements varient fortement selon les entités, entre les filiales dédiées à des activités de transport et logistique (Transdev et le groupe La Poste), et les autres.

Pour les premières, les stratégies de réduction de l'impact des flottes de véhicules sont au cœur des stratégies environnementales tant

pour réduire la consommation d'énergie de la flotte, que pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les émissions de polluants (CO, Nox, PM). Leur principal levier d'action est le renouvellement de leur flotte par des flottes propres.

Pour les autres, les sujets sont traités par des plans de mobilité entreprise essentiellement.

Part de véhicules propres dans la flotte totale (en %)	2019	2020	2021	Évolution 2021-2020	Cible
Transdev	45 %	54 %	61 %	+ 13 %	'+50 % 2017 - 2030
Groupe La Poste			24,8 %		

Pour Transdev ; la flotte propre comptabilisée correspond aux véhicules Euro VI, hybrides, GNV, biogaz, électrique, biodiesel et hydrogène.

Pour le groupe La Poste : la flotte propre comptabilisée correspond aux véhicules électriques, hybrides et GNV principalement.

4.4.1.4 Eau

Groupe

À l'échelle du Groupe, l'essentiel des consommations des ressources en eau provient :

- des activités touristiques et de loisirs de la Compagnie des Alpes,
- de la consommation d'eau par les occupants des immeubles loués dans le cadre des activités immobilières (Icade et CDC Habitat),

- du lavage des véhicules dans les activités de transport et de logistique (Transdev et le groupe La Poste).

En 2021, la consommation d'eau du Groupe s'élève à **plus de 22 millions de m³**, dont seulement 0,2 % est liée à l'Établissement public.

Consommation d'eau (en m ³)	2019	2020 ²	2021	Evolution 2021 – 2020 ²
Établissement public	88 778	60 442	57 257	- 5 %
Reste du Groupe¹	21 738 051	22 734 291	19 965 413	- 12 %
- dont fonctionnement interne	139 081			N/D
- dont activités immobilières	16 003 830	17 204 025	9 593 030	- 44 %
- dont activités de tourisme et loisirs	4 449 600	3 955 001	3 317 245	- 16 %
- dont activités de transport et logistique	1 145 540	1 575 265	7 055 137	226 %
Total Groupe	21 826 829	22 794 733	22 022 670	- 12%

¹ Consolide le groupe La Poste à partir de 2021.

² Les données 2020 sont en cours de recalcul et de fiabilisation sur une partie du périmètre.

Périmètre : activités immobilières (Icade et CDC Habitat), activités de tourisme et loisirs (Compagnie des Alpes), activités de transport et logistique (Transdev et La Poste à partir de 2021).

Methodologie

CDC Habitat : les consommations liées à l'exploitation représentent 7 942 449 m³ (eau de distribution) pour CDC Habitat, CDC Habitat social, Sainte Barbe (soit 34,66 % du patrimoine, parties privatives et parties communes).

Icade : la hausse constatée en 2021 s'explique par l'intégration d'Icade Foncière Santé dans le périmètre de reporting (1 282 136 m³).

Compagnie des Alpes : dans les Domaines skiables, l'eau est principalement utilisée pour produire de la neige de culture. 90 % de l'eau prélevée pour cet usage reste disponible sur le bassin-versant avec le même niveau de qualité qu'au départ, uniquement avec un décalage temporel de quelques mois entre son prélèvement et sa restitution.

Transdev : la consommation d'eau se répartit entre eaux de pluie récupérées (20%) et eau de distribution (80%).

Caisse des Dépôts

Après une année 2019 atypique avec une augmentation de 20% par rapport à 2018 due, notamment, à la nécessité de recharger le réseau de chaleur sur Paris, et une année 2020 marquée par la pandémie, 2021 reste

caractérisée par une diminution de la consommation d'eau liée à la généralisation des modes de travail hybrides et à la baisse induite de l'activité du restaurant d'entreprise.

Consommation d'eau de la Caisse des Dépôts	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021 - 2020
Consommations totales (en m ³)	74 841	74 106	88 778	60 442	57 257	-5 %
Intensité par collaborateur (en m ³ /ETP)	12,57	12,17	14,28	9,68	8,93	-8 %

Consommation d'eau issue à 100% d'eau de distribution.

Source : données issues des factures.

Filiales et participations stratégiques

Les principales actions mises en œuvre portent sur trois types d'action.

1. L'usage raisonné de la ressource en eau dans les activités loisirs et les domaines skiables (Compagnie des Alpes) :

les parcs de loisirs veillent à un usage raisonné de la ressource en eau par des actions telles que le repérage des fuites grâce à la mise en

place de sous-compteurs par exemple, l'installation de robinets mousseurs, temporisés ou infrarouges, de chasses double flux, la mise en place de mécanismes de récupération d'eaux pluviales pour alimenter les sanitaires ou arroser les espaces verts. Pour les domaines skiables, la stratégie est davantage axée sur la connaissance de l'impact de l'activité sur l'eau. Les observatoires de l'eau permettent de

s'appuyer sur une meilleure connaissance de la ressource en eau locale, à l'échelle de chacun de ses sites et des bassins-versants des cours d'eau prélevés. 5 sites ont d'ores et déjà rajouté un volet « ressource en eau » dans leurs observatoires environnementaux, et un sixième site a participé au schéma de conciliation des usages de l'eau à l'échelle de la commune. Depuis plusieurs années, les domaines skiables utilisent des techniques de préparation et de damage des pistes qui permettent de limiter la quantité de neige nécessaire à la pratique du ski tout en assurant une qualité de service très élevée. L'utilisation de radars, le travail des surfaces des pistes par un profilage idéal et un bon engazonnement permettent également de diminuer la quantité de neige nécessaire à l'ouverture d'une piste. L'objectif poursuivi est la production de « juste quantité » de neige de culture qui représente 80% des usages de l'eau de la Compagnie des Alpes.

2. La réduction de la consommation d'énergie des patrimoines immobiliers :

CDC Habitat utilise son outil EVE Habitat permettant de faire prendre conscience de l'intérêt des équipements hydro-économes. Différentes actions sont menées pour réduire les consommations, notamment l'installation d'équipements hydro-économes, la limitation de l'arrosage, et la communication auprès des locataires. De même, Icade a généralisé à ses opérations de promotion des exigences élevées en matière de gestion de l'eau, qu'il s'agisse de

consommation d'eau lors de la phase d'exploitation ou d'impact sur les sols pendant le chantier. En 2021, 73 % des opérations de logements et de bureaux ont mis en place des solutions additionnelles de gestion de l'eau. Sur sa Foncière Tertiaire, Icade mène une surveillance de l'état des équipements des immeubles de bureaux grâce à la cartographie du réseau de distribution associée à des relevés de consommation mensuels. Son système de suivi des consommations en temps réel et d'alerte, déployé sur plus de la moitié de son patrimoine, lui permet d'identifier plus rapidement les fuites. Par ailleurs, l'installation de bassins de rétention sur certains parcs d'affaires lui permet de limiter l'impact du rejet des eaux pluviales et la saturation des stations d'épuration lors de fortes pluies, tandis que des solutions de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage et les sanitaires sur les nouveaux projets lui permet de réduire sa consommation d'eau du réseau. Enfin, Icade mène des actions auprès de ses locataires pour les sensibiliser aux bonnes pratiques en matière de gestion de leur consommation d'eau.

3. L'usage raisonné dans les activités de transport :

en particulier, Transdev mène des actions pour recycler l'eau de lavage utilisée sur son activité et réutiliser l'eau de pluie. En 2021, Transdev a recyclé 62% de l'eau utilisée pour le lavage de sa flotte.

4.4.1.5 Déchets

Caisse des Dépôts

La production de déchets de l'Établissement public concerne principalement les déchets de bureau et les déchets du restaurant d'entreprise.

En 2021, la baisse des déchets produits (hors bacs alimentaires et déchets du bâtiment) de 1 % par rapport à 2020 est imputable en grande partie à la généralisation du télétravail induit par la crise sanitaire, mais également à de nouveaux progrès dans la réduction, la collecte et la valorisation des déchets. Le taux de recyclage des déchets reste stable à 53 %.

Au total, **100 % des déchets de la Caisse des Dépôts font l'objet d'une valorisation**, dont 64 % matière (recyclage ou compostage) et 36 % énergétique. Le taux de valorisation des DMA (déchets assimilés aux déchets ménagers) est de 63 %, **avec un objectif à 2025 de 70 % (80 % en 2030).**

70% des déchets ménagers de la Caisse des Dépôts faisant l'objet d'une valorisation matière d'ici à 2025

Production et traitement des déchets de la Caisse des Dépôts	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021 - 2020
Poids total de déchets produits (en tonnes)	1 236	1 192	915	744	754	1 %
- dont part de déchets dangereux (en %)	-	0,80 %	0,70 %	1,00 %	1,50 %	50 %
Répartition des déchets par mode de traitement	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	
- dont part de déchets recyclés	50 %	47 %	47 %	53 %	53 %	0 %
- dont part de déchets compostés	21 %	22 %	18 %	9 %	11 %	26 %
- dont part de déchets valorisés énergétiquement	24 %	24 %	35 %	38 %	36 %	-5 %
- dont part autres	5 %	7 %	0 %	0 %	0 %	0 %

Source : tonnages déclarés par les prestataires en charge de l'enlèvement, ou par des estimations d'après sondages lorsque l'enlèvement des déchets est réalisé par les collectivités.

Définition : les déchets dangereux recouvrent les DASRIA, les D3E, les piles, les huiles de vidange et déchets des ateliers mécaniques ainsi que les déchets de chantier dangereux (aérosols, déchets amiantés, bois traité, réfrigérateurs, solvants et peintures).

Trois principales améliorations ont été conduites sur 2021 pour poursuivre les efforts :

- l'Association pour la Gestion des Restaurants (AGR) du groupe Caisse des Dépôts (incluant aussi CNP Assurances et CDC Informatique) qui assure le service de cantine collective, a déployé un déshydrateur de déchets organiques supplémentaire à Angers, et un troisième est en cours de déploiement à Bordeaux ;
- de nouveaux flux sont recyclés, comme les mégots (Ecomégot, Cy-Clope) et les masques ;

- la mesure des déchets de chantiers liés à la construction, la maintenance et la rénovation des bâtiments occupés par la Caisse des Dépôts.

Enfin, en parallèle, les directions régionales mettent en place des mesures efficaces pour la réduction de la production de déchets (utilisation de vaisselle récupérable, passage à la gourde, ...), l'amélioration de la valorisation des déchets (recyclage de nombreux flux tels que piles, capsules de café par exemple) et enfin la sensibilisation des collaborateurs.

Filiales et participations stratégiques

À l'échelle des filiales, la production de déchets concerne principalement :

- **les déchets des visiteurs des parcs de loisirs** (Compagnie des Alpes) sur lesquels des efforts particuliers sont mis en place pour réduire les déchets à la source, augmenter le taux de collecte sélective et améliorer la qualité du tri. En 2021, 100% des sites ont mis en place le tri des principaux déchets générés dans le cadre de l'exploitation courante ou des travaux du site (ensuite apportés à des filières de valorisation adaptées) et 45 % des parcs de loisirs ont mis en place un tri

et une collecte sélective auprès des clients dans les allées des parcs ;

- **les déchets de chantier des travaux immobiliers** (Icade et CDC Habitat) pour lesquels des démarches d'éco-conception et de réemploi sont mis en place pour optimiser/réduire les déchets de construction ainsi que des démarches « chantier propre » pour demander aux entreprises de travaux de réduire et suivre les déchets de chantier. En 2021, le pôle Foncière Tertiaire d'Icade a atteint l'objectif qu'il s'était fixé, avec la mise en place de démarches de réemploi pour 100 %

des rénovations de plus de 1 000 m² grâce à la réalisation de diagnostics ressources et à son partenariat avec Cycle-Up, plateforme numérique dédiée au réemploi des matériaux du bâtiment et de l'immobilier créé avec Egis en 2018.

La foncière du groupe La Poste a été un précurseur avec sa politique de prévention et de gestion des déchets de chantiers. La réglementation impose un diagnostic des produits équipements matériaux déchets (PEMD) lors de la déconstruction de bâtiments de plus de 1 000 m². La Poste Immobilier a étendu cette obligation en instaurant sur le même modèle un diagnostic déchets/ressources (démolition, construction, réhabilitation, rénovation, réaménagement, etc.). La Poste Immobilier intègre également une priorisation des modalités de traitement des ressources mettant en avant le réemploi. Elle se fixe des objectifs ambitieux en termes de valorisation matière des déchets (80 % pour les déchets non dangereux, 85 % pour les déchets inertes). Les taux de valorisation des opérations immobilières sont pour 2021 de 78 % pour les déchets non dangereux, 82,6% pour les déchets inertes ;

- **les déchets d'exploitation des occupants des immeubles gérés.**

CDC Habitat a notamment publié des livrets écogestes à destination de ses locataires qui inclut les thématiques de gestion des déchets. La Foncière tertiaire d'Icade identifie les sources de production de déchets liées à son activité, définit pour chacune un plan d'action et pilote leur mode de traitement. En 2021, la part de déchets recyclés ou valorisés sur la Foncière Tertiaire a augmenté, passant de 77 % à 92 % ;

- **les déchets d'exploitation sur les réseaux de transport opérés.**

Le groupe Transdev déploie des contrats-cadres pour permettre à ses entités de garantir un niveau homogène de traitement des déchets comme par exemple, pour le traitement des huiles usagées, aérosols, chiffons souillés etc.

Pour les autres entités, il s'agit essentiellement de production de déchets dans le cadre du **fonctionnement interne**, pour lesquels des actions de tri et de sensibilisation des collaborateurs sont généralement menées.

4.4.1.6 Biodiversité et artificialisation des sols

Groupe

Se reporter à la section 3.1.2 Préserver la biodiversité de la partie Axe stratégique du présent document.

Caisse des Dépôts

Depuis 2018, l'Établissement public a installé sur les toits et terrasses de trois de ses bâtiments parisiens, 400 m² de surfaces potagères, soit plus de 5000 plants. Chacun de ces potagers, intègre un hôtel à insectes et composte ses déchets. Trois nouvelles surfaces sont en cours de conversion pour y installer des potagers et espaces cultivées.

La politique de densification des implantations, menée depuis les années 2010, a en outre permis de limiter l'emprise au sol des bureaux d'exploitation, et ce malgré l'augmentation des effectifs.

Un impact maîtrisé des opérations

Filiales et participations stratégiques

Se reporter à la section 3.1.2 Préserver la biodiversité de la partie Axe stratégique du présent document.

4.4.1.7 Papier

Groupe

En 2021, les consommations de papier du Groupe, consolidées pour la première année,

représentent 17 561 tonnes, dont 2 % pour les consommations de l'Établissement public.

Caisse des Dépôts

Les consommations de papier de l'Établissement public ont légèrement augmenté en 2021, après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, en lien avec la hausse des effectifs, sans toutefois remettre en cause les résultats des efforts de réduction et

de dématérialisation mis en œuvre depuis plusieurs années. La part du papier recyclé continue en outre d'augmenter.

Consommation totale de papier	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021-2020
Consommation totale (en tonnes)	752	642	537	352	399	13 %
- dont papier labélisé ¹ (en %)	88 %	70 %	97 %	74 %	49 %	-34 %
- dont papier recyclé (en %)	17 %	23 %	8 %	26 %	33 %	26 %

Le périmètre est plus large que celui de la déclaration CITEO car il englobe également les achats de papiers bureautiques, de produits papetiers et d'impressions réalisées par CDC Informatique (et ses sous-traitants).

¹ Papier issu de forêts gérées durablement, faisant l'objet d'une certification PEFC ou FSC.

4.4.1.8 Lutte contre le gaspillage alimentaire

Caisse des Dépôts

La diminution des déchets dans le cadre de la loi contre le gaspillage est mise en œuvre, avec une diminution des déchets organiques permettant de passer à 130 grammes/repas soit une baisse de 20 grammes au couvert par rapport à l'année 2018.

L'Association pour la Gestion des Restaurants (AGR) du groupe Caisse des Dépôts a pour objectif que l'ensemble de ses restaurants soient engagés dans la démarche Mon Restau Responsable. Cette démarche, créée par la fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme et le réseau Restau' Co, prévoit

notamment de lutter contre le gaspillage alimentaire.

L'AGR a mis en place une approche globale pour éviter le gaspillage. En amont, elle analyse les taux de prise de chaque plat afin de déterminer les quantités nécessaires et d'adapter la production en fonction de la fréquentation prévisionnelle. Durant le service, les cuisines suivent, à l'aide d'un écran de suivi, les ventes en temps réel permettant une anticipation des ruptures de stocks.

Un impact maîtrisé des opérations

Enfin l'AGR a déployé des déshydrateurs permettant de réduire la quantité de biodéchets et d'en améliorer la valorisation.

Filiales et participations stratégiques

Du fait de leurs activités, la majorité des filiales du Groupe ne sont pas directement concernées par les problématiques de gaspillage alimentaire, au-delà de leur restauration d'entreprise.

Seule entité fournissant une offre de restauration à ses clients, Compagnie des Alpes s'est fixé un objectif de réduire le gaspillage alimentaire d'un tiers d'ici à 2025 pour ses parcs de loisirs.

En lien avec cet objectif, ceux-ci ont mis en œuvre de multiples initiatives :

- optimisation de la planification du nombre de visiteurs attendus dans les sites,
- centralisation de la production de certains produits,
- réassort automatique des produits et mise en place de système de réservation pour une meilleure gestion des stocks,

- optimisation des portions par l'utilisation de portions standardisées, la mise en place de contenants de plus petite quantité, la réduction de la taille des pains proposés,
- suivi des fiches techniques de préparation, et la sensibilisation des employés par la formation,
- suivi quotidien des pertes, et en fin de saison, le don des produits alimentaires ayant une date limite de consommation (DLC) qui ne va pas jusqu'à la réouverture du site au public.

La moitié des sites des parcs de loisirs ont en outre mis en place la pesée et la séparation des biodéchets de préparation de cuisine et des retours d'assiettes sur la plupart des unités de restauration, afin d'alimenter des sites de valorisation. En 2021, pas moins de 104 tonnes de biodéchets ont ainsi été valorisés.

4.4.2 Achats responsables

4.4.2.1 Politiques d'achats responsables

Groupe

Le groupe Caisse des dépôts veille à mettre en œuvre de politiques d'achats responsables pour intégrer ses impacts sur l'ensemble de sa

chaîne d'approvisionnement et construire des relations mutuellement bénéfiques avec ses fournisseurs et sous-traitants.

Nombre d'entités du Groupe ayant formalisé une politique d'achats responsables, ramené au nombre total d'entités	2019	2020	2021	Evolution 2021-2020
Groupe	6/13	7/13	8/14	+1

Définition : présence d'une politique formalisée d'achats responsables (charte, guide ou autre document formalisé précisant la prise en compte de critères environnementaux et sociaux dans les processus d'achats).

Caisse des Dépôts

Soumis au code des marchés publics, l'Établissement public, a publié début 2021 son nouveau schéma de promotion des achats socialement responsables 2021-2023, étendant son premier schéma 2017-2020 et réaffirmant sa volonté de renforcer :

- **la contribution en matière de progrès social**, avec notamment la volonté de s'interroger systématiquement sur les objectifs à dimension sociale qui peuvent être portés dans les contrats, la possibilité de formuler des clauses sociales et de recourir au secteur adapté et protégé, et de favoriser le recours aux PME et TPE avec une cible de 60 % en nombre et 40 % en encours ;
- **la contribution en faveur de la réduction de l'impact environnemental**, avec la volonté de s'interroger systématiquement sur des objectifs à dimension environnementale dans les contrats, tels que réduire l'impact des consommables ou la production de déchets emballages et autres contenants – ou prioriser l'utilisation de matériaux en cohérence avec l'économie circulaire ;
- **les actions en faveur d'une relation équilibrée avec les parties prenantes** en termes de transparence, de simplification des procédures, et d'entraînement des prestataires dans la démarche. Un comité de suivi intégrant les différents parties prenantes internes a d'ailleurs été mis en place en 2021.

100 % des contrats de la Caisse des Dépôts intègrent des critères ou des clauses d'achats responsables

Objectif 80 % des contrats des services généraux et immobiliers intégrant des clauses RSE directement liées à l'exécution du marché

[Pour en savoir plus : Schéma de promotion des achats publics socialement responsable 2021-2023.]

En lien avec ces engagements, la stratégie d'achats responsables de la Caisse des Dépôts repose sur :

- **la connaissance des fournisseurs et la collecte d'informations telles que des bilans de gaz à effet de serre** par exemple. En 2021, les achats de services concernent 69% des émissions des opérations de l'Établissement public. Pour entraîner ses principaux prestataires et fournisseurs dans un plan ambitieux de décarbonation de leur activité, la Caisse des Dépôts met en place une démarche engagement fournisseur.
- **l'insertion de critères extra-financiers dans les cahiers des charges et de clauses RSE dans les contrats d'achats**, avec des clauses qui prévoient la dématérialisation des échanges, la réduction des déplacements, et la priorité pour les visio-conférences ou tout autre procédé multimédia par exemple, ainsi que des clauses imposant la recherche de matériaux à faible impact environnemental pour les achats immobiliers et achats généraux,
- **le suivi de la réalisation des prestations** pour en améliorer le pilotage et vérifier le respect des engagements des fournisseurs ainsi que la bonne application des clauses du cahier des charges. Déjà effectif pour les achats généraux en 2020, ce processus de suivi est étendu pour le suivi des marchés de travaux/maintenance par la direction de l'immobilier et de l'environnement du travail en 2021 ;
- **la montée en compétences de tous les acteurs.**

Filiales et participations stratégiques

■ Politique d'achats responsables

Plus de la moitié des entités du Groupe a formalisé une politique d'achats responsables. Pour le reste des entités, des bonnes pratiques sont mises en place quoique non formalisées dans un document, et deux entités se sont engagées à aboutir à court ou moyen terme, à une politique d'achats responsables formalisée.

Les politiques d'achats responsables incluent un large spectre de thématiques d'engagement selon les entités. Icade a, par exemple, choisi de faire figurer les catégories suivantes : l'éthique des affaires, le respect des normes de travail, des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et des droits humains, l'emploi et l'insertion, la réduction des risques de dépendance économique, la sécurité et la protection de la santé, la sécurité et la protection des données, la protection de l'environnement.

Société Forestière et la SCET intègrent par ailleurs régulièrement le groupement d'achat constitué autour de la Caisse des Dépôts, alignant ainsi leurs exigences avec celles de l'Établissement public.

■ Sélection des fournisseurs et clauses RSE dans les contrats

Certaines filiales intègrent des critères RSE dans les cahiers des charges et / ou les critères de sélection pour le choix de leurs fournisseurs : La Poste, Icade, CDC Informatique, Transdev et CDC Habitat. Il s'agit souvent d'intégrer des considérations environnementales ou sociales dans les cahiers des charges ou les appels d'offre portant sur certaines catégories d'achats (renouvellement de la flotte immobile, consommables), et dans

les achats métiers les plus directement concernés (chantiers immobiliers notamment).

Chez Icade par exemple, la charte achats responsables couvre désormais 100 % des nouveaux contrats de prestations de services et de travaux du pôle Foncière Tertiaire, 100 % des contrats de travaux du pôle Foncière Santé en France et 100 % des chantiers des immeubles neufs (hors co-promotion) du pôle Promotion.

[Pour en savoir plus, Confer la section 3.5 « Renforcer la politique d'achats responsables et le dialogue avec les fournisseurs » du document d'enregistrement universel 2021 d'Icade]

Autre exemple, pour Société Forestière, les marchés de travaux passés pour le compte des propriétaires forestiers institutionnels sont contractualisés dans le cadre de leurs engagements de certification de gestion durable PEFC, requérant les entrepreneurs de travaux forestiers de respecter les cahiers des charges PEFC.

Par ailleurs, les filiales immobilières, Icade et CDC Habitat ont recours à des clauses d'insertion dans le cadre de leurs opérations.

■ Suivi et contrôle RSE des fournisseurs et sous-traitants

Plusieurs entités évaluent la performance RSE de leurs fournisseurs et sous-traitants au moment de la sélection ou pour le suivi, notamment Icade, Egis, Transdev, La Poste ou Bpifrance.

Le suivi et le contrôle de l'application des engagements pris au moment de la sélection est réalisé à ce stade par Icade, La Poste et CDC Informatique.

4.4.2.2 Achats auprès du secteur protégé et adapté

La quasi-totalité du Groupe fait appel à des fournisseurs et prestataires issus du secteur protégé et adapté, pour l'insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Les achats concernés portent principalement sur les fournitures, véhicules adaptés, traiteur..., sont des types de prestations qui sont restées malheureusement encore limitées en 2021 par le contexte sanitaire.

Montant des achats auprès des entreprises du secteur protégé et adapté (en M€ HT)	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021-2020
Caisse des Dépôts	0,79	0,60	0,90	0,60	- 33 %
Reste du Groupe hors La Poste	2,84	3,21	1,12	1,68	50 %
Total Groupe incluant La Poste	3,63	3,81	2,02	31,98	

Périmètre : données non consolidées pour Transdev, Compagnie des Alpes, STOA, Egis et la SCET.

Evolution : entre 2020 et 2021, le montant des achats du Groupe (hors groupe La Poste) est passé de 2,02 à 2,28 soit une hausse de 13%.

4.4.2.3 Délai de paiement des prestataires, fournisseurs et sous-traitants

Les entités du Groupe s'attachent à appliquer les réglementations locales en matière de règlement sur les délais de paiement, et si

possible, réduire ces délais en gage de bonnes pratiques vis-à-vis des fournisseurs.

Délai de paiement des fournisseurs (en jours)	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021-2020
Caisse des Dépôts	18,2	16,2	12,4	12	- 3 %
Moyenne Reste du Groupe	41,5	43,0	40,1	38	- 5 %
Moyenne Groupe	38,2	39,4	36,7	34,8	- 5 %

2018 et 2019 : données Bpifrance, CDC Habitat, Compagnie des Alpes et STOA non disponibles.

2020 : données Société Forestière, CDC Habitat, Compagnie des Alpes et STOA non disponibles.

2021 : données La Poste, CDC Biodiversité, CDC Habitat, Compagnie des Alpes et STOA non disponibles.

Part des entités ayant un délai de paiement des fournisseurs et sous-traitants supérieur à X jours	2018	2019	2020	2021
>50 jours	13 %	25 %	9 %	20 %
Entre 41 et 50 jours	25 %	38 %	9 %	20 %
Entre 31 et 40 jours	38 %	25 %	45 %	0 %
Entre 21 et 30 jours	13 %	0 %	18 %	50 %
<20 jours	13 %	13 %	18 %	10 %

2018 et 2019 : Bpifrance, CDC Habitat, Compagnie des Alpes et STOA non disponibles.

2020 : Société Forestière, CDC Habitat, Compagnie des Alpes et STOA non disponibles.

2021 : La Poste, Compagnie des Alpes et CDC Biodiversité non disponibles.

De multiples actions de mécénat

4.5

4.5.1 Mécénat et sponsoring

Groupe

Le Groupe, via ses entités, est engagé dans diverses actions de mécénat.

En 2021, le budget cumulé au sein du Groupe (hors La Poste) dépasse 8 M€, en hausse de 4% par rapport à l'année dernière.

Les actions ont notamment été en soutien aux arts et à la culture, encore fortement impactés en 2021 par la situation sanitaire.

Budget dédié aux actions de mécénat (en k€)	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021-2020
Établissement public	4 119	4 238	5 831	4 745	-2 %
- dont mécénat national	2 579	2 828	3 431	3 518	3 %
- dont mécénat régional	1 540	1 410	1 400	1 227	-12 %
Bpifrance	154	131	134	467	248 %
CDC Habitat	112	70	292	242	-17 %
CNP Assurances	9 700	6 000	N/A	N/A	N/A
Compagnie des Alpes	1 229	1 000	1 536	1 000	-35 %
Egis	145	N/D	N/D	407	N/D
Icade	1 200	1 700	938	1 003	7 %
Transdev	373	395	283	271	-4%
SFIL	N/A	N/A	N/A	172	N/A
Groupe	17 032	13 534	8 014	8 306	4 %

* Données groupe La Poste non consolidées.

Caisse des Dépôts

Le mécénat de la Caisse des Dépôts fonctionne en régie directe, il n'existe pas de fondation d'entreprise.

Son ambition, tout comme pour la Caisse des Dépôts, est de contribuer au développement économique, social et durable du pays.

Pour décliner cette ambition, le département mécénat de la Caisse des Dépôts vise ainsi à :

- repérer et soutenir l'émergence et la diffusion de nouveaux talents,

- faciliter l'accès des jeunes publics à la culture,
- favoriser la cohésion sociale en luttant contre les inégalités et contribuer à l'attractivité des territoires.

Cette politique de mécénat, ainsi que sa doctrine d'intervention, se décline sur l'ensemble du territoire grâce aux correspondants mécénat, présents dans chaque direction régionale. Cet ancrage territorial s'incarne dans plus de 380 projets soutenus en 2021 sur l'ensemble du territoire,

De multiples actions de mécénat

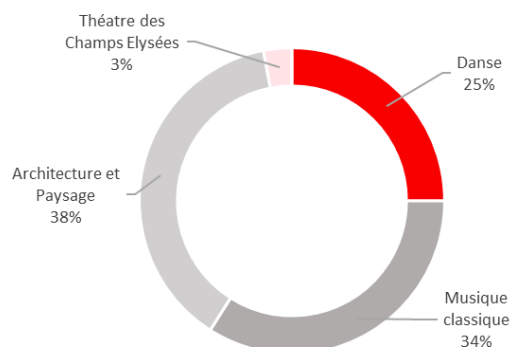
et 140 projets du national se déclinant eux aussi sur le territoire.

La politique de mécénat de la Caisse des Dépôts s'adresse aux jeunes artistes et professionnels en devenir et aux jeunes publics à travers 3 programmes :

- **Musique classique** pour soutenir des jeunes ensembles, des dispositifs de professionnalisation, ainsi que des projets de pratique musicale dédiés aux jeunes publics afin d'accompagner l'émergence de nouvelles générations de musiciens et la découverte de la musique classique par les plus jeunes ;
- **Danse**, pour favoriser l'émergence de jeunes chorégraphes et la sensibilisation de jeunes publics, soutenir la création de pièces, les formations et concours innovants et les projets socio-éducatifs, dans toutes les esthétiques ;
- **Architecture et paysage** pour faire émerger des projets de valorisation de notre patrimoine culturel et construire

un avenir meilleur, respectueux de l'environnement.

Répartition du budget du mécénat national



[Pour plus d'information, se reporter à la page mécénat du site institutionnel de la Caisse des Dépôts : www.caissedesdepots.fr/mecenat.]

Exemple de projet soutenu par le mécénat de la Caisse des Dépôts : la Compagnie KMK, programme architecture et paysage.

La Caisse des Dépôts accompagne, depuis 2021, la Compagnie KMK sur le projet de promenades sensibles "Ailleurs à Fresnes" permettant la valorisation d'un patrimoine architectural urbain et paysager délaissé ou parfois méconnu sur l'ensemble du territoire.

Le projet "Ailleurs à ..." est une aventure artistique singulière sur plusieurs années et différents territoires, à l'écoute des paysages et de leurs habitants. Chaque Promenade est une incitation à la découverte de lieux où on ne s'arrête pas ou plus, à ce patrimoine vivant qui nous entoure grâce à un ensemble d'expériences sensibles et poétiques, parfois sonores, où se mêlent les chemins et les rencontres, les paysages et les hommes. À ce jour, vingt-sept Promenades ont vu le jour, dans sept territoires différents.

Le soutien de la Caisse des Dépôts sur cette nouvelle collection de promenades entre en très forte résonance avec l'ambition du mécénat de soutenir des projets de valorisation du patrimoine culturel, architectural et paysager à travers la mise en récit de cet héritage et de cette mémoire afin de permettre à tous de se l'approprier ou se le réapproprier et d'en faire un bien commun.

Filiales et participations stratégiques

Les filiales et participations stratégiques du Groupe dirigent leur politique de mécénat de manière autonome, souvent en lien avec leur activité. Les initiatives financées sont donc très diverses.

Le secteur culturel et artistique (danse, musique) concentre une partie importante des soutiens. CDC Habitat a par exemple soutenu la Maîtrise populaire de l'Opéra-Comique à hauteur de 50 000 €.

De multiples actions de mécénat

L'architecture, l'urbanisme et le patrimoine sont également particulièrement ciblés notamment en réponse aux problématiques immobilières et urbaines, ainsi que l'insertion. CDC Habitat soutient par exemple (à hauteur de 70 000 euros en 2021) le Réseau Espérance Banlieue. La fondation Transdev conduit une mission d'intérêt général et d'action citoyenne en faveur de l'insertion ou la réinsertion des personnes fragilisées dans les quartiers ciblés par les politiques de la Ville ou dans les territoires

isolés. La crise sanitaire ayant lourdement affecté depuis 2020 l'apprentissage, la santé physique et mentale et la vie sociale des jeunes, la fondation Transdev a concentré ses efforts en 2021 sur l'accompagnement de la jeunesse, et en particulier des jeunes issus de milieux défavorisés.

Enfin Egis, intervient dans le domaine de l'environnement, à travers sa fondation pour la lutte contre le changement climatique.

4.5.2 Mécénat de compétences

Caisse des Dépôts

Dans le cadre de l'accord Qualité de vie au travail (QVT) 2020-2023, la direction des ressources humaines du Groupe s'est engagée à renforcer son action en faveur de l'engagement des collaborateurs. À ce titre, l'accord QVT prévoit une mesure visant à valoriser les compétences mobilisées au bénéfice de projets collectifs ou innovants et la possibilité pour chaque collaborateur, de mobiliser jusqu'à 5 jours de mission par an, au travers d'expérimentations portées par différents dispositifs.

Dans le cadre de l'accord-cadre 2019-2021, la Caisse des Dépôts a également prolongé le dispositif de mécénat de compétences permettant aux collaborateurs d'au moins 40 ans et justifiant d'un minimum de 10 ans de services effectifs dans le Groupe (ou de 30 ans

d'activités salariées tout employeur confondu) de consacrer des jours à une activité dans une association partenaire. Le nombre de jours maximal d'autorisation d'absence accordé dans le cadre de ce dispositif varie en fonction de l'âge du collaborateur (de 7 jours dès 40 ans, à 15 jours à partir de 60 ans). Les associations dites partenaires sont soit des associations bénéficiaires d'une subvention de la Caisse des Dépôts au titre du mécénat, soit des associations agissant notamment dans les domaines de l'humanitaire, du caritatif, du handicap, de l'insertion, du développement durable ou du logement social.

En 2021, 6 collaborateurs ont bénéficié du dispositif de mécénat de compétences pour 78 jours au total, dans un contexte encore marqué par les conséquences de la crise sanitaire.

Filiales et participations stratégiques

Au sein du Groupe, trois entités disposent d'un dispositif de mécénat de compétences : Egis, Icade, Transdev.

Après avoir été stoppés en 2020, les projets ont repris chez Icade au quatrième trimestre de 2021, ce qui a permis de réaliser 3 projets.

Du côté d'Egis, les collaborateurs ont pu intervenir au sein de la Fondation Egis, mais également se mobiliser pour l'Institut de l'Engagement, pour Elles Bougent, et pour Bike & Run grandes écoles.

110 collaborateurs de Transdev (correspondants ou parrains) ont participé aux projets de la Fondation à raison d'un ou deux jours par mois.

Bpifrance mène en outre un projet qui devrait aboutir en 2022 et permettre aux salariés de mettre à disposition leurs compétences au service d'associations déjà soutenues par Bpifrance (DIPCATE) pendant un temps dédié considéré comme du temps de travail effectif.

4.5.3 Actions de solidarité internationale

Fondée en 1985, l'association **CDC Développement solidaire** est animée par des collaborateurs bénévoles du Groupe. Elle intervient dans les pays éligibles à l'aide au développement, tel que définis par l'OCDE, en soutenant des projets dans les domaines de l'éducation, de la santé et du développement économique.

Parmi les nombreux critères qui président au choix des dossiers, deux sont mis en avant : la **place des femmes**, en tant qu'actrices et bénéficiaires des projets ; et **les impacts écologiques et environnementaux** de ces derniers.

CDC Développement solidaire bénéficie du soutien financier et logistique de la Caisse des Dépôts, qui double les dons des collaborateurs et retraités du Groupe.

[Pour en savoir plus : www.cdcdeveloppementsolidaire.org]

CDC Développement solidaire :

Chiffres clés 2021

- 8 projets financés
- 9 540 bénéficiaires directs
- 67 066 € versés

Chiffres clés depuis sa création

- 339 projets financés
- 45 pays concernés
- 3 426 920 € versés

Des puits pour des villages touaregs au Niger

Au Niger, plus de la moitié des zones rurales n'ont pas accès à l'eau potable. Les villages de Touaregs, en plein désert, sont davantage touchés. Du fait du très faible nombre de puits de points d'eau, les enfants assurent les corvées d'eau à dos d'âne au détriment de l'école. Le projet prévoit d'apporter à deux villages de nomades un accès proche et durable à l'eau potable.



Deux puits seront creusés et bétonnés, et équipés d'un système de puisement facile à utiliser. Les adultes vont participer au creusement, nourrir les ouvriers pendant les travaux et s'engagent à entretenir les puits. Pour cela, les familles paieront une cotisation annuelle. Grâce à ces deux puits, 4 500 personnes disposeront de points d'eau potable à moins d'1 km. Il est également prévu de construire ensuite une école en dur pour les enfants des deux campements. CDC Développement solidaire apporte 14 000 € à ce projet vital, sur un total de 40 000 €.

De multiples actions de mécénat

Annexes

225

Note
méthodologique
du reporting de
durabilité

231

Note sur le
reporting
taxonomie

236

Note sur la
DPEF

253

Table de
concordance
Pacte mondial

255

Suivi du plan
d'action ODD

Note méthodologique du reporting de durabilité

5.1

Le reporting de durabilité du groupe Caisse des Dépôts consolide l'ensemble des informations relatives aux risques, politiques et impacts en matière de durabilité des métiers et du fonctionnement interne et de l'Établissement public, ainsi que de ses filiales et participations stratégiques du périmètre du reporting.

Il reprend des éléments issus de la Déclaration de performance extra-financière instauré par le décret n°2017-1265 auquel la Caisse des

Dépôts se soumet volontairement ainsi que d'autres informations utiles pour le pilotage de la performance extra-financière au niveau du Groupe, et la réponse aux demandes des parties prenantes notamment les agences de notation extra-financière.

Par ailleurs, certaines filiales et participations stratégiques publient, de manière autonome, des informations relatives à leurs propres enjeux de durabilité.

5.1.1 Périmètre et période de reporting

5.1.1.1 Périmètre global

Le reporting de durabilité porte sur **l'ensemble du périmètre du groupe Caisse des Dépôts : l'Établissement public, ainsi que les filiales et participations stratégiques consolidées.**

Le périmètre des filiales et participations stratégiques consolidées reporting Groupe est défini selon les règles suivantes :

- prise en compte des participations consolidées dans le reporting comptable par intégration globale ou par mise en équivalence à condition que la Caisse des Dépôts en soit l'actionnaire de référence ou qu'elles soient détenues par la Caisse des Dépôts à part égale avec un autre actionnaire ;
- traitement spécifique des filiales et participations suivantes ;
 - les sociétés de type SCI, OPCI ou SAS relatives à la location de terrains ou biens immobiliers ainsi que les foncières et sociétés en charge de la gestion des actifs de la Caisse des Dépôts, dont les activités et impacts sont reportés par l'entité à laquelle elles sont rattachées ;
 - les fonds gérés par une entité du Groupe, ces derniers étant *de facto* inclus dans le reporting des indicateurs de l'entité correspondante ;
 - les sociétés sans activité pertinente au regard de leur taille (effectif et chiffre d'affaires très restreints), ces entités sont

intégrées dans le reporting social mais exclues du reste du reporting.

Ces règles sont appliquées pour prendre en compte les filiales ou groupes de filiales aussi bien de rang 1 que de rang n.

Synthèse des entités incluses dans le périmètre de reporting 2021

- Caisse des Dépôts (Établissement public) ⁽²⁾
- Groupe Bpifrance ⁽²⁾
- CDC Biodiversité ⁽¹⁾
- Groupe CDC Habitat
- Groupe Compagnie des Alpes
- Groupe Egis
- Groupe Icade
- Groupe La Poste
- Groupe Transdev
- CDC Informatique
- La SCET
- SFIL
- Société Forestière ^{(1) (2)}
- STOA ^{(1) (2)}

⁽¹⁾ Entités rattachées à l'Établissement public dans le reporting social.

⁽²⁾ Entités également intégrées au reporting investissement responsable.

Compte tenu de la diversité des différentes entités du Groupe, les entités contributrices ont la possibilité de ne pas renseigner un indicateur si celui-ci n'est pas pertinent au regard de leur organisation ou de leurs

activités, ou que les informations demandées ne sont pas disponibles. Le périmètre est donc précisé pour chaque indicateur.

5.1.1.2 Périmètre social

Le périmètre des données sociales peut varier par rapport au périmètre global de reporting extra-financier. Certaines filiales et participations stratégiques suivent un périmètre social différent du périmètre élargi, pour publication dans leur propre rapport de gestion et/ou en raison de la présence d'effectifs à l'international (Compagnie des Alpes, Egis et Transdev).

Les entités CDC Biodiversité, la SCET, SFIL, Société forestière, présentées séparément dans le reste du reporting, sont consolidées avec d'autres entités de plus petites tailles dans la rubrique « Entités rattachées à l'Établissement public ».

Liste des entités incluses dans le périmètre de reporting social 2021

- **Caisse des Dépôts** (Établissement public)
- **Bpifrance** : Bpifrance, Bpifrance Investissement, et Bpifrance Assurance Export.
- **Egis SA et ses filiales**
- **Entités rattachées à l'Établissement public** : SFIL, la SCET et SCET GE (UES) et ses filiales CEI, CITADIA CONSEIL, AATI KO CONSEILS et SARL Publications d'Architecture et d'Urbanisme, CDC Croissance, CDC-Placement, GPC, Novethic, SAF environnement, SEGTCE, SITCE, Société Forestière SA et sa filiale Selvans, CDC Biodiversité, SAS Paris Docks en Seine, France Brevets, CDC Investissement Immobilier, STOA, Tonus Territoire, AGR, COSOG
- **CDC Informatique** : UES ICDC – CNPTI
- **Icade SA** et ses filiales Icade Promotion, Icade Management avec lesquelles elle forme une UES
- **CDC Habitat *et ses filiales** : l'UES CDC Habitat (composée de CDC Habitat, CDC Habitat social, Sainte Barbe et GIE Centre contact Client, Ampère Gestion), Adoma, Sodiad, Semader et six SIDOM (Société Immobilière de La Réunion (SIDR), Société Immobilière de Martinique (SIMAR), Société Immobilière de Guadeloupe (SIG), Société Immobilière de Mayotte (SIM), Société Immobilière de Kourou (SIMKO), Société Immobilière de Cayenne (SIGUY)).
- **La Compagnie des Alpes SA**
- **Transdev** et ses filiales consolidées
- **Le groupe La Poste**

5.1.1.3 Filiales et participations stratégiques

Entités	Précisions sur les périmètres
Bpifrance	Le périmètre est celui des activités et structures opérationnelles de Bpifrance (Bpifrance, Bpifrance Participations, Bpifrance Régions, Bpifrance Courtage, Bpifrance Assurance export), consolidées en intégration globale au 31 décembre 2021.

CDC Biodiversité	Pour les données sociales, CDC Biodiversité est intégrée dans « Entités rattachées à l'Établissement public ».
CDC Habitat	Le périmètre est celui de l'UES CDC Habitat (CDC Habitat, CDC Habitat social, Sainte-Barbe, GIE centre de contact client) ainsi qu'Adoma. Certaines données peuvent ne pas prendre en compte une partie des filiales. Ces cas sont précisés en commentaires.
Compagnie des Alpes	<p>Les informations portent sur les activités de l'ensemble des entités du Groupe correspondant au périmètre de consolidation par intégration globale.</p> <p>Le périmètre n'inclut pas 11 sociétés portant la marque Evolution 2, qui ont intégré le périmètre d'intégration globale le 2/8/2021</p>
Egis	<p>Le périmètre est celui du groupe Egis, périmètre consolidé du rapport de gestion, sauf pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le reporting social : l'essentiel du reporting porte sur le périmètre français. Cependant certaines informations, notamment sur la santé-sécurité, concernent le périmètre monde. ■ Le reporting environnemental : concernant le fonctionnement interne, le périmètre inclut les filiales françaises du groupe Egis. Concernant les bâtiments (et tous les impacts associés), le périmètre est celui des 15 plus importantes implantations, qui représentent plus de 90% de l'effectif du périmètre. Concernant les activités métiers, le périmètre du reporting est monde.
Icade	<p>Les indicateurs portent pour l'ensemble des métiers et pôles d'activité d'Icade, inclus dans le périmètre de consolidation financière.</p> <p>Pour le pôle Promotion : le périmètre retenu est celui des immeubles et opérations dont les mises en chantier ont été lancées au cours de l'exercice (ordre de service validé), correspondant au périmètre de reporting financier consolidé, tel que défini dans le rapport de gestion. Le périmètre de reporting RSE d'Icade Promotion au 31 décembre 2021 correspond à 55 opérations représentant 76% de la surface SHON_{RT} du périmètre de reporting financier (74 opérations représentant 443 746 m² SHON_{RT}).</p> <p>Pour le pôle Foncière Tertiaire, le périmètre de reporting environnemental et sociétal du pôle Foncière Tertiaire est basé sur le périmètre de reporting financier consolidé tel que défini dans le rapport de gestion. Seuls les actifs détenus à plus de 50 % sont pris en compte dans le cadre du reporting extra-financier et sont comptabilisés à 100 %. Selon les indicateurs de performance environnementale ou sociétale, le pôle Foncière Tertiaire considère plusieurs périmètres de reporting.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le périmètre de reporting financier - 1 923 352 m² : le patrimoine du pôle Foncière Tertiaire de l'année N inclut tous les actifs détenus au 31 décembre de l'année N, définis en surfaces totales, intégrant les surfaces louables et non louables. ■ Le périmètre de reporting « RSE » - 1 078 252 m² : il comprend exclusivement des actifs de bureaux, classés dans deux catégories : des bureaux diffus (dénommés « bureaux ») et des bureaux situés dans des parcs d'affaires (dénommés « parcs d'affaires »). Il est calculé en excluant les actifs suivants du périmètre de reporting financier : les actifs en rénovation ou prochainement rénovés, occupés très partiellement, les actifs en phase de développement/construction, les actifs cédés en cours d'année, les actifs ayant moins d'un an d'exploitation sur une année civile complète et les actifs « typés », dont l'activité présente un profil environnemental particulier et dont le nombre d'actifs représentés est trop marginal pour constituer une catégorie à part entière (entrepôts, datacenters, studios de télévision, activités industrielles, etc.) et les locaux d'activité dont la typologie majoritaire n'est pas bureau (moins de 50 % des surfaces louées à usage de bureaux). ■ Le périmètre de reporting dit « surface cartographiée » - 1 060 288 m² : il fait l'objet d'une évaluation pour certains indicateurs environnementaux clés tels que

	<p>les indicateurs énergie, carbone, eau et déchets, et les bornes de recharge pour les véhicules électriques.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le périmètre de reporting dit « <i>corporate</i> » - 19 485 m² comprenant les bâtiments occupés (mais pas forcément détenus) par Icade. <p>Pour le pôle Foncière Santé, le périmètre de reporting environnemental et sociétal est basé sur le périmètre de reporting financier consolidé tel que défini dans le rapport de gestion, avec plusieurs périmètres de reporting selon les indicateurs de performance environnementale ou sociétale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le périmètre de reporting financier - 2 167 404 m² - incluant tous les établissements, détenus au 31 décembre de l'année N, définis en surfaces totales intégrant les surfaces louables et non louables. ■ Le périmètre « RSE » - 1 967 030 m² - incluant les établissements (cliniques et Ehpad) du périmètre de reporting financier et les extensions réalisées en année N - 1 sur les bâtiments existants. Sont exclus les actifs en rénovation ou prochainement rénovés, occupés très partiellement, les actifs en phase de développement/construction, les actifs cédés en cours d'année, les établissements ayant moins d'un an d'exploitation sur une année civile complète (acquis depuis moins d'un an ou en travaux pendant l'exercice), les extensions livrées dans l'année et les établissements situés à l'international. ■ Le périmètre de reporting dit « surface cartographiée » incluant la part des établissements pour lesquelles une cartographie des indicateurs environnementaux (énergie, carbone et eau) a été réalisée au cours de l'exercice. Le périmètre de l'indicateur eau (963 783 m²) est moins étendu que celui des indicateurs énergie et carbone (1 771 549 m²), du fait de l'impossibilité de remonter des données de certaines régions d'eau locales ne disposant pas de portail numérique de collecte. Les indicateurs déchets ne sont pas suivis à l'heure actuelle pour le pôle Foncière Santé compte tenu de la spécificité des déchets médicaux et de leurs filières d'élimination.
CDC Informatique	Les informations portent sur l'ensemble du périmètre de l'entité CDC Informatique : les 3 sites Arcueil, Angers, Bordeaux ainsi que l'ensemble des salariés au 31/12/2021.
SCET	Les informations portent sur l'ensemble de la SCET.
SFIL	Les informations portent sur l'ensemble de SFIL.
Société Forestière	Les informations portent sur l'ensemble de la Société Forestière.
STOA	Les informations portent sur le fonctionnement de STOA ainsi que sur l'ensemble des actifs dans lesquels STOA a investi (11 projets d'infrastructures).
Transdev	<p>Le périmètre des entités retenu pour le reporting durabilité est construit à partir du périmètre des états financiers consolidés du Groupe. Ainsi, les données des sociétés intégrées globalement sont retenues en totalité, les données des activités conjointes ne sont prises en compte qu'à hauteur du taux d'intégration et les données des sociétés mises en équivalence ne sont pas retenues.</p> <p>Périmètre financier consolidé : France (Activité Siège, zone IDF, zone Nord, zone Sud), Amérique (USA, Canada, Chili), Europe (Royaume-Uni, Irlande, Suède, Allemagne, Pays-Bas, Portugal, Espagne, République tchèque), Afrique (Maroc), Pacifique (Australie, Nouvelle-Zélande)</p> <p>Pour le reporting environnemental, à ce principe général, s'ajoutent deux autres critères : la maîtrise opérationnelle de l'entité et des activités depuis au moins 12 mois (exercice plein).</p>

5.1.1.4 Période de reporting

La période retenue pour le présent exercice de reporting est l'année calendaire du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Dans le cas particulier de la Compagnie des Alpes, la période de reporting correspond à l'exercice comptable, c'est-à-dire du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021.

5.1.2 Méthodes de collecte et de consolidation

5.1.2.1 Cadre de référence pour les indicateurs de durabilité

Le référentiel de reporting RSE Groupe s'appuie sur les référentiels externes suivants :

- informations attendues dans le cadre de la DPEF et de la sélection des risques de durabilité qui en découlent ;
- informations prévues par le titre VI de l'article 173 de la loi TECV, remplacé à compter de 2021 par l'article 29 de la loi Énergie-climat ;
- lignes directrices GRI-G4 et indicateurs associés ;
- référentiel permettant de répondre au questionnaire des PRI dont la Caisse des Dépôts est adhérente ;

- informations demandées par les agences de notation extra-financière non prises en compte par ailleurs.

Il s'articule en outre avec des référentiels internes complémentaires :

- feuille de route prioritaires Groupe sur les Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) ;
- indicateurs de déploiement de la charte d'investissement responsable du Groupe ;
- référentiel de reporting dédié au pilotage stratégique et financier du Groupe.

5.1.2.2 Collecte des indicateurs de durabilité

La collecte des données extra-financières provient de cinq principales campagnes de reporting interconnectées :

- **Campagne « Reporting RSE Groupe »** pour les données environnementales, sociales (qualitatives), sociétales et de gouvernance, réalisée à l'aide de la plateforme interne RstratE par le département « Politique durable » au niveau du Groupe. Au sein de l'Établissement public, une campagne de reporting « **Reporting RSE Établissement public** » pilotée par une équipe dédiée du Secrétariat général du Groupe dans le cadre du programme « Ecotidien, ensemble plus responsables » permet de collecter au sein des différents services les données de fonctionnement interne pour l'Établissement public.
- **Campagne de reporting stratégique** : depuis 2020, les indicateurs durabilité les plus significatifs pour l'activité des métiers

sont collectés lors de la campagne de reporting stratégique du Groupe, réalisée à l'aide de la plateforme RstratE par l'équipe de la planification stratégique et mutualisée avec l'équipe de la politique durable. Cette campagne porte à la fois sur le réalisé de l'année écoulée et pour la plupart des indicateurs sur des prévisionnels à 5 ans pour en permettre le pilotage ;

- **Campagne « Reporting IR »** pour les données relatives à l'investissement responsable du Groupe, réalisée à l'aide de la plateforme RstratE par le département « Politique durable » ;
- **Campagne « Reporting Social »** pour le bilan social réalisé à l'aide de la plateforme Pilotis par le département « Gestion administrative et données sociales » de la direction des ressources humaines du Groupe.

Au sein de chacune de ces campagnes, les indicateurs sont collectés auprès d'un **réseau de correspondants dans les directions, métiers et filiales**, avec pour chaque entité

une saisie par un contributeur puis une validation par un valideur.

La consolidation par les équipes du Groupe en charge inclut un contrôle de cohérence sur l'ensemble des informations recueillies.

5.1.2.3 Consolidation du reporting

Pour les indicateurs portant sur les activités métiers et leurs contributions stratégiques, la consolidation des indicateurs est réalisée en prenant en compte l'intégralité du périmètre de reporting sur laquelle la donnée est pertinente et disponible.

- Les indicateurs financiers correspondent aux montants d'investissement engagés et/ou aux volumes de prêts signés sur la période. L'indicateur Groupe est calculé en sommant les mobilisations de chaque entité consolidée, à l'exception de SFIL et la Banque Postale où une attention particulière est apportée pour éviter de double compter les montants distribués par La Banque Postale qui seraient passés au bilan de CAFFIL (SFIL).
- Les indicateurs extra-financiers sont calculés à partir des informations lors de l'engagement en considérant l'ensemble du projet auquel les mobilisations financières des entités du Groupe ont contribué (calcul sans quote-part). Sauf cas précisé en commentaires, l'indicateur groupe est calculé en sommant les contributions de chaque entité consolidée.

Pour les indicateurs portant sur les opérations et le fonctionnement interne, les données sont agrégées par type de secteur d'activités au sein du Groupe. En particulier :

- Les métiers financiers regroupent les métiers gestions d'actifs et Banque des Territoires de l'Établissement public, Bpifrance, SFIL, La Banque Postale et ses filiales, La Banque Postale AM et CNP Assurances. Les impacts du fonctionnement interne des filiales financières, peu significatives, sont généralement consolidés dans « Autres » quand la donnée est disponible.
- Les activités immobilières regroupent Icade et CDC Habitat.
- Les activités de transport et logistique regroupent Transdev, le groupe La Poste (activités industrielles) et, lorsque les données sont disponibles, les activités

d'exploitation d'infrastructure de transport d'Egis.

- Les activités de tourisme et loisirs concernent essentiellement la Compagnie des Alpes.
- Les activités d'ingénierie et de conseil concernent la SCET et Egis.

Pour les informations qualitatives portant sur les politiques, la consolidation est réalisée en considérant le déploiement de bonnes pratiques à l'échelle des entités consolidées, soit par rapport à une politique Groupe, soit par rapport à des politiques propres à chaque entité. Dans cette visée, des listes de bonnes pratiques à renseigner ont été mises en place depuis 2020 pour mieux détailler et consolider les pratiques et politiques à l'échelle de l'ensemble du Groupe.

Pour les données du reporting social, la diversité des pays d'implantation du Groupe peut entraîner une hétérogénéité dans la compréhension des indicateurs qui peuvent être interprétés différemment selon le contexte local (législation ou pratiques nationales). Par exemple, certaines notions françaises telles que les « cadres » ou les « contrats à durée indéterminée » ne sont pas définies de la même manière dans d'autres pays. La Caisse des Dépôts s'efforce toutefois d'harmoniser ces définitions.

Dans certains cas, les informations relatives aux entités implantées à l'international ne sont pas disponibles avec le niveau de détail demandé par le groupe Caisse des Dépôts. Les données sont donc consolidées en fonction du taux de couverture de l'indicateur sur le périmètre France.

Enfin, du fait de la variété des métiers et modes d'intervention des entités, il n'est pas encore possible, pour certains indicateurs, de fournir des données quantitatives pertinentes consolidées au niveau du Groupe. Un travail d'harmonisation et de mise en place de définitions communes à chacune des entités est donc mené en continu pour améliorer la consolidation.

Note sur le reporting taxonomie 2021

5.2

Depuis 2014, le groupe Caisse des Dépôts suit et pilote sa mobilisation en faveur de la transformation écologique grâce à une classification interne. Dès la mise en place en 2020 d'une taxonomie européenne harmonisée

des activités pouvant être considérées comme verte, l'ensemble du groupe Caisse des Dépôts a entrepris d'intégrer cette nouvelle taxonomie à ses divers travaux pour progressivement faire converger les analyses.

5.2.1 Rappel du contexte réglementaire

Afin de favoriser la transparence et la mise en place d'un cercle vertueux pour la réorientation des capitaux vers une économie plus durable, l'Union Européenne s'est dotée d'une classification harmonisée des activités durables, au travers du règlement (UE) 2020/852 (dit « règlement Taxonomie »).

Selon ce règlement, une activité peut être considérée comme durable si :

A. Elle **contribue substantiellement** à un ou plusieurs des **six objectifs environnementaux** suivants :

- l'atténuation du changement climatique,
- l'adaptation au changement climatique,
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,
- la transition vers une économie circulaire,
- la prévention et la réduction de la pollution,
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

B. Elle ne cause **aucun préjudice important aux autres objectifs** environnementaux,

C. Elle respecte **des garde-fous sociaux**, dont les principes directeur de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la déclaration de l'organisation internationale du travail (OIT) ou encore la charte internationale des droits de l'Homme.

Ces critères d'examen sont décrits dans des actes délégués. À ce jour, seuls les actes

délégués pour les deux premiers objectifs ont été officiellement adoptés. Ils couvrent plus de 70 sous-secteurs d'activités économiques (**les secteurs dit « éligibles à la taxonomie »**). En particulier pour l'objectif d'atténuation du changement climatique, ces 70 activités correspondant aux secteurs les plus émissifs devant l'objet d'une décarbonation et aux secteurs à plus forte contribution environnementale : au total, ils représentent 93% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de l'Union européenne. **A noter, l'éligibilité correspond au périmètre de calcul de l'alignement, il s'agit d'une étape préalable qui ne préjuge pas de l'impact environnemental effectif des activités.**

En application du règlement Taxonomie et de l'acte délégué relatif à l'article 8 de ce règlement (règlement délégué (EU) 2021/2178), toutes les entreprises soumises à l'obligation de publier une Déclaration de performance extra-financière (la transposition française de la **directive 2014/95/EU**, dite « directive NFRD ») doivent publier un reporting taxonomique à compter du 1^{er} janvier 2022. Pour une phase transitoire d'un an pour les entreprises non financières, et de deux ans pour les entreprises financières, ce reporting taxonomique est circonscrit au **reporting sur l'éligibilité taxonomique**, avant un reporting plus complet sur l'alignement taxonomique. Les éléments à reporter sont décrits dans l'acte délégué et ses annexes notamment sous la forme d'un *template* réglementaire, d'utilisation volontaire pour le reporting d'éligibilité.

5.2.2 Modalités d'application pour la Caisse des Dépôts

5.2.2.1 Une application volontaire au titre de la NFRD/DPEF

De par son statut juridique particulier, la Caisse des Dépôts n'est réglementairement pas soumise à la NFRD (ni à sa transposition française) et n'est donc pas tenue de réaliser un reporting taxonomie. Cependant, depuis l'entrée en vigueur des textes, elle a choisi de publier volontairement une Déclaration de performance extra-financière (DPEF), qu'elle intègre à son rapport d'activité et de développement durable et au rapport d'engagement sociétal, et fait auditer par un organisme tiers indépendant (OTI). Dans le prolongement de cet exercice, la Caisse des Dépôts a choisi de volontairement publier un reporting taxonomique.

En cohérence avec la publication de ses comptes, le reporting distingue le Fonds d'épargne, évalué en normes nationales, et le

groupe Caisse des Dépôts, consolidant la Section générale de l'Établissement public et toutes ses filiales consolidées, évalué en normes IFRS.

Pour réaliser son reporting sur l'exercice 2021, la Caisse des Dépôts s'est basée sur la structure du template réglementaire « Établissement de crédit » fourni en annexe de l'[acte délégué \(UE\) 2021/2178](#), pour élaborer le reporting de l'Établissement public et pour collecter les données de ses filiales financières consolidées par intégration globale. Les données des filiales industrielles mises en équivalence ont été collectées au travers du *template* « entités non financières » puis ont été consolidées comme les autres prises de participations.

5.2.2.2 Un calcul d'éligibilité allant au-delà des seules données réglementaires disponibles

Conformément aux dispositions réglementaires, le périmètre de reporting sur l'éligibilité taxonomique est **évalué à partir du bilan réglementaire consolidé (FINREP), dont sont exclus les expositions au souverain, aux banques centrales et les portefeuilles de négociation**, qui doivent être reportés séparément.

Sur la base de ce bilan couvert, les actifs suivants sont considérés comme éligibles à la taxonomie :

- crédits immobiliers, prêts à la rénovation et prêts automobiles pour les ménages de l'UE ;
- financement des logements sociaux et autres financements affectés à des projets dans des secteurs éligibles des collectivités locales ;
- financements et investissements dans des entreprises soumises à la NFRD (entreprises d'intérêt public dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé d'un État membre », de total bilan supérieur à 20€ ou de chiffre d'affaires supérieur à 40M€ et d'effectif moyen supérieur à 500 salariés sur l'exercice), et pour lesquelles l'entité qui reporte dispose des ratios d'éligibilité publiés au 31 décembre 2021.

Dans le calcul réglementaire, en application des lignes directrices publiées par la Commission européenne, seules les données directement issues de la contrepartie peuvent être utilisées. Le recours à des estimations est exclu.

- Or, en 2021, les données directement déclarées par les entreprises n'étaient pas encore disponibles. La réglementation implique donc de comptabiliser leur éligibilité à 0.
- Par ailleurs, les projets affectés des entreprises non assujetties à la NFRD sont également exclus du ratio réglementaire. Ceci ne permet pas à la Caisse des Dépôts et ses filiales de valoriser ses financements et investissements territoriaux dont une partie significative est consacrée à la transformation écologique.

Pour éviter ces deux écueils, la Caisse des Dépôts a fait le choix de publier deux ratios distincts, conformément à la Foire aux questions publiées par la Commission européenne en janvier 2022 :

- Le **ratio réglementaire**, dans lequel les financements et investissements dans des entreprises soumises à la NFRD ont une éligibilité nulle, du fait de

données directement issues des contreparties encore non disponibles.

■ Un **ratio volontaire** estimatif plus complet, incluant :

- Une estimation de l'éligibilité des financements et investissements dans des entreprises soumises à la NFRD : cette estimation a été établie à partir de bases de données tierces (Bloomberg), et d'une analyse sectorielle reposant sur les codes NACE des contreparties pour estimer le chiffre d'affaires éligibles à la taxonomie de chaque contrepartie non financière, et la part des actifs éligibles pour chaque contrepartie financière.

- Les financements et investissements affectés à des projets clairement identifiés sur des secteurs éligibles (exemples : projets dans les secteurs des énergies renouvelables, des transports ou encore du bâtiment) ainsi que l'immobilier de placement et l'investissement forestier. Un important travail interne a ainsi été mené en particulier au sein du métier Banque des Territoires pour faire correspondre les nomenclatures internes utilisées pour qualifier les projets financés et les sous-secteurs de la classification taxonomique.

Ratio réglementaire	Ratio volontaire
<ul style="list-style-type: none"> - Ménages : crédits immobiliers, prêts à la rénovation et prêts automobiles 100% éligibles, 0% le reste - Administrations locales : financements des logements sociaux et autres financements affectés à des projets dans des secteurs éligibles des collectivités locales 100% éligibles, 0% le reste - Entreprises soumises à la NFRD : 0% éligible pour cette année en l'absence de données publiques disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Ménages : crédits immobiliers, prêts à la rénovation et prêts automobiles 100% éligibles, 0% le reste - Administrations locales : financements des logements sociaux et autres financements affectés à des projets dans des secteurs éligibles des collectivités locales 100% éligibles, 0% le reste - Entreprises soumises à la NFRD : pourcentage d'éligibilité estimé sur la base de base de données tierces et de proxys sectoriels - Projets affectés : financements et investissements dans des projets 100% éligibles dès lors que les projets financés portent sur des secteurs éligibles, 0% le reste - Immobilier de placement, forêt : 100% éligible

Pour les contreparties entreprise, l'assujettissement NFRD a été évalué en considérant a minima la zone géographique (Union Européenne) et la taille de l'entreprise (> 500 salariés), et quand ils étaient disponibles l'information sur le bilan (> 20 M€) et le chiffre

d'affaires (> 40 M€). Pour les filiales industrielles, toutes les filiales assujetties à la NFRD et de manière volontaire, celles non assujetties à la NFRD mais uniquement à sa transposition française, la DPEF, ont été prises en compte.

5.2.2.4 Une anticipation du futur reporting requis par la loi Énergie Climat

L'article 29 de la loi Énergie Climat impose de publier la part des encours d'investissement alignés avec la taxonomie à compter de l'exercice 2022. En anticipation de cette réglementation à laquelle elle est nominativement soumise, la Caisse des Dépôts a également estimé la part d'éligibilité de ses encours d'investissement dès cet exercice.

Pour cela, elle s'est basée sur le même calcul que pour le reporting réalisé au titre de la NFRD, en ne considérant que les encours d'investissement, identifiés comme suit : titres de créances, instruments de capitaux propres, actifs corporels en particulier immeubles de placement, dérivés.

5.2.3 Résultats d'éligibilité 2021

Les résultats au 31/12/2021 sont les suivants :

Part dans l'actif :	Groupe Caisse des Dépôts		Fonds d'épargne	
	Actif couvert	Actif total	Actif couvert	Actif total
- des activités éligibles à la taxonomie (réglementaire)	21%	12%	42%	32%
- des activités éligibles à la taxonomie (volontaire)	41%	25%	59%	44%
- des entités non soumises à la NFRD	23%	14%	19%	14%
- des expositions souveraines, banques centrales		39%		24%
- des dérivés		1%		0%
- du portefeuille de négociation		0%		0%
- des prêts interbancaires à vue		1%		0%

Expositions au bilan (en Md€ au 31/12/2021)	Groupe Caisse des Dépôts		Fond d'épargne	
	TOTAL FINREP	Total Eligible climat	TOTAL FINREP	Total Eligible climat
GAR - Actifs couverts par le numérateur	281,1	145,3	198,7	147,0
Entreprises	143,0	69,0	81,3	41,3
Entreprises NFRD	107,5	64,6	78,8	41,0
Entreprises non NFRD - FLECHES	35,5	4,4	2,5	0,3
Ménages	78,9	71,6	0,0	0,0
Financement des administrations locales	55,7	1,1	117,3	105,7
Immeubles de placement	3,5	3,5	0,0	0,0
GAR- Actifs couverts par le dénominateur uniquement	72,0		50,9	
Entreprises non NFRD non fléchés	44,4		43,8	
Dérivés	5,2		0,0	
Prêts interbancaires à vue	7,0		0,0	
Autres actifs (trésorerie, goodwill, etc.)	15,4		7,1	
Hors GAR - Autres actifs n'entrant pas dans le calcul	230,5		80,7	
Souverains	150,7		80,1	
Expositions sur des banques centrales	79,2		0,0	
Portefeuille de négociation	-0,1		0,0	
Total des actifs	583,6		330,3	
% d'éligibilité	Réglementaire : 21%		Réglementaire : 42%	
	Volontaire : 41%		Volontaire : 59%	

Légende :

Lignes réglementaires

Lignes volontaires

Au total à fin 2021, la **part d'éligibilité du Groupe agrégé¹ s'élève à plus de 30% pour le ratio réglementaire, et à 49% pour le ratio volontaire** pour les deux objectifs atténuation et adaptation au changement climatique.

Cette part est principalement liée aux prêts au logement social du Fonds d'épargne et aux prêts immobiliers aux ménages de la filiale La Banque Postale, qui sont par définition éligibles dans le ratio réglementaire.

L'estimation de la part d'éligibilité dans les expositions sur les entreprises reflète la part des portefeuilles d'investissement et de prêts *corporate* dans des grandes entreprises cotées européennes, et dans ces grandes entreprises, l'exposition à des activités dans des secteurs « à enjeux » qui devront faire l'objet d'une décarbonation ou qui ont déjà une forte contribution environnementale.

Pour rappel, la Caisse des Dépôts s'est déjà dotée d'un engagement de décarbonation de ses portefeuilles actions et obligations d'entreprises aligné sur un scénario de maintien de la hausse des températures globales à 1,5°C, qui par définition couvrira cette part éligible.

Enfin, l'analyse des activités, en particulier des financements de projets territoriaux, a permis d'identifier volontairement des investissements et financements sur des contreparties non NFRD portant sur des secteurs éligibles.

¹ Groupe Caisse des Dépôts consolidé (en normes IFRS) + Fonds d'épargne (en normes françaises)

5.2.4 Commentaires et perspectives

5.2.4.1 Une première estimation de l'éligibilité qui sera amenée à évoluer

Ce reporting initial a permis de réaliser une première estimation des activités éligibles du Groupe. Cette estimation sera amenée à fortement évoluer dans le temps :

- La reprise des données d'éligibilité directement publiées par les entreprises assujetties à la NFRD viendra se substituer aux estimations utilisées pour ce premier exercice, conduisant à une évolution significative de l'éligibilité du Groupe.
- L'identification plus robuste des contreparties NFRD pourra également conduire à des évolutions sur les montants d'éligibilité.
- Les textes eux-mêmes et leur interprétation de place sont amenés à

évoluer, les évolutions méthodologiques associées viendront également impacter les montants reportés.

- Enfin, l'information taxonomique obligatoire requise pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 ne porte que sur les activités éligibles par rapport aux deux objectifs climatiques. Cette information ne traduit qu'une partie des contributions environnementales du Groupe, celui-ci ayant des activités également éligibles aux autres objectifs environnementaux, notamment la préservation de la biodiversité, l'eau ou la gestion des déchets.

5.2.4.2 Une première étape pour structurer le futur reporting d'alignement taxonomique

Cette analyse a permis d'évaluer le périmètre à fort enjeu sur lequel sera analysé l'alignement taxonomique les années prochaines.

Depuis avril 2022, le groupe Caisse des Dépôts a lancé un **vaste chantier transversal allant**

de l'analyse amont des projets, jusqu'aux systèmes d'information et aux outils de pilotage stratégique afin d'accélérer sa contribution à la transformation écologique de l'économie.

Note sur la Déclaration de performance extra-financière (DPEF)

5.3.

Bien que n'étant pas soumise à l'obligation de Déclaration de performance extra-financière (DPEF) instaurée par le décret n° 2017-1265, la Caisse des Dépôts a choisi de s'y conformer volontairement.

La DPEF du Groupe est présentée dans le rapport annuel et de développement durable

(RADD) ainsi que le présent rapport d'engagement sociétal, qui en détaille la méthodologie et les dispositifs de maîtrise des risques sous-jacents.

Cette DPEF fait l'objet d'une vérification tierce indépendante.

5.3.1 Méthodologie

5.3.1.1 Méthodologies pour l'identification des risques

La cartographie initiale des risques a été réalisée en 2018-2019 pour le premier exercice de DPEF du Groupe.

L'analyse des principaux risques extra-financiers s'est alors effectuée en trois temps :

- **identification de l'univers des risques** : l'univers des risques a été construit à partir de l'analyse de matérialité réalisée par le groupe Caisse des Dépôts en 2016, la cartographie des risques d'activité, financiers, opérationnels et stratégiques et autres cartographies des risques existantes dans le Groupe et une revue comparative des bonnes pratiques externes ;
- **évaluation des risques** : chacun des métiers de la Caisse des Dépôts, ainsi que chacune de ses filiales et participations stratégiques, a ensuite évalué chacun des risques qui lui étaient rattachés selon deux dimensions : la gravité et la fréquence du risque. Des échanges ont été réalisés par le service « Politique durable » de la direction des finances du Groupe ; ceux-ci ont conduit, dans certains cas, à ajouter à la liste des principaux risques d'un métier, des

risques qui ne figuraient pas dans la zone de significativité retenue ;

- **consolidation des risques** : la consolidation des évaluations obtenues s'est faite par famille de risques puis par métiers de la Caisse des Dépôts, avec une pondération simplifiée entre les entités élaborée par rapport à leur poids au bilan consolidé. La sélection finale des risques extra-financiers a été validée par la direction des finances du Groupe.

Cette cartographie a été révisée pour l'exercice 2019. Cette révision a conduit à une évolution des cotations des entités dans le cadre d'un dialogue avec ces dernières sur la base des retours d'expériences acquis dans l'année. La méthodologie de consolidation par famille de risques a également évolué pour mieux distinguer les risques non pertinents au regard de l'entité considérée et les risques pertinents mais faibles.

En 2021, 27 risques significatifs sont identifiés. Les 15 retenus au titre de sa DPEF sont ceux présentant le niveau de cotation le plus élevé sur les deux dimensions, fréquence et gravité (*confer la matrice des risques dans la section 2.2.1 Une gestion des risques intégrant le principe de double matérialité*).

5.3.1.2 Méthodologies pour la collecte des informations associées

La collecte d'informations sur les risques et dispositifs de maîtrise des risques est réalisée dans le cadre de la révision de la cartographie des risques pour chaque entité, ainsi que dans la collecte de reporting RSE réalisée chaque année.

Dans le cadre de la consolidation et de la restitution, un accent est mis sur les dispositifs de maîtrise de risques faisant l'objet d'un

pilotage commun à l'ensemble du Groupe. D'autres dispositifs de maîtrise de risques peuvent cependant exister, propres à chacune des entités.

La collecte des indicateurs relatifs à la DPEF est effectuée dans le cadre de la collecte du reporting extra-financier.

5.3.1.3 Vérification tierce partie

La Caisse des Dépôts, en tant qu'établissement public, n'est pas tenue de faire vérifier sa DPEF par un Organisme Tiers Indépendant (OTI).

Il a cependant été décidé, au niveau du Groupe, de réaliser une vérification volontaire de cette

DPEF par des OTI, Commissaires aux Comptes de l'Établissement Public.

Les indicateurs ayant fait l'objet d'une vérification sont signalés par le signe .

5.3.2 Synthèse des risques DPEF

Le tableau ci-dessous présente plus en détails les risques extra-financiers principaux, retenus au titre de la DPEF du Groupe.

Les indicateurs ayant fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant sont indiqués en gras dans la colonne associée.

Famille de risques	Descriptifs des risques associés	Types d'impacts	Dispositifs de maîtrise de risques	Indicateurs	Périmètre	Pages
Éthique des affaires	Pratiques non éthiques ou non déontologiques (corruption, ententes illicites, conflits d'intérêt, fraude, blanchiment de capitaux et/ou de financement du terrorisme, transparence fiscale, respect de la libre concurrence, transparence des activités de lobbying, ...) de la part des collaborateurs et/ou dirigeants du Groupe.	Financier Humain Juridique Réputationnel	<ul style="list-style-type: none"> ■ Charte de déontologie du Groupe, et déclinaisons associées des entités ■ Politiques Groupe : prévention et gestion des conflits d'intérêt, lutte contre la corruption et lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB-FT) ■ Dispositifs d'alertes professionnelles ■ Modules associés de formation des collaborateurs ■ Dispositif de contrôle et d'audit interne du Groupe 	Nombre d'alertes professionnelles reçues et traitées au cours de l'année écoulée	Groupe	p.144
Satisfaction des parties prenantes	Non réponse aux attentes des parties prenantes pouvant conduire à des réclamations, des litiges, des atteintes réputationnelles.	Financier Humain Environnemental Juridique Réputationnel	<ul style="list-style-type: none"> ■ Relations institutionnelles et politique partenariale ■ Médiatrice du Groupe et charte de la médiation ■ Comités des parties prenantes, dont le comité du Groupe présidé par le directeur général ■ Politique durable 	Nombre de griefs et plaintes déposés contre l'entité concernant ses impacts sur l'environnement, la société ou les droits de l'Homme	Groupe	p.45
Qualité de l'offre et satisfaction clients	Incapacité à satisfaire les clients et/ou à jouer le rôle de tiers de confiance, non-respect des engagements pris auprès des clients et/ou bénéficiaires finaux.	Financier Juridique Réputationnel	<ul style="list-style-type: none"> ■ Médiatrice du Groupe et charte de la médiation ■ Dispositif déontologique Groupe incluant la loyauté en matière de relation client ■ Dispositifs de gestion de la relation client des entités ■ Enquêtes de satisfaction client des différentes entités 	Part des entités ayant déployé un dispositif formalisé d'évaluation de la satisfaction clients	Groupe	p.158
Sécurité des données et protection de la vie privée	Perte d'intégrité des systèmes d'information, défaillances dans les systèmes opérationnels, fuite de données à caractère confidentiel ou personnel.	Financier Humain Juridique Réputationnel	<ul style="list-style-type: none"> ■ Politique de sécurité des systèmes d'information du Groupe et dispositifs associés (tests d'intrusion, audits, contrôle, formation des collaborateurs, ...) ■ Réseau RGPD du Groupe ■ Politiques RGPD de chacune des entités, et dispositifs associés 	Nombre de plaintes reçues de la CNIL pour atteinte aux données personnelles	Groupe	p.156

Note sur la Déclaration de performance extra-financière (DPEF)

Capital humain	Défaillances dans le développement du capital humain, difficultés à attirer ou retenir les talents.	Financier Humain Réputationnel	<ul style="list-style-type: none"> ■ Politiques et dispositifs de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, dont mobilité et formation des collaborateurs ■ Dispositifs de formation des collaborateurs, Dispositifs de formation et d'accompagnement des managers ■ Déclaration de Groupe Employeur responsable (à venir en 2022) 	Taux d'accès des collaborateurs à la formation (%)	Groupe	p.194
				Taux de turnover (%)	Groupe	p.172
Dialogue social	Mauvaise qualité de dialogue social, dysfonctionnement des instances représentatives en place, détérioration du climat interne de l'entreprise.	Financier Juridique Réputationnel	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comité mixte d'information et de concertation ■ Délégués syndicaux du Groupe ■ Accords Groupe relatifs à l'égalité professionnelle F/H, à la mobilité et à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences 	Nombre d'accords signés dans l'année	Groupe	p.173
Diversité et égalité des chances	Discrimination à l'emploi et manque de diversité des profils, traitement inégal des collaborateurs.	Financier Humain Juridique Réputationnel	<ul style="list-style-type: none"> ■ Politique relative à l'égalité professionnelle femme/homme (F/H) ■ Politiques globales de diversité et d'égalité des chances des entités dont politique relative au handicap et politique intergénérationnelle de la Caisse des Dépôts ■ Dispositifs de remontées d'alerte en matière de discrimination ■ Réseau Groupe de promotion de la mixité et de la diversité (Alter'égales) ■ Réseau de référents Harcèlement mis en place au niveau du Groupe en 2022 ■ Déclaration de Groupe Employeur responsable (à venir en 2022) 	Taux d'emploi légal (direct + indirect) de travailleurs en situation de handicap	Groupe	p.180
				Pourcentage de femmes : - dans les recrutements - dans les comités exécutifs	Groupe	p.129 p.177
Qualité de vie au travail	Conditions de travail menaçant l'intégrité physique et morale des collaborateurs, augmentation de la fréquence et de la gravité des accidents du travail, des risques psycho-sociaux et des maladies professionnelles, augmentation de l'absentéisme.	Financier Humain Réputationnel	<ul style="list-style-type: none"> ■ Politiques relatives à la Qualité de vie au travail (QVT) des entités, dont accord QVT de la Caisse des Dépôts ■ Politiques en matière de santé et sécurité au travail des entités ■ Enquêtes de climat social menées dans les différentes entités ■ Déclaration de Groupe Employeur responsable (à venir en 2022) 	Taux d'absentéisme pour motif "Maladie"	Groupe	p.186

Gestion des filiales et des participations	Manque de contrôle des opérations des filiales et des participations stratégiques, suivi insuffisant des risques financiers et extra-financiers auxquels sont exposés ces dernières.	Financier Juridique Réputationnel	<ul style="list-style-type: none"> ■ Politiques transversales Groupe, dont plans d'actions ODD, politique climat, ■ Charte d'investissement responsable ou encore politique anticorruption ■ Lettres d'orientation annuelles aux entités intégrant des critères ESG ■ Dialogue et implication d'administrateurs Caisse des Dépôts dans la gouvernance incluant les sujets ESG 	Taux de participation des représentants de la Caisse des Dépôts aux conseils d'administration (et assimilés) des filiales et participations stratégiques	Groupe	p.40
Intégration ESG	Manque de prise en compte des critères ESG dans la prise de décision et le suivi des investissements, dans l'octroi et le suivi des prêts, dans le choix des clients, susceptible d'avoir un impact financier et extra financier négatif et d'exposer à des risques de controverses.	Financier Environnemental Humain Réputationnel	<ul style="list-style-type: none"> ■ Charte d'investissement responsable Groupe et ses politiques thématiques ■ Doctrine d'intervention intégrant des objectifs de contributions sociétales (BPI, BDT) ■ Analyse ESG systématique pour les comités d'investissement ■ Comité trimestriel des controverses des entreprises cotées (GDA) ■ Intégration de critères RSE dans l'intéressement de l'Établissement public ■ Formation des collaborateurs aux enjeux DD (module ODD) 	Taux de déploiement de la charte IR sur l'item « Prise en compte documentée des données ESG dans la décision d'investissement »	Groupe (métiers financiers)	p.36
				Déploiement de la charte IR sur l'item « Niveau et qualité de la collecte de l'analyse d'informations ESG »	Groupe (métiers financiers)	p.36
Engagement actionnarial	Manque d'engagement en qualité d'actionnaires des sociétés/projets investis sur des sujets qui conduiront demain à des risques réglementaires et/ou financiers et/ou de réputation.	Financier Environnemental Humain Réputationnel	<ul style="list-style-type: none"> ■ Charte d'investissement responsable et ses politiques thématiques notamment politique de vote et gouvernance des entreprises cotées ■ Comité trimestriel des controverses des entreprises cotées (GDA) ■ Enquêtes ESG annuelles envoyées aux sociétés de gestion (BPI, GDA) 	Déploiement de la charte IR sur l'item « Niveau et qualité du dialogue actionnarial sur des enjeux ESG »	Groupe (métiers financiers)	p.36
				Part des sociétés en portefeuille ayant fait l'objet d'un dialogue actionnarial sur les sujets climatiques	Groupe (métiers financiers)	p.36

Transition écologique (TEE)	Manque de prise en compte du changement climatique et de ses conséquences, non mise à disposition de services, solutions ou financements participant à la TEE, remettant en cause la réussite de projets et l'atteinte des missions du Groupe en la matière	Financier Environnemental Réputationnel	<ul style="list-style-type: none"> ■ Plan stratégique et feuille de route ODD du Groupe et leurs déclinaisons par entités ■ Politique climat du Groupe ■ Politiques sectorielles du Groupe (charbon, pétrole & gaz, immobilier, transport) ■ Plan climat de la Banque des Territoires et de Bpifrance ■ Intégration des risques climatiques dans la gestion des risques Groupe (cartographie d'exposition du bilan, cadre d'appétit au risque, stress test) ■ Gammes de prêts, produits et services dédiés à la transition écologique ■ Plan d'actions Biodiversité de la Caisse des Dépôts 	Montant annuel des financements en faveur de la TEE	Groupe (métiers financiers)	p.61
				Réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles par rapport à 2014 (en %) : - Actions cotées - Obligations d'entreprises - Immobilier de placement	Groupe (métiers financiers)	p.64-65
Développement économique inclusif	Manque de prise en compte du sujet du développement économique inclusif, non mise à disposition de services, solutions ou financements participant au développement économique inclusif, remettant en cause la réussite projets et l'atteinte des missions du Groupe en la matière	Financier Humain Réputationnel	<ul style="list-style-type: none"> ■ Plan stratégique et feuille de route ODD du Groupe et leurs déclinaisons par entités ■ Charte d'investissement responsable du Groupe ■ Doctrines d'intervention (BPI, BDT) ■ Gamme de prêts et dispositifs d'accompagnement pour les entreprises, en particulier les PME/ TPE ■ Grands plans thématiques pour les filières clés : numérique, industrie, commerce, tourisme... ■ Gammes de prêts et dispositifs d'accompagnement pour les structures de l'ESS et les associations (BPI, LBP, BDT) ■ Études d'impacts socio-économiques (BDT, BPI en particulier) 	Nombre de PME/ETI/TPE soutenues financièrement (financements, investissements, garanties)	Groupe	p.96
Cohésion sociale	Manque de protection des personnes vulnérables, non mise à disposition de services, solutions ou financements participant au renforcement de la cohésion sociale et à la réduction des inégalités sociales, remettant en cause la réussite des projets et l'atteinte des missions du Groupe en la	Financier Humain Réputationnel	<ul style="list-style-type: none"> ■ Plan stratégique et feuille de route ODD du Groupe et leurs déclinaisons par entités ■ Doctrines d'intervention de la Banque des Territoires et de Bpifrance ■ Conventions d'objectifs en matière de politique sociale des mandats attribués à la Banque des Territoires et à la direction des politiques sociales ■ Gammes de prêts et services à forte contribution sociale (santé, éducation, handicap, vieillissement) 	Nombre de formations Mon compte formation financées dans l'année	Groupe	p.113

	matière		<ul style="list-style-type: none"> ■ Mission de service public d'accessibilité bancaire par La Banque Postale 			
Cohésion territoriale et habitat	Défaut d'intervention sur tous les territoires, en particulier les plus fragiles, remettant en cause la réussite des projets et l'atteinte des missions du Groupe en matière de cohésion territoriale et d'habitat	Financier	<ul style="list-style-type: none"> ■ Plan stratégique et feuille de route ODD du Groupe et leurs déclinaisons par entités 	Montant des financements réalisés auprès des collectivités locales	Groupe	p.87
		Humain Réputationnel	<ul style="list-style-type: none"> ■ Doctrines d'intervention (BPI, BDT) ■ Gamme de prêts et dispositifs d'accompagnement pour les collectivités, et plus globalement le secteur public local (prêts BDT, dispositif SFIL/LBP...) ■ Gamme de prêts et dispositifs d'accompagnement pour les bailleurs sociaux (BDT, LBP) et les ménages locataires (CDC H) ■ Maillage territorial pour l'accès au service public et l'accès aux services postaux (Espaces France Services, points d'accès physiques aux services postaux) ■ Programmes territoriaux pour les territoires les plus fragiles (BDT) 			

EP : Établissement public ; BPI : Bpifrance ; GDA : Gestions d'actifs ; GPS : Gestion des participations stratégiques ; BDT : Banque des Territoires ; DPS : Direction des politiques sociales ; CDC H : CDC Habitat.

Le périmètre se rapporte au périmètre pertinent pour l'indicateur. Il se peut que l'indicateur publié ne couvre qu'une partie de ce périmètre pertinent.

5.3.3 Table de concordance DPEF

Informations	Informations traitées dans le RADD	Informations complémentaires présentées dans le rapport d'engagement sociétal
Modèle d'affaires	RADD p.52-53	Un modèle unique p.14-15
Présentation des principaux risques extra-financiers	RADD p.67-75	Annexe 2 : Note sur la Déclaration de performance extra-financière p. 235-251
Procédures de diligence raisonnable et indicateurs-clés de performance	RADD p.67-75	Annexe 2 : Note sur la Déclaration de performance extra-financière p. 235-251
Conséquences sociales de l'activité	RADD p.38-41, p. 46-47, p.52-53, p.71 (métiers) RADD p.62-63, p.74 (interne)	Sections « Cohésion territoriale et habitat » p.83-95 et « Cohésion sociale » p.110-122 Section « Un employeur responsable » p.169-198 Section 4.4.2 Achats responsables » p.213-217
Conséquences environnementales de l'activité	RADD p.26-29, p.50-53, p.58-59, p. 68 (métiers) RADD p.64-65 (interne)	Section « Transformation écologique » p.58-82 Section « Impact maîtrisé des opérations » p.199- 212
Changement climatique	RADD p.18-19, p.26-29, p.68 (métiers) RADD p.64-65 (interne)	Sous-section « 3.1.1 Accélérer la transformation vers une économie neutre en carbone » p.58-71 Sous-section « 4.4.1.1 Emissions de gaz à effet de serre » p.199-203
Respect des droits de l'Homme	RADD p.59, p.62, p.65, p.73	Sous-section « 4.2.7 Respect des droits humains » p.164-165
Lutte contre la corruption	RADD p.59-60 et p.73	Sous-section « 4.2.1 Déontologie et lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme » p.138-147
Lutte contre l'évasion	RADD p.58-59	Sous-section « Responsabilité fiscale » p.150-152
Économie circulaire	RADD p.28-29	Sous-section « 3.1.3 Favoriser l'économie circulaire et protéger la ressource en eau » p.75-76 Section « Impact maîtrisé des opérations » p.199- 212
Accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	RADD p.62-63, p.74	Sous-section « 4.3.2 Qualité du dialogue social » p.173-174
Lutte contre le gaspillage alimentaire, la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable	RADD p.64-65	Sous-section « 4.4.1.8 Lutte contre le gaspillage alimentaire » p.212-213
Lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité (incluant le handicap)	RADD p.63 et p.74	Sous-section « 4.3.3 Diversité et égalité des chances » p.175-184

Par ailleurs, certaines filiales et participations stratégiques publient, de manière autonome,

des informations relatives à leurs propres enjeux extra-financiers, de manière volontaire,

et/ou en réponse à leurs propres obligations de Déclaration de performance extra-financière :

- A un niveau consolidé : Bpifrance, Compagnie des Alpes, Egis, Icade, Transdev ;
- A un niveau individuel : CDC Habitat, ainsi que ses filiales CDC Habitat Social et Adoma, la maison-mère ne

produisant pas de reporting comptable consolidé.

- D'autres filiales et participations stratégiques, comme la Société Forestière, explicitent leurs engagements et actions en matière de développement durable sur leurs sites Internet respectifs.

Entité	Assujettissement DPEF	Principales sources d'informations extra-financières	Liens
Bpifrance	Oui	<ul style="list-style-type: none"> ■ Déclaration de performance extra-financière ■ Rapport de développement durable ■ Bilan Investisseur responsable 	Site internet Publications
CDC Biodiversité	Non	<ul style="list-style-type: none"> ■ Site internet 	Site internet
CDC Informatique	Non	<ul style="list-style-type: none"> ■ Site internet 	Site internet
Compagnie des Alpes	Oui	<ul style="list-style-type: none"> ■ Document d'enregistrement universel dont Déclaration de performance extra-financière 	Site internet Publications
Egis	Oui	<ul style="list-style-type: none"> ■ Déclaration de performance extra-financière ■ Rapport annuel 	Site internet Publications
Icade	Oui	<ul style="list-style-type: none"> ■ Document d'enregistrement universel dont Déclaration de performance extra-financière ■ Rapport de contribution aux ODD ■ Tableau des indicateurs RSE 	Site internet Publications
CDC Habitat	Oui*	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport financier ■ Déclaration de performance extra-financière 	Site internet Publications
Groupe La Poste	Oui	<ul style="list-style-type: none"> ■ Document d'enregistrement universel dont Déclaration de performance extra-financière ■ Rapport RSE 	Site internet Publications
SCET	Non	<ul style="list-style-type: none"> ■ Site internet 	Site internet Publications
SFIL	Non	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport RSE 	Site internet Publications
Société Forestière	Non	<ul style="list-style-type: none"> ■ Site internet 	Site internet
STOA	Non	<ul style="list-style-type: none"> ■ Site internet 	Site internet
Transdev	Oui	<ul style="list-style-type: none"> ■ Déclaration de performance extra-financière 	Site internet Publications

5.3.4 Rapport d'un des commissaires aux comptes

Rapport d'un des commissaires aux comptes sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le Rapport d'Activité et Développement Durable (RADD)

Exercice clos le 31 décembre 2021

En notre qualité d'un des commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et consignations (ci-après « la Caisse des Dépôts ») et à la suite de la demande qui nous été faite par la Caisse des Dépôts, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après la « Déclaration »), que la Caisse des Dépôts a choisi de présenter dans le Rapport d'Activité et Développement Durable (RADD) 2021 en application volontaire des dispositions légales et réglementaires des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels (« Protocole de Reporting Bilan Social », « Protocole de Reporting Investissement Responsable » et « Protocole de Reporting extra-financier Groupe »).

Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et en référence aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

- Une partie des indicateurs clés de performance est publiée sur un périmètre limité en fonction de la disponibilité des données et des différences méthodologiques entre les filiales et participations, tels que décrit au cas par cas au sein du RADD. Les précisions méthodologiques relatives au reporting des

indicateurs extra-financiers sont apportées dans le Rapport d'engagement sociétal.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant aux Référentiels (« Protocole de Reporting Bilan Social », « Protocole de Reporting Investissement Responsable » et « Protocole de Reporting extra-financier Groupe ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir de façon volontaire des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir de façon volontaire une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une

présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et le cas échéant les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;

- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant les Référentiels de l'entité tels que mentionnés ci-avant.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) le cas échéant) ;

- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) le cas échéant ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur

- caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
 - nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
 - nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
 - nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ; pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités comme présenté en Annexe 1 ;
 - nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
 - nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
 - pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices présentées en Annexe 1 et couvrent entre 78% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
 - nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.
- Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 9 personnes et se sont déroulés entre mars 2022 et juin 2022 sur une durée totale d'intervention de 6 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de

responsabilité sociétale. Nous avons mené une trentaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment le Service Politique Durable de la Direction des Finances, la Direction du contrôle permanent et de la conformité, la Direction des Risques et du

Contrôle Interne, la Direction des Ressources Humaines, la Direction de la Communication, les Responsables des investissements ainsi que les Directions Développement Durable des différentes entités, filiales et participations de l'Établissement Public citées en Annexe 1.

L'un des Commissaires aux Comptes

Paris La Défense, le 1^{er} juillet 2022

MAZARS SA

Jean LATORZEFF
Associé

Annexe 1 : Liste des indicateurs clés de performance, autres résultats quantitatifs et informations qualitatives audités et entités contributrices

Thématique de risque	Indicateurs et KPIs audités	Entités auditées
Ethique	Nombre d'alertes professionnelles reçues et traitées au cours de l'année écoulée	CDC EP, CDC Habitat, CDA, Egis, Icade, Transdev, SFIL, La Banque Postale
	Nombre de griefs et plaintes déposés contre l'entité concernant ses impacts sur l'environnement, sur la société, sur les droits de l'Homme, les sujets RH ou d ² es pratiques de corruption	CDC EP, Bpifrance, CDC Habitat, CDA, Egis, Icade, Transdev, SFIL
	Part des entités ayant déployé un dispositif formalisé d'évaluation de la satisfaction clients	CDC EP, Bpifrance, CDC Habitat, CDA, Egis, Icade, Transdev, SFIL
	Nombre de plaintes reçues de la Cnil pour atteinte aux données personnelles	CDC EP, CDA, Egis, Icade, Transdev, SFIL
Social	Taux d'accès des collaborateurs à la formation (%)	CDC EP, Bpifrance, CDC Habitat, CDA, Egis, Icade, Transdev, SFIL
	Taux de turnover (%)	CDC EP, Bpifrance, CDC Habitat, CDA, Egis, Icade, Transdev, SFIL
	Nombre d'accords signés dans l'année, dont : - <i>rémunération</i> - <i>conditions de travail</i>	CDC EP, Bpifrance, CDC Habitat, CDA, Egis, Icade, Transdev, SFIL
	Part de femmes dans les comités exécutifs (ou assimilés)	CDC EP, Bpifrance, CDC Habitat, CDA, Egis, Icade, Transdev, SFIL
	Taux d'absentéisme pour maladie (en %)	CDC EP, Bpifrance, CDC Habitat, CDA, Egis, Icade, Transdev, SFIL
Investissement Responsable & Stratégie	Taux de participation des représentants de la Caisse des Dépôts aux conseils d'administration des filiales et participations stratégiques cotées et non cotées	CDC EP, Bpifrance, CDC Habitat, CDA, Egis, Icade, Transdev, SFIL
	Montant annuel des financements en faveur de la TEE (flux en Md€)	Bpifrance, BDT, GDA, SFIL
	Déploiement de la charte IR sur l'item "Prise en compte documentée des données ESG dans la décision d'investissement"	Bpifrance, BDT, GDA
	Déploiement de la charte IR sur l'item "Niveau et qualité de la collecte de l'analyse d'informations ESG"	Bpifrance, BDT, GDA
	Déploiement de la charte IR sur l'item "Niveau et qualité du dialogue actionnarial sur des enjeux ESG"	Bpifrance, BDT, GDA
	Part de contreparties ayant fait l'objet d'un dialogue actionnarial sur le sujet de la TEE et/ou du changement climatique (en %)	Bpifrance, BDT, GDA

Empreinte carbone des portefeuilles - <i>Actions cotées (tCO2e/K€ investi)</i> - <i>Obligations d'entreprises (tCO2e/K€ investi)</i> - <i>Immobilier de placement (kgCO2e/m².an)</i>	GDA
Réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles de titres (%)	GDA
Nombre de PME/ETI/TPE soutenues financièrement (financements, investissements, garanties) dans l'année	Bpifrance
Nombre de logements sociaux financés (acquis ou construits) (flux)	BDT, CDC Habitat
Nombre de logements intermédiaires financés (acquis ou construits) (flux)	BDT, CDC Habitat
Nombre d'habitats spécifiques financés (acquis ou construits) (flux)	BDT, CDC Habitat
Montant annuel des financements réalisés auprès du secteur public local (en M€)	BDT, SFIL

Informations qualitatives (actions et résultats) :

- Mise à jour de la politique climat du groupe Caisse des Dépôts en 2021 ;
- La Caisse des Dépôts a adopté son plan d'action en faveur de la biodiversité lors du One Planet Summit de janvier 2021 ;
- Membre de l'initiative Finance for Biodiversity depuis 2020, la Caisse des Dépôts a signé une déclaration commune avec 77 autres institutions financières dont la Banque Postale en octobre 2021 ;
- A Bordeaux, la Banque des Territoires a investi dans la plus grande centrale solaire urbaine d'Europe d'une capacité de 75 GW, dont la production alimentera l'agglomération bordelaise. La mise en service a été lancée au dernier trimestre 2021 ;
- Projet « Vision Groupe » de consultation au sein de l'Établissement public et des filiales, pour construire ensemble la raison d'être commune au Groupe lancé en octobre 2021 ;
- Révision de la charte ESG en 2021 ;
- Nouveau « Comité RSE et Éthique » mis en place en 2022 ;
- Signature d'accord sur la mise en place de mesures de compensation pour les collaborateurs en situation de handicap en télétravail en 2021 ;
- Signature d'une nouvelle convention triennale de gestion entre la CDC et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique le 12 octobre 2021 ;
- La Caisse des Dépôts a publié son premier schéma de promotion des achats publics socialement responsables pour la période 2017-2020 et renouvelle son engagement pour la période 2021-2023.

Table de concordance Pacte mondial

5.4


Critères Global compact	Thématiques Caisse des Dépôts	Pages associées
Implanter les 10 principes dans la stratégie et les opérations		
Critère 1 : Intégration dans les fonctions stratégiques et les unités opérationnelles	Gouvernance du DD Stratégie DD Intégration au pilotage stratégique Intégration dans la gestion des risques	p.18-32
Critère 2 : La COP décrit la mise en œuvre dans la chaîne de valeur	Clients et partenaires : finance responsable Sous-traitants : achats responsables Filiales et participations : gestion des filiales et des participations stratégiques Global : conformité	p. 35-40 p. 213-217 p. 40 p.138-168
Politiques et procédures fiables concernant les droits de l'Homme		
Critère 3 : La COP décrit des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine des droits de l'Homme	Engagements à respecter les cadres internationaux Droits de l'Homme dans la politique achats responsables Droits de l'Homme dans la politique RH notamment droit syndical, politique diversité Droits de l'Homme dans la politique IR	p.164-166 p. 213-217 p.174-192
Critère 4 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes des droits de l'Homme	Engagements à respecter les cadres internationaux Droits de l'Homme dans la politique achats responsables Droits de l'Homme dans la politique RH notamment droit syndical, politique diversité Droits de l'Homme dans la politique IR	p. 165-166 p. 213-217 p.173-191
Critère 5 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés aux droits de l'Homme	Dispositif de remontée des alertes Contrôle sous-traitants/fournisseurs Suivi des griefs	p.164-165 p. 213-217 p.45-46
Politiques et procédures fiables concernant les normes du travail		
Critère 6 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine des normes du travail	Engagements à respecter les cadres internationaux	p. 164-165
Critère 7 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs au travail	Dialogue social Diversité Santé/sécurité/QVT Rémunération Achats responsables	p. 173-175 p. 175-185 p. 186-192 p. 197-198 p.213-217
Critère 8 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés aux normes du travail	Dispositif de remontée des alertes Contrôle sous-traitants/fournisseurs Suivi des griefs	p.164-165 p. 213-217 p.45-46


Critères Global compact	Thématiques Caisse des Dépôts	Pages associées
Politiques et procédures fiables concernant la protection de l'environnement		
Critère 9 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine du respect de l'environnement	Politique environnementale dans les activités métiers	p. 59-83 p. 199-217
	Politique environnementale dans les opérations et le fonctionnement interne	
Critère 10 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs à la gestion de l'environnement	Politique climat des métiers financiers	p. 59-83
	Maitrise des impacts du fonctionnement interne	p. 199-217
	Suivi de l'empreinte carbone	p. 199-217
	Suivi ESG des investissements	p. 35-40
	Suivi et pilotage des impacts environnementaux	p. 199-213
Critère 11 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés à la gestion durable de l'environnement	Clauses RSE dans les achats	p. 213-217
	Evaluation des investissements/ financements, dont empreinte carbone des portefeuilles	p. 35-40
	évaluation des risques	p.69-73
	Dispositif de remontée des alertes	p.45-46
	Suivi des griefs	p.45-46
	Suivi fournisseurs	p.213-217
	Politiques et procédures fiables concernant la lutte contre la corruption	
Critère 12 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine de l'anti-corruption	Charte et code déontologie	p. 138-148
	Politique LCB-FT, politique anti-corruption	p. 141-144
Critère 13 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs à la lutte contre la corruption	Procédures LCB-FT, politique anti-corruption	p. 141-144
	Cartographie des risques LCB-FT et de corruption	p. 138-149
	Procédures conformité et avis en CDE	p.143
Critère 14 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés à l'anti-corruption	Dispositif de contrôle interne	p. 148-150
	Dispositif de remontée des alertes	p. 144-146
	Suivi des griefs	p.45-46
	Suivi fournisseurs	p.213-217
Agir pour soutenir les objectifs plus larges des Nations Unies		
Critère 15 : La COP décrit les contributions du cœur de métier aux objectifs et problématiques plus larges de l'ONU	Feuille de route ODD	p. 30-32 p. 255-263
Critère 16 : La COP décrit des investissements stratégiques sociaux et de philanthropie	Financement / investissement cohésion sociale	p. 110-122
	Mécénat	p. 220-222
	CDC Développement solidaire	p. 223
Critère 17 : La COP décrit une prise de position et un engagement en matière de politique publique	Modèle et missions du Groupe	p. 10-16
	Feuille de route ODD et contribution au plan de relance	p. 30-31 RADD p.14
	Dialogue institutionnel	p. 46-50
Critère 18 : La COP décrit des partenariats et une action collective	Partenariats et engagements externes	p. 50-53
Gouvernance et leadership de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)		
Critère 19 : La COP décrit l'engagement du Président et de la direction	Interview du directeur général en introduction du rapport annuel (RADD)	RADD p. 16
Critère 20 : La COP décrit l'adoption par le Conseil d'administration et la surveillance	Revue de la politique durable par les instances de gouvernance	p. 20-24
Critère 21 : La COP décrit l'implication des parties prenantes	Comités des parties prenantes	p. 41-44
	Dialogue avec les parties prenantes	p. 41-44


Suivi du plan d'action ODD

5.5

Axe transition écologique

ODD prioritaire	Plan d'action ODD	Périmètre	2020	2021	% atteinte de la cible
	Renforcer les financements dédiés aux solutions d'efficacité énergétique des logements sociaux et du patrimoine public				
	200 000 logements sociaux rénovés thermiquement, entre 2020 et 2024	BDT	29 958	31 981	31 %
	1,5 M m ² de bâtiments tertiaires publics et privés rénovés thermiquement, entre 2020 et 2024	BDT	231 727	653 125	59 %
	Renforcer les exigences (certifications / labels) des projets immobiliers				
	100 % des nouveaux bureaux et établissements de santé > 5000 m ² faisant l'objet d'une certification ou d'un label environnemental, dès 2021	Groupe (immobilier de placement ou d'exploitation)	N/A	100 %	100 %
	50 % des nouveaux logements faisant l'objet d'une certification ou d'un label environnemental, dès 2022	Groupe (immobilier de placement ou d'exploitation)	N/A	75 %	150 %
	Accroître le soutien aux projets d'infrastructures énergétiques bas carbone				
	8,8 GW d'énergie renouvelable financée, entre 2020 et 2024	BDT - BPI (suivi BDT seul)	1,4	0,9	26 %
	Améliorer l'efficacité énergétique des sites et activités et accroître la part d'ENR dans le mix énergétique				
	-10 % kWh/m ² consommés par le parc immobilier, entre 2019 et 2025	CDC	- 13 %	- 6 %	60 %
	75 % de la consommation énergétique couverte par des sources renouvelables, d'ici à 2025	CDC	68 %	71 %	91 %
	Renforcer les financements dédiés aux entreprises et projets contribuant à la TE				

ODD prioritaire	Plan d'action ODD	Périmètre	2020	2021	% atteinte de la cible	
	60 Md€ de financements mobilisés pour la TEE, entre 2020 et 2024	Groupe	13,5	17,3	52 %	
	Poursuivre la stratégie d'exclusion des actifs intensifs en GES					
	0 entreprises financées ne respectant pas les seuils de la politique charbon, dès 2020	Groupe	0	0	100 %	
	0 entreprises financées n'ayant pas de plan de sortie du charbon en 2030 (OCDE) et 2040 (reste du monde), dès 2022	Groupe	N/D	0	100 %	
	Renforcer nos objectifs de réduction de l'empreinte carbone					
	- 20% t eqCO ₂ / M€ sur l'empreinte carbone des portefeuilles actions cotées et obligations d'entreprises, entre 2019-2025	CDC	4 %	-26 %	131 %	
	- 38% sur la consommation énergétique des portefeuilles immobiliers (kWh/m ² /an), entre 2014-2030, périmètre GDA	CDC	-17 %	-15 %	39 %	
	Renforcer le dialogue actionnarial pour inciter les contreparties à s'engager et reporter sur leurs objectifs et sur leur résilience climatique					
	28%/ an des contreparties ayant fait l'objet d'un dialogue actionnarial sur le sujet de la TEE et/ou du changement climatique, d'ici à 2024	Groupe	32 %	33 %	118 %	
	Inscrire les émissions de GES des activités (hors investissement / financement) dans une trajectoire alignée avec 1,5°C, compenser le reste					
95% émissions de GES (scopes 1, 2 et 3 pilotables) couverts par une cible de réduction alignée avec l'accord de Paris, dès 2020	Groupe	93 %	92 %	97 %		
50% des émissions internes compensées (scopes 1, 2 et 3 pilotables), dès 2020	Groupe	50 %	54 %	108 %		

ODD prioritaire	Plan d'action ODD	Périmètre	2020	2021	% atteinte de la cible
	Gérer durablement les forêts de la société forestière, en s'appuyant sur une gestion raisonnée des produits chimiques				
	100% de forêts labellisées FSC ou PEFC dans le portefeuille, dès 2020	CDC	100 %	100 %	100 %
	Engager un dialogue actionnarial sectoriel sur la thématique biodiversité				
	2 secteurs/an engagés sur la biodiversité dans le portefeuille, dès 2021	CDC	-	2	100 %
	Neutraliser l'impact de nos investissements immobiliers sur l'artificialisation des sols				
	0 M ² d'artificialisation nette du portefeuille immobilier de placement, dès 2021	CDC	-	100 %	100 %
	Evaluer systématiquement l'empreinte biodiversité de nos investissements				
	100% des portefeuilles d'actifs financiers couverts par une mesure de l'empreinte biodiversité, d'ici à 2024	CDC	N/D	N/D	N/D
	Renforcer les financements dédiés à la biodiversité				
	3 Md€ de financements pour des projets à impact positif pour la biodiversité et l'environnement, entre 2020 et 2024	CDC	302	721	34 %
Améliorer l'empreinte biodiversité des nouveaux développements immobiliers					
25 % des nouvelles constructions en biodiversité positive, dès 2020 et jusqu'en 2022	lcade	33 %	46 %	184 %	

(1) Calculé sur la base de la capacité du projet financé en flux d'engagement, sans application de quote-part de détention

(2) Calculé sur la base de la capacité du projet financé en flux d'engagement, sans application de quote-part de détention

Axe cohésion sociale et cohésion territoriale

ODD prioritaire	Plan d'action ODD	Périmètre	2020	2021	% atteinte de la cible
	Sécuriser le financement du secteur du logement pour continuer à développer l'offre sur toute la chaîne du logement abordable				
	500 000 logements sociaux et très sociaux financés (acquis ou construits), entre 2020 et 2024	CDC	83 388	88 078	34 %
	30 000 logements intermédiaires financés (acquis ou construits), entre 2020 et 2024	CDC, CDCH	3 581	5 461	30 %
	Intensifier le déploiement de lieux / équipements pour renforcer l'accès aux services publics				
	2000 espaces France Services animées par le Groupe, entre 2020 et 2024	CDC	856	1 745	87%
	95% des Français se situant à moins de 5 km ou 20 mn en voiture d'un point de contact, dès 2020	La Poste	-	97%	102%
	Intensifier le déploiement de lieux / équipements en faveur de la santé et de la prise en compte du vieillissement				
	16 Md€ en faveur de la santé et du vieillissement, entre 2021 et 2025 (hors entreprises de santé)	Groupe	2,4	2,9	17 %
	50 000 places en EHPAD, EHPA, RSS financées, entre 2021 et 2025	Groupe (hors LP)	8 300	11 316	23 %
	Développer une offre d'accélérateur dans les quartiers				
	3000 TPE/PME accélérées issues des QPV, entre 2020 et 2023	BPI	40	34	2 %
	Engager un dialogue avec les contreparties nécessitant une attention particulière pour garantir le développement de la diversité, des solutions à destination des populations vulnérables				
	41 contreparties ayant fait l'objet d'un dialogue actionnarial sur les	CDC	N/D	51	124 %




ODD prioritaire	Plan d'action ODD	Périmètre	2020	2021	% atteinte de la cible
	sujets de cohésion sociale, d'ici à 2024				
	Contribuer à rendre la population plus autonome dans l'exercice de ses droits sociaux				
	4,9 M utilisateurs des portails DRS (SARA, PEPS), d'ici 2025	DPS	2,47	2,83	58 %
	+ 8,4 M utilisateurs du portail MCF, d'ici 2021	DPS	7,2	7,5	89 %
	Assurer une mission de service public d'accessibilité bancaire et accompagner les clients financièrement fragiles				
	100% des personnes exclues de la bancarisation « traditionnelle » ou en situation de fragilité financière ayant eu la possibilité d'un accès universel et non discriminant à des services bancaires adaptés et simples	La Poste	100 %	100 %	100 %
	Renforcer la politique sociale				
	100% des collaborateurs couverts par des accords ou des plans d'actions formalisés couvrant es sujets de diversité, d'ici fin 2022, périmètre Monde	Groupe	N/D	95 %	95 %
	Contribuer à transformer le compte personnel de formation				
	3 millions de formations financées, entre 2020 et 2022	DPS	1,0	2,1	103 %
	Lutter contre l'illectronisme				
	1 M de personnes en situation d'illectronisme accompagnées par an, d'ici à 2025	La Poste	250 000	380 000	38 %
	Former et sensibiliser les collaborateurs aux ODD et au développement durable				



ODD prioritaire	Plan d'action ODD	Périmètre	2020	2021	% atteinte de la cible
	100% des entités ayant déployé un dispositif de sensibilisation aux ODD/ à la RSE, d'ici fin 2022	Groupe	38%	79%	79 %

Axe développement économique

ODD prioritaire	Plan d'action ODD	Périmètre	2020	2021	% atteinte de la cible
	Développer une posture actionnariale en faveur de la création d'emplois décents, la sécurité des salariés et des fournisseurs, la diversité des équipes selon les meilleurs standards RH et la transparence sur ces enjeux, les intégrer dans les critères d'évaluation de la gouvernance des entreprises et projets				
	71 contreparties engagées sur des enjeux de ressources humaines ou dans la chaîne d'approvisionnement, d'ici à 2025	CDC	N/D	20	28 %
	Développer l'activité industrielle et l'emploi dans les territoires				
	520 Nombre de projets industriels soutenus par la Banque des Territoires, entre 2020 et 2025	BDT	56	73	25 %
	Renforcer la politique de prévention en matière de santé et sécurité au travail				
	100% des collaborateurs couverts par des plans d'actions ou dispositifs formalisés en matière de prévention santé et sécurité au travail, périmètre Monde, d'ici à 2022	Groupe	nd	95%	95%
	Financer la rénovation des infrastructures et équipements de transport, le verdissement des flottes de matériels roulants, et le développement des pôles d'échange intermodaux				
	138 000 nouvelles places dans des véhicules propres, entre 2021 et 2025	BDT, Transdev	64 980	170 790	171 %
	50 000 bornes de recharge financées, entre 2020 et 2024	BDT	2 028	55 793	116 %

Intensifier le déploiement de la fibre dans les territoires non couverts					
8 millions de locaux FTTH raccordables (stock), d'ici à 2022	BDT	4	6,9	86 %	
Engager un dialogue avec les contreparties sur l'utilisation des ressources, l'impact environnemental des procédés et des projets, la qualité de service					
69 contreparties engagées sur l'efficacité de l'utilisation des ressources ⁽³⁾, d'ici à 2024	CDC		11	16 %	
Accompagner les entreprises et en particulier les TPE dans leur politique d'innovation					
2,2 Md€/an de soutiens à destination des entreprises innovantes, entre 2020 et 2024	BPI	3,0	4,4	200 %	
Amplifier les financements et l'accompagnement de la modernisation de l'outil industriel français					
8 Md€/an de soutien à destination du secteur industriel (French fab), entre 2020 et 2024	BPI	8,2	8,7	108 %	
Verdir la logistique urbaine					
100 % centres urbains en livraison propre dans 225 villes en Europe dont 22 métropoles, d'ici 2025	La Poste	N/D	23 %	23 %	
	Renforcer les exigences sur les critères de durabilité dans les choix et les décisions d'investissement des contreparties				
	90/100 indicateur de déploiement IR (intégration ESG, formation...) noté sur 100, d'ici à 2024	Groupe (hors LBP AM)	78 %	83 %	92 %
	5 000 projets Action cœur de ville (ACV) soutenus depuis le début du programme, d'ici 2025	BDT	2181	2916	58 %

(3) Cet indicateur intègre l'engagement sur l'ODD 15

Groupe Caisse des Dépôts
56 rue de Lille
75007 Paris
T 01 58 50 00 00

 |  |  | 
caissedesdepots.fr



Ensemble, faisons grandir la France